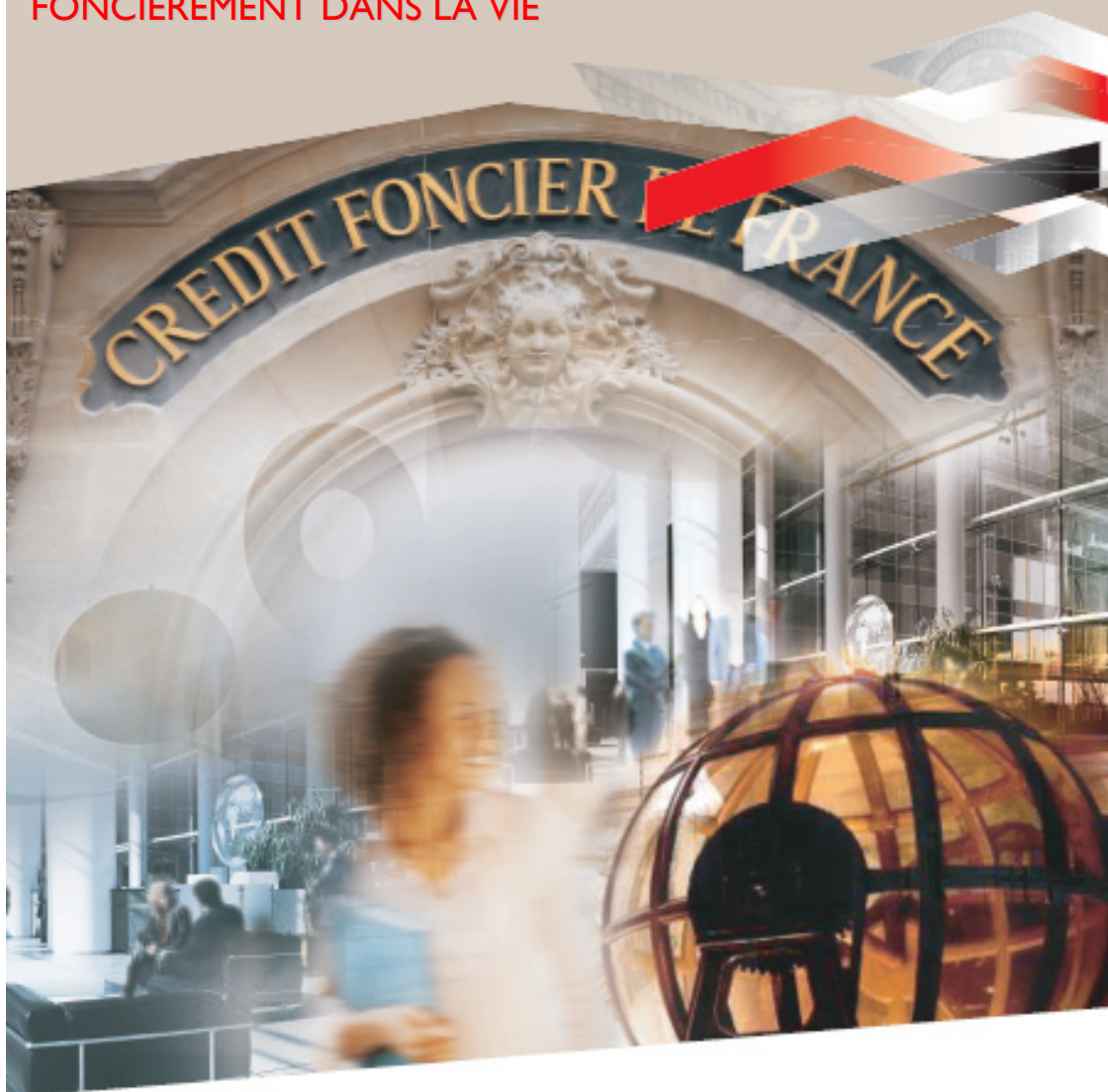


FONCIEREMENT DANS LA VIE



DOCUMENT DE REFERENCE 2009

Incluant le Rapport Financier Annuel 2009



CRÉDIT FONCIER

DOCUMENT DE REFERENCE 2009

Incluant le Rapport Financier Annuel 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence est disponible sur le site www.creditfoncier.fr



SOMMAIRE GENERAL

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	2	5. GESTION DES RISQUES	137
1. PRESENTATION DU CREDIT FONCIER	5	Organisation générale - gestion des risques	140
Le Crédit Foncier en bref	6	Champ d'application	158
Les Chiffres Clés	7	Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres	158
Les Faits marquants 2009-2010	9	La gestion des risques de crédit et de contrepartie	164
Le Positionnement	12	Techniques de réduction des risques	190
Le Capital	15	Titrisations	196
Les Notations	18	Reporting g7	206
Les Filiales	20	Les risques de marche	218
L'organigramme fonctionnel	21	Les risques de la gestion de bilan	222
2. DEVELOPPEMENT DU CREDIT FONCIER	23	Le risque actions	231
La stratégie et le de développement international du Groupe	24	Les risques opérationnels	234
Le plan de développement 2008/2010 du Groupe	26	Le risque d'intermédiation	236
Les opérations capitalistiques en 2009	28	Le risque de règlement	237
Les évènements récents	31	Le risque de non-conformité	238
3. LE CREDIT FONCIER EN 2009	33	Autres risques	240
L'environnement en 2009	34	6. ETATS FINANCIERS	247
Les métiers	37	Comptes consolidés	248
Les clients au cœur des préoccupations	69	Comptes individuels	314
L'activité des principales filiales	71	7. INFORMATION COMPLEMENTAIRES	373
L'analyse des résultats	72	Informations générales	374
4. LE CREDIT FONCIER, ACTEUR ENGAGE	77	Assemblée générale du 26 Avril 2009	377
Gouvernement d'entreprise	78	Responsables du document et du contrôle des comptes	387
Profil humain	127	Tables de concordances	389
Environnement sociétal	133		



MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

Dans un environnement particulièrement complexe, le Crédit Foncier a su, en 2009, relever énergiquement ses défis grâce à un modèle économique robuste et pérenne. Les forces de ce modèle reposent sur trois fondamentaux que sont la présence du Crédit Foncier sur l'ensemble des métiers du financement de l'immobilier et du secteur public avec des activités complémentaires dont les cycles se compensent, une taille de bilan importante alliée à une gestion rigoureuse des risques et un modèle ouvert sur le Groupe BPCE.

Elargissement du dispositif de PASS-FONCIER®, doublement du nouveau prêt à 0 %, augmentation des plafonds de ressources du prêt d'accession sociale (PAS), réforme du prêt social de location-accession (PSLA), 2009 aura été l'année du plan de relance. Volontaristes, les pouvoirs publics ont mis en place différentes mesures qui ont permis de soutenir le marché et de le dynamiser. La primo-accession et l'investissement locatif, soutenu par l'amendement Scellier, représentent ainsi une grande part de l'activité du marché immobilier de l'année dernière.

Acteur majeur du financement de l'habitat et de l'immobilier d'entreprise en France, le Crédit Foncier, au travers de sa Direction de l'habitat, a mis en place un plan d'action volontariste destiné à accompagner les collectivités locales et les professionnels de l'immobilier dans la compréhension et la mise en place des différents dispositifs d'aide ainsi que dans la définition de leur politique de logement. Nous avons par ailleurs mené différentes opérations de place en région afin de permettre à l'ensemble des décideurs d'échanger sur leurs bonnes pratiques pour favoriser la relance.

Sur le marché des particuliers ce dynamisme nous a permis de financer en 2009, deux PASS FONCIER® sur trois, un PTZ sur quatre et plus d'un PAS sur trois et de représenter une part de marché globale d'environ 7 % en croissance de plus de 20 % avec une production de 7,7 milliards d'euros.

Sur le marché des opérateurs privés, le Crédit Foncier est resté présent en privilégiant la maîtrise du risque à une forte rentabilité. S'agissant des opérateurs publics français, le Crédit Foncier s'est appuyé sur l'obtention d'une enveloppe record PLS, PLI et PSLA de 2,2 milliards d'euros en faveur du logement social. En matière de financement du secteur public à l'international, le Crédit Foncier a continué son développement et ouvert un bureau de représentation à Montréal en août 2009. Ainsi, dans un marché en forte baisse, la production du Crédit Foncier se maintient à 7,0 milliards d'euros en 2009 sur les marchés privés et publics.

Cette activité soutenue a été rendue possible grâce au système de refinancement particulièrement efficace et solide du Crédit Foncier qui nous a permis de gérer la rareté des liquidités en dépit d'un marché figé jusqu'en mars 2009 et ce, sans faire appel aux mécanismes mis en place par les Pouvoirs publics. L'anticipation permanente de nos besoins de liquidité et un portefeuille mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne représentant deux ans de production de crédits, a permis de refinancer l'activité en début d'année. En mai 2009, la Compagnie de Financement Foncier, sa filiale de refinancement notée AAA, a rouvert le segment long terme des covered bonds avec une émission benchmark de 1,25 milliard d'euros. Au total, les levées de ressources du groupe Crédit Foncier se sont élevées à près de 20 milliards d'euros sur l'année 2009 comme prévu au budget.



L'année 2009 a également été marquée par notre volonté de développer de nouveaux relais de croissance qui répondent aux nouveaux enjeux de marché. Pour les particuliers, le Crédit Foncier a ainsi doublé son réseau de distribution grâce à la mise en place de points de vente sous la marque LA HENIN, lancée en janvier 2009. Il a également annoncé la naissance de FONCIER HOME®, un concept store de 1500 m² organisé pour répondre à l'ensemble des problématiques immobilières.

Dans ces conditions, la production totale du Crédit Foncier s'est élevée à 14,7 milliards d'euros permettant de dégager un produit net bancaire de près d'un milliard d'euros et d'atteindre un résultat net part du groupe de 220 millions stable par rapport à 2008. Le plan de réduction des charges mis en place en 2006 a porté ses fruits puisque le coefficient d'exploitation de l'Entreprise s'élève à moins de 59 % à fin 2009.

2010 sera une année de consolidation au cours de laquelle le Crédit Foncier mettra en place de nouveaux canaux de distribution afin de valoriser et d'optimiser son réseau de distribution de crédits aux particuliers. La vente à distance sera également développée grâce à la proposition et à l'accord en ligne du crédit au client et la politique de fidélisation de la clientèle sera renforcée, au travers de l'élargissement du périmètre de la certification ISO 9001, à l'ensemble des métiers de la gestion client. Enfin l'offre de crédit sera étendue aux crédits travaux et à la consolidation de crédits à distance.

Le Crédit Foncier table par ailleurs sur un regain des grands projets des opérateurs corporate privés et publics pour asseoir sa production et renforcer ses activités de services à forte valeur ajoutée comme l'Expertise, les Etudes et le Conseil.

Enfin 2010 verra le renforcement de l'engagement du Crédit Foncier dans la société civile via la mise en place d'une politique active de mécénat orientée vers l'habitat solidaire et durable.

François Blancard
Directeur général



1

PRESENTATION DU CREDIT FONCIER

Le Crédit Foncier en bref	6
Chiffres clés	7
Faits marquants 2008-2009	9
Le positionnement	12
Le capital	15
Les notations	18
Les filiales	20
L'organigramme fonctionnel	21

LE CREDIT FONCIER EN BREF

Spécialiste du financement des projets immobiliers, le Crédit Foncier s'engage auprès des particuliers, des professionnels et des acteurs du secteur public, en France et à l'international. Doté dès son origine de missions d'intérêt général, le Crédit Foncier s'emploie à favoriser l'accès social à la propriété en France. Au cours des vingt dernières années, il a permis à plus de trois millions de ménages de devenir propriétaires en développant des solutions personnalisées. Depuis un siècle et demi, il est également un acteur majeur du développement des territoires, investi dans l'accompagnement des politiques publiques de financement de l'habitat social et des infrastructures. Seul acteur global spécialisé en France, affilié au Groupe BPCE, son ambition, servie par un modèle de financement robuste et pérenne, est de rendre possible le financement de tous les projets immobiliers.

CHIFFRES CLES

ACTIVITE	2007	2008	2009	2009/2008
----------	------	------	------	-----------

(en millions d'euros)

Production – mises en force – <i>(données de gestion)¹</i>	31 427	19 567	14 667	-25,0 %
Particuliers	17 471	8 239	7 658	-7,1 %
<i>France</i>	9 277	7 731	7 066	-8,6 %
<i>International²</i>	8 194	508	592	+ 16,5 %
Corporate	13 956	11 328	7 009	-38,1 %
▶ Opérateurs publics	9 534	7 519	4 249	-43,5 %
<i>France³</i>	4 275	4 144	1 724	-58,4 %
<i>International</i>	5 259	3 375	2 525	-25,2 %
▶ Opérateurs privés	4 422	3 809	2 760	-27,5 %
<i>France</i>	4 422	3 799	2 493	-34,4 %
<i>International</i>	-	10	267	x 2,6

¹ Depuis 2009, la production de prêts aux copropriétaires/gros bailleurs est comptabilisée dans le pôle Particuliers et non plus dans le Pôle Corporate : 2007 et 2008 ont donc été retraités proforma.

² Production de la succursale Belge, de Banco Primus et Acquisitions de créances hypothécaires résidentielles en Europe

³ Pour le secteur public territorial : hors acquisitions de créances auprès des Caisses d'Epargne et de Natixis et hors G2D
Pour le logement social : hors G2D

(en milliards d'euros)

Ressources collectées	23,5	8,5	19,9	x 2,3
<i>dont émissions d'obligations foncières⁴</i>	23,5	8,5	15,8	x 1,9
Réserves de liquidité⁵	n.d.	85,5	92,5	+ 8,2 %

⁴ En valeur brute

⁵ En valeur nominale. Cf. le § 9.3 – Suivi du risque de liquidité de la partie 3 – Gestion des risques.

(en millions d'euros)

Créances et Titres bruts⁶	107 047	114 302	116 230	+ 1,7%
Particuliers	57 496	59 369	59 491	+ 0,2%
<i>France</i>	n.d.	43 042	45 067	+ 4,7%
<i>International</i>	n.d.	16 327	14 424	-11,7%
Corporate	49 551	54 933	56 739	+ 3,3%
▶ Opérateurs publics	39 034	43 719	46 299	+ 5,9%
<i>France</i>	n.d.	23 762	25 441	+ 7,1%
<i>International</i>	n.d.	19 957	20 858	+ 4,5%
▶ Opérateurs privés	10 517	11 214	10 440	-6,9%
<i>France</i>	n.d.	10 447	9 482	-9,2%
<i>International</i>	n.d.	767	958	+ 24,9%

⁶ Données de gestion en fin d'année cadrées comptablement (IFRS7) (Cf. détails dans la partie Gestion des risques).

DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES - Normes IFRS	2007	2008	2009	2009/2008
--	------	------	------	-----------

(en millions d'euros)

Bilan consolidé				
Total bilan	123 238	133 029	136 822	+ 2,9 %
Capitaux propres – part du groupe –	2 388	2 322	2 575	+ 10,9 %
Fonds propres réglementaires	3 339	3 316	3 451	+ 4,1 %
<i>dont Fonds propres de base réglementaires</i>	<i>2 725</i>	<i>2 856</i>	<i>3 019</i>	<i>+ 5,7 %</i>
<i>dont Fonds propres de base « durs » réglementaires</i>	<i>2 445</i>	<i>2 576</i>	<i>2 739</i>	<i>+ 6,3 %</i>
COREP (Bâle II – Méthode standard)⁷	9,2 %	8,9 %	8,7 %	-0,2 pt
<i>dont Fonds propres de base (Tier One)</i>	<i>7,5 %</i>	<i>7,7 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>-0,1 pt</i>
<i>dont Fonds propres de base « durs » (Core Tier One)</i>	<i>6,8 %</i>	<i>6,9 %</i>	<i>6,9 %</i>	<i>-</i>

⁷ Sous réserve d'un versement de 25 % du dividende en numéraire au titre de 2009

(en millions d'euros)

Résultats consolidés				
Produit net bancaire	939	1 037	999	-3,7 %
Résultat Brut d'Exploitation	289	413	414	+ 0,2 %
Résultat avant impôt	300	295	334	+ 13,2 %
Résultat net - part du groupe -	211	220	220	-

EFFECTIF DU GROUPE	2007	2008	2009	2009/2008
Effectif moyen	3 914	3 653	3 427	-6,2 %

FAITS MARQUANTS 2009-2010

ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE IMMOBILIERE DES POUVOIRS PUBLICS

- Renforcement de la distribution des prêts aidés : premier acteur sur le marché des primo-accédants bénéficiant d'un Nouveau prêt à 0 %, premier distributeur de PASS FONCIER® et de PAS.
- Financement du logement social : obtention d'une enveloppe conséquente d'1,5 milliard d'euros d'adjudications de PLS, PLI, PLSA à laquelle s'ajoute une enveloppe PLS « spécial relance » de 670 millions d'euros pour les opérateurs privés.
- Premier établissement spécialisé en financement du secteur locatif neuf (dispositif Scellier).
- Campagne de rendez-vous en 2009 avec les décideurs locaux pour les informer de leur marché résidentiel et des nouveaux dispositifs d'aide à l'accession.
- Rencontres régionales de l'immobilier, au premier semestre 2009, sur le thème « les leviers de la relance ».
- Lancement en mars 2009 de « Foncièrement immo » : lettre évoquant le partage d'expériences locales réussies en matière de développement de l'accession.

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTELES FACE A LA CRISE

- Mesures d'aide à la clientèle de particuliers : gel des échéances de remboursement pendant 6 mois, à la suite de la tempête Klaus dans le Grand Ouest de janvier 2009 ; dès février 2009, souplesses accordées en cas de chômage partiel ; délais de remboursement des prêts relais, consécutifs au ralentissement du marché immobilier.
- Signature en novembre 2009 d'un accord de médiation concernant les prêts à taux révisibles.
- Refonte du service des relations avec la clientèle des particuliers : Certification ISO 9001 du Crédit Foncier au titre de l'accueil et de la qualification de ses clients.
- Développement des opérations d'arbitrage de taux sur la dette existante des collectivités territoriales et des organismes de logement social : augmentation des passages à taux fixes pour immuniser, autant que faire se peut, les encours de crédit de la clientèle contre une éventuelle remontée des taux.
- Accompagnement solidaire des clients victimes de la tempête Xynthia : en mars 2010, le Crédit Foncier propose à ses clients sinistrés au niveau de leur résidence principale, qui le souhaitent, un gel de leurs mensualités pendant une durée de six mois.

RENFORCEMENT DES FONDAMENTAUX

- ▶ **Enrichissement de la marque Crédit Foncier**
 - Mise en place de supports pédagogiques sur le financement de l'immobilier : publication en avril 2009 d'un guide « je finance mon logement » et lancement en mai 2009 de la plate forme de dialogue « Vivons l'immobilier ».
 - Développement de supports d'information et de sondage sur l'état du marché : Enquête CSA, « la confiance des Français sur l'avenir de l'immobilier », études sur les marchés immobiliers.
 - Création en juillet 2009 de l'ENFI « Ecole Nationale du Financement de l'Immobilier ».

- ▶ **Maîtrise des risques**
 - Gestion maîtrisée des risques de liquidité : le Crédit Foncier n'a pas eu à faire appel aux mécanismes montés par les Pouvoirs publics pour aider les banques françaises. Le Crédit Foncier gère même l'entité chargée de ce rôle : la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).
 - Gestion resserrée et anticipatrice des risques.
 - Maintien d'un profil de risque de crédit faible et de la qualité générale des encours en dépit de l'environnement économique et financier.
 - Poursuite de la préparation à l'homologation Bâle II, catalyseur vers plus de qualité des portefeuilles de crédit.

- ▶ **Finalisation du programme de réduction des coûts : un coefficient d'exploitation à 60 %**
 - Rationalisation de l'implantation des sites d'exploitation.
 - Optimisation des systèmes d'information.

- ▶ **Leadership confirmé de la Compagnie de Financement Foncier sur le marché des obligations foncières**
 - Emission avec succès, en mai 2009, d'un benchmark de 1,25 milliard d'euros de maturité 12 ans, le plus long depuis 2007. Abondement en août 2009 de cette émission, confirmant la diminution sensible des coûts de refinancement.
 - Fortes levées de ressources durant l'été 2009 : 7 milliards d'euros d'émissions en 2 mois.
 - En septembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier a fêté ses 10 ans d'existence.

DEVELOPPEMENT DES RELAIS DE CROISSANCE

- ▶ Relais de croissance des Particuliers
 - Lancement, en janvier 2009, de la marque LA HENIN et annonce du projet « grand magasin de l'immobilier » FONCIER HOME®.
 - Développement des activités des filiales Quatrinvest, CFCAL, Banco Primus, et des non résidents.

- ▶ Relais de croissance Corporate
 - Leadership sur le financement de l'immobilier social.
 - Premier financeur des grands comptes du secteur public territorial au sein du Groupe BPCE, en partenariat avec les Caisses d'Épargne.
 - Développement de la part de l'international pour les opérateurs privés et publics. Ouverture d'un bureau de représentation à Montréal en août 2009.
 - Acquisition de portefeuilles de créances hautement sécurisées sur les marchés.

UNE APPARTENANCE A UN GROUPE BANCAIRE UNIVERSEL FORT : BPCE

- Positionnement du Crédit Foncier au sein du Pôle Immobilier piloté par BPCE, nouveau groupe bancaire issu du rapprochement, en juillet 2009, du Groupe Caisse d'Épargne et du Groupe Banques Populaires. Le Crédit Foncier est filiale de CE Participations (ex CNCE) la holding de participations des Caisses d'Épargne.
- Annonce le 25 février 2010 du plan stratégique 2010-2013 de BPCE intégrant une simplification de la structure du groupe : projet de fusion absorption de BPCE avec les holdings de participations des Banques Populaires (BP Participations) et des Caisses d'Épargne (CE Participations) prévue pour fin juillet 2010.

LE POSITIONNEMENT

LE CREDIT FONCIER AU SEIN DU GROUPE BPCE EN 2009

- ▶ **Création du Groupe BPCE, nouveau groupe bancaire issu du rapprochement des groupes Caisse d'Epargne (GCE) et Banque Populaire (GBP).**

Le projet de rapprochement des organes centraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a été mené à bien dans le courant de l'année 2009. La création du nouvel organe central, BPCE, commun aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, qui conservent leurs marques respectives, a été actée par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009.

Après agrément de l'Autorité de la concurrence et du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), les textes fondateurs de BPCE ont été approuvés le 24 juin 2009 par le Conseil de surveillance de la CNCE et le Conseil d'administration de la BFBP.

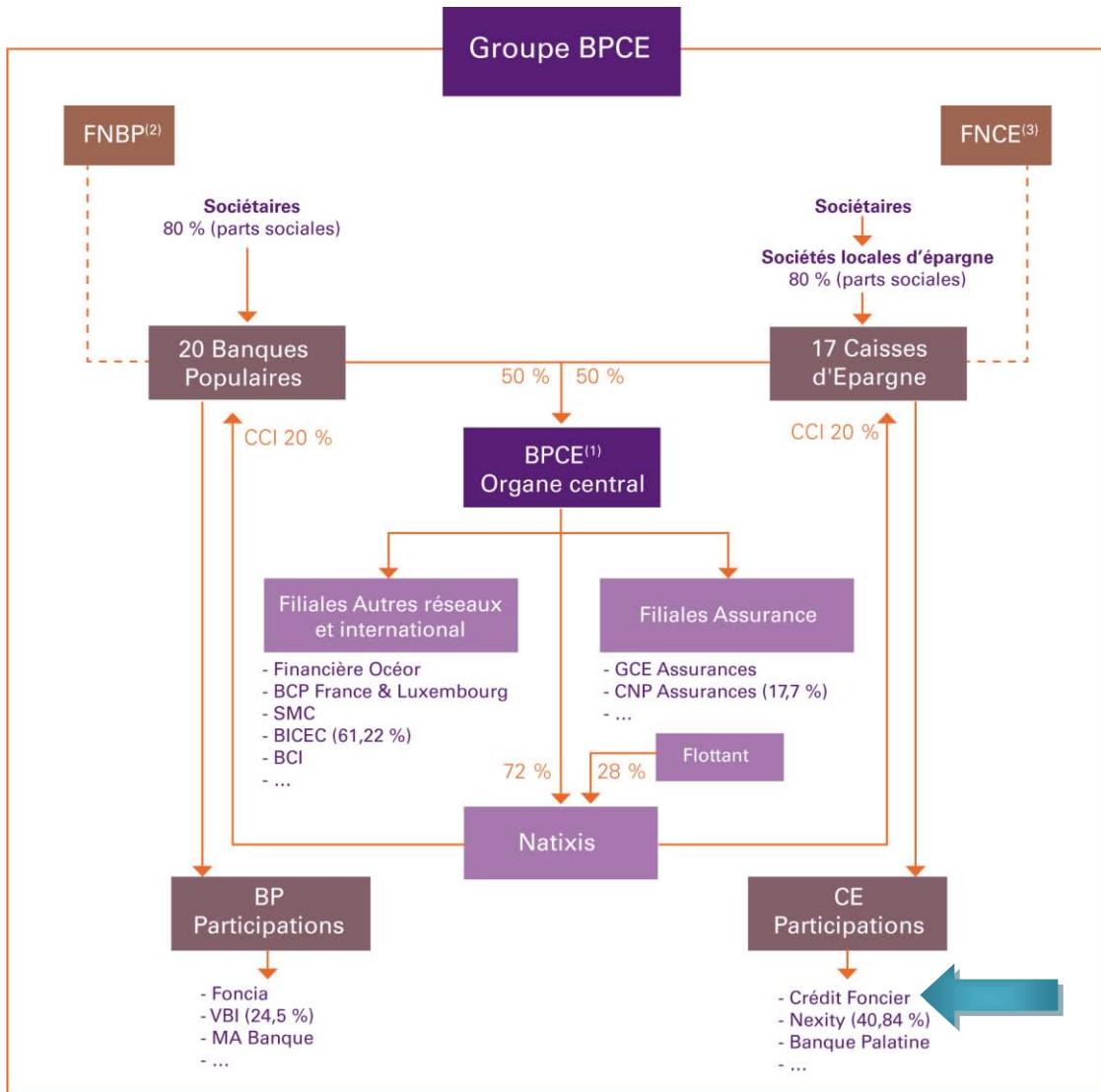
Les assemblées générales réunies fin juillet 2009 ont acté la mise en œuvre effective de l'ensemble du dispositif. La création de l'organe central BPCE est issue de l'apport des activités et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE, et a eu lieu le 31 juillet 2009.

Le schéma d'organisation du nouvel ensemble dénommé Groupe BPCE met en évidence un groupe à caractère coopératif s'appuyant sur deux réseaux autonomes complémentaires, dans le respect des marques.

- ▶ **Positionnement du Crédit Foncier au sein du nouveau Groupe BPCE**

Les filiales du pôle immobilier (Crédit Foncier, Nexity, Foncia, Meilleurtaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux CNCE et BFBP sont contrôlées par chacun des réseaux au travers de Caisses d'Epargne Participations (CE Participations) et de Banques Populaires Participations (BP Participations) issues de la transformation de la CNCE et de la BFBP en sociétés de participation.

au 31 décembre 2009



(1) Détention par l'État de 3 Md€ d'actions de préférence sans droit de vote

(2) Fédération Nationale des Banques Populaires

(3) Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

EVOLUTION DE LA POSITION DU CREDIT FONCIER EN 2010

► Simplification de la structure du Groupe

Le Groupe BPCE devrait franchir une nouvelle étape de son organisation en simplifiant son organigramme dès la fin du mois de juillet 2010. En effet, la revue stratégique effectuée dans le cadre du Projet Groupe, ainsi que l'audit externe de l'ensemble de ses actifs de crédits structurés conduit en 2009, permettent aux actionnaires Caisses d'Épargne et Banques Populaires d'envisager la fusion de leurs holdings de participations avec BPCE.

Les filiales actuellement détenues par les holdings BP Participations et CE Participations seraient intégrées dans BPCE. L'opération prendrait la forme d'une fusion absorption et sa mise en œuvre est prévue fin juillet 2010.

Cette opération se ferait sans changement pour Nexity dont la participation de 41 % resterait détenue par les Caisses d'Épargne.

► Mise en place d'une nouvelle organisation, en cohérence avec le projet stratégique

L'organisation des instances de gouvernance de l'organe central BPCE sera revue en 2010 afin de refléter les objectifs dessinés par le projet stratégique :

- le métier Banque commerciale et assurance sera placé sous la responsabilité d'un seul membre du directoire ; les deux directions du développement Banque Populaire et Caisse d'Épargne resteront toutefois distinctes, conformément au principe du développement du métier reposant sur le maintien d'une concurrence entre les deux réseaux pour toutes les catégories de clientèle ;
- le pilotage de la réorganisation de l'organe central sera confié à un membre du directoire, également Directeur général Opérations ;
- le Directeur général du Crédit Foncier de France ainsi que le Directeur général de Financière Océor rejoindront le comité exécutif.

LE CAPITAL

CARACTERISTIQUES

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 806 319 000,50 euros et est divisé en 124 049 077 actions de 6,50 euros chacune, toutes de numéraire, entièrement libérées. Le Crédit Foncier ne détient aucun titre de son portefeuille. Le nombre total de droits de vote est égal au nombre d'actions. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière plus restrictive que la législation en vigueur relative aux modifications du capital et des droits respectifs des différentes catégories d'actions qui pourraient être créées.

Le Crédit Foncier n'a pas émis de titres donnant accès à terme au capital : obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers, donnant accès au capital, warrant ou autres, options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants et du personnel.

EVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élevait à 682 087 900 euros et était divisé en 104 936 600 actions de 6,50 euros chacune.

Le 19 mai 2009, au vu du bulletin de souscription reçu de l'actionnaire unique au 4 mai 2009, le Conseil d'administration a constaté que 19 112 477 actions nouvelles de la société, d'un montant nominal de 6,50 euros, ont été souscrites en paiement du dividende, ces actions nouvelles portant jouissance à compte du 1^{er} janvier 2009, soit une augmentation de capital de 124 231 100,50 euros. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence : le capital social s'élève donc à 806 319 000,50 euros et est divisé en 124 049 077 actions de 6,50 euros chacune.

REPARTITION DU CAPITAL

Depuis le 19 février 2009, suite à l'acquisition de 23,4 % que détenait Nexity dans le capital du Crédit Foncier, la CNCE, devenue Caisses d'Epargne Participations (CE Participations) le 31 juillet 2009, détenait 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception des actions de fonction des membres du Conseil d'administration.

Les filiales actuellement détenues par le holding CE Participations, dont le Crédit Foncier, seraient intégrées dans BPCE. L'opération prendrait la forme d'une fusion absorption et sa mise en œuvre est prévue fin juillet 2010.

► Evolution du capital et de sa structure au cours des cinq dernières années

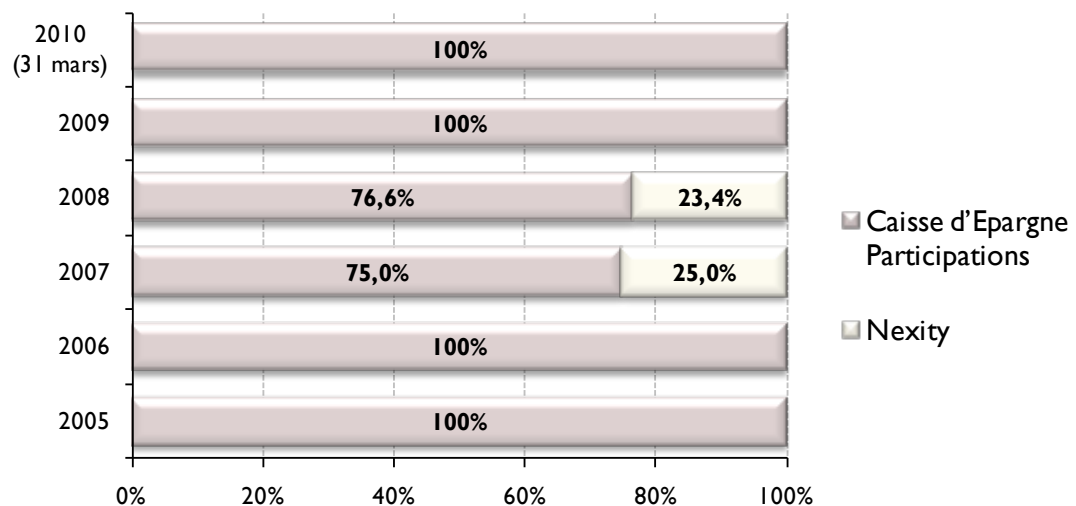
En nombre d'actions	Caisses d'Epargne Participations (ex CNCEP)	NEXITY	TOTAL
4 juillet 2005 ⁽¹⁾	67 734 589		67 734 589
7 novembre 2005 ⁽²⁾	67 922 027		67 922 027
26 juin 2006 ⁽¹⁾	81 003 427		81 003 427
16 octobre 2006 ⁽²⁾	81 129 851		81 129 851
11 juin 2007 ⁽¹⁾	98 224 450		98 224 450
23 juillet 2007 ⁽³⁾	73 668 337	24 556 113	98 224 450
29 juillet 2008 ⁽¹⁾	80 380 487	24 556 113	104 936 600
19 février 2009	104 936 600		104 936 600
19 mai 2009 ⁽¹⁾	124 049 077		124 049 077

⁽¹⁾ Après paiement du dividende en actions

⁽²⁾ Après souscription des options de souscription d'Entenial

⁽³⁾ Après apport par la CNCE de 25 % à Nexity

► Evolution de la répartition du capital



DELEGATIONS CONSENTIES A LA DIRECTION POUR LA REALISATION D'AUGMENTATIONS DU CAPITAL

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a donné au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les autorisations de procéder à des augmentations de capital.

Les délégations accordées sont les suivantes :

- autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription – par l'émission d'actions ou de toute valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social,
- autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation successive ou simultanée de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport dont la capitalisation est légalement admise.

Le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de chacune des délégations consenties a été fixé à 200 000 000 euros.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration n'a pas fait usage des délégations qui lui ont été ainsi données.

LE TITRE CREDIT FONCIER

Depuis le 9 novembre 2004, le titre Crédit Foncier n'est plus coté sur un marché réglementé. Les actions revêtent donc obligatoirement la forme nominative.

LES NOTATIONS

Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings

Au 07 avril 2010

<p>Crédit Foncier A/Aa3/A+ (affilié à BPCE A+/Aa3/A+)</p> <p>Compagnie de Financement Foncier AAA/Aaa/AAA (affiliée à BPCE A+/Aa3/A+)</p> <p>Vauban Mobilisations Garanties AAA/Aaa/AAA</p>
--

► Réaffirmation de la notation du Crédit Foncier par les trois agences

Suite à la création du groupe BPCE, les notations du Crédit Foncier ont été réaffirmées à A/Aa3/A+.

► Notation des obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier

Au cours des deux dernières années, les agences de notation ont toutes modifié à des degrés divers leur méthodologie en matière de covered bonds à la lumière de la crise financière et du risque de liquidité pesant sur les émetteurs. La Compagnie de Financement Foncier a été confirmée à AAA/Aaa/AAA stable par les trois agences, sans avoir à changer son mode de fonctionnement, qui était déjà très sécurisé en matière de gestion de la liquidité et du risque ALM.

Confirmation par Standard & Poor's (S&P) du AAA stable attribué aux émissions d'obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier le 18 janvier 2010.

Suite à la publication de ses nouveaux critères de notation le 16 décembre 2009 et à la mise sous credit watch negative de la quasi-totalité du secteur, y compris des obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier, S&P a confirmé le 18 janvier 2010 la notation AAA/Stable de ces dernières dans la meilleure catégorie possible en termes d'élévation par rapport à la notation de la maison-mère (catégorie I et risque ALM faible), ce qui lui permet en théorie un écart pouvant aller jusqu'à 7 crans entre la notation attribuée aux obligations foncières et celle attribuée à sa maison-mère, le Crédit Foncier (actuellement noté A).

Publication d'un article de fond par Moody's le 21 janvier 2010

Moody's a ré-affirmé le 21 janvier 2010 la notation Aaa des obligations foncières émises par la Compagnie de Financement Foncier compte tenu notamment de :

- la solidité du profil crédit de la maison-mère (sponsor), le Crédit Foncier (Aa3) ;
- la qualité du portefeuille de couverture de la société de crédit foncier ;
- son engagement à maintenir un surdimensionnement minimal de 105 % ;
- le cadre juridique français propre aux sociétés de crédit foncier et la non-extension de la faillite du sponsor à la société de crédit foncier.

Publication d'une étude par Fitch Ratings le 17 Mars 2010

Fitch a ré-affirmé la notation AAA du programme d'obligations foncières le 17 mars 2010 sur la base de :

- la probabilité de défaut de la Compagnie de Financement Foncier en tant que telle ;
- un D-Factor de 12,9 % attribué au programme, sur la base du cadre juridique applicable aux sociétés de crédit foncier, de l'évaluation faite par Fitch du risque d'impasses de financement en situation de faillite de l'émetteur, prenant en compte notamment la taille du portefeuille d'actifs liquides que la Compagnie peut remettre en banque centrale et les règles de gestion qu'elle s'impose ; et enfin de la qualité des systèmes informatiques de la Compagnie de Financement Foncier et du rôle de supervision tenu par la Commission bancaire.

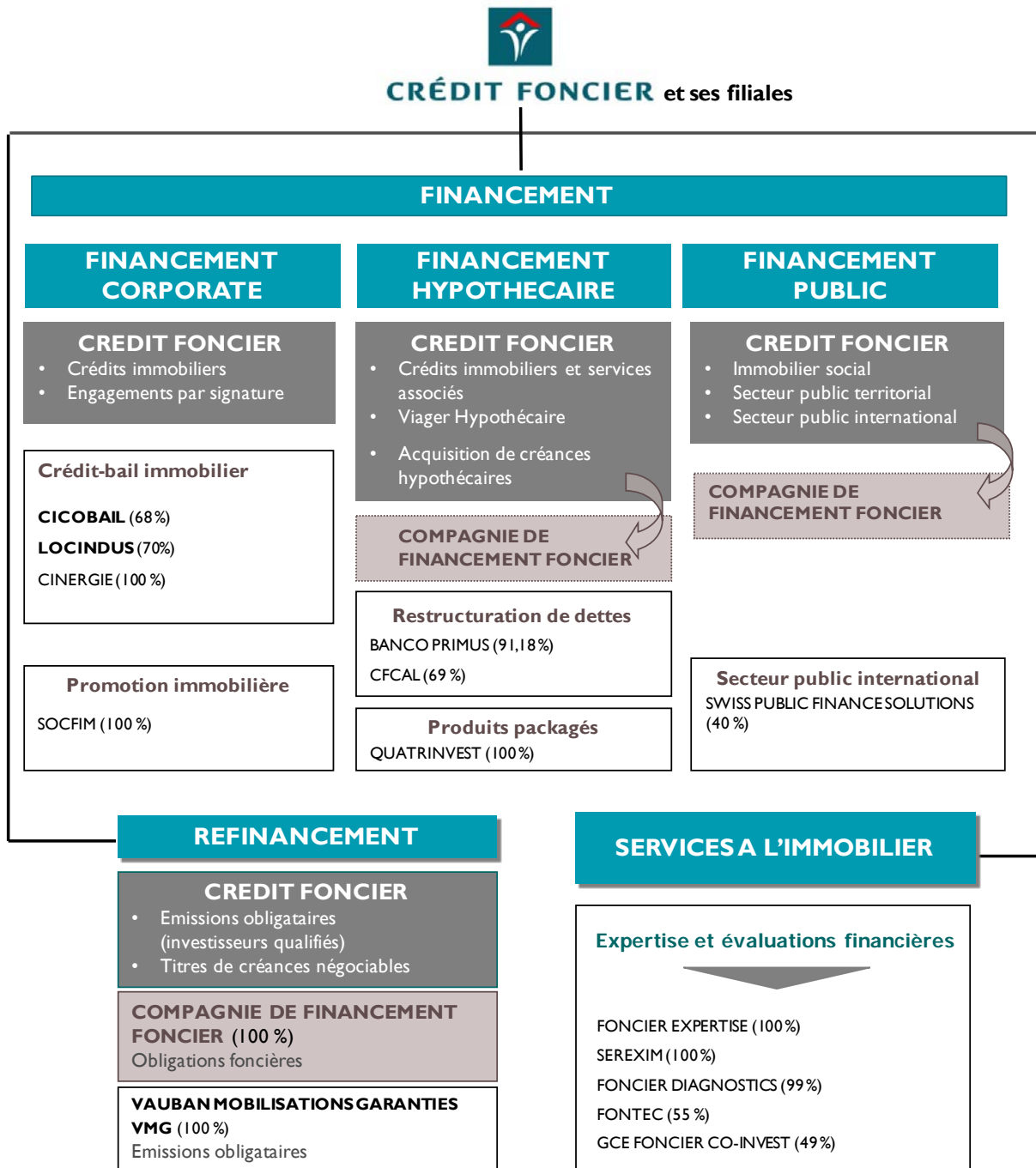
► Notation des obligations sécurisées de Vauban Mobilisations Garanties

Les obligations sécurisées de VMG sont notées AAA/Aaa/AAA assorties d'une perspective stable.

LES FILIALES

LES FILIALES DU CREDIT FONCIER PAR POLE D'ACTIVITE

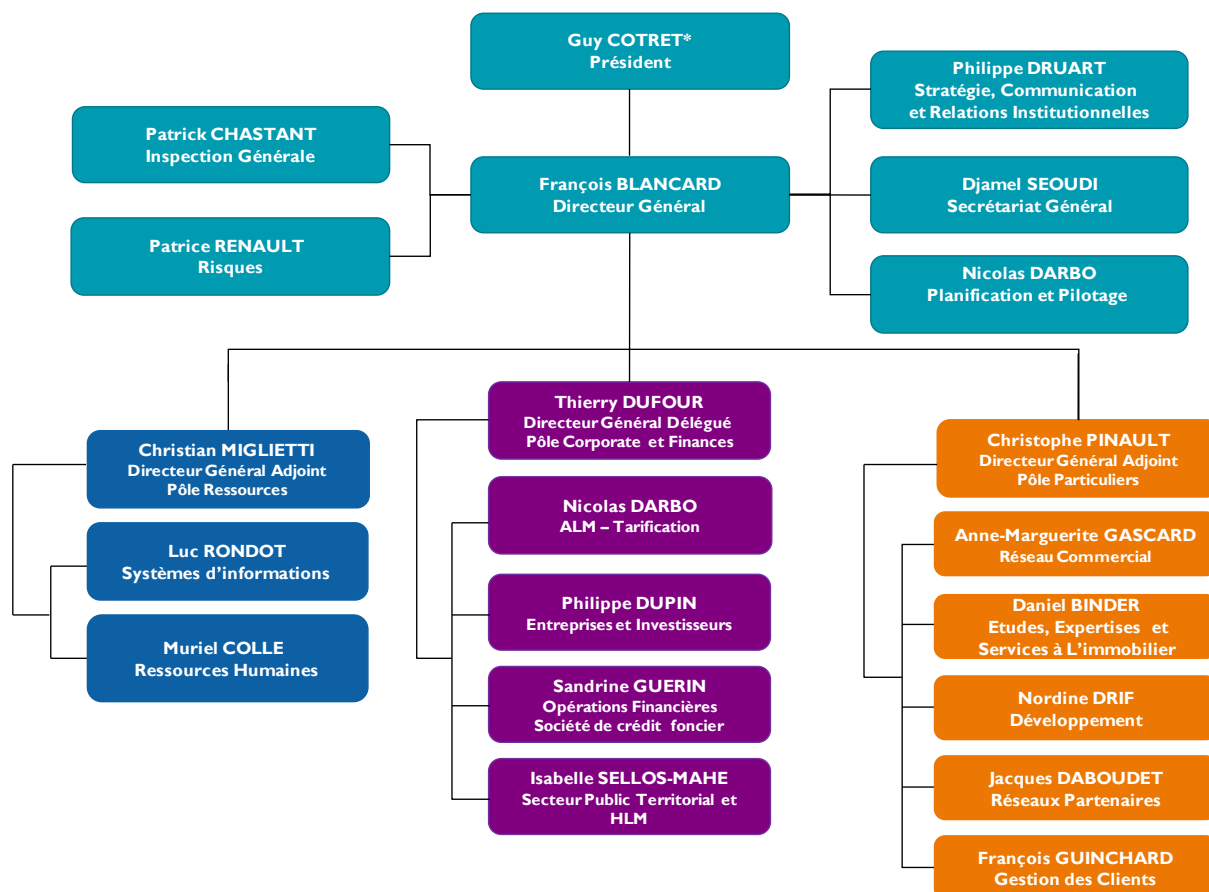
Au 31 décembre 2009



L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

LA DIRECTION GENERALE ET LE COMITE EXECUTIF

Au 31 décembre 2009



(*) En date du 3 mars 2010 M. Guy Cotret a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil. De nouveaux administrateurs ont été nommés à l'occasion de l'Assemblée générale du 26 avril 2010, suivie d'un Conseil d'administration au cours duquel François Pérol a été nommé Président.



2

DEVELOPPEMENT DU CREDIT FONCIER

La stratégie et le développement international du Groupe	24
Le plan de développement 2008/2012 du Groupe	26
Les opérations capitalistiques en 2009	28
Les évènements récents	31

LA STRATEGIE ET LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU GROUPE

LE CREDIT FONCIER, UN MODELE RESILIENT FACE A LA CRISE

Dans un contexte de conjoncture dégradée et des marchés immobiliers atones¹, le Crédit Foncier, dont l'activité est à 100 % liée à l'économie immobilière, démontre par la stabilité de son résultat 2009 la solidité de son modèle. Il confirme ainsi son positionnement de spécialiste exclusivement concentré sur le financement d'opérations sécurisées.

Signature reconnue des marchés financiers, le Crédit Foncier, avec la Compagnie de Financement Foncier, a presque doublé en 2009 le montant global de ses émissions d'obligations foncières² sa principale ressource financière. Il a ainsi continué d'accompagner au mieux ses clients dans tous leurs projets immobiliers et leur a permis de pouvoir bénéficier ainsi des conditions de taux favorables.

Acteur engagé dans le développement de l'accession, le Crédit Foncier a concentré ses efforts et recentré temporairement en 2009 ses liquidités sur son cœur de cible, les clients particuliers en France.

Le secteur Corporate et les activités à l'international restent néanmoins des axes de développement stratégiques : l'année 2009 a vu la consolidation de ses positions sur la plupart des marchés Corporate en France : investisseurs, PPP, logement social et promotion. Le Crédit Foncier a par ailleurs poursuivi son ancrage auprès des collectivités publiques étrangères dans une logique de développement maîtrisé après le recul des deux leaders Dexia et Depfa.

Les dernières années ont été marquées par un fort dynamisme pour l'entreprise Crédit Foncier avec des modifications importantes de son périmètre – cessions intra-groupe, acquisitions³ – et la résurgence d'un de ses socles d'activité historique, le financement du secteur public, en ligne avec son modèle de refinancement.

Ces capacités d'adaptation au changement ont certainement été un atout important pour le Crédit Foncier dans la période de crise ; la cohésion du corps social reste notamment un facteur clé de la compétitivité pour affronter les nouveaux enjeux économiques.

La bonne résistance du Produit Net Bancaire a permis au Crédit Foncier de poursuivre son plan de réduction des charges amorcé en 2006, avec une baisse de 6 % des charges en 2009, et se trouve ainsi en bonne position pour profiter pleinement de la reprise.

¹ Exception faire du marché du neuf

² 15,8 milliards d'euros d'émissions en 2009

³ Entenial, A3C, Locindus, CFCAL

LE CREDIT FONCIER, UNE ENTREPRISE TOURNEE VERS L'AVENIR

En 2009, le Crédit Foncier a lancé de grands chantiers sur la thématique des relais de croissance témoignant une volonté forte de se projeter dans les années à venir et d'asseoir son rôle de leader du financement immobilier.

Deux projets d'envergure verront le jour au cours de l'année : Foncier Home, le concept-store de l'immobilier et la filière crédit travaux.

Avec le lancement de Foncier Home, le Crédit Foncier a souhaité regrouper en un lieu unique l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur permettant d'offrir au client l'ensemble de la palette de produits et services lié à la concrétisation de son projet immobilier. Accompagné d'un site Internet miroir, le projet illustre le lien désormais indissociable entre projet immobilier et Internet. Fort de cette logique, le Crédit Foncier a également développé des sites communautaires et d'information⁴, visant à mettre en valeur l'expertise des collaborateurs du Crédit Foncier, et renforcera ses canaux Internet et de vente à distance.

Pour accompagner les exigences du Grenelle de l'environnement, le Crédit Foncier construit une offre complète dans le domaine de la rénovation et des économies d'énergie avec le prochain lancement d'une filière de crédit travaux.

Dans le secteur Corporate, le Crédit Foncier s'est attaché à développer la transversalité des métiers, de nouvelles offres seront ainsi proposées à la clientèle d'Entreprises et d'Investisseurs s'appuyant sur les savoir-faire propres à la direction financière. Ces offres leur permettront de profiter des meilleures combinaisons relatives aux taux, au change et à la durée.

A l'international, le Crédit Foncier s'attachera à proposer au côté des offres « Vanille » de nouveaux formats de financement et étendra sa présence à l'étranger afin de mieux cerner les besoins et les attentes des marchés locaux.

LE CREDIT FONCIER, UNE ENTREPRISE RENTABLE AU SEIN DU NOUVEAU GROUPE BANCAIRE BPCE

Dix ans après son adossement aux Caisses d'Epargne, le Crédit Foncier contribue positivement aux résultats de BPCE avec un résultat récurrent de 220 millions d'euros au cours des deux dernières années de crise.

Confirmé dans le périmètre de BPCE lors de la publication du projet stratégique du groupe en février 2010, le Crédit Foncier représente près d'un tiers des encours de BPCE hors Natixis.

A l'avenir, les relations avec les réseaux de BPCE sont amenées à être renforcées. Des synergies fortes existent d'ores et déjà dans le secteur social et des partenariats publics-privés. En 2009, les synergies auprès des réseaux commerciaux tant les Caisses d'Epargne que les Banques Populaires se sont développées sur le marché du Nouveau Prêt à Zéro Pourcent ou des PASS Foncier – marchés sur lesquels le Crédit Foncier est un des leaders incontestés. ⁵

⁴ www.jefinancemonlogement.fr, www.vivonsl'immobilier.fr

⁵ Cf LE CREDIT FONCIER EN 2009 – Les clients Particuliers – La production directe de crédits en France et en Europe.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT 2008/2012 DU GROUPE

L'année 2009 a été marquée par la capacité du Crédit Foncier à mettre en œuvre les relais de croissance avec une volonté réaffirmée d'augmenter sa puissance dans la distribution. Son ambition est de porter l'ensemble de ses relais de croissance à 30 % de son produit net bancaire en 2012.

Cette stratégie de relais de croissance reste raisonnée et s'accompagne d'une nécessaire maîtrise des risques et de la rentabilité par un pilotage à la hauteur de sa taille critique. A ce titre, le Crédit Foncier a montré sa capacité à être au rendez-vous de ses obligations réglementaires par les avancées de son programme Bâle II.

LE PLAN DES PARTICULIERS

Des réseaux complémentaires structurés : 150 correspondants LA HENIN

En 2009, la marque « La Hénin » a été réactivée pour mieux accompagner le développement du réseau des Correspondants et renforcer ainsi la puissance de distribution du Crédit Foncier sur le territoire français.

Fin décembre, 113 sites La Hénin étaient installés (pour 106 correspondants) avec l'ouverture programmée au début 2010 d'une quinzaine de nouveaux sites.

Les efforts de recrutement engagés vont être poursuivis et renforcés avec comme objectif 200 correspondants à fin 2010.

Une diversification des revenus : 1 000 lots Quatrinvest (réservés)

La filiale Quatrinvest créée en 1998 propose un ensemble de services associés en une formule unique : la sélection de biens, dont certains en exclusivité, en partenariat avec les promoteurs nationaux et régionaux, le financement, la gestion et les assurances locatives. Elle est rattachée à la Direction des réseaux partenaires depuis juillet 2008.

En 2009, la structure a été réorganisée et renforcée (recrutement de 15 négociateurs commerciaux, d'un sourceur et de 4 chargés de suivi des ventes) avec comme volonté d'augmenter la part de marché de Quatrinvest sur le marché locatif.

L'objectif annuel a été dépassé avec 1 261 réservations de lots pour 205 millions d'euros et 592 signatures d'actes notariés pour 102 millions d'euros, soutenue en partie par un contexte fiscal favorable (loi Scellier). L'année 2009 a permis au Crédit Foncier de se doter des moyens nécessaires pour mettre les lots sur le marché et activer rapidement les réseaux de vente.

LE PLAN CORPORATE (OPERATEURS PUBLICS ET PRIVES)

Une activité du secteur privé à son plein potentiel : révision de la tarification en fonction de la segmentation client mise en place et des exigences Bâle II

Cet engagement vise à piloter l'activité par la mise en place d'une tarification tenant compte d'un mix équilibré entre le volume des engagements, la marge et le coût du risque au sens de Bâle II.

La cible a été atteinte par la mise en place d'un suivi hebdomadaire du rendement des fonds propres (ROE) alloués à chacun des métiers du Crédit Foncier. Ce suivi a permis d'affiner le pilotage de la rentabilité par une allocation optimisée des fonds propres en période de réduction du volume des émissions.

Il convient de noter que le ROE sera l'indicateur de création de valeur en 2010 pour le paiement de la part variable du front office Corporate.

L'international comme relais de croissance pour le secteur privé : recrutement de l'équipe internationale IREF (International Real Estate Finance)

Un des relais de croissance du secteur corporate privé est de se développer à l'international afin de compenser la réduction du marché hexagonal passé en 3 ans (2007/2009) de 90 milliards d'euros à 50 milliards d'euros. Le marché potentiel de l'IREF est estimé à 200 milliards d'euros.

L'année 2009 a vu la mise en place effective de l'équipe dédiée à l'international. Dans un contexte difficile marqué par des contraintes accrues sur les marchés financiers et immobiliers, il est à souligner les premières opérations réalisées par l'équipe IREF qui a contribué dès l'exercice 2009 à l'atteinte de ses objectifs avec un produit net bancaire additionnel de 48 millions d'euros.

C'est dans ce contexte de crise que l'ouverture des bureaux de Londres et Francfort programmés initialement sur 2009 interviendra en 2010.

LE PLAN RESSOURCES ET GOUVERNANCE

Un capital humain valorisé par une nouvelle politique des ressources humaines : généraliser la part de rémunération variable pour les middle et back office

Cet engagement prévoyait de mettre en place un dispositif de part variable (prime d'activité) basé sur le calcul des unités d'œuvre sur les middle et back office de l'entreprise.

La définition et la mise en place d'un tableau de bord sur les unités d'œuvre ont permis ainsi d'atteindre en 2009 la cible de 100 % des middle back bénéficiant d'une part variable.

Un pilotage à la hauteur de sa taille critique : obtenir l'homologation Bâle II pour la banque de détail et la titrisation

Répondant à un objectif stratégique pour l'entreprise, l'homologation Bâle II par la Commission Bancaire constitue pour le Crédit Foncier un enjeu réglementaire avant tout, mais aussi économique, de performance, et d'image. Ce dispositif représente un potentiel d'économies de fonds propres significatif, notamment dans le domaine des titrisations, compte tenu du modèle hypothécaire du Crédit Foncier. Le périmètre de l'homologation s'étend toutefois aussi au portefeuille des particuliers.

Engagé fin mars 2009, le processus de pré-homologation Bâle II a été finalisé. Il avait pour objectif de préparer le Crédit Foncier à la venue de la Commission Bancaire dont la demande doit être adressée par le Groupe.

Plusieurs étapes obligatoires se sont inscrites dans ce processus au cours des derniers mois :

- l'inspection du portefeuille de titrisations qui s'est déroulée de mars à mai 2009 s'est soldée par un bilan positif qui a permis d'établir un plan d'actions immédiatement mis en œuvre ;
- l'inspection du portefeuille de particuliers s'est déroulée de mai à octobre 2009 et s'est concentrée sur la revue des modèles de notation qui n'a pas montré de point bloquant.

La création du nouvel organe central BPCE en cours d'année a eu des impacts sur le programme Bâle II du Crédit Foncier avec notamment la demande d'harmoniser la définition du défaut Bâlois sur celle de BPCE.

LES OPERATIONS CAPITALISTIQUES EN 2009

DEVELOPPEMENT

Constitution de Foncier Project Solutions

Dans le cadre du développement du Crédit Foncier dans les pays du Monde Arabe, le Crédit Foncier via Foncier Participations (85 %) et Foncier Foreign 2008 (15 %) est entré au capital de Foncier Project Solutions. Cette structure a pour vocation à acquérir immeubles et terrains dans un but de revente, de location ou de détention en tant que garantie pour des opérations de financement.

Constitution d'une joint-venture avec le groupe CONSTRUCTA

Le groupe Crédit Foncier via sa filiale SIPARI a constitué une joint-venture avec le groupe de promotion Constructa au sein d'une holding commune baptisée Foncier PRO et détenue à 65 % par SIPARI (100 % Crédit Foncier) et 35 % par Promoreg.

Cette holding a pour objectif d'investir dans des tours de table d'opérations de promotion à vocation sociale.

RENFORCEMENT DANS LES STRUCTURES EXISTANTES DU GROUPE

Le Crédit Foncier a consolidé sa position au capital d'un certain nombre de filiales par renforcement des fonds propres et/ou achat de titres de ses principales filiales établissements de crédit.

Renforcement des fonds propres et de la participation dans Banco Primus

Afin d'accompagner le fort développement de Banco Primus et assurer la couverture des besoins en fonds propres réglementaires de la société en résultant, le Crédit Foncier a souscrit au cours de l'année 2009 à 3 augmentations de capital pour un montant cumulé de 21 millions d'euros.

Il est rappelé que Banco Primus fédère le développement du Crédit Foncier en Europe (Portugal, Espagne, Hongrie) sur du crédit aux particuliers (restructuration de dette avec garantie hypothécaire et de crédit automobile).

Par suite de ces opérations, le niveau de participation du Crédit Foncier dans Banco Primus est passé de 85 % à 91,18 %.

Renforcement de la participation dans CFCAL-Banque

La participation du Crédit Foncier dans CFCAL-Banque a été portée au cours de l'exercice 2009 de 67,02 % à 68,87 % suite :

- à l'acquisition en bourse sur la période du 12 janvier 2009 au 31 mars 2009, de 47 473 actions du CFCAL pour un montant investi de 2,4 millions d'euros. Ces opérations ont été faites dans le cadre d'un mandat confié à Natixis Securities sur la période, mandat non renouvelé depuis,
- à l'exercice de l'option de réinvestissement du dividende en actions pour un montant de 5 millions d'euros.

Renforcement de la participation dans Cicobail

Consécutivement à l'exercice de l'option de réinvestissement du dividende en action par le seul Crédit Foncier pour un montant de 13,9 millions d'euros, la participation de ce dernier dans le capital de Cicobail est passée de 65,85 % à 68,33 %.

Renforcement de la participation dans Locindus

Dans le cadre d'un mandat confié à Natixis Securities, le Crédit Foncier a acquis sur la période du 12 janvier au 31 mars 2009, 82 618 actions de Locindus portant sa participation à cette date à 68,81 %.

S'y ajoute à la date du 3 avril 2009, l'acquisition d'un bloc d'actions de Locindus représentant 1,62 % du capital portant la participation du Crédit Foncier à 70,43 %, niveau inchangé depuis.

Renforcement de la participation dans Foncier Diagnostics

Le Crédit Foncier a racheté, le 28 décembre 2009, la quasi-totalité des titres détenus par la société Socotec dans Foncier Diagnostics soit 44 % des titres (sur les 45 % détenus). Il a également procédé au rachat, le même jour, de la participation de 55 % détenue par sa filiale Serexim dans Foncier Diagnostics. Il porte ainsi sa participation globale dans Foncier Diagnostics à 99 % du capital et bénéficie par ailleurs d'une option d'achat et d'un droit de préemption sur les 1 % restant détenus par la société Socotec en cas de cession par celle-ci à un tiers.

OPERATIONS INTERNES ET RESTRUCTURATIONS

Augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier

Le 5 juin 2009, le Crédit Foncier a opté pour le paiement du dividende en actions de sa filiale à 100 %, la Compagnie de Financement Foncier, pour un montant de 115,4 millions d'euros. A cette occasion le capital social a été porté de 924 millions d'euros à 1 008 millions d'euros.

Augmentation de capital de VMG

Le 30 juin 2009, le Crédit Foncier a exercé l'option de réinvestissement du dividende en actions VMG (Vauban Mobilisations Garanties) pour un montant global de 23 millions d'euros.

Augmentation de capital de SIPARI

Afin de doter Sipari de l'assise en fonds propres nécessaires à son programme d'investissement dans des tours de tables de sociétés foncières, le Crédit Foncier a renforcé le 15 décembre les fonds propres de 4,5 millions d'euros par conversion d'avances en capital.

Augmentation de capital de SOCFIM

Le 30 juin 2009, le Crédit Foncier a exercé l'option de réinvestissement du dividende en actions SOCFIM pour un montant global de 8 millions d'euros.

Augmentation de capital de Quatrinvest

Le 22 décembre 2009, le Crédit Foncier a procédé à une augmentation de fonds propres de 1,5 million d'euros de Quatrinvest.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société CFCR (Compagnie Foncière de Crédit) en faveur du Crédit Foncier

Dans le cadre de la rationalisation de sa filière de crédit aux promoteurs, le Crédit Foncier actionnaire unique de CFCR a procédé en avril 2009 à la dissolution de cette dernière par transmission universelle de patrimoine.

OPERATIONS AU SEIN DU GROUPE BPCE

Exercice de l'option de réinvestissement du dividende en actions Banque Palatine

Le Crédit Foncier a exercé au côté de la CNCE l'option de réinvestissement du dividende en actions Banque Palatine pour un montant de 0,621 million d'euros maintenant sa participation dans la Banque au niveau inchangé de 8,3 % qui résultait de l'apport en 2008 de sa branche d'activité bancaire aux professionnels et aux particuliers.

Complément d'investissement dans FIDEPPP

Le 2 mars 2009 le Crédit Foncier a libéré un montant de 3,7 millions d'euros correspondant à sa quote-part de 14 % dans FIDEPPP et portant le cumul investi à 12,2 millions d'euros sur un montant d'engagement autorisé de 28 millions d'euros.

Il est rappelé que le FIDEPP est un fonds d'investissement contrôlé par le groupe NATIXIS et le réseau Caisse d'Épargne dont l'objet est de prendre des participations dans des sociétés de projet de partenariat public-privé.

Complément d'investissement dans le FCPR Capital Régions2

Dans le même esprit le Crédit Foncier a libéré au cours de l'exercice un montant de 0,5 million d'euros portant à 1,2 million d'euros le montant cumulé de son investissement dans FCPR2, Fonds Commun de Placement à Risque géré par Alliance Entreprendre.

LES EVENEMENTS RECENTS

OPERATIONS EN COURS

- Le Crédit Foncier a cédé le 18 février 2010 sa participation de 40 % détenue dans Foncier Assurance à Natixis Assurances pour un prix de 25,4 millions d'euros, montant auquel pourra s'ajouter un complément de prix d'un montant maximal de 1,05 million d'euros qui sera fonction des apports de collecte en épargne assurance-vie par le Crédit Foncier sur la période 2010-2012.
- Dans le cadre du renforcement de ses activités dédiées au service à l'immobilier, le Crédit Foncier a engagé début 2010 des pourparlers avec la société Ad Valorem visant à rapprocher les activités des parties.
- Des discussions ont été ouvertes avec Natixis portant sur le transfert de la Société Cicobail. A ce stade, aucun engagement n'a été pris ; de même les conditions et modalités de ce transfert sont en cours de discussion.

PERSPECTIVES

Le Crédit Foncier n'a pas connaissance de détérioration affectant les perspectives du groupe depuis la date des derniers états financiers.



3

LE CREDIT FONCIER EN 2009

L'ENVIRONNEMENT EN 2009	34
▪ Environnement macro-économique	34
▪ Courbe des taux	35
LES METIERS	37
▪ Particuliers	38
<i>La production directe de crédits en France et en Europe</i>	38
<i>Les acquisitions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe</i>	45
▪ Corporate	47
<i>Opérateurs publics</i>	47
• En France	47
• A l'international	52
<i>Opérateurs privés</i>	54
▪ Etudes, expertise et services à l'immobilier	62
▪ Opérations financières	67
LES CLIENTS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS	69
▪ Les relations avec la clientèle de particuliers	69
▪ Une démarche qualité pour tous les clients	69
L'ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES	71
L'ANALYSE DES RESULTATS	72

L'ENVIRONNEMENT EN 2009

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Après un début d'année sur le point d'orgue de la crise économique et financière, l'économie mondiale a retrouvé le chemin de la reprise fin 2009.

2009 est donc une année charnière, relançant la machine de l'économie mondiale.

Si la croissance économique mondiale a reculé de 2,5 % sur l'ensemble de l'année – dû entre autres à un repli des échanges internationaux, à la fermeture du crédit et à la chute de l'investissement et notamment l'immobilier – un redémarrage progressif de la conjoncture mondiale soutenu par les économies émergentes d'Asie devrait avoir lieu en 2010. Les Etats-Unis devront cependant faire face à un chômage élevé et à des surcapacités de production tandis que l'Europe sera en quête de relais de croissance.

Après avoir démarré sur fond de crise de liquidité et de confiance marqué par la défiance du marché interbancaire, un marché primaire atone et la transmission de la crise de la sphère financière à la sphère réelle, les marchés financiers ont rebondi dès la mi-mars.

La revalorisation des différentes classes d'actifs a surpris l'ensemble du système. Après avoir touché un point bas en mars 2009 en raison de fortes dévalorisations d'actifs risqués et de lourdes pertes (chute de 47 % du S&P 500 en mars par rapport à fin 2008), une tendance haussière s'est installée dès lors.

Les multiples mesures de soutien prises par les gouvernements et les banques centrales afin d'améliorer la liquidité sur les marchés ont permis d'enrayer graduellement la crise et d'atténuer ainsi la violence de la récession.

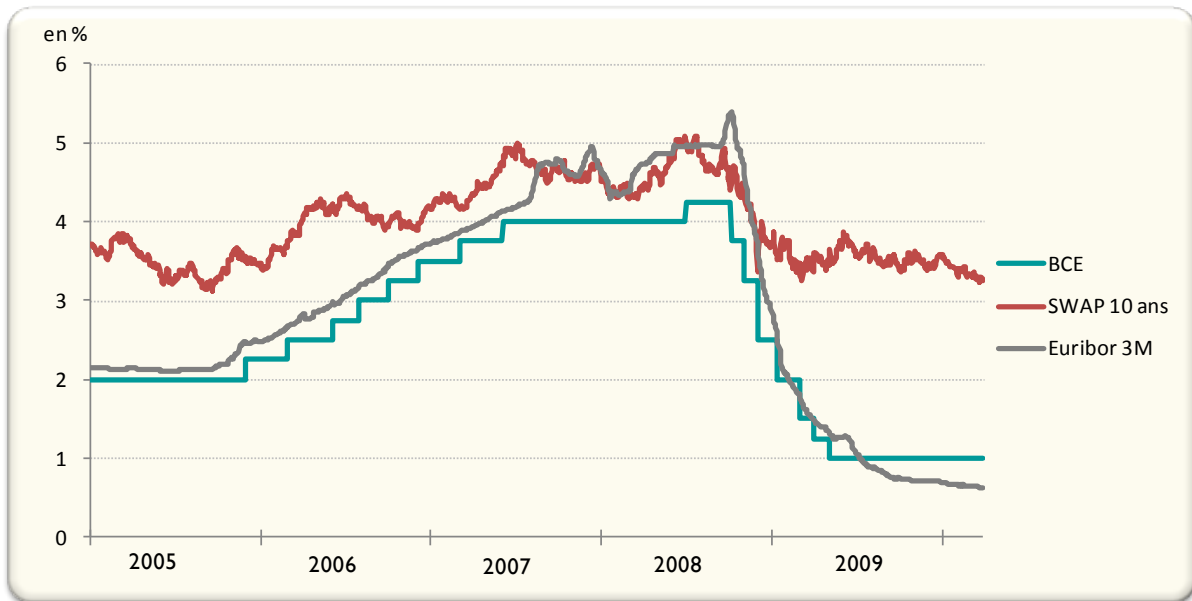
2009 a notamment été marquée par le sauvetage des acteurs et places du système financier, par l'intervention de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne, qui avec le lancement du programme de rachat de 60 milliards d'euros d'obligations sécurisées a favorisé la réouverture du marché primaire. Retour de la liquidité, regain d'appétit pour le crédit, assainissement des banques et relance des industries porteuses de l'économie réelle en sont les résultats.

Le secteur bancaire, qui a été touché de plein fouet par la crise, a renoué avec les bénéfiques. Les garanties données par les Etats au secteur bancaire, l'interventionnisme des Banques Centrales et les plans de soutien des Etats ont permis de contribuer au redressement des banques. Avec notamment la contraction des *spreads* interbancaires, un assainissement bilanciel et le retour en masse des émissions bancaires non-garanties par les Etats, le secteur bancaire se relève graduellement.

L'année 2009 s'achève donc sur une sortie de crise, certes non sans séquelles, mais avec la promesse d'améliorations conjoncturelles sur l'ensemble des marchés en 2010. Reste en suspens la question du retrait progressif des politiques de soutien monétaire et budgétaire, et ses conséquences sur l'économie.

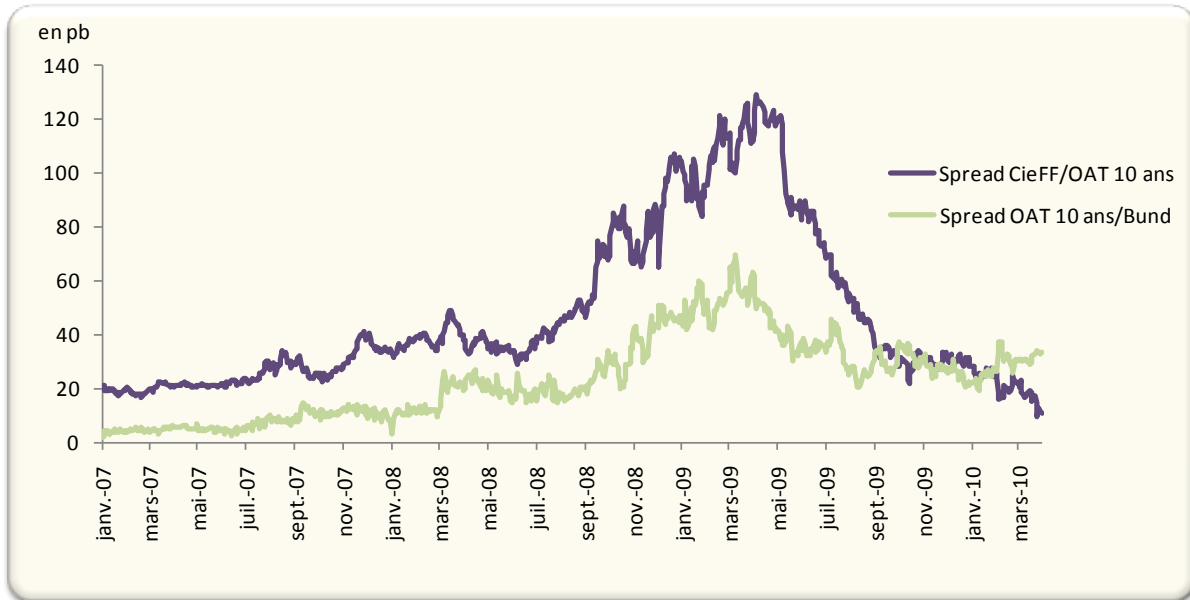
COURBES DES TAUX

► Evolution des taux sur 5 ans



Suite à la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, on remarque que l'intervention de la BCE, par le biais d'une part de la baisse des taux directeurs (courbe BCE) et d'autre part par l'injection, massive de liquidités dans le marché a permis aux marchés monétaires de se détendre de façon spectaculaire (évolution Euribor 3 mois). Les taux longs (représentés par le swap 10 ans) ont également baissé mais dans des proportions beaucoup plus faibles, les liquidités étant essentiellement investies sur le court (caractéristique de l'aversion au risque). La pente de la courbe des taux est donc devenue extrêmement forte.

► Evolution des spreads sur 3 ans



L'élargissement du spread Compagnie de Financement Foncier – OAT à partir de septembre 2008 illustre l'effet de « flight to quality » provoqué par les investisseurs qui se sont concentrés sur les dettes souveraines les plus sûres d'une part et la faible liquidité sur le marché secondaire des obligations foncières d'autre part. Cependant, depuis mai 2009, ce même spread a connu une compression remarquable et traite désormais sur des niveaux équivalents, voire plus serrés, que ceux observés avant la crise. Les obligations sécurisées les plus solides (comme celles de la Compagnie de Financement Foncier) bénéficient donc de l'intérêt des investisseurs dans un environnement où le volume de dettes souveraines inquiète de plus en plus (comme l'atteste le spread OAT/Bund qui reste volatile et sensiblement supérieur aux niveaux pré-crisis).

LES METIERS

L'Offre du Crédit Foncier par pôle d'activité



LES CLIENTS PARTICULIERS

Dans le sillage de 2008, l'année 2009 est marquée par un fort recul de la production du marché français des crédits immobiliers. La montée du chômage affectant le pouvoir d'achat des particuliers, combinée à une certaine restriction du crédit immobilier ont contribué à cette contre-performance. Cependant devenir propriétaire de son logement demeure l'une des principales aspirations des Français.

Dans ce contexte de crise, le Crédit Foncier a pu confirmer la pertinence et la pérennité de son modèle de développement, se trouvant ainsi au cœur du plan de relance initié par les pouvoirs publics afin de redynamiser le marché immobilier.

En effet, alors que le marché du crédit immobilier est en forte baisse, le Crédit Foncier a su limiter ce recul et gagner des parts de marché tout en améliorant ses marges, grâce notamment à son expertise pour exploiter pleinement les nouvelles mesures mises en place par les pouvoirs publics, confirmant par la même occasion son statut de facilitateur immobilier.

Ces bons résultats ont été réalisés dans un cadre de dialogues et de solidarité, comme en témoignent le succès de la médiation sur les prêts à taux révisibles permettant aux clients du Crédit Foncier de bénéficier d'une sécurisation de leur prêt immobilier, ou les mesures exceptionnelles pour ses clients en situation de chômage partiel, et éprouvant des difficultés à rembourser leurs échéances de prêt.

Les conseils et les échanges passent également par les outils innovants mis en place par le Crédit Foncier comme la plateforme communautaire « Vivons l'immobilier », un véritable lieu de discussions entre les experts du Crédit Foncier et les Internautes sur le thème de l'immobilier, ou le site jefinancemonlogement.com qui permet aux internautes de trouver les meilleures solutions pour financer leur projet.

Enfin, pour être encore plus près de ses clients, le Crédit Foncier continue à améliorer son maillage territorial, notamment à travers son réseau de correspondants.

LA PRODUCTION DIRECTE DE CREDITS EN FRANCE ET EN EUROPE

L'organisation

L'activité commerciale du marché des particuliers s'appuie sur deux réseaux : les agences du Crédit Foncier et les correspondants, agents indépendants sous la marque La Hénin. Les deux réseaux traitent la clientèle diffuse et animent les prescripteurs de proximité. En 2009, le réseau des correspondants compte 111 points de ventes et s'appuie sur une structure d'animation dédiée.

En complément, une organisation centralisée est proposée aux partenaires assurant un montage plus complet des financements (assureurs, banques, centrales de ventes, courtiers) et désirant regrouper les accords et la mise en place de crédits. Elle intègre également la plate-forme de vente à distance, en capacité de traiter complètement prospects et clients issus de tous les canaux et en particulier d'internet.

L'offre, la communication

La politique de l'offre du Crédit Foncier est axée sur la transparence et la personnalisation vis-à-vis ses clients.

En conséquence, une refonte complète de l'éditique a été effectuée. Ses clients sont désormais informés de l'ensemble des conditions de fonctionnement de leurs prêts et les options associées dès la demande de prêts.

Pour être plus proche de ses clients, et offrir des produits correspondant à leurs besoins, le Crédit Foncier a travaillé en profondeur les différents segments de clientèle, notamment en accession et propose une offre de crédits et de services adaptés aux situations de ces différentes cibles: jeunes et sans apport, familles monoparentales, quinquas... En 2009 le Crédit Foncier a engagé une communication large sur ces thèmes reprenant les nouvelles évolutions de la société.

La souplesse de ses produits a été mise en avant. La gamme des prêts PERIODIMO est enrichie, offrant plus de choix aux clients. Dorénavant, les clients peuvent choisir la durée de la première période de taux constant allant de un à dix ans, et opter pour un cap de taux entre 1,75 et 3 points.

L'offre concernant l'assurance des emprunteurs est davantage personnalisée, avec une segmentation des tarifs en partie corrélée avec l'âge du client.

Le lancement d'une offre d'assurance emprunteurs en partenariat avec le CSF en septembre dernier a permis au Crédit Foncier de toucher une clientèle de professions à risque aggravé (Militaires, Gendarmes, Policiers ...), jusqu'alors non couverte par les contrats groupes.

L'innovation et la forte capacité d'adaptation du Crédit Foncier aux mesures de relance gouvernementales sont également des vecteurs de développement de son offre.

Ainsi, le Crédit Foncier a été la première banque à avoir intégré le doublement PTZ du neuf dans son offre, ce qui lui a permis de renforcer sa position de leader dans la distribution de ce type de prêts.

Dans la lignée du Grenelle Environnement, Le Crédit Foncier a lancé la distribution de l'Eco Prêt à Taux 0%, à travers un mini site internet pédagogique et pratique pour sensibiliser les clients à cette démarche.

Enfin, le Crédit Foncier a anticipé le développement de la clientèle des non résidents en France en complétant sa gamme de produits destinés à cette clientèle spécifique avec un prêt hypothécaire non affecté.

L'environnement des marchés immobiliers français en 2009

Cette année encore, la crise continue à toucher le secteur immobilier. Pour limiter l'impact de cette crise et redynamiser le marché immobilier du neuf, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs mesures afin d'améliorer la capacité d'endettement des futurs acquéreurs. Parallèlement, la baisse des taux d'intérêt a permis aux ménages accédants de maintenir leur pouvoir d'achat en dépit du prix de l'immobilier encore élevé. En effet, le nombre de transactions continue à chuter, mais avec une ampleur moins importante que l'année précédente. Au total, 2009 compte environ 837 000 ventes, soit un repli de 5 % par rapport à 2008 après un recul annuel de 20 %¹. La chute brutale des prix n'a pas eu lieu, laissant apparaître un rythme plus contenu. La baisse du prix est de l'ordre de 2 % dans le neuf et de 6-7 % dans l'ancien².

¹ Notaires – FPC – Markemetron

² FPC – Notaires – FNAIM

Le marché immobilier résidentiel

Le marché du neuf avait été sévèrement touché en 2008 notamment dans le secteur de la promotion où le nombre de ventes était passé de 127 300 en 2007 à 79 400 en 2008 (soit une chute de 38 %). Dopé par les nouvelles mesures de relance, ce secteur a pu résister à la crise, et repartir en 2009 avec une progression annuelle des ventes de plus de 25 %, soit environ 100 000 transactions sans compter les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) HLM³.

En effet, le doublement du prêt à taux zéro pour les acquisitions de logements par les primo-accédants, combiné à la baisse des taux d'intérêt des emprunts et aux réels efforts commerciaux consentis par les promoteurs ont rendu plus accessible ce secteur aux ménages primo-accédants.

Le dispositif Scellier, quant à lui, connaît un grand succès et a représenté plus de 60 % des ventes en 2009. Les investisseurs locatifs dans le neuf sont de retour.

Parallèlement, l'amélioration des ventes est également due à la chute des taux de désistement qui avaient atteint un seuil record de 40 % en 2008³.

La maison individuelle neuve en diffus connaît le même succès que le secteur de la promotion dans une moindre mesure. Grâce au rattrapage du dernier semestre, les ventes ont progressé de 8 % sur un an, soit environ 150 000 ventes nettes après un recul annuel de 17 % par rapport à 2007⁴.

Le marché de l'ancien a pu également ralentir l'hémorragie de fin 2008, où le nombre de transactions avait chuté très fortement au 4^{ème} trimestre 2008. Néanmoins, la baisse de volume se poursuit. Ainsi le nombre de transactions dans l'ancien est estimé à 590 000 en 2009, soit -12 % par rapport à l'année précédente⁵.

Les prix continuent leur atterrissage dans l'ancien accusant une baisse annuelle de 5 à 6 %⁶ après le léger recul de 3 % en 2008⁵. Durant les derniers mois de l'année 2009, le rythme de cette baisse a ralenti laissant entrevoir une stabilisation en 2010.

Le marché du crédit immobilier en France

Dans le sillage des ventes, le marché du crédit a continué de chuter en 2009, soit un recul de 15 % en valeur et de même ordre de grandeur en nombre⁷. La production nationale de crédits immobiliers s'élève à 119,5 milliards d'euros en 2009 (dont environ 106 milliards d'euros hors crédits travaux)⁷.

La baisse a moins touché le segment des primo-accédants, lesquels ont bénéficié pleinement les mesures de relance gouvernementale. En effet, les primo-accédants bénéficiant des prêts aidés sont plus motivés pour passer à l'acte, car ces aides leur permettent de compenser une grande partie de leurs faibles apports personnels. Ils soutiennent désormais activement ce segment de marché. En effet, on compte 55 % des primo-accédants ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro en 2009 (vs 45 % en 2008)⁸. L'élargissement du Prêt à l'Accession Social (PAS) et le développement du PASS FONCIER^{®8} ont également fortement encouragé cette clientèle à acquérir son premier logement.

³ FPC (Fédération des Promoteurs-Constructeurs)

⁴ UMF (Union des Maisons Françaises) - Markemetron

⁵ Chambre des notaires

⁶ 5 % selon la FNAIM et 6 % selon les notaires

⁷ Observatoire de la Production du Crédit Immobilier - OPCI

⁸ Montage spécifique associant aides des collectivités territoriales et aides de l'état pour solvabiliser une clientèle à revenus limités

Le marché de la revente continue à être bloqué, les ménages préférant attendre plutôt que de vendre leur bien à la baisse. Ils diffèrent donc leurs nouvelles acquisitions. Après un retrait annuel de 27 %, le nombre de « second accédants » recule encore de 15 % en 2009⁹, ce qui provoque par conséquent un repli important des crédits relais.

La production des prêts pour les opérations d'investissement locatif a bien résisté grâce au succès du dispositif Scellier. Leur nombre a progressé plus de 10 % après la décrue de 20 % en 2008¹⁰.

Commencée au début de l'année, la baisse des taux d'intérêt se poursuit. Ces derniers ont atteint un niveau très attractif pour les emprunteurs. La part relative des taux variables a progressé pour se hisser à 5,6 % au 3ème trimestre 2009, après le point le plus bas à fin 2008 (1,7 %) mais encore loin derrière les années phares (2004 – 2005) où les crédits à taux variables représentaient 20 % de la production¹⁰.

La durée moyenne des crédits s'est stabilisée à 214 mois et reste au niveau de l'année précédente après s'être allongée de 8 mois en 2007¹¹.

L'activité du Crédit Foncier en 2009

Les Particuliers : la production

(en millions d'euros)

Production annuelle prêts en direct	2007	2008	2009	Evolution 2009/2008
Réseaux Agences ¹	7 305	6 206	5 463	-12 %
Réseaux Partenaires ²	2 158	1 967	1 917	-2,5 %
Total Particuliers	9 463	8 173	7 380	-9,7 %

¹ Production initiée par les Prescripteurs et le Diffus du Crédit Foncier et la Belgique. La production Belge a été reclassée dans les réseaux physiques pour les 3 années

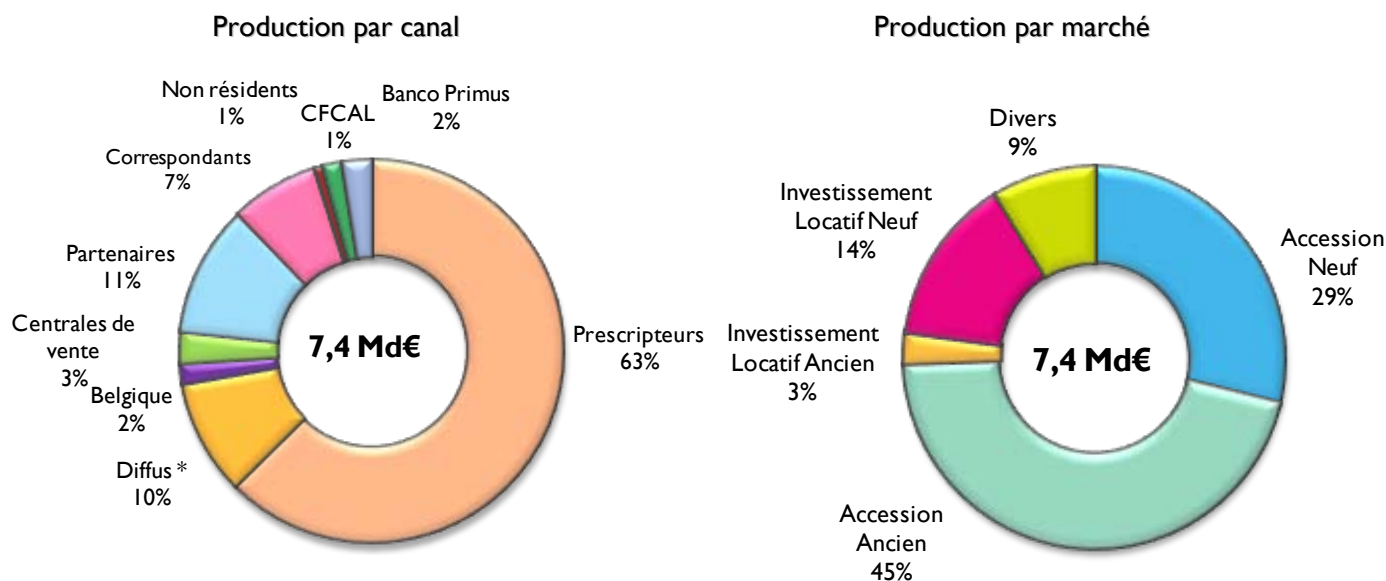
² Production incluant celle des filiales CFCAL et Banco Primus. Depuis 2009, cette production inclut les prêts aux copropriétaires/gros bailleurs (2007 et 2008 ont été retraités proforma).

Malgré la baisse du marché du crédit immobilier, la production du Crédit Foncier reste satisfaisante, affichant un recul de 10 % contre 15 % pour le marché, grâce aux réseaux partenaires qui enregistrent un recul de seulement 2,5 % en montant en raison de la montée en puissance des correspondants. Parallèlement, le Crédit Foncier a amélioré ses marges, gagnant ainsi des parts de marché, tant dans l'ancien que dans le neuf. Au total, le Crédit Foncier a gagné plus d'un point sur un an.

⁹ Observatoire Immobilier du Crédit Foncier

¹⁰ Observatoire du Financement des Marchés résidentiels

Structure de la production en 2009



* Diffus : ensemble des prêts pour lesquels les clients se présentent spontanément en agence.

Profitant de la reprise du marché du neuf, le Crédit Foncier confirme son rôle de leader, notamment en investissement locatif neuf, et en primo-accession dans le neuf avec un gain de production de crédits dans le neuf de près de 3 %, affichant une part de marché de 11 %. Ainsi, le marché de l'accession dans le neuf représente 29 % de la production de Crédit Foncier contre 27 % l'année précédente.

En effet, dès le 19 janvier 2009, le Crédit Foncier était en mesure de proposer le Nouveau Prêt à 0 % doublé dans le neuf. Il continue ainsi à offrir un service optimum à ses clients jeunes et/ou modestes et conforte ses partenariats historiques avec les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs. Par ailleurs, il a su rapidement accompagner ses clients investisseurs dans le dispositif Scellier.

Le Crédit Foncier continue donc de démontrer son savoir-faire en matière d'accession sociale et de primo-accession modeste. Il reste le premier distributeur en Prêt à l'accession sociale (PAS) avec 36 % de part de marché, contre 32 % l'année précédente, en Prêt à taux zéro avec 24,7 % de part de marché, et en PASS FONCIER® avec 2 projets financés sur 3¹¹.

2009 est marquée aussi par un renforcement du poids des prescripteurs, ils représentent désormais 63 % de la production du Crédit Foncier (vs 58 % en 2008).

Contrairement au marché où l'on observe un regain d'intérêt pour les crédits à taux variables, le Crédit Foncier a plutôt opté pour une sécurisation des prêts accordés. Ainsi, la part des crédits à taux fixe a atteint 91 % de la production contre 57 % l'année précédente.

Parallèlement à son activité de financement, le Crédit Foncier a su développer un nombre important de ventes additionnelles de produits et services (IARD, ADI, Quatrinvest...) à la clientèle des particuliers.

¹¹ FGAS

Les Particuliers : les encours

(en millions d'euros)

Encours Prêts en direct	2007	2008	2009	Evolution 2009/2008
Encours fin d'année	40 145	43 707	46 102	5,5%

Malgré la baisse de la production, le Crédit Foncier a réussi à conforter le niveau de son encours de prêts aux particuliers. L'encours total s'élève à 46 milliards d'euros à fin 2009, soit une progression annuelle de 5,5 %. Cette hausse est portée par le secteur concurrentiel ; le secteur des prêts aidés (de type PAP – Prêt à l'Accession à la Propriété) est, quant à lui, en amortissement extinctif et ne représente plus qu'une part marginale de l'encours total.

Les perspectives 2010

Les marchés français

Malgré l'incertitude sur l'ampleur du chômage qui pénalise probablement la croissance, la période la plus noire semble passée. Le timide redressement du marché en fin d'année laisse apparaître une légère reprise du marché immobilier et par conséquent du marché du crédit immobilier en 2010. Le nombre de transactions financées par un crédit immobilier devrait s'accroître d'un peu plus de 10 %, sous réserve d'une amélioration du marché du travail¹². Le montant des crédits devrait donc augmenter du même ordre pour s'établir entre 125 et 130 milliards d'euros¹⁵.

Le maintien du dispositif Scellier pour une année supplémentaire dans les mêmes conditions et le nouveau PTZ doublé, voire triplé dans le cas d'une acquisition d'un logement aux normes environnementales vont encore soutenir le marché du neuf. Cependant, le nouveau PTZ ne sera plus majoré que de 50 % à partir de mi 2010.

Sur le marché de l'ancien, le mouvement d'ajustement des prix devrait se stabiliser, le nombre de transactions devrait repartir à la hausse avec le retour probable du marché de la revente.

Les taux d'intérêt devraient se stabiliser au début de 2010, puis remonter légèrement à partir du second semestre. Cette remontée progressive favoriserait le maintien du marché.

¹² Observatoire de la Production du Crédit Immobilier – OPCI

Le Crédit Foncier

Dans ce contexte de signes encourageants, le Crédit Foncier s'est fixé des objectifs ambitieux, avec 8,9 milliards d'euros de production de crédit aux particuliers (soit 21 % de plus que l'année précédente) et 97 000 ventes de produits et services.

Le Crédit Foncier souhaite ainsi poursuivre le renforcement de son rôle de spécialiste de l'Immobilier et d'acteur de premier plan pour le financement à l'accession sociale.

L'année 2010 sera également une année d'opportunités pour le Crédit Foncier. De nombreux projets vont ainsi voir le jour :

- Une filière Haut de Gamme & Patrimonial sera lancée. Il s'agit d'un des relais de croissance de 2010, qui permettrait au Crédit Foncier de se positionner sur une nouvelle cible avec une nouvelle filière commerciale dédiée.
- Le canal des Non-résidents sera renforcé.
- Une offre de financement « 100 % Internet » sera proposée aux clients.
- L'activité Crédit Travaux sera lancée à travers une structure de vente à distance.
- Le « grand magasin de l'immobilier » baptisé Foncier Home, un nouveau canal de distribution physique et virtuel, sera ouvert à l'automne 2010.
- Afin de densifier le maillage du territoire, le développement des points de ventes des correspondants LA HENIN sera poursuivi pour atteindre 200 agences en 2010.
- Le schéma de distribution physique sera revisité, et de nouveaux formats d'agences seront définis.
- Le Pôle Services regroupant Foncier Expertise, Serexim, Foncier Diagnostics, Fontec, Foncier Consultants sera constitué pour exploiter pleinement les synergies des métiers.
- Afin d'apporter encore une meilleure qualité de service à ses clients, l'Entreprise se donnera les moyens d'obtenir le label ISO 9001 pour sa gestion de clientèle.
- Enfin, une école consacrée aux métiers de l'immobilier, l'Ecole Nationale du Financement de l'Immobilier (ENFI), sera créée.

LES ACQUISITIONS DE TITRES ADOSES A DES CREANCES HYPOTHECAIRES RESIDENTIELLES EN EUROPE (RMBS)

L'activité du Crédit Foncier en 2009

Le Crédit Foncier a développé depuis 2001 une activité de financement de prêts à l'habitat (prêts dits « prime ») à l'étranger sous forme d'acquisition et de détention jusqu'à extinction de parts de titrisation RMBS. Les pays concernés sont les pays voisins d'Europe continentale, bénéficiant de proximités fortes en matière culturelle et d'environnement juridique. Aucune opération n'est située aux USA ou ne contient du « subprime » ou du « altprime ». Le Crédit Foncier n'investit que dans les tranches les plus *senior*, dont le risque de crédit est bien inférieur à celui d'une production à l'habitat en direct.

Ce format est utilisé, en particulier, pour les avantages suivants :

- la sécurité juridique en matière de cession parfaite des créances ;
- le rehaussement de crédit offert aux porteurs de parts les plus *senior* ;
- la sous-traitance de la gestion des créances dans le pays considéré ; le modèle de cette activité étant un modèle sans réseau, contrairement à l'activité particuliers France.

En Europe continentale, les normes d'octroi sont restées conservatrices et ne se sont jamais approchées des caractéristiques des « subprime » aux États-Unis. Ainsi, la vérification sur pièces des revenus de l'emprunteur est toujours présente dans les opérations souscrites par la Compagnie de Financement Foncier, et la capacité à rembourser est restée un critère d'octroi essentiel, et ce, au-delà de la notion de valeur de gage. En outre, ce secteur géographique présente des niveaux de sécurité pour le prêteur. En effet, l'emprunteur ne peut pas se dégager de ses obligations au titre du prêt en « rendant les clés » en cas d'évolution défavorable du marché immobilier, et le prêteur dispose de certains recours à l'encontre de l'emprunteur, comme la saisie-arrêt sur salaire.

En dépit de la crise économique sévissant depuis début 2008 sur l'ensemble de la zone euro, le portefeuille a montré sa résistance, la quasi-totalité des migrations de notes enregistrées demeurant dans la zone Step 1, dont 94 % bénéficient au moins d'une notation AAA par les agences et 74 % demeurant en note Bâle 2 AAA. Les expositions de la Compagnie de Financement Foncier concernent exclusivement des portefeuilles granulaires de qualité « prime ».

Au-delà des notes externes, ce portefeuille est régulièrement soumis à des stress scenarii, destinés à mesurer la probabilité de perte de rendement ou de perte finale en cas d'évolution défavorable de la qualité de crédit des emprunteurs sous-jacents. Sous ces hypothèses, toutes les opérations détenues en portefeuille continuent de payer l'intérêt et le capital attendus en temps et en heure.

Ces résultats démontrent la qualité du processus de sélection des actifs du groupe Crédit Foncier.

Étant donné les conditions de marché (absence quasi totale de marché primaire depuis mi-2007), la production sur cette activité s'est limitée en 2009 à 0,3 milliard d'euros d'achats sur le marché secondaire, répartie sur les Pays-Bas, l'Italie, le Portugal et les États-Unis.

Un volant d'activité du même ordre est attendu pour 2010, alors que le marché reste en phase de restructuration pour retrouver la confiance des investisseurs.

Les perspectives 2010

Un volant d'activité du même ordre est attendu pour 2010, alors que le marché reste en phase de restructuration visant à retrouver la confiance des investisseurs.

(en millions d'euros)

Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009	Variations 2009/2008
Production – nouvelles acquisitions	8 008	66	278 (*)	n.s.
Encours – stocks de titres (fin d'année)	17 351	15 662	13 389	-14,5 %

(*) y compris 58 millions d'euros de créances titrisées Sallie Mae.

RECAPITULATIF

ACTIVITE REALISEE AUPRES DES PARTICULIERS

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production annuelle	17 471	8 239	7 658	-7,1 %
Prêts en direct aux Particuliers	9 463	8 173	7 380	-9,7 %
Acquisitions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe	8 008	66	278	x 4,2
Encours fin de période	57 496	59 369	59 491	+ 0,2 %
Prêts en direct aux Particuliers	40 145	43 707	46 102	+ 5,5 %
Acquisitions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe	17 351	15 662	13 389	-14,5 %

CORPORATE

LES OPERATEURS PUBLICS EN FRANCE

L'IMMOBILIER SOCIAL

L'année 2009 a été marquée par le dynamisme de la production avec un volume de crédits en forte progression.

Soutenue en début d'année par le leadership du Crédit Foncier au nom du Groupe Caisse d'Épargne sur les enveloppes de prêts réglementés¹³ et une demande relativement forte dans le cadre du plan de relance, la production a connu une importante accélération au cours du dernier trimestre. Le Crédit Foncier s'est concentré sur la distribution de produits réglementés (PLS) en assurant la transversalité notamment sur le PLS plan de relance ainsi que sur des actions concernant la qualité.

L'activité 2009

L'environnement du marché de l'immobilier social

L'année 2009 restera marquée par le plan de relance des pouvoirs publics instauré au premier semestre et qui a mis à contribution les bailleurs sociaux par un effort de construction conséquent.

Les mesures d'accompagnement de ce plan se sont traduites par la mise à disposition d'enveloppes de financement largement ouvertes aux opérateurs privés comme le PLS Plan de relance (programmation de 15 000 logements).

Les Organismes de logement social ont répondu positivement en s'engageant dans de nombreuses opérations financées en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS), Prêt Social Location Accession (PSLA) ou Prêt Locatif Intermédiaire (PLI)¹⁴.

L'immobilier social : production soutenue

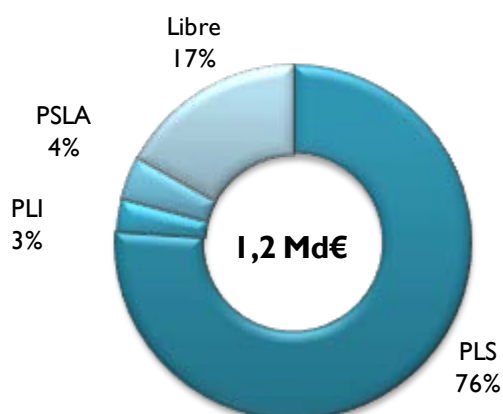
- L'activité de financement s'est focalisée sur la distribution de crédits réglementés. Les crédits mis en force en 2009 représentent 1 230 millions d'euros (+19,9 %) pour 534 contrats auxquels il convient de rajouter 1 771 millions d'euros d'engagements pour 756 contrats.
- Compte tenu du recentrage de l'activité sur les prêts réglementés, la production a légèrement fléchi au premier semestre mais la tendance s'est complètement inversée en fin d'année avec une explosion de la production en volume et en nombre. L'année 2009, s'achève sur une année record en production.
- La Gestion Dynamique de Dette (G2D) a représenté un volume de 97 millions d'euros. Cette activité a permis de figer une partie de la dette des clients en taux fixe en anticipation d'une hausse des taux dans les années à venir.

¹³ Enveloppes d'adjudication permettant aux établissements de crédit de se refinancer auprès du Fonds d'Épargne (géré par la Caisse des Dépôts et Consignations) afin de prêter directement aux organismes de logement social.

¹⁴ Prêts sociaux correspondant à différents niveaux de plafonds de ressources pour favoriser l'accès au logement des personnes les plus démunies.

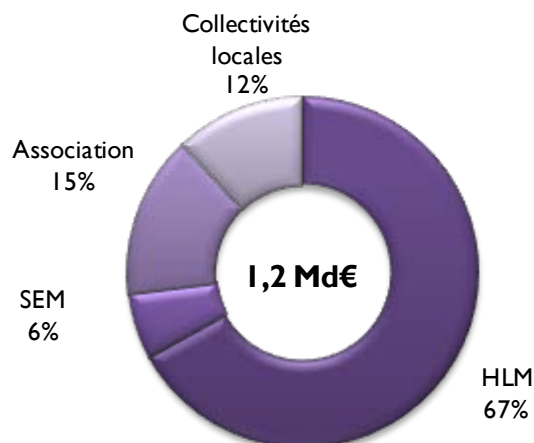
Structure de la production en 2009

Par typologie de crédit



Structure de la production en 2009

Par typologie de clientèle



Le Crédit Foncier a représenté le Groupe Caisse d'Épargne aux adjudications PLS PLI et PSLA. Le Groupe Caisse d'Épargne a ainsi remporté près de 60 % du total des enveloppes proposées par les pouvoirs publics. Le Crédit Foncier a renforcé sa présence sur ces produits. Les enveloppes obtenues se répartissent de la manière suivante :

Adjudications 2009 obtenues par le Groupe Caisse d'Épargne	Volume (en millions d'euros)
PLS classique	1 390
PLS plan de relance (opérateurs privés)	670
PLI	35
PSLA	75

L'adjudication 2009 s'est caractérisée par un enjeu lié au plan de relance, qui consistait à intensifier la production en direction des opérateurs privés : promoteurs, foncières et particuliers.

Les travaux de mise en marché du PLS Plan de Relance ont été menés au Crédit Foncier pour l'ensemble des canaux de distribution (entreprises et investisseurs, particuliers et Caisses d'Épargne).

Les travaux engagés en 2008 dans le cadre du chantier qualité, à la suite de l'enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle, ont été poursuivis. Une campagne de rendez-vous a été lancée au cours du premier quadrimestre pour répondre aux interrogations de la clientèle soulevées dans l'enquête.

LES PROJETS EMBLEMATIQUES

- Financement d'un projet original de résidence pour étudiants au Havre. Ce projet réutilise des conteneurs, isolés et aménagés pour héberger des étudiants. Des expériences similaires ont été menées en Europe du nord.
- Financement des logements déconventionnés Icade aux bailleurs sociaux.
- Opération de restructuration d'un site industriel à Belfort.

Perspectives 2010

La poursuite du plan de relance en 2010 devrait avoir un impact sur la production de prêts réglementés.

La perte des avantages fiscaux (SCELLIER) pour les opérations financées en PLS Plan de Relance devrait, si elle se confirme marquer un coup d'arrêt à la commercialisation de ce produit.

La vente des logements Icade aux bailleurs sociaux (25 000 logements) devrait soutenir l'activité PLS en 2010.

A moyen terme, le Secrétaire d'Etat au logement, Benoist APPARU a annoncé la concentration des aides à la pierre dans les zones tendues. Cette décision a des conséquences structurelles sur la production de logements sociaux. Pour maintenir le développement d'une offre de logements sociaux, le regroupement des bailleurs sociaux (essentiellement les Entreprises sociales pour l'habitat - ESH) est encouragé. Ces entreprises auront une taille critique pour financer le développement en injectant davantage de fonds propres. Le Groupe BPCE constitue un acteur majeur avec un patrimoine géré de 148 000 logements. François Pérol, son Président, a annoncé sa volonté de figurer parmi ces grands acteurs du logement social.

Les pouvoirs publics encouragent, par ailleurs, la cession des logements aux occupants pour générer des fonds propres qui seront utiles au financement de nouveaux logements sociaux.

La mise en place des Conventions d'Utilité Sociales (CUS) mobilise également les bailleurs sociaux, l'Etat et les Collectivités locales. Cette démarche contractuelle entre l'Etat, les Organismes et les collectivités doit expliciter la stratégie des Bailleurs en matière de gestion des actifs, d'investissement, de qualité du service rendu aux locataires et de gestion sociale. Un tableau de bord composé d'indicateurs doit permettre de piloter cet engagement contractuel dans le temps (durée 6 ans).

LE SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

2009 : Une année de sortie de crise financière pour l'offre de crédit et de modération de volumes d'emprunts demandés

Le premier semestre s'est caractérisé par une demande d'emprunt stable ou décroissante sur l'ensemble du marché des collectivités locales et des centres hospitaliers. Le contexte de taux s'est révélé favorable pour nos clients et en particulier pour ce qui concerne les arbitrages d'index de taux d'intérêts variables vers des taux fixes.

Le deuxième semestre a vu la plus part des restrictions imposées par les prêteurs en terme de souplesse de produits et en limitation de volume disparaître sous le jeu d'une concurrence accrue.

Progressivement au fil de l'année 2009, les Collectivités locales et centres hospitaliers ont vu leurs craintes 2008 sur les risques de liquidité disparaître. Les pouvoirs publics n'ont pas eu à intervenir contrairement à l'année 2008.

L'organisation

Le Crédit Foncier intervient sur le Secteur public territorial via le réseau de commercialisation des Caisses d'Épargne, son apporteur d'affaires principal. Pour les intervenants nationaux, le Crédit Foncier intervient en direct.

L'offre

La gamme de produits du Crédit Foncier est constituée d'une palette globale de financements et de services de gestion de la dette.

Elle se compose principalement de financements à taux fixes, à taux de marché et de dérivés de taux afin de répondre aux demandes des clients.

Cette dernière gamme est commercialisée selon des procédures renforcées pour la vérification de l'adaptation du couple produit/client ; le Crédit Foncier effectue de plus, avec ses partenaires, un suivi périodique des expositions taux/client.

Afin d'accompagner ses clients tout au long de la vie des prêts commercialisés, une démarche d'accompagnement proactive des clients a été effectuée afin de suivre avec eux l'évolution de leurs expositions actuelles aux différents types de taux.

L'activité de gestion de la dette existante a continué son orientation vers plus de sécurisation des taux (en particulier passage d'index variables vers des taux fixes) tout en leur permettant de profiter des opportunités de marché de manière encore plus réactive.

L'activité en 2009

L'activité crédit s'est focalisée sur les opérations refinancées par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les nouveaux crédits mis en force en 2009 représentent 494 millions d'euros pour 47 contrats dont 107 millions d'euros pour 6 contrats refinancés par la BEI.

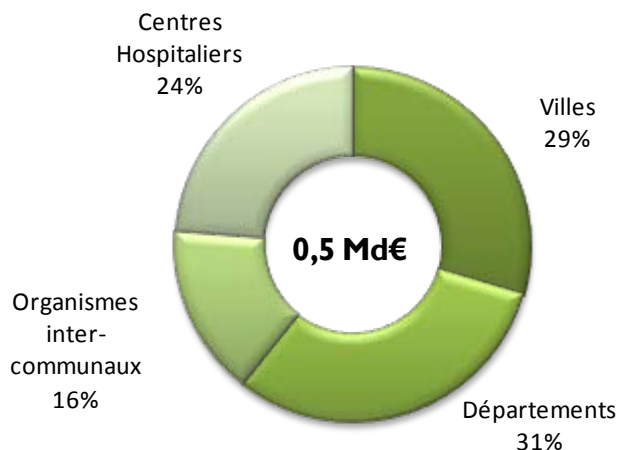
Compte tenu de ce recentrage sur les prêts refinancés par la BEI et l'arbitrage vers les opérations les plus rentables, la production de nouveaux engagements du Crédit Foncier a été divisée par six en comparaison de l'année précédente.

Les opérations d'arbitrage de taux sur la dette existante ont continué à être développées avec succès. Cela s'est traduit par une progression de 30 % du volume des opérations par rapport à 2008. Elles ont porté sur 1,7 milliard d'euros et concernent 135 contrats.

LES PROJETS EMBLEMATIQUES

- Le Crédit Foncier a intensifié le suivi qu'il apporte à ses clients du Secteur Public Territorial dans la gestion du portefeuille de dette en particulier en ce qui concerne les expositions aux risques de taux.
- Refinancé par la Banque Européenne d'Investissement via un programme dédié aux hôpitaux, il a accompagné trois établissements de santé pour un total de plus de 25 millions d'euros leur permettant de mener à bien des projets importants de restructuration.
- A la pointe du soutien au développement durable, le Crédit Foncier a financé pour plus de 70 millions d'euros le Conseil Général du Nord dans sa construction de collèges répondant aux critères Haute Qualité Environnementale et Energétique (HQEE).
- Les opérations d'arbitrage de taux les plus importantes ont concerné deux Conseils régionaux pour des montants de 100 millions d'euros et 50 millions et un Syndicat intercommunal pour un montant de 50 millions. Toutes les trois ont consisté en un passage de taux variables vers taux fixe ce qui correspond à la demande générale actuelle des clients.

Structure de la production en 2009



Les perspectives en 2010

En 2010, l'accent sera maintenu sur les opérations d'arbitrage de taux vers des produits sécurisés (de type taux fixe) avec des moyens d'expertise supplémentaires mis à disposition afin d'accompagner au mieux les nouvelles données du marché et en particulier la Charte Gissler¹⁵ sur les produits structurés qui est entrée en force au 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, en recherchant des marchés de niche et en accentuant la pro-activité auprès des réseaux distributeurs du groupe, l'objectif est de maintenir le niveau de rentabilité des nouveaux concours apportés tout en augmentant le volume afin de retrouver les niveaux de production des années 2007-2008.

¹⁵ Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales.

CORPORATE

LES OPERATEURS PUBLICS A L'INTERNATIONAL

LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL

L'activité du Secteur public international du Crédit Foncier a pour objectif de fournir des solutions de financement sur-mesure à ses clients internationaux, en utilisant les capacités de refinancement de la Compagnie de Financement Foncier.

Cette activité se développe par le biais d'acquisitions de titres obligataires émis par des entités publiques ou assimilées et par des financements consentis à des collectivités locales étrangères sous forme d'octroi de prêts ou de souscription à des émissions obligataires.

L'organisation

Le Secteur public international s'organise autour de trois activités sécurisées par un pôle transversal d'analyse et stratégie :

- **Financements obligataires** : financement des collectivités locales ou des Etats dans les pays où le format obligataire est privilégié. Cette activité est intermédiée par des partenaires bancaires.
- **Financements directs** : financement des collectivités locales et des Etats sous forme de prêts directs.
- **Financements de projets complexes** : financement d'opérations de type crédit-bail, partenariats public-privé et *private finance initiative*.
- **Analyse crédit et stratégie** : développement et maintenance des outils d'analyse des collectivités locales, production de notations dans le cadre des financements étudiés.

L'activité en 2009

La production 2009 s'est élevée à près de 2,6 milliards d'euros. Les activités de financement des collectivités publiques étrangères, mises en place dans un objectif d'optimisation du couple rendement/risque, se sont essentiellement réalisées en Espagne et aux États-Unis (à hauteur de 43 %). Dans un objectif de sélection optimale des actifs, les signatures de qualité, notées a minima AA, ont été privilégiées. Le Crédit Foncier est aujourd'hui reconnu comme un acteur pérenne sur ces marchés, atout sur lequel il capitalisera au cours des prochains exercices.

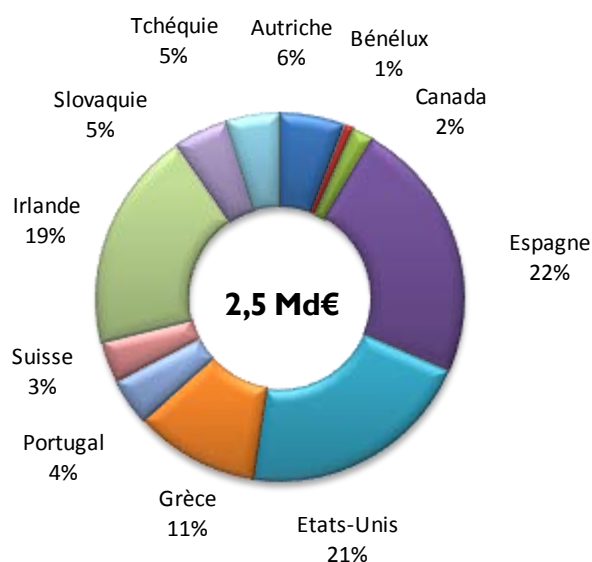
Aux États-Unis, le Crédit Foncier a figuré parmi les premiers acteurs européens sur le nouveau format de dette lancé en 2009 par l'État fédéral (suite au repli des Municipal Bonds), les Build America Bonds, offrant le niveau de séniorité le plus élevé.

Les opportunités offertes par la crise et l'avantage compétitif conféré par le coût de refinancement avantageux de la Compagnie de Financement Foncier, ont permis de diversifier son portefeuille en intervenant sur de nouveaux marchés (Irlande, République Tchèque, Slovaquie) et de pérenniser sa présence sur les marchés privilégiés du financement de la sphère publique : Europe continentale, Amérique du nord et Japon.

La croissance organique du secteur public international s'est également accélérée avec l'ouverture pour le Crédit Foncier du bureau de représentation à Montréal en 2009, après Tokyo en décembre 2008 et Genève en 2007. Cette présence internationale s'est concrétisée par des travaux de prospection (études sectorielles sur le secteur public local, collecte d'informations sur le marché de la dette publique locale à destination des équipes parisiennes, etc.) et par la formalisation de relais de notoriété pour le Crédit Foncier et ses filiales, notamment la Compagnie de Financement Foncier à travers l'organisation de road-shows et la recherche de partenariats auprès de banques et d'institutionnels locaux.

Structure de la Production en 2009 *

Par zone géographique



(*) hors créances titrisées Sallie Mae (soit 58 millions d'euros au 31 décembre 2009)

► Les perspectives : évolutions attendues en 2010

Le secteur public international poursuivra, en 2010, ses objectifs de volume et de marge, soutenus par les capacités de refinancement de la Compagnie de Financement Foncier, et guidés par le souci de pérenniser et de sécuriser l'activité.

La mise en place de nouveaux bureaux de représentation locaux se poursuivra en 2010-2011 et contribuera au rayonnement à l'international du groupe Crédit Foncier.

CORPORATE

LES OPERATEURS PRIVES EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL

L'année 2009 a été conditionnée par le contexte économique et financier. La maîtrise du couple Rentabilité/Risque a prévalu et a permis l'atteinte de résultats probants. Le Crédit Foncier a développé son activité auprès des opérateurs privés à l'international dans un contexte sécurisé. Par ailleurs, afin de satisfaire les besoins de ses clients Entreprises et Investisseurs, le Crédit Foncier a mis en place une offre de produits dérivés de taux et de change.

La reprise des marchés amorcée fin 2009 permettra la consolidation de la stratégie des métiers du Crédit Foncier.

L'organisation du métier

Spécialiste du financement de projets immobiliers, le Crédit Foncier apporte son ingénierie financière aux opérateurs privés, acteurs professionnels des marchés immobiliers en France et à l'étranger.

Le Crédit Foncier a organisé son activité autour de ces différents acteurs : Promoteurs, Entreprises, Investisseurs (marché domestique et international), Partenaires de projets publics, afin d'optimiser l'adéquation entre son offre et les besoins de ses clients.

L'offre et ses évolutions

Une offre de produits complète et calibrée

- Le Crédit Foncier propose aux **investisseurs** (fonds d'investissement, foncières et investisseurs privés) des financements sous forme de montages sur mesure (crédit long terme hypothécaire, crédit corporate, crédit bail-immobilier, taux fixe, taux fixe à fenêtre ou révisable, montages directs et syndications...) dans le cadre de leurs opérations d'investissement sur des secteurs tels que la logistique, les bureaux, le commerce, le médico-social, les loisirs...
- Aux **entreprises**, il propose des financements en crédit-bail immobilier et Sofergie, portés par les filiales Cicobail, Cinergie et Locindus.
- Le Crédit Foncier accompagne par ailleurs les **promoteurs immobiliers**, en finançant tous types de projets : programmes résidentiels, immeubles de bureaux, locaux commerciaux, entrepôts... Pour ces opérations, il met à leur disposition des financements à court terme (terrain, construction, ouverture de crédit, crédit travaux, crédit d'accompagnement) et des engagements par signature (caution terrain, garantie d'achèvement, garantie de contrat de promotion, caution de paiement des entreprises, caution dation...). Sa filiale Socfim complète l'offre du Crédit Foncier dans ce domaine.

- **Partenaire de projets publics**, le Crédit Foncier peut également participer en financement de projet, crédit-bail immobilier... à des opérations d'investissement public dans lesquelles il est associé à des partenaires industriels (Partenariat Public-Privé).
- Le **financement immobilier à l'international** est un prolongement naturel et complémentaire de l'activité développée en France. Avec l'IREF (International Real Estate Finance), le Crédit Foncier accompagne les fonds d'investissement, foncières et investisseurs privés sur les marchés internationaux avec des financements sous forme de montages sur mesure (crédit long terme hypothécaire, crédit corporate) dans le cadre de leurs opérations d'investissement sur les secteurs du bureaux, le commerce, la logistique et l'hôtellerie. Il est réalisé selon deux modalités : financement direct – avec ou sans syndication – ou à travers l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (parts de CMBS).

Une gamme complémentaire de produits dérivés

Fin septembre 2009, le Crédit Foncier a élargi son offre dédiée aux professionnels en lançant la commercialisation de produits dérivés pour la couverture des risques de taux ou de change. Ces produits peuvent être contractés par ses clients en liaison avec un crédit (offre de base), ou de manière autonome.

Les marchés en 2009

La Promotion immobilière

Selon le ministère de l'Ecologie, sur l'année 2009, le nombre de logements autorisés a diminué de 17,8 %, pour un total de 397 310 permis de construire accordés (348 345 unités pour les constructions neuves et 48 695 unités pour les constructions sur bâtiments existants). Sur les trois derniers mois, la baisse des permis de construire se trouve cependant moins marquée¹⁶.

Le segment des logements collectifs observe un recul de 27,1 % de permis de construire sur un an. Le secteur du logement individuel pur baisse dans une moindre mesure (-18 % sur un an). Signal de reprise : l'évolution positive sur les trois derniers mois des autorisations en individuel groupé¹⁶.

Les mises en chantier restent orientées à la baisse dans la lignée des autorisations de construire et sont en repli de 16,7 % sur un an¹⁶.

Les effets du plan gouvernemental de soutien au marché se traduisent dans l'évolution des ventes de logements neufs : à fin 2009, 106 300 logements ont été commercialisés soit une augmentation de 33,9 % par rapport à l'année 2008¹⁷.

A fin décembre 2009, l'encours de logements neufs proposés à la vente continue de baisser, s'établissant à 69 000 logements. En un an, le délai moyen d'écoulement passe de plus de 21 mois et demi à 7 mois et demi pour le collectif et de 20 mois et demi à 9 mois pour l'individuel¹⁷.

¹⁶ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer – Construction de logements : résultats à fin décembre 2009

¹⁷ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer – Commercialisation des logements neufs : résultats au 4ème trimestre 2009

L'investissement en immobilier d'entreprise

En Europe

Avec 59 milliards d'euros engagés sur le total de l'année 2009, la baisse des montants engagés en immobilier d'entreprise en Europe est de 47 % par rapport aux 111 milliards d'euros investis sur l'année 2008¹⁸. Néanmoins, l'évolution des montants trimestriels traduit une reprise de l'activité.

Les investisseurs se concentrent sur leurs marchés domestiques, les investissements étrangers représentant 34 % du total des transactions en 2009¹⁸.

Les trois marchés les plus importants que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France continuent de dominer l'activité globale, représentant environ 70 % du total¹⁸.

En France

Les volumes d'investissement en immobilier d'entreprise auront totalisé 8,4 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année, soit une diminution de 44 % par rapport à 2008¹⁹. Après un premier trimestre 2009 attentiste, le quatrième trimestre confirme le redémarrage de l'activité.

Les bureaux et commerces sécurisés restent la cible privilégiée des investisseurs : Les investissements en bureaux ont représenté 5,3 milliards d'euros, représentant 63 % des montants investis, et ceux en commerces 1,6 milliard d'euros¹⁹.

Retour des grandes opérations : La fin d'année 2009 a été marquée par un nombre important de grandes transactions, essentiellement en bureaux. Au total sur l'année, 34,2 % des engagements concernent des opérations entre 40 et 100 millions d'euros, et 29,5 % des opérations supérieures à 100 millions d'euros¹⁹.

Retour des investisseurs étrangers : 3,3 milliards d'euros ont été investis par les investisseurs internationaux sur la marché français soit 39,2 % des engagements. 45 % d'entre eux sont des investisseurs d'origine allemande¹⁹.

Une segmentation plus affirmée des taux de rendement avec une baisse dans les secteurs « prime » en bureaux dans Paris - quartier central des affaires (QCA) entre 5,25 % et 5,75 %. Les localisations incontestées avec des baux sécurisés sont privilégiées par les investisseurs¹⁹.

Les entreprises

En 2009, les défaillances d'entreprises sont en hausse de 11% mais se stabilisent au dernier trimestre. Plus de 63 000 jugements d'ouverture de procédures collectives ont été prononcés en 2009²⁰.

Si les micro-entreprises résistent, les PME, en revanche, s'inscrivent sur une tendance moins favorable. 18 934 entreprises de 3 à 200 salariés ont défailli en 2009 ; cela représente une augmentation sur un an de 49 %. L'évolution est plus marquée sur les PME de 50 à 100 salariés : + 62 %²⁰.

Les secteurs les plus touchés sont : l'Industrie manufacturière, la Sous-traitance automobile, le Bâtiment, l'immobilier, le Transport routier de marchandises, l'Hôtellerie haut de gamme et les Services.

¹⁸ DTZ Research – Investment Market Update – European Quarterly Q4 2009

¹⁹ BNP PARIBAS REAL ESTATE – At a Glance – L'investissement en France Janvier 2010

²⁰ Altares – Bilan 2009 Défaillances et sauvegardes d'entreprises en France

Les partenariats public-privé

Malgré les impacts de la crise financière sur le marché des Partenariats Public-Privé (PPP) (diminution des maturités, hausse du coût de financement, sélection des projets), l'année 2009 a été néanmoins porteuse :

- Le cadre législatif des PPP a été adapté et stabilisé début 2009.
- Un ministère dédié à la Relance de l'Economie et un Fonds de garantie pour soutenir la mise en œuvre des projets PPP, ont été créés.
- Des ambitions fortes du domaine public ont permis de réaliser des investissements structurants dans différents secteurs (transport, défense, universités, sécurité, justice...) ²¹.

L'activité du Crédit Foncier en 2009

Les volumes de production globale du Crédit Foncier ont été sensiblement réduits et atteignent 2,8 milliards d'euros.

Sa production a néanmoins résisté sur le marché de la promotion immobilière soutenu par les mesures gouvernementales de relance. Sur le marché des investisseurs l'amélioration progressive des conditions financières a permis d'enclencher le déstockage et le niveau des taux d'intérêt a contribué, en fin d'année, à soutenir le marché. Dans ce contexte, le Crédit Foncier a pu réaliser des opérations significatives en montant unitaire. Face à la contraction des autres marchés, il a privilégié l'optimisation de son mix rentabilité/risque.

Les Opérateurs privés : la production

(en millions d'euros)

Production	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Promoteurs	1 581	1 348	962	-28,6 %
Investisseurs ¹	2 256	1 430	603	-57,8 %
Partenariats Public-Privé (PPP)	102	630	589	-6,5 %
Entreprises ²	483	391	339	-13,3 %
IREF	-	10	267	n.s.
Total Opérateurs privés	4 422	3 809	2 760	-27,5 %

¹ Depuis 2009, cette production n'inclut plus les prêts aux copropriétaires/gros bailleurs (2007 et 2008 ont été retraités proforma).

² Y compris Locindus

Promoteurs : La production du Crédit Foncier a résisté sur le marché de la promotion immobilière, soutenu par les mesures gouvernementales de relance. Le succès du dispositif Scellier pour les ventes aux investisseurs et le doublement du prêt à taux zéro pour les ventes aux primo accédants ont notamment permis de relancer des opérations. Le Crédit Foncier a accompagné principalement les programmes des majors de la promotion immobilière. Les volumes de production atteints permettent ainsi de garantir la rentabilité et la sécurité de l'activité.

Investisseurs : Au premier semestre, la production s'était réduite du fait de la contraction du marché. La seconde partie de l'année a vu une reprise notable des engagements, tout en conservant un haut niveau de maîtrise du risque. Par ailleurs, une partie de la production concerne les PLS Plan de Relance.

Partenariats Public-Privé (PPP) : La crise financière a eu des effets sur le recours aux PPP. Cependant, le niveau de réponses aux appels d'offre et la participation du Crédit Foncier à des contrats de partenariat majeurs ont permis d'assurer une continuité de la production.

Entreprises : Dans le contexte économique actuel, le niveau de production sur les entreprises a été réalisé quasiment exclusivement sous forme de Crédit-bail immobilier. Le niveau de risque et la rentabilité de l'activité sont ainsi restés préservés.

IREF (International Real Estate Finance) : Depuis fin 2008, le Crédit Foncier a renforcé, à l'international, ses opérations de financement immobilier professionnel. La Direction internationale créée à cet effet, a démarré son activité de manière sélective en privilégiant la qualité du risque. Compte tenu d'un marché primaire totalement fermé une grande partie de l'année en 2009, les opérations ont été effectuées sur le marché secondaire par le biais d'acquisitions de parts senior hautement sécurisées de CMBS et ce, pour un montant limité. Le processus d'investissement repose sur la sélection d'opérations solidement structurées et, exclusivement, sur les tranches seniors AAA bénéficiant d'un important rehaussement de crédit. Ces acquisitions sont détenues, à l'instar des RMBS, jusqu'à extinction. Ainsi, au cours de l'exercice 2009, 42 acquisitions ont été réalisées pour un montant nominal de 267 millions d'euros avec une très forte décote, compte tenu des *spreads* de marché. Ces opérations ont permis de se positionner sur les principaux marchés d'Europe de l'Ouest avec des créances sous-jacentes constituées de crédits destinés à financer des opérations immobilières au Royaume-Uni, en Allemagne et en France. En fin d'année, les premières opérations ont pu être signées sur le marché primaire.

LES PROJETS EMBLEMATIQUES

■ **Partenariats Public Privé : UPVII Diderot (24/07/2009)**

Le Crédit Foncier associé au groupement UNICITE mené par GTM BATIMENT (filiale de Vinci construction France) et composé de FIDEPPP, BARCLAYS, SICRA, et GDF SUEZ ES a été retenu comme arrangeur et financeur principal de l'opération de construction d'ouvrages universitaires pour la faculté de Paris VII Diderot.

■ **Entreprises : Hôpital privé « Robert Schuman » de Metz (12/11/2009)**

Le Crédit Foncier par l'intermédiaire de CICOBAIL, en partenariat avec DEXIA, a participé au financement en Crédit-bail immobilier, de la nouvelle implantation des Hôpitaux Privés de Metz pour un montant de 54 millions d'euros (global de 119 millions d'euros). L'hôpital « Robert Schuman » est un vaste ensemble immobilier de 49 000 m² SHON en R+5, et offrira à terme une capacité de 613 lits.

■ **Investisseurs : Roissy Continental Square (02/12/2009)**

Le Crédit Foncier et Calyon ont mis en place un financement de 62,1 M€ pour l'acquisition de deux actifs à Roissy par la SAS Roissy Continental Square, détenue par Aéroports de Paris et General Electric. L'ensemble immobilier Continental Square, situé sur la plate-forme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle, offre une surface de 50 000 m² décomposée en huit immeubles homogènes de bureaux occupés par une trentaine de locataires de premier plan.

■ **Promoteurs : JLG Promotion - Le Cristal (23/12/2009)**

Le Crédit Foncier a financé pour 9 millions d'euros une opération d'immeuble de bureaux du promoteur JLG, située au centre de l'agglomération bordelaise (ZAC de la Bastide). Ce programme de 22,5 millions d'euros a été financé en pool avec la Caisse d'Epargne Aquitaine et deux Caisses du Crédit Agricole. Ce bâtiment répondra à la norme THPE 2005 (Très Haute Performance Energétique).

Les Opérateurs privés : les encours

(en millions d'euros)

Encours fin d'année	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009	Variations 2009/2008
Total Opérateurs privés	10 517	11 214	10 440	-6,9 %
<i>Dont international</i>	<i>n.d.</i>	767	959	+ 25 %

Au 31 décembre 2009, les encours de créances sur la clientèle des Opérateurs corporate privés s'élèvent à 10,4 milliards d'euros, en baisse de près de 7 % par rapport au 31 décembre 2008. Ils intègrent notamment le stock de créances historiques à l'international, qui s'additionnent au nouvel encours initié par l'IREF.

Les perspectives pour l'année 2010

La reprise des marchés initiée fin 2009 devrait se confirmer en 2010 :

- **Promoteurs** : un très net ralentissement des baisses des autorisations de construire laisse augurer une remontée des mises en chantier. Les facteurs de soutien gouvernementaux dont l'investissement « Scellier » qui a vu son niveau de défiscalisation inchangé, continueront de participer à cette reprise d'activité. Il conviendra néanmoins de surveiller les effets de la fin de la majoration du prêt à taux zéro prévue pour juillet 2010 et le niveau de la hausse des taux d'intérêt anticipée par l'observatoire de Meilleurs Taux, pour la seconde partie de l'année.
- **Investisseurs** : en 2010, les volumes d'investissement seront plus élevés qu'en 2009. Toutefois la progression des volumes sera modérée en considérant une lente amélioration de la conjoncture macro-économique et un retour à la normal progressif des conditions de financement. De plus, le retour du marché de l'investissement à un degré de liquidité normal dépendra aussi du redémarrage du marché locatif et de la fin de la baisse des valeurs vénales.
- **Partenariats public-privé** : l'année 2010 devrait être marquée tout à la fois par (i) une baisse de la production liée aux effets de la crise économique et financière qui a ralenti le démarrage de projet 2008/2009 et en même temps par (ii) le lancement de nouvelles gammes de projets en particulier dans le domaine des Stades et des Universités ou l'expérience acquise par le CFF sur le dossier UP VII devrait se révéler des plus utile.
- **Entreprises** : les signes d'amélioration conjoncturelle, à l'instar du ralentissement de la hausse des défaillances d'entreprises, devraient s'accroître en 2010. Interrogés par l'INSEE sur leurs perspectives d'investissement en 2010, les chefs d'entreprises prévoient un recul de leurs dépenses d'équipement l'année prochaine. Ce recul serait toutefois nettement plus modéré qu'en 2009. Le financement des PME par le Crédit Foncier devrait ainsi s'accroître en seconde partie d'année 2010.
- **IREF** : dans le contexte de reprise des marchés mondiaux, le Crédit Foncier se positionnera sur les pays dits « step 1 », particulièrement en Europe de l'ouest et en Amérique du Nord. La poursuite des opérations initiées en 2009 sur le marché du crédit, la participation dans des syndicats et *club deals* de renommée ainsi que le développement des rôles d'agent et arrangeur, représentent les axes de développement prioritaires.

RECAPITULATIF

ACTIVITE REALISEE AUPRES DES OPERATEURS CORPORATE

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production	13 956	11 328	7 009	-38,1%
Opérateurs publics	9 534	7 519	4 249	-43,5 %
Secteur public territorial	3 372	3 118	494	-84,2 %
Immobilier social	903	1 026	1 230	19,9 %
Secteur public international	5 259	3 375	2 525	-25,2 %
Opérateurs privés	4 422	3 809	2 760	-27,5 %
Encours fin de période ⁽¹⁾	49 551	54 933	56 739	+ 3,3%
Opérateurs publics	39 034	43 719	46 299	5,9%
Secteur public territorial	16 100	17 098	16 354	-4,4 %
Immobilier social	5 317	5 543	6 665	+ 20,2 %
Secteur public international et Souverains ⁽²⁾	9 973	13 494	15 815	+ 17,2 %
Titres adossés à des créances aux particuliers bénéficiant de Garanties d'Etats Step I – (≥ AA-)	7 644	7 584	7 465	-1,6 %
Opérateurs privés	10 517	11 214	10 440	-6,9 %

(1) Segmentation Bâloise à partir de 2008

(2) dont Souverain France : 1 121 millions d'euros en 2008 et 2 422 millions d'euros en 2009

ETUDES, EXPERTISE ET SERVICES A L'IMMOBILIER

Dans un marché en fort repli et de plus en plus concurrentiel (en particulier sur le prix des prestations), l'activité des Services Immobiliers parvient à maintenir un chiffre d'affaires global quasi stable par rapport à 2008 grâce à une progression sensible de ses missions externes dans les secteurs de l'expertise (Foncier Expertise), de l'évaluation (Serexim) et du conseil (Foncier Consultants).

Parallèlement, l'activité de conseil auprès des collectivités locales en matière de politique de l'habitat s'est poursuivie avec succès permettant au réseau commercial de signer de nombreuses conventions dans le cadre des Pass Foncier.

Dans un contexte de reprise fragile en 2010, l'activité de services se fixe des objectifs de conquête de parts de marché et met en œuvre une nouvelle démarche commerciale permettant d'optimiser les synergies entre les différentes structures.

Quant au projet de « grand magasin de l'immobilier » Foncier Home, l'année 2009 aura été marquée par le lancement des travaux avec une perspective de livraison confirmée en septembre 2010.

EXPERTISE ET EVALUATIONS FINANCIERES

Pour accompagner ses clients tout au long de la vie de leur projet, le Crédit Foncier a développé une gamme complète de produits et services tels que les estimations patrimoniales et les évaluations techniques.

► L'activité en 2009

Au cours de l'exercice 2009, plus de 32 000 missions ont été réalisées par 127 experts et évaluateurs du Pôle Expertise pour un chiffre d'affaires global estimé de 20 millions d'euros dont 23 200 missions externes pour un chiffre d'affaires de 12,9 millions d'euros.

Foncier Expertise, spécialisé dans l'expertise des biens et l'analyse des marchés immobiliers, s'est trouvé confronté à l'inflexion des marchés immobiliers résidentiels et tertiaires qui, au-delà d'un effet manifeste sur le niveau des valorisations, s'est aussi traduit par une nette contraction des volumes tant dans le résidentiel (- 25 % dans l'ancien) que sur le segment tertiaire (-73 % à mi-année, avec toutefois un trend plus dynamique au second semestre), non sans impact sur le volume de sollicitations en matière de conseil à l'investissement ou au désinvestissement, alors qu'une réelle intensification de la concurrence en matière tarifaire se faisait jour.

Les missions récurrentes conduites pour la clientèle institutionnelle de Foncier Expertise et les missions de conseil pluridisciplinaires ont permis d'en atténuer les conséquences en termes de volume d'activité.

Serexim qui intervient dans le domaine de l'estimation, essentiellement de biens immobiliers à usage résidentiel, a développé ses parts de marché auprès des Etablissements de crédits et des Collecteurs de 1 % dans le cadre du dispositif du Pass Foncier. Par ailleurs, elle a développé son offre de service « Etat d'habitabilité » qui s'inscrit dans le cadre des dossiers Prêt à taux zéro et prêt accession sociale.

Foncier Diagnostics, qui effectue des diagnostics réglementaires à l'habitat, a poursuivi son développement sur les grandes métropoles françaises en réalisant cette année plus de 2 100 interventions. Son activité s'est enrichie en 2009 avec le lancement du diagnostic accessibilité handicapés auprès des établissements recevant du public. Le référencement de cette nouvelle prestation par le groupe BPCE concrétise les synergies entre les filiales des services à l'immobilier et le groupe.

Fontec, filiale commune de Foncier Expertise et Socotec a poursuivi son développement et a réalisé 109 missions d'évaluations globales dont un portefeuille de 8 résidences services pour le compte de RDSM (filiale de Royal Bank of Scotland) à comparer aux 61 rapports effectués en 2008.

L'activité de diagnostic technique adossé à son impact financier sur les valeurs locatives au regard du "Grenelle de l'Environnement" permet à Fontec d'ajouter une prestation supplémentaire dans la gamme de ses produits qui reçoit un écho très favorable des investisseurs institutionnels très attentifs à la nouvelle réglementation environnementale.

Par ailleurs, Fontec consolide ses synergies avec l'ensemble des filiales immobilières du Groupe BPCE afin de répondre conjointement aux appels d'offres notamment avec Foncier Consultants et GCE SEM et permettre ainsi de proposer une palette supplémentaire de services aux différentes structures immobilières et financières du groupe.

Quelques missions réalisées en 2009 sous la marque FONCIER EXPERTISE

Dates	Missions	Clients
Au cours de l'année 2009	Evaluation de divers actifs d'exploitation en vue de leur valorisation, cession ou développement (en régions et Ile de France)	RENAULT, FAURECIA, acteurs majeurs de l'industrie automobile
1 ^{er} trimestre 2009	Dans le cadre d'une mission commune avec la société ICADE Conseil, évaluation de redevances d'occupation de 127 actifs nécessaires à l'exploitation de la SNCF et extrapolation pour un périmètre plus étendu	Réseau Ferré de France
Juillet 2009	Mission d'évaluation du « Triangle de l'Arche » immeuble de 37 515 m ² sis à La Défense, en préalable à son acquisition, pour près de 300 millions d'euros, soit la plus grosse transaction immobilière de l'année portant sur un actif isolé.	Etablissement mutualiste MACSF, premier assureur des professionnels de santé
Été 2009	Evaluation de l'ancien patrimoine immobilier des Charbonnages de France, cédé en 2002. Avec 65 000 logements répartis sur 150 communes, il s'agit de l'un des plus importants patrimoines immobiliers et culturels français	EPINORPA, établissement public régional et quatrième propriétaire immobilier en France

► Les perspectives en 2010

2010 sera une année de densification de la démarche commerciale au travers d'un plan d'action commercial segmenté, avec un ciblage privilégiant les grands utilisateurs et les foncières, un développement de la notoriété de la structure auprès de BPCE, et la mise en place d'une offre de services commune aux différentes entités de la Direction des études, expertise et services à l'immobilier.

En outre, au cours de l'année sera développé pour l'expertise, un nouveau logiciel (MIRABEL), destiné à l'évaluation immobilière et la mise à disposition d'outils compatibles avec le nouveau standard de place en matière d'échanges de données, à savoir le langage FIDJI.

ETUDES ET OBSERVATOIRE IMMOBILIER

L'activité « Etudes et Observatoire immobilier » a pour objet de renforcer l'image de spécialiste du Crédit Foncier et d'accroître sa couverture médiatique. Cette activité est ainsi déclinée :

- activités d'analyse stratégique des marchés immobiliers nationaux / locaux et du financement de l'immobilier,
- matérialisation par les éditions régulières du site « marche-immo.com, de la revue l'Observateur de l'immobilier, d'indicateurs quant aux volumes et tendances en matière de prêts à l'habitat, ...

Elle a également un caractère opérationnel et s'intègre pleinement dans la politique de maîtrise des risques immobiliers du Crédit Foncier. A ce titre, elle élabore :

- études/cotations des risques liées aux demandes de financement (opérations de promotion, investissements, ...),
- aide à la définition de la politique de provisionnement (indices et indicateurs avec la direction des risques),
- gestion des bases de données immobilières (plusieurs millions d'informations statistiques) à la disposition des experts immobiliers,
- activité d'études externes au bénéfice de professionnels (promoteurs, aménageurs, investisseurs, collectivités territoriales, ...).

► L'activité en 2009

Actif tant auprès de la clientèle des particuliers que des opérateurs publics et privés, le Crédit Foncier dispose d'une centaine d'experts et évaluateurs en estimations immobilières présents sur toute la France, dont les travaux d'analyse sont fédérés par les Etudes. Cette spécificité, due à son leadership dans le financement hypothécaire, lui permet d'avoir une vision à la fois fine, par une présence au plus près des territoires, et complète des marchés immobiliers français, par la nature des biens et transactions étudiés.

En 2009, les différentes éditions et publications des vecteurs de communication synthétisant les analyses des marchés de l'immobilier, comme des prêts à l'habitat, précitées ont été effectuées.

484 missions d'analyse du risque de crédit ont été menées dont 126 études de marché et de risque opérationnel pour des crédits promoteurs ou marchands de biens, et 336 études de marché pour des programmes d'investissements locatifs où le Crédit Foncier est susceptible de proposer ultérieurement des prêts aux investisseurs particuliers.

Le Crédit Foncier a lancé une nouvelle version du site marche-immo.com éditée trimestriellement, enrichie et dorénavant accessible par abonnement. Ce site comprend 40 000 données immobilières actualisées tous les trimestres.

► Les perspectives en 2010

En 2010, un partenariat de 3 ans avec l'Université de Paris Dauphine doit permettre au Crédit Foncier d'établir des indices et baromètres sociologiques nouveaux en matière de mesure de pouvoir d'achat comme d'attractivité des territoires porteurs de notoriété pour l'Entreprise.

Concernant le site marche-immo.com, 40 000 données immobilières seront actualisées tous les trimestres avec un objectif, via les synergies à développer de par l'ouverture en Ile-de-France du « grand magasin de l'immobilier », d'accroître la fréquentation de ce site.

En matière d'analyses de risques crédit, l'objectif est de mener à bien plus de 250 missions internes.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Une équipe dédiée, aux compétences immobilières fortes, exerce une activité opérationnelle spécifique à l'immobilier permettant de répondre à toute demande du Crédit Foncier ou de ses filiales. Elle intervient dans les domaines suivants :

Défense des créances : dans le but d'optimiser le recouvrement des créances provenant de l'activité de prêteur immobilier, les filiales soutiennent des enchères lors des ventes sur adjudication initiées par les services contentieux, et sont de ce fait amenées à acquérir, gérer, valoriser et revendre ledit patrimoine.

Investissement immobilier : il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'investissement dans le secteur immobilier, orientée clients, permettant le développement de synergies fortes avec les métiers du Crédit Foncier et notamment le financement et l'expertise immobilière.

Suivi immobilier des partenariats public-privé : le Crédit Foncier prend en charge, pour le compte des sociétés de projet dont il est actionnaire, les aspects immobiliers opérationnels des projets immobiliers concernés. Il assure également pour son compte ou pour celui de certaines de ses filiales des prestations en matière d'assistance à la commercialisation ou ponctuellement de conseil.

► L'activité en 2009

L'année 2009 s'est caractérisée pour les filiales immobilières par un renforcement de l'activité historique de défense des créances. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'acquisitions de logements individuels en soutien de l'activité de recouvrement du Pôle des Particuliers et par une participation accrue au travail d'identification et de quantification des risques immobiliers piloté par la Direction des entreprises et investisseurs. Il a par ailleurs été privilégié la sécurisation des revenus locatifs par la conservation des biens détenus au sein des Foncières au détriment des cessions d'actifs, l'ensemble générant une contribution au produit net bancaire du Groupe de 5,8 millions d'euros, en repli par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de l'investissement, SIPARI (filiale à 100 % du Crédit Foncier) a mobilisé 16,5 millions d'euros sur des Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) dédiés générant des cash flows sécurisés et pris des engagements fermes à hauteur de 16,8 millions d'euros sur un OPCI diversifié et un fonds fermé opérant sur le marché du logement d'entrée de gamme destiné à une clientèle de primo-accédants. A fin 2009, plusieurs projets d'investissement minoritaires et sécurisés sont également à l'étude.

Quant à l'activité liée aux partenariats public-privé, outre les dossiers en gestion, il est à noter le lancement au printemps 2009 de la réalisation de l'EHPAD d'Harcourt (résidence médicalisée de 214 lits dont une partie dédiée aux malades d'Alzheimer).

Enfin, le Crédit Foncier a poursuivi ses prestations d'assistance à la commercialisation d'actifs immobiliers pour le compte de certaines de ses filiales. Une douzaine d'actifs a ainsi été cédée pour un montant d'environ 16 millions d'euros.

► Les perspectives en 2010

En fonction de l'évolution attendue des marchés immobiliers courant 2010, une reprise significative des cessions d'actifs pourrait être programmée sur l'exercice. Une forte présence de la Direction des investissements immobiliers sera maintenue auprès des services prêteurs du Crédit Foncier afin de poursuivre conjointement ses actions en vue de l'optimisation du recouvrement des créances douteuses identifiées.

En matière d'investissement immobilier, la stratégie reste inchangée et orientée sur des projets développés en co-actionariat minoritaire avec les clients du groupe, sur des cibles d'actifs définies, aux cash flows sécurisés et de taille unitaire liquide.

Enfin, le Crédit Foncier poursuivra ses activités opérationnelles en matière de partenariats public-privé ou encore de prestations de services pour le compte de certaines de ses filiales.

UNE DIRECTION DE L'HABITAT, AU SERVICE DES COLLECTIVITES LOCALES

Instituée en juin 2007 pour apporter aux collectivités locales – acteurs désormais incontournables des politiques du logement - des conseils sur les dispositifs financiers pouvant être utilisés sur leurs territoires, la Direction de l'habitat du Crédit Foncier est devenue l'un de leurs interlocuteurs habituels. Ses études et analyses les aident dans leur diagnostic et son implication sur l'ensemble du territoire national favorise la diffusion dans les régions des meilleures pratiques observées.

► L'activité en 2009

En 2009, la Direction de l'habitat du Crédit Foncier s'est mobilisée pour présenter aux plus grandes collectivités locales et aux professionnels de l'immobilier dans les régions les dispositifs financiers participant au plan de relance du Gouvernement et tout particulièrement le PASS-FONCIER[®] qui favorise la primo-accession dans le neuf des classes moyennes.

Plus de 500 réunions ont été organisées en région, dont la moitié avec les plus grandes collectivités locales disposant de la « compétence logement » (communautés urbaines, communautés d'agglomération, départements) et l'autre moitié avec les professionnels locaux : promoteurs privés ou publics, constructeurs de maisons individuelles, lotisseurs, CIL.

L'action de la Direction de l'habitat a contribué au développement du PASS-FONCIER[®] à la fois dans sa première version de « portage foncier » sur les terres d'élection de la maison individuelle (Bretagne, Pays de Loire, Picardie) et aussi sous sa nouvelle forme de prêt dans les plus grandes métropoles régionales souhaitant favoriser les opérations dans le collectif. Avec plus de 5000 dossiers de PASS-FONCIER[®] initiés en 2009, le Crédit Foncier est incontestablement le leader de ce marché.

► Les perspectives en 2010

La Direction de l'habitat poursuivra ses démarches tant vers les collectivités locales que vers les professionnels pour assurer la promotion du PASS-FONCIER[®] ainsi que des autres dispositifs favorisant la relance du logement (accession dans les zones de rénovation Urbaines, opérations locatives financées en PLS - Prêts Locatifs Sociaux). Outre l'appui aux plus grandes métropoles régionales, elle orientera ses actions vers les grandes villes d'Île de France jusqu'ici peu engagées en faveur de la primo-accession. En parallèle, elle fera bénéficier aussi les plus petites communes de son expérience en mettant à leur disposition des kits dans lesquels celles-ci trouveront toutes les informations utiles à la mise en place sur leur territoire du PASS-FONCIER[®] : textes de référence, process type, modèles de délibération et d'attestations réglementaires, etc.

OPERATIONS FINANCIERES

LES EMISSIONS

Les opérations de financement et de refinancement du Groupe Crédit Foncier sur les marchés de capitaux consistent principalement en émissions d'obligations foncières par la Compagnie de Financement Foncier, garanties par les actifs de qualité de cette dernière, et, lorsque les conditions de marché sont favorables, en émissions d'obligations sous la signature du Crédit Foncier lui-même.

Pour l'émetteur Crédit Foncier (A/Aa3/A+), les opportunités offertes par la réouverture des marchés *senior unsecured* ainsi que la rareté de la signature ont permis de lever 4,1 milliards d'euros sous forme de placements privés avec une part importante d'opérations de type *puttables*, représentant près de 2,6 milliards d'euros.

En parallèle, le marché des obligations sécurisées jumbo Euro a progressé en 2009 de 27 % par rapport à 2008 pour s'établir à 119 milliards d'euros. Cette reprise dynamique a été favorisée par l'annonce de la BCE, au mois de mai 2009, de son programme d'achat d'obligations sécurisées de 60 milliards d'euros.

Avant cette date, seuls 14,7 milliards d'euros d'obligations sécurisées avaient été émis ; les dettes bancaires garanties par les Etats occupant le devant de la scène.

Dans cet environnement de marché volatile, la Compagnie de Financement Foncier a su proposer une stratégie d'émission sélective et cibler les fenêtres de liquidités, affirmant ainsi son positionnement de leader sur le marché des obligations sécurisées. Sur 2009, 15,8 milliards d'euros ont ainsi été émis avec une durée moyenne de 8,6 ans, à des conditions de coût et de durée conformes aux objectifs. Ce volume d'émission représente plus de 50 % du marché des obligations foncières de l'année et place la Compagnie de Financement Foncier au rang de premier émetteur sur le marché des « covered bonds » et de quatrième émetteur non souverain ou assimilé sur les marchés financiers européens²².

Le programme de financement 2009 de la Compagnie de Financement Foncier a été réalisé pour 78 % (12,3 milliards d'euros) sous la forme d'émissions publiques. Deux nouveaux benchmarks en Euros ont été réalisés, une ligne d'1,25 milliard d'euros de maturité mai 2021 et une ligne d'1,5 milliard d'euros de maturité février 2012.

La Compagnie de Financement Foncier a également maintenu des niveaux de *spreads* compétitifs en complétant le programme benchmark EUR par des abondements de lignes existantes et des émissions en CHF, notamment 1,8 milliard CHF émis en format public.

Le programme annuel d'émissions a été complété à hauteur de 22 % (3,5 milliards d'euros) sous la forme de placements privés à des conditions très favorables. L'année 2009 a également été marquée par un fort resserrement des *spreads* d'environ 80 points de base depuis janvier, ainsi que par la présence importante d'investisseurs allemands sur la signature de la Compagnie de Financement Foncier.

Dans ce contexte, la réactivité et la flexibilité de la Compagnie de Financement Foncier ont permis de répondre aux demandes des investisseurs privés, en particulier en termes de restructurations d'opérations. Les bureaux de représentation au Japon, en Amérique du nord et en Suisse ont, quant à eux, participé au rayonnement international de la signature.

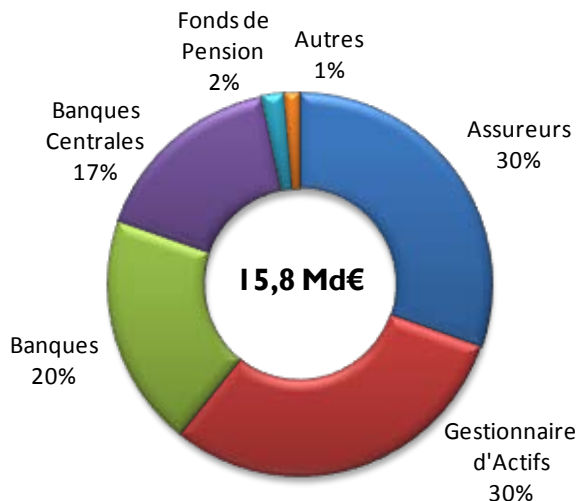
Enfin, dans un objectif d'innovation et de diversification de son offre, de nouveaux formats juridiques ont été mis en place pour permettre à la Compagnie de Financement Foncier de cibler de nouveaux marchés. C'est en particulier le cas aux États-Unis, depuis le 12 août 2009, date à laquelle la Compagnie de Financement Foncier a obtenu l'exemption 6c auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission) afin de développer son format d'émission 144A. Dans un marché où l'émergence d'un modèle dédié aux obligations sécurisées sous loi américaine n'en est qu'à ses prémices, les émissions de la Compagnie de Financement Foncier sous format 144A permettront aux investisseurs américains de diversifier leurs investissements en bénéficiant de la qualité des obligations foncières.

Le total levé en 2009 par le groupe Crédit Foncier sur les marchés primaires s'élève donc à 19,9 milliards d'euros, ce qui place l'année 2009 parmi les meilleures en termes de volume émis.

²² Dealogic : League Table

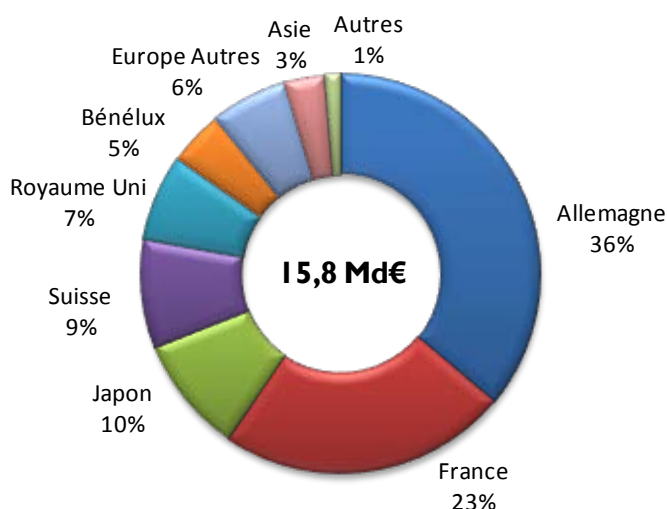
Répartition des émissions en 2009 d'obligations foncières

Par type d'investisseur



Répartition des émissions 2009 d'obligations foncières

Par zone géographique



LES CESSIONS INTRA-GROUPE

Le refinancement des activités de crédits octroyés par le groupe Crédit Foncier s'effectue principalement par l'intermédiaire de ses deux émetteurs AAA/Aaa/AAA, la Compagnie de Financement Foncier, société de crédit foncier, et Vauban Mobilisations Garanties.

Le mode de fonctionnement de ces émetteurs requiert titrisation, cession ou mobilisation à leur profit, des créances du Crédit Foncier à refinancer.

En 2009, le Crédit Foncier a utilisé, en fonction des besoins et des conditions de marché, ces différentes filières pour refinancer sa production.

Sur le segment des particuliers, la Compagnie de Financement Foncier a acquis 3,9 milliards d'euros de créances octroyées par le Crédit Foncier. En parallèle, le volume de crédits hypothécaires mobilisés à son actif s'est maintenu à un niveau de plus de 10 milliards d'euros.

Sur les actifs publics, 1,2 milliard d'euros de créances du secteur public français ont été refinancés par cessions directes, BEI et par mobilisation. Au total, la Compagnie de Financement Foncier aura donc acquis, en direct, 5,1 milliards d'euros de créances hypothécaires et/ou publiques.

Globalement, les activités de cessions et de mobilisations de créances intra-groupe se sont élevées à 9,1 milliards d'euros.

L'émetteur Vauban Mobilisations Garanties, compte tenu des conditions de marché, n'a, pour sa part, pas été activé au cours de l'année 2009.

LES CLIENTS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS

LES RELATIONS AVEC LA CLIENTELE DE PARTICULIERS

Dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, l'année 2009 a été l'occasion pour le Crédit Foncier de poursuivre sa démarche de personnalisation de la relation client.

La satisfaction des clients est confirmée par la baisse sensible du nombre des réclamations. Celles-ci font l'objet d'un traitement efficace et constituent désormais un levier d'amélioration de la qualité de service et une opportunité de fidélisation des clients.

La certification ISO 9001 - 2008 du processus accueil et qualification illustre les résultats de la démarche qualité engagée.

Le succès rencontré par l'Espace Client Internet créé fin 2008 (80 000 inscrits en quelques mois) incite à en développer les fonctionnalités et donc les services offerts à la clientèle.

Enfin, la constante amélioration de l'efficacité des traitements a permis de réduire sensiblement les délais de réponse aux sollicitations des clients.

UNE DEMARCHE QUALITE POUR TOUS LES CLIENTS

La volonté affirmée du Crédit Foncier est d'être reconnu comme l'un des meilleurs réseaux de crédit pour sa qualité de service. La réussite de cette démarche qualité repose sur la mobilisation de tous : la Direction générale qui insuffle les orientations, les managers qui doivent les relayer au sein de leurs équipes et surtout les collaborateurs qui sont les véritables acteurs de cette démarche orientée vers la satisfaction client et la performance opérationnelle.

Les actions menées en 2009

Les actions et démarches menées ont été conduites en s'appuyant sur les trois leviers permettant l'atteinte des objectifs Qualité fixés depuis 2008 :

- la satisfaction des clients de manière continue, facteur de confiance, de fidélisation et de prescription,
- la performance globale orientée vers la satisfaction du client, facteur d'efficacité commerciale et financière,
- la motivation des collaborateurs, facteur de dynamisme et de performance.

Consolidation des actions entreprises en 2008

Une priorité de l'année 2009 a été de pérenniser et généraliser les dispositifs constitués en 2008, en visant l'écoute et la satisfaction des clients.

Ainsi, la deuxième édition du baromètre de satisfaction clients et partenaires a été réalisée en partenariat avec l'institut de sondage CSA. Cette enquête, menée auprès de 4 000 clients et partenaires, permet d'évaluer la qualité des prestations du Crédit Foncier, et sert de point de départ aux actions d'amélioration établies par chaque métier. Des groupes de travail avec les clients ont également permis de définir leurs attentes lors des étapes clés de leur parcours : les Moments de Vérité.

La sensibilisation et l'implication des collaborateurs se sont poursuivies en 2009, au travers d'un programme ambitieux de formation de l'ensemble des collaborateurs à la démarche qualité puisque près de 1 400 collaborateurs ont été concernés.

Lancement du pilotage de la performance par les processus

La démarche de pilotage par les processus a été initiée en 2009 auprès de plusieurs métiers. Réunis autour d'un pilote de processus, des contributeurs métiers et supports d'une activité, partageant une vision commune de leurs enjeux et objectifs, travaillent à l'amélioration de la performance de leur métier selon quatre axes : efficacité opérationnelle, satisfaction clients, maîtrise des risques et de la conformité et performance commerciale.

Définition du dispositif de maîtrise de la qualité des données

En 2009, le Crédit Foncier a défini un processus pérenne de maîtrise de la qualité des données destiné à :

- Contrôler les données prioritaires du Crédit Foncier et isoler les anomalies ;
- Filtrer et acheminer ces anomalies vers les responsables métiers pour correction ;
- Suivre l'avancement des corrections et l'évolution des indicateurs de qualité ;
- Créer des projets et des actions reliées à ces projets.

Des premiers travaux ont été engagés en 2009 et ont permis :

- D'identifier 48 données prioritaires concernant les métiers et la fonction risque et définir des niveaux de qualité cibles pour chaque donnée ;
- De décrire ces données et de les cartographier dans le système d'information du Crédit Foncier ;
- De mettre en place des éléments de maîtrise pertinents pour chaque donnée : contrôles permanents, indicateurs, etc. ;
- D'évaluer la qualité des données et assurer le suivi des non conformités.

Les perspectives 2010

Le mode de pilotage de la performance par les processus, initié avec succès en 2009, sera généralisé à 100 % des métiers du Crédit Foncier en 2010.

L'ambition du Crédit Foncier pour l'année 2010 est également d'industrialiser le processus de maîtrise de la qualité des données autour de deux axes majeurs :

- Le déploiement opérationnel de la démarche « propriété des données » qui consiste à mettre sous contrôle progressif les 48 données prioritaires identifiées, en les plaçant sous la responsabilité de Propriétaires de données. Ces derniers seront chargés de suivre le niveau de qualité et d'engager des actions de prévention et de correction en collaboration avec les Métiers et les Directions Supports.
- L'enrichissement de l'outil actuel de pilotage de la qualité des données afin de le rendre plus robuste et ergonomique. Cet outil permettra de recenser l'ensemble des informations disponibles sur les données : description métier, indicateurs de qualité ... et de suivre les actions de correction et de prévention engagées par les acteurs de la fiabilisation.

L'ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES

FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

La Compagnie de Financement Foncier

La Compagnie de Financement Foncier (AAA/Aaa/AAA stable) est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier de France (A/Aa3/A+). Sa mission consiste à financer l'activité de crédit immobilier et de crédit au secteur public, aussi bien pour BPCE (A+/Aa3/A+) auquel elle est affiliée que pour d'autres établissements de crédit européens. Forte de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure en 2009 un acteur majeur sur son marché.

CHIFFRES CLES 2009

- Volume des émissions 2009 : 15,8 Md€
- Financement du Secteur Public France : 1,2 Md€
- Financement du Secteur Public international : 2,6 Md€
- Acquisition de prêts hypothécaires aux particuliers : 3,9 Md€
- Acquisition de créances hypothécaires résidentielles européennes senior notées AAA : 0,2 Md€
- Total bilan : 98,25 Md€
- Ratio de surdimensionnement²¹ : 110,5 %
- Résultat net social : 175,5 M€

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine

Constitué du CFCAL-Banque, maison mère ayant statut de banque, et du CFCAL-SCF, société de crédit foncier détenue à 99,99 % ayant qualité d'établissement de crédit, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est filiale à 68,87 % du Crédit Foncier.

Le CFCAL est un des leaders français du marché de la restructuration de créances.

Les émissions à long terme de la SCF notées A+ par Standard & Poor's et de la Banque notées A, avec perspective stable, témoignent de la solidité de l'établissement.

CHIFFRES CLES 2009

- Production nouvelle : 115 M€
- Encours clientèle : 942 M€
- Résultat net part du groupe : 17,3 M€ (13,3 M€ en 2008).

Locindus

Société de financement d'immobilier d'entreprise, en prêts hypothécaires classiques et Crédit-bail Immobilier (CBI), filiale à 70,43 % du Crédit Foncier.

CHIFFRES CLES 2009

- Production nouvelle : 103 M€ dont 35 % de prêts hypothécaires et 65 % de CBI
- Encours : 683 M€
- Résultat net consolidé : 13,2 M€

AUTRES FILIALES

Cicobail

Créée en 1972, Cicobail est la filiale spécialisée en crédit-bail immobilier du Crédit Foncier (68,33 %),

Son expertise et son savoir-faire reconnus lui ont permis de devenir la Filière Crédit-Bail Immobilier du Réseau Caisse d'Epargne.

CHIFFRES CLES 2009

- Production nouvelle : 267 M€ de signatures d'actes authentiques,
- Total de l'actif social : 2,9 Md€
- Résultat net social : 23,7 M€

Socfim

Société de financement à court terme des professionnels de l'immobilier (Promoteurs, lotisseurs, marchands de biens), filiale à 100 % du Crédit Foncier.

CHIFFRES CLES 2009

- Production nouvelle : 303 M€
- Encours : 382 M€
- Résultat net social : 0,5 M€

²¹ Règle de couverture selon laquelle le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier doit être supérieur à celui des passifs bénéficiant du privilège.

L'ANALYSE DES RESULTATS

RESULTATS CONSOLIDES

Le résultat net part du groupe de l'année 2009 s'établit à 220 millions d'euros au même niveau que 2008 en dépit d'un contexte économique dégradé.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Crédit Foncier au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Production : 14,7 milliards d'euros
- Encours (fin d'année) : 116 milliards d'euros
- Produit Net Bancaire : 999 millions d'euros
- Résultat Net (part du groupe) : 220 millions d'euros
- Total de bilan : 137 milliards d'euros
- Capitaux propres (part du groupe) : 2,6 milliards d'euros
- Ratio européen de solvabilité globale : 8,7 %, dont Tier One : 7,6 %

en millions d'euros	2008	2009	Variations
Produit Net Bancaire (PNB)	1 037	999	-3,7%
Frais de gestion	-624	-585	-6,3%
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	413	414	0,2%
Coût du risque	-166	-85	-48,8%
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	1	
Résultat sur autres actifs immobilisés	93	-	
Variation valeur des écarts d'acquisition	-46	+ 4	
Résultat avant impôt (RAI)	295	334	13,2%
Impôt sur les bénéficiaires	-76	-101	32,9%
Intérêts minoritaires	+ 1	-13	
Résultat net part du groupe (RN)	220	220	-
Coefficient d'exploitation²³	60,2 %	58,6 %	-1,6 pt

²³ Coefficient d'exploitation = Frais de gestion/PNB

Le produit net bancaire atteint 999 millions d'euros en baisse de près de 4 % par rapport à 2008. Il comprend notamment un produit de 92 millions d'euros lié à une opération de restructuration de dette (à la demande de la contrepartie). L'évolution par rapport à 2008 est la conséquence de produits significatifs comptabilisés en 2008 avec l'impact des normes comptables IFRS pour 101 millions d'euros ainsi que la soulte positive de 175 millions d'euros dégagée à l'occasion du dénouement d'opérations de crédit default swap.

Début 2008, le Crédit Foncier avait proposé des mesures exceptionnelles aux clients ayant souscrit certaines catégories de prêts à taux révisable (plafonnement de taux d'intérêt et / ou extension des mécanismes protecteurs des prêts réglementés - PAS/PC - aux prêts non réglementés). Ces mesures avaient conduit le Crédit Foncier à enregistrer une charge de 95 millions d'euros en 2008.

En 2009, un accord a été conclu avec les associations UFC-Que choisir, l'AFUB ainsi que le collectif Action composé de clients ayant souscrit des prêts à taux révisable. Le dispositif négocié propose notamment une option de passage à taux fixe privilégié ainsi que le règlement de certaines situations individuelles à des conditions spécifiques. Dans ce contexte, une provision de 10 millions d'euros a été comptabilisée.

Les frais généraux et amortissements sont en baisse de 6% par rapport à 2008 à 585 millions d'euros. Au total le Crédit Foncier a réalisé un plan d'économie de 140 millions d'euros en 3 ans, soit une baisse de 20 % des dépenses. Au final, la réduction des frais de gestion conjuguée à la bonne tenue du produit net bancaire permet d'atteindre un coefficient d'exploitation de 58,6 %, en baisse de 1,6 point par rapport à 2008.

Le coût du risque est en baisse significative à 85 millions d'euros en 2009 pour 166 millions d'euros en 2008. Les comptes comprennent une charge de risque individuelle importante en contrepartie de reprise de provisions collectives qui avaient été constituées en 2008 (119 millions d'euros comptabilisés en 2008 portant intégralement sur les opérateurs publics et privés et intégrant la dégradation des marchés immobiliers).

Le résultat net part du groupe atteint 220 millions d'euros et **le retour sur capitaux propres (RoE)** s'établit à près de 9,4 %.

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

ACTIF	2008	2009
Caisse, banques centrales	22	6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 987	3 255
Instruments dérivés de couverture	5 246	5 642
Actifs financiers disponibles à la vente	2 450	3 378
Prêts et créances sur les établissements de crédits	7 405	6 802
Prêts et créances sur la clientèle	108 693	110 361
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 767	1 750
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	566	855
Actifs d'impôts courants	185	226
Actifs d'impôts différés	217	254
Comptes de régularisation et actifs divers	3 107	3 939
Parts dans les entreprises mises en équivalence	70	48
Immeubles de placement	117	99
Immobilisations corporelles	141	145
Immobilisations incorporelles	26	22
Ecarts d'acquisition	30	40
TOTAL	133 029	136 822

PASSIF	2008	2009
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 751	6 500
Instruments dérivés de couverture	5 972	5 161
Dettes envers les établissements de crédit	18 817	18 858
Dettes envers la clientèle	487	421
Dettes représentées par un titre	93 062	97 284
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	284	163
Passifs d'impôts courants	3	29
Passifs d'impôts différés	149	169
Comptes de régularisation et passifs divers	3 879	4 363
Provisions	211	209
Dettes subordonnées	855	861
Capitaux propres part du groupe	2 322	2 575
dont Résultat de l'exercice	220	220
Intérêts minoritaires	237	229
TOTAL	133 029	136 822

Le **total du bilan** consolidé IFRS au 31 décembre 2009 s'établit à 136,8 milliards d'euros soit une hausse de 2,9 % par rapport à celui du 31 décembre 2008.

Les encours d'**actifs financiers disponibles à la vente** progressent de 0,9 milliard d'euros soit 37,9 % par suite de l'augmentation du portefeuille d'obligations (0,4 milliard d'euros) et de TCN (0,4 milliard d'euros).

Les **prêts et créances sur la clientèle** augmentent de 1,7 milliard d'euros soit 1,5 %. La baisse des encours de créances titrisées de 1,3 milliard d'euros a été largement compensée par l'augmentation de 3,0 milliards d'euros des encours de crédits à la clientèle.

Les **dettes envers les établissements de crédit** atteignent 18,8 milliards d'euros et restent au même niveau qu'en 2008. Les comptes et emprunts à terme augmentent d'1 milliard d'euros, les comptes ordinaires créditeurs diminuant dans la même proportion.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 97,3 milliards d'euros contre 93,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette progression résulte principalement de l'augmentation de 4,3 milliards d'euros des emprunts obligataires

Les **capitaux propres part du groupe** augmentent de 10,9 % (2,6 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2008.

RESULTAT DU CREDIT FONCIER SUR BASE SOCIALE

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2009
Marge nette d'intérêts	267	300
Opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
Revenus des titres à revenu variable	44	193
Commissions	187	184
Gains-pertes/ portefeuilles de négociation	169	-6
Gains-pertes/ portefeuilles de placement	-86	11
Autres produits d'exploitation bancaire	79	14
Produit net bancaire	660	695
Charges générales d'exploitation	-587	-510
Amortissements et dépréciations des Immobilisations	-30	-28
Résultat brut d'exploitation	43	157
Coût du risque	-94	-45
Résultat d'exploitation	-51	113
Gains et pertes sur actifs immobilisés	34	5
Résultat courant avant impôt	-17	118
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	62	31
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	34	25
Résultat net	79	174

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux normes françaises dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Le produit net bancaire de la société mère s'élève à 695 millions d'euros, en hausse de 35 millions d'euros par rapport à 2008.

La marge nette d'intérêts progresse de 12 % (+ 33 millions d'euros) par rapport à l'an dernier.

Les dividendes perçus s'élèvent à 193 millions d'euros en hausse de 149 millions d'euros en regard de l'exercice précédent.

Les gains et pertes sur portefeuille de négociation s'établissent à - 6 millions d'euros contre + 169 millions d'euros l'année dernière. Toutefois, l'exercice 2008 avait enregistré pour 175 millions d'euros une soule de résiliation d'un Crédit Default Swap.

Les gains et pertes sur portefeuilles de placement enregistrent 11 millions d'euros de reprises de provisions sur titres après un exercice 2008 marqué par un provisionnement de 89 millions d'euros lié la dégradation des marchés financiers.

Les charges générales d'exploitation baissent de 13 % (- 77 millions d'euros) dans le prolongement d'une politique maîtrisée des coûts.

Le coût du risque est négatif de 45 millions en recul par rapport à 2008.

Les gains sur actifs immobilisés d'un montant de 5 millions d'euros ont notamment enregistré le boni de confusion de 12 millions d'euros suite à la transmission universelle de patrimoine de la filiale de financement de la promotion immobilière Compagnie Foncière de Crédit.

DELAYS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application de l'article L441-6-I il est précisé que le Crédit Foncier n'utilise pas le crédit Fournisseur pour financer les besoins en fonds de roulement d'exploitation. Les factures des fournisseurs sont réglées dans les délais de traitement inhérents à la procédure budgétaire qui subordonne tout règlement à la validation du responsable budgétaire habilité. Aussi le délai de règlement d'une facture à réception ne dépasse que très rarement le délai d'un mois.

AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL ET DIVIDENDE

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 174 millions d'euros, le bénéfice distribuable au 31 décembre 2009 s'établit à 161 millions d'euros après affectation de 13 millions d'euros à la réserve légale.

Après prélèvement de 59 millions d'euros sur la prime d'émission, l'Assemblée générale décide la mise en distribution de 220 millions d'euros, le dividende revenant à chacune des 124 049 077 actions composant le capital social étant fixé à 1,77 euro.

L'option pour le paiement du dividende en actions est offerte à l'actionnaire à hauteur de la totalité du dividende mis en paiement.

Le Conseil d'administration arrêtera la date à laquelle le dividende sera mis en paiement, qui ne pourra être postérieure au 30 septembre 2010.



4

LE CREDIT FONCIER, ACTEUR ENGAGE

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	78
▪ Principes et organisations	78
▪ Organes de direction et d'administration	81
<i>La Direction générale</i>	81
<i>Le Conseil d'administration</i>	83
▪ Rémunérations	97
<i>Rémunérations des Organes de direction</i>	97
<i>Options de souscription et d'achat</i>	100
<i>Rémunérations des organes d'administration</i>	100
<i>Rémunérations des Commissaires aux comptes</i>	104
▪ Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	105
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	125
PROFIL HUMAIN	127
▪ Les collaborateurs	127
▪ La formation	130
▪ Les informations sociales	131
ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL	133
▪ Le Développement durable et le Mécénat	133
▪ Les Moyens généraux	136

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRINCIPES ET ORGANISATION

DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de Commerce.

Depuis le 15 octobre 2009, la présidence du Conseil d'administration est assurée par M. Guy Cotret en remplacement de M. Alain Lemaire, démissionnaire.

Dans le cadre de la structure de direction moniste et unifiée, la gestion du Crédit Foncier est répartie entre :

- la définition des orientations stratégiques faite par le Conseil d'administration,
- et la gestion courante assurée par la Direction générale.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les conditions définies par la loi, les statuts du Crédit Foncier et le règlement intérieur qu'il a adopté lors de sa séance du 27 février 2008.

Au cours de l'exercice 2009 le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les (19 février, 19 mai, 29 juillet, 15 octobre et 9 décembre 2009).

De manière régulière, sont présentés au Conseil d'administration :

- le rapport d'activité de la société ;
- l'approbation du budget et sa mise en œuvre ;
- les rapports relatifs aux missions de contrôle ayant porté sur les activités du Crédit Foncier (contrôle interne, contrôle permanent, Commission Bancaire) ;
- l'évolution des risques de contrepartie de la société ...

Enfin au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a autorisé la mise en œuvre des principales opérations suivantes :

- la dissolution de la Compagnie Foncière de Crédit, sans liquidation, avec transmission de son patrimoine au Crédit Foncier ;
- la mise en place d'un Comité de Supervision de la Shariah.

LE CONTROLE INTERNE

L'organisation du Contrôle interne du Crédit Foncier en 2009

L'organisation du contrôle interne du Crédit Foncier, conforme aux dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), s'articule ainsi :

Le **contrôle à caractère permanent** est du ressort :

- d'une part, des unités opérationnelles, chargées de mettre en œuvre les dispositifs adéquats et les moyens propres à assurer :
 - la maîtrise et le contrôle des risques générés par leur activité, au moyen d'outils de gestion et de suivi appropriés,
 - la préservation du patrimoine de l'entreprise, à travers une utilisation efficace des ressources qui leur sont affectées,
 - le respect des dispositions légales et réglementaires et des orientations de la Direction générale,
- d'autre part, d'unités de contrôle permanent distinctes des structures opérationnelles, qui s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques. Ces unités peuvent relever des Directions opérationnelles, ou constituer des structures centrales dédiées (Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents, RSSI, RPCA).

L'exercice du **contrôle périodique** est assuré par l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier, rattachée au Directeur général.

Celle-ci est compétente pour réaliser sans restriction toute mission d'audit interne au sein du Crédit Foncier et de ses filiales. Son intervention s'inscrit en outre dans un dispositif d'ensemble encadré par le corps d'inspection de l'actionnaire principal ; il s'appuie en particulier sur la charte d'audit du Groupe BPCE, qui lui est applicable.

Le plan d'audit annuel, établi en déclinaison d'un plan pluriannuel, est soumis au Comité d'audit et présenté au Conseil d'administration. Il permet de couvrir l'ensemble des activités du Crédit Foncier et de ses filiales dans un cycle d'audit de trois ans et demi. Il peut être complété par des missions ponctuelles réalisées à la demande de la Direction Générale.

Les directions exécutives mettent en œuvre les orientations prises par la Direction Générale et le Comité Exécutif, et celles relevant des domaines de compétence des **comités décisionnels** internes. On trouve principalement parmi ces entités les Comités des engagements (Comité national ou comités par métier) pour l'autorisation des crédits de montant important, les Comités des affaires sensibles (Comité national ou Comités contentieux) pour la gestion des engagements présentant des risques remarquables, le Comité de gestion de bilan pour le pilotage des risques financiers, le Comité tarifaire pour la fixation des conditions des crédits offerts à la clientèle et le Comité des risques pour la détermination et le contrôle des limites par contrepartie et des règles de prise de risques. Un Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur Général, réunit chaque mois l'ensemble des fonctions de contrôle pour coordonner les actions nécessaires. Il assure ainsi l'efficacité et la cohérence de l'ensemble des contrôles permanents.

Le Comité d'audit du Crédit Foncier se réunit au moins quatre fois par an, préalablement au Conseil d'administration. Il peut également tenir une réunion exceptionnelle sur des sujets ponctuels.

Il assure notamment un suivi régulier, d'une part, des conclusions des travaux d'audit (quel que soit le corps d'audit : Commission Bancaire, Inspections BPCE et CFF) et, d'autre part, supervise la mise en œuvre des recommandations émises à l'issue de ces audits.

Existent également deux autres comités émanant du Conseil d'administration, qui se réunissent en tant que de besoin :

- Un **Comité des rémunérations**, qui a notamment pour mission de proposer au Conseil d'administration le niveau de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué ainsi que les critères de leur part variable.
- Un **Comité stratégique**, qui a vocation à émettre un avis au Conseil d'administration sur les projets de croissance externe du Crédit Foncier.

L'activité 2009

L'exercice 2009 a été marqué par :

- la poursuite de la structuration du contrôle permanent, à travers le renforcement du suivi et des actions en matière de contrôle interne par le Comité dédié,
- la maintenance du dispositif permettant d'assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre, avec l'affinement des mesures, la poursuite des tests et la sensibilisation des acteurs,
- l'approfondissement des travaux visant à enrichir les principaux dispositifs de maîtrise des risques.
- la mise en place d'un suivi actif et gradué de la mise en œuvre des recommandations d'audit.
- Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des Actionnaires au titre de l'exercice 2008 a intégré une partie dédiée au contrôle interne.

Les perspectives 2010

Au cours de l'année 2010, les évolutions du dispositif de contrôle interne seront plus particulièrement axées sur :

- la vérification de la mise en œuvre effective des recommandations, les déclarations des unités auditées faisant désormais l'objet de contrôles sur pièces et sur place.
- la finalisation du chantier Bâle II en ce qui concerne le domaine des prêts aux particuliers ; l'objectif est de recevoir en cours d'exercice l'homologation de la Commission Bancaire pour le passage en méthode avancée.
- L'extension du déploiement d'un outil de centralisation des contrôles permanents aux activités financières et corporate du CFF, et à certaines fonctions supports.

LA CONFORMITE

Partie intégrante du système de contrôle interne requis par la réglementation encadrant les entreprises de crédit, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des lois et règlements, des règles déontologiques et de bonne conduite ainsi que du respect de règles du Groupe.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général, la Direction de la conformité et des contrôles permanents s'appuie sur une procédure applicative élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe Caisse d'Épargne, et désormais dans le cadre fixé par BPCE, nouvel organe central du Groupe, issu de la fusion avec les Banques Populaires. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles permanents de 1^{er} et 2^{ème} niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction de la conformité a en charge l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent rattachés aux Directions opérationnelles. A ce titre, elle a poursuivi et renforcé au cours de l'exercice 2009 l'organisation ainsi que la mise en œuvre du dispositif de contrôle dans les Métiers opérationnels.

Ses activités font l'objet de comptes rendus réguliers à la Direction générale, au Comité de contrôle interne, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

LA DIRECTION GENERALE

Composition de la Direction générale

(Au 31 décembre 2009)

François BLANCARD, Directeur général

Thierry DUFOUR, Directeur général délégué

La Direction générale est assistée dans ses missions par deux Directeurs généraux adjoints :

Christophe PINAULT en charge du Pôle Particuliers

Christian MIGLIETTI en charge du Pôle Ressources

Il n'y a pas eu de mouvements au sein de la Direction générale depuis le changement de mode de gouvernance intervenu le 23 juillet 2007.

Mandats de la Direction générale

M. François BLANCARD

Directeur général

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94224 Charenton le Pont

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
CREDIT FONCIER – SA	Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
BANCO PRIMUS – SA – PORTUGAL	Président du Conseil d'administration
CICOBAIL – SA	Président du Conseil d'administration
LOCINDUS – SA	Président du Conseil d'administration
SOCFIM – SACS	Vice-président du Conseil de surveillance
BANQUE PALATINE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECUREUIL CREDIT – SACS	Membre du Conseil de surveillance
GESTRIM – SACS	Membre du Conseil de surveillance
GCE FONCIER COINVEST – SAS	Membre du Conseil de surveillance
CINERGIE – SA	Représentant Permanent du Crédit Foncier – Administrateur
COMPAGNIE FINANCEMENT FONCIER – SA	Représentant Permanent du Crédit Foncier – Administrateur
GCE BUSINESS SERVICES – GIE	Représentant Permanent du Crédit Foncier – Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
FONCIER PLAN 2008 – SARL	Gérant
COLOMIA 31 – SCI	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant
COMELIA – SCI	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant
ECUFONCIER – SCA	Représentant Légal du Crédit Foncier – Commanditaire
ECUFONCIER – SCA	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant associé

SOCIETE	FONCTIONS
CFD – SAS	Représentant Légal de COFIMAB – Président
ENFI (EX FONCIER STRUCTURE) – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
FONCIER EXPERTISE – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
FONCIER EXPRESS 2008 – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
FONCIER FOREIGN 2008 – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
FONCIER LARGE 2008 – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
FONCIER VISION 2008 – SAS	Représentant Légal de Crédit Foncier – Président
GCEI CONSEIL IMMOBILIER – SAS	Représentant Légal de Foncier Consultants – Président
FONCIER PROJET 2008 – SNC	Représentant Légal de Crédit Foncier – Gérant Associé
FRANCILIA – SCI	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant
IMMOBILIERE MADELEINE DUPHOT – SCI	Représentant Légal de CFD – Gérant
MANTELIA – SCI	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant
SOCLIM – SNC	Représentant Légal de CFD – Gérant
SOFIPAR LOGEMENT – SNC	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant Associé
SOFONEG – SNC	Représentant Légal du Crédit Foncier – Gérant Associé
TANIS – SARL	Représentant Légal de CFD – Liquidateur
MANDATS ECHUS AU COURS DE L'EXERCICE 2009	
FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Conseil
ARION CONSEIL – SA	Représentant Légal du Crédit Foncier – Liquidateur
CFCR – SA	Représentant Permanent du Crédit Foncier – Administrateur

M. Thierry DUFOUR

Directeur général délégué

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94224 Charenton le Pont

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	Président-Directeur général
CREDIT FONCIER – SA	Directeur général délégué
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CICOBAIL – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier – Administrateur
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES – SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier – Membre du Conseil de surveillance
FINANCIERE DESVIEUX – SA	Administrateur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

(Au 31 décembre 2009)

Conseil d'administration

- **M. Guy COTRET, Président du Conseil d'administration** – Président du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
- M. Gérard BARBOT – Membre du Comité stratégique
- M. Jean Marc CARCELES – Membre du Comité stratégique
- M. Antoine de MIRAMON – Membre du Comité d'audit
- M. Alain DININ – Membre du Comité des rémunérations
- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY – Membre du Comité d'audit
- M. Jean-Paul FOUCAULT – Membre du Comité stratégique
- M. Dominique GARNIER – Membre du Comité stratégique
- M. Francis HENRY – Membre du Comité d'audit et du Comité stratégique
- M. Alain LEMAIRE – Membre du Comité des rémunérations
- M. Jean-Hervé LORENZI – Membre du Comité d'audit
- M. Jean MERELLE – Membre du Comité des rémunérations
- M. Pierre QUERCY – Membre du Comité des rémunérations
- M. Michel SORBIER
- CAISSES D'ÉPARGNE PARTICIPATIONS, représentée par M. Nicolas DUHAMEL - Président du Comité d'audit

Délégués du comité central d'entreprise

- M. Michel Lamy (collège Cadres)
- Mme Valérie Fix (collège Techniciens des métiers de la banque)

Commissaire du Gouvernement

- M. Antoine Mérieux

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

- L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :
 - M. Jean MERELLE, en remplacement de M. Christophe ESTIVIN, démissionnaire,
 - M. Pierre QUERCY, en remplacement de M. Paul-Louis MARTY, démissionnaire,
 - M. Alain LEMAIRE, en remplacement de M. Nicolas MERINDOL, démissionnaire.
- L'Assemblée générale du 29 juillet 2009 a nommé en qualité d'Administrateur, M. Antoine de MIRAMON.
- Le Conseil du 15 octobre 2009 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé LORENZI, Robert ROMILLY et Jacques-Henri WAHL de leur mandat de Censeur.
- Le Conseil du 15 octobre 2009 a coopté en qualité d'Administrateurs :
 - Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY, en remplacement de M. Bernard FOUGERE, démissionnaire,
 - M. Jean-Paul FOUCAULT, en remplacement de M. Jean DREVON, démissionnaire,
 - M. Dominique GARNIER, en remplacement de M. Michel GONNET, démissionnaire
 - M. Jean-Hervé LORENZI, en remplacement de M. Philippe MONETA, démissionnaire.

Ce même Conseil a désigné M. Guy COTRET, Président du Conseil en remplacement de M. Alain LEMAIRE.

- Par lettre en date du 15 octobre 2009, M. Nicolas DUHAMEL a été désigné représentant permanent de CE Participations, en remplacement de M. Julien CARMONA.

Mouvements au sein du Conseil d'administration depuis la fin de l'exercice 2009

- L'Assemblée générale du 26 avril 2010 a nommé en qualité d'Administrateur :
 - M. François PEROL, en remplacement de M. Guy COTRET, démissionnaire,
 - M. Olivier KLEIN, en remplacement de M. Alain LEMAIRE, démissionnaire,
 - M. Jean-Claude CREQUIT, en remplacement de M. Jean MERELLE, démissionnaire,
 - M. Jean-Michel LATY, en remplacement de M. Antoine de MIRAMON, démissionnaire,
 - Mme Stéphanie PAIX, en remplacement de M. Michel SORBIER, démissionnaire,
 - M. François-Xavier de FORNEL,
 - M. Jean CLOCHET,
 - M. Pierre DESVERGNES.
- La même Assemblée générale a nommé en qualité de censeur :
 - M. Michel SORBIER, en remplacement de M. Robert ROMILLY, démissionnaire,
 - M. Marc JARDIN, en remplacement de M. Jacques-Henri WAHL, démissionnaire,
- A la suite de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a nommé François PEROL, Président du Conseil d'administration.

Mandats ou fonctions des membres du Conseil d'administration

**M. Guy COTRET Depuis le 15 octobre 2009, Président du Conseil d'administration
Président du Comité des rémunérations et du Comité stratégique**

Directeur général adjoint en charge des activités immobilières BPCE, membre du Comité de Direction Générale

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
NEXITY - SA	Membre du Comité Exécutif, Directeur Général Délégué
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE – SA	Représentant permanent de CE Participations, Administrateur
BANQUE DE TAHITI - SA	Représentant permanent de CE Participations, Administrateur
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES - SA	Représentant permanent de CE Participations, Administrateur
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Président du Conseil d'administration
GCE DOMAINES - SA	Administrateur
MEILLEURTAUX - SA	Président du Conseil d'administration
NEXITY - SA	Représentant permanent de CE Participations, Administrateur
BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Administrateur
FINANCIERE OCEOR ALGERIE (FOA) - SA	Administrateur
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE - SA	Administrateur
GCE HABITAT - SACS	Président du Conseil de surveillance
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SOCIETE LAMY - SACS	Vice-président du Conseil de surveillance
SOCFIM – SACS	Représentant permanent de CE Participations, Membre du Conseil de surveillance

SOCIETE	FONCTIONS
GCE FONCIER COINVEST - SAS	Président du Conseil de surveillance
GCE SEM - SAS	Président du Conseil de surveillance
OTEROM HOLDING - SAS	Président de la SAS
GRUPE CAISSE D'EPARGNE SERVICES A L'IMMOBILIER (MAROC) - SAS	Administrateur
GRUPE CAISSE D'EPARGNE MAROC - SAS	Administrateur
GRUPE CAISSE D'EPARGNE MAROC IMMOBILIER - SAS	Président de la SAS et Président du Conseil d'administration
GIE ARPEGE	Membre du Conseil de surveillance
GIE ECUREUIL CREDIT	Président du Conseil de surveillance
GIE INFORMATIQUE CDC - ICDC	Représentant Groupe de Membre C
GIE GCE TECHNOLOGIES	Représentant permanent de CE Participations, Membre du Conseil de surveillance
GIE GIRCE STRATEGIE	Représentant permanent de CE Participations, Administrateur
CILOGER HABITAT – SCPI	Représentant permanent de CE Participations, Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
BPCE – SACS	Directeur du Pôle immobilier
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du Comité d'audit et Membre du Comité de rémunération
GCE DOMAINES - SA	Président du Comité de rémunération
NEXITY - SA	Membre du Comité de rémunération
NEXITY - SA	Représentant permanent de CE Participations, Membre du Comité d'Investissement
GCE HABITAT - SACS	Président du Comité de Rémunération
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK - SACS	Membre du Comité de Rémunération
FONDATION CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE - FONDATION	Administrateur

M. Gérard BARBOT

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité stratégique

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CREDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur
VMG – SACS	Président du Conseil de surveillance
C.F.C.A.C.L. -	Président du Conseil d'administration
ODDO ET CIE – SACA	Membre du Conseil de surveillance
LA BANQUE POSTALE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT – SACS	Membre du Conseil de surveillance
GEOPOST – SA	Administrateur
GCI - SACA	Gérant
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du Comité stratégique

M. Jean-Marc CARCELES

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité stratégique

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
 254, rue Michel Teule – Zac d'Alco – BP 7330 – 34184 Montpellier Cedex 4

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON - SACS	Président du Directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CICOBAIL - SA	Administrateur
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE - SA	Membre du Conseil d'administration
CREDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'en juin 2009)
SAS GCE COURTAGE	Administrateur
SOCIETE JOURNAUX DU MIDI	Représentant Permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
GIE GCE TECHNOLOGIES	Représentant Permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
GIE GCE BUSINESS SERVICES	Représentant Permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - SACS	Membre du Comité Stratégique (jusqu'en juin 2009)

M. Antoine DE MIRAMON

Membre du Conseil d'administration

Directeur du Pôle Immobilier BPCE
 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur (depuis le 29/07/09)
GCE COINVEST SA	Président du Conseil
EUROSIC – SA	Représentant permanent CE PARTICIPATIONS, Administrateur
GCE MAROC IMMOBILIER SA	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
B.P.C.E. – SACS	Directeur du Pôle Immobilier
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité d'Audit (depuis le 29/07/09)

M. Alain DININ

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité des rémunérations

Président-Directeur général de Nexity
 I, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense Cedex

SOCIETE	FONCTIONS
NEXITY - SA	Président-Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CHANTIER LES NAVALS DE L'ESTEREL – SA	représentant permanent de Georges v gestion, administrateur
CREDIT FINANCIER LILLOIS - SA	Président du conseil d'administration
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
FEREAL - SA	Représentant permanent de Nexity Logement, administrateur
LAMY – SA	Vice-Président et Administrateur
NEXITY ENTREPRISES – SA	Représentant permanent de Nexity logement SAS, administrateur
NEXITY SERVICES – SA	Représentant permanent de Nexity, administrateur
RESSOURCES ET VALORISATION – SA	représentant permanent de Nexim I, administrateur
SAGGEL TRANSACTIONS- SA	Représentant permanent de Nexity, administrateur
UFIAM – SA	représentant permanent de Nexim I, administrateur
SAGGEL HOLDING – SACS	vice président et Membre du conseil de surveillance
NEXITY LAMY (EX GCE HOLDING PIERRE –SAS)	Président (jusqu'au 22 décembre 2009)
GEORGES V REGION NORD – SAS	Représentant permanent de Nexity Logement, Administrateur
GEPRIM- CONSTRUCTION – SAS	Représentant permanent de SIG 30 Participations, membre du Conseil de Surveillance. (jusqu'au 16 novembre 2009)
GEPRIM- SAS	Représentant permanent de SIG 30 Participations, membre du Conseil de Surveillance
NEXITY FRANCHISES- SAS	Représentant légal de Nexity, Président
NEXITY LOGEMENT- SAS	Administrateur
FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS ET DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LILLE	Administrateur
OBSERVATOIRE REGIONAL DU FONCIER EN ILE- DE-FRANCE (ORF)	Administrateur
CLICHY EUROPE 4 – SARL	Co-Gérant
MANDATS A L'ETRANGER	
NEXITY ESPANA	Administrador et consejere delegato
NEXITY IG	Représentant permanent de Nexity, administrateur
CITY GARDEN REAL ESTATE	Représentant permanent de SIG 30 participations, administrateur
NEXITY BELGIUM	Administrateur
NEXIBEL 1	Représentant permanent de Nexity, administrateur
NEXIBEL 2	Représentant permanent de Nexity, administrateur
NEXIBEL 3	Représentant permanent de Nexity, administrateur
NEXIBEL 5	Représentant permanent de Nexity, administrateur
NEXITY BIANDRATE	Consigliere et Presidente
NEXITY ITALIA	Consigliere
SESTO EDISON 1	Consigliere et presidente di consiglio di amministrazione
SESTO EDISON 2	Consigliere et presidente di consiglio di amministrazione
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	Membre du comité des nominations et rémunérations
FNPC	Membre du bureau exécutif
NEXITY – SA	Président du Comité d'Investissement

M. Nicolas DUHAMEL

Membre du Conseil d'administration
Président du Comité d'audit

Directeur Général Finances BPCE – Membre du Directoire
 Représentant permanent de Caisses d'Épargne Participations
 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
BPCE - SACS	Directeur général finances – Membre du Directoire
CE PARTICIPATIONS - SA	Directeur général délégué
BP PARTICIPATIONS - SA	Directeur général délégué
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
FINANCIERE OCEOR - SACA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS - SA	Représentant permanent de BPCE, au Conseil d'administration
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Représentant Permanent de Caisses d'Épargne Participations, Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Président du Comité d'audit

Mme Nicole ETCHEGOINBERRY

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité d'audit

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Loire-Centre
 12, rue de la Maison Rouge - CS 10 620 - 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE – SA	Présidente du Directoire
ÉCUREUIL CREDIT – GIE	Présidente du Directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE - SA	Représentant permanent CELC – Administrateur
ORLEANS GESTION SAEM	Représentant permanent CELC – Administrateur
ORLEANS SPECTACLES	Représentant permanent CELC – Administrateur
ORLEANS TV – SA	Vice-présidente du Conseil de surveillance
TOURAINÉ LOGEMENT SA D'HLM	Vice-présidente du Conseil d'administration
CECVL COMMUNICATION – SAS	Présidente
TOURAINÉ TELEVISION – SAS	Vice-présidente de la SAS
TOURAINÉ TELEVISION – SAS	Représentant permanent à l'AG de CECVL Communication
VFO COMMUNICATION – SAS	Représentant permanent CELC – Présidente
GCE BUSINESS SERVICES – GIE	Représentant permanent CELC – Membre du Conseil de surveillance

M. Jean-Paul FOUCAULT

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité stratégique

Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne Ile-de-France
 19 rue du Louvre - CS 60 012 - 75036 Paris Cedex 01

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE - SACS	Président (depuis le 28/04/2009)
FONDATION DE FRANCE	Administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations
BANCO COMERCIAL PORTUGUES (BCP FRANCE) – SA	Administrateur, Président du Comité d'audit
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE	Membre du bureau (depuis le 21/07/2000)
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur (depuis le 15/10/2009)

M. Dominique GARNIER

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité stratégique

Directeur de la Coordination Banque Commerciale – BPCE, membre du comité exécutif
 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
MULTI ACCES BANQUE - SACS	Représentant de BP Participations, Membre du Conseil de surveillance
BANQUE DE SAVOIE – SA	Administrateur
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur

M. Francis HENRY

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité d'audit et du Comité stratégique

Président du COS de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne
 2, rue Royale – BP 70784 – 57012 Metz Cedex 01

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Président du Conseil de surveillance
B.P.C.E. - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE - SA	Administrateur
SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE MARNE-NORD – SA	Président du Conseil d'administration
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Président du Comité des rémunérations
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Membre du Comité d'audit
B.P.C.E. - SACS	Membre du Comité coopératif
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité de stratégie
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité d'audit

M. Alain LEMAIRE

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité des rémunérations

Membre du Directoire BPCE
 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
BPCE – SACS	Membre du Directoire
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE - SACS	Directeur Général (jusqu'au 31/07/09)
CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES CORSE (CEPAC) – SACS	Président du Directoire (jusqu'au 03/06/09)
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE – SACS	Administrateur (jusqu'au 31/07/09)
ANF – SACS	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE PALATINE – SACS	Président du Conseil de surveillance
BANQUE PRIVEE 1818 – SACS	Administrateur
GCE CAPITAL – SACS	Président du Conseil de surveillance
NATIXIS – SACS	Administrateur
NATIXIS – SACS	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09)
CEBP (futur BPCE)	Représentant permanent CNCE, Administrateur (jusqu'au 31/07/09)
SOCFIM - SACS	Président du Conseil de surveillance
FINANCIERE OCEOR – SACS	Représentant permanent CEPAC (jusqu'au 15/07/09)
CAISSES D'ÉPARGNE PARTICIPATIONS – SACA	Représentant permanent BPCE, Administrateur
CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, (Président jusqu'au 15/10/09)
GCE DOMAINES – SA	Administrateur
NATIXIS EPARGNE FINANCIERE – SA	Administrateur
NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION – SA	Administrateur
NEXITY – SA	Administrateur
SOPASSURE – SA	Administrateur
BANQUE DE LA REUNION – SA	Représentant permanent CEPAC, Administrateur (jusqu'en 2009)
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – SA	Représentant permanent CEPAC, Administrateur (jusqu'en 2009)
LA CHAINE MARSEILLE – SA	Représentant permanent CEPAC, Administrateur (jusqu'au 15/07/09)
LA CHAINE MARSEILLE – SA	Administrateur (jusqu'au 30/11/09)
PROXIPACA FINANCE – SA	Membre du Conseil de direction (jusqu'en 2009)
BANCA CARIGE – SA	Administrateur
ERILIA	Administrateur cat. 4
ERIXEL	Président de la SAS et du Conseil d'administration
FLCP	Président du Comité de surveillance
GCE FIDELISATION	Président de la SAS
THE YUNUS MOVIE PROJECT PARTNERS	Membre du Conseil de surveillance

SOCIETE	FONCTIONS
VIVERIS SAS	Représentant permanent CEPAC, Membre du Conseil de direction (jusqu'en 2009)
VIVERIS MANAGEMENT – SAS	Représentant permanent CEPAC, Membre du Conseil de surveillance (jusqu'en 2009)
BUSINESS SERVICES – GIE	Représentant permanent CEPAC, Membre du Conseil de surveillance (jusqu'en 2009)
CE GARANTIES ENTREPRISES – GIE	Représentant permanent CEPAC, Membre du Conseil de surveillance (jusqu'en 2009)
MARSEILLE AMENAGEMENT – SEM	Représentant permanent CEPAC, membre du Conseil d'administration (jusqu'en 2009)
SCF DE PY ET ROTJA	Gérant (jusqu'en 2009)
TEVEA INTERNATIONAL	Directeur général adjoint (jusqu'au 15/01/09)
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
BANQUE PALATINE - SACS	Président du Comité des rémunérations
FINANCIERE OCEOR - SACS	Membre du Comité d'audit (jusqu'au 15/07/09)
CNP ASSURANCES - SA	Membre du Comité d'audit et stratégie
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du Comité des rémunérations et stratégie
GCE DOMAINES - SA	Membre du Comité des rémunérations
NEXITY - SA	Membre du Comité d'audit

M. Jean-Herve LORENZI

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité d'audit

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
COMPAGNIE FINANCIERE DE SAINT-HONORE - SA	Membre du Conseil de surveillance
NEWSTONE COURTAGE – SA	Membre du Conseil de surveillance
SIACI – SA	Membre du Conseil de surveillance
ASSURANCES ET CONSEILS SAINT-HONORE - SA	Membre du Conseil de surveillance
NOVSPACE – SA	Représentant permanent de la compagnie Edmond et Rothschild Banque au Conseil d'administration
BNP PARIBAS ASSURANCES – SA	Administrateur
ERAMET – SA	Administrateur
GFI – SA	Administrateur
EDITIS – SACS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 06/03/09)
EULER HERMES – SACS	Membre du Conseil de surveillance
EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY PARTNERS - SAS	Président du Conseil de surveillance
EDMOND DE ROTHSCHILD CAPITAL PARTNERS - SAS	Président du Conseil de surveillance
EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS - SAS	Président du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
ASSOCIES EN FINANCE – SA	Censeur
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Censeur

M. Jean MERELLE

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité des rémunérations

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Nord France Europe
 135, Pont de Flandres – 59777 Lille

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE – SACS	Président du Directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
BATIXIA – SA	Président du Conseil d'administration
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
HAINAUT IMMOBILIER – SA	Représentant permanent de la CENFE, Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE – SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT – SA	Administrateur
SOCIETE DE TELEVISION DU NORD PAS DE CALAIS – SA	Représentant permanent de la CENFE COMMUNICATION, Administrateur
FINORPA FINANCEMENT – SAS	Représentant permanent de la CENFE, Administrateur
FINORPA SCR – SAS	Représentant permanent de la CENFE, Administrateur
CENFE COMMUNICATION – SAS	Représentant légal de la CENFE, Président
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité des rémunérations (depuis le 15/10/2009)
BPCE – SA	Censeur CS
RACING CLUB DE LENS – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CENFE, Administrateur
SAVOIRS POUR REUSSIR EN NORD-PAS-DE-CALAIS – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CENFE, Président

M. Pierre QUERCY

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité des rémunérations

Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat
 14, rue Lord Byron – 75008 Paris

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT - SA	Délégué Général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	Administrateur
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE	Administrateur
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT SOCIAL	Administrateur
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
GIE HLM PARTICIPATION	Administrateur unique
HABITAT & TERRITOIRES CONSEIL	Administrateur
SOCIETE DE GARANTIE DE L'ACCESSION DES ORGANISMES D'HLM	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité des rémunérations

M. Michel SORBIER

Membre du Conseil d'administration

Président du COS de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin
63, rue Montlosier – 63961 Clermont Ferrand Cedex 9

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
SOCIETE LOCALE D'EPARGNE ET DU LIMOUSIN - SA	Président du Conseil d'administration
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN – SACS	Président du Conseil de surveillance
CNCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 28/05/09)
GCE COURTAGE - SAS	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN	Membre du Comité d'audit
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN	Président du Comité des rémunérations
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – ASSOCIATION LOI 1901	Président du Conseil d'administration (depuis mai 2009)
SCI DE LA RAMPE - LIMOGES	Gérant

Caisses d'Epargne Participations

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
AIR CALEDONIE INTERNATIONAL – AIR CALIN – SA	Administrateur
ALPHA DEMETER – SA	Administrateur
BANQUE DE LA REUNION – SA	Administrateur
BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE – SA	Administrateur
BANQUE DE TAHITI - SA	Administrateur
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES - SA	Administrateur
CINERGIE - SA	Administrateur
CIRRA – SA	Administrateur
COMPAGNIE DES ALPES - SA	Administrateur (depuis le 19/03/09)
COMPAGNIE HOTELIERE DE L'OPERA (VIETNAM) - SA	Administrateur
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
FONCIER ASSURANCE - SA	Administrateur
FONGEPAR - SA	Administrateur
GCE ASSURANCES - SA	Administrateur
GCE DOMAINES - SA	Administrateur
IDES INVESTISSEMENTS - SA	Administrateur
INGEPAR - SA	Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE - SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Administrateur
NEXITY - SA	Administrateur
SGFGAS - SA	Administrateur
SOCRAM BANQUE - SA	Administrateur
SOFICA COFIMAGE I 6 - SA	Administrateur
TRUST MISSION - SA	Administrateur
SURASSUR (LUXEMBOURG) - SA	Administrateur
BANQUE FIDUCIAL – SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER - SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECUREUIL GESTION FCP - SACS	Membre du Conseil de surveillance
EUROSIC – SACS	Membre du Conseil de surveillance
GCE HABITAT - SACS	Membre du Conseil de surveillance
LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVES - SACS	Membre du Conseil de surveillance
NATIXIS EPARGNE FINANCIERE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SOCFIM – SACS	Membre du Conseil de surveillance
ALLIANCE ENTREPRENDRE – SAS	Membre du Conseil de gestion
ALYSE PARTICIPATIONS – SAS	Membre du Conseil de direction
CARTE BLEUE - SAS	Administrateur
DV HOLDING - SAS	Membre du Conseil de surveillance
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT - SAS	Administrateur
GCE ASAP - SAS	Président de la SAS
GCE ECLAIR 07 - SAS	Président de la SAS
GCE ISSOIRE IMMOBILIER - SAS	Président de la SAS
GCE PARTICIPATIONS - SAS	Président de la SAS
GCE PROMOTION MEDITERRANEE - SAS	Président de la SAS
SIFA - SAS	Administrateur
STET – SAS	Membre du Conseil de surveillance
CAPE I 158 – GIE	Administrateur
CENTRE DE RELATION CLIENTS DIRECT ECUREUIL BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - GIE	Membre
GIE CALLEN	Administrateur
GIE CAPE I 159	Administrateur
GIE DISTRIBUTION	Administrateur
GIE DRENNAC	Administrateur

SOCIETE	FONCTIONS
GIE GCE MOBILIZ	Administrateur
GIE GCE TECHNOLOGIES	Membre du Conseil de surveillance
GIE GEMO RSI	Membre du Conseil de surveillance
GIE GIRCE STRATEGIE	Administrateur
GIE MAEA	Administrateur
GIE OCEOR INFORMATIQUE	Administrateur
GIE SEA I	Administrateur
GIE SEDI RSI	Membre du Conseil de surveillance
GIE TADORNE AVIATION	Administrateur
GIE TREVIGNON	Administrateur
GIE VICTOIRE	Administrateur
GROUPEMENT CARTES BANCAIRES – GIE	Membre du Comité de direction
GROUPEMENT CARTE BLEUE - GIE	Membre du Comité de direction
ECUFONCIER - SCA	Commanditaire et commandité
CILOGER HABITAT – SCPI	Membre du Conseil de surveillance
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT - SICAV	Administrateur
MURACEF – SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
CICOBAIL - SA	Censeur
GCE DOMAINES - SA	Membre du Comité d'audit
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Membre du Comité d'audit
NEXITY - SA	Membre du Comité d'investissement
MFC PROU INVESTISSEMENTS – SA	Membre du Comité stratégique
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE CENTRE - SACS	Censeur statutaire
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE (CEBPL) - SACS	Censeur statutaire
EUROSIC – SACS	Membre du Comité d'investissement
BMS DEVELOPPEMENT - SAS	Membre du Comité d'audit
BMS EXPLOITATION - SAS	Membre du Comité d'audit
ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DU GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE – Association loi 1901	Administrateur

Conflits d'intérêt des Organes

Il est rappelé que certains membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier sont ou ont été, au cours de l'année 2009, mandataires sociaux de Caisses d'Épargne Participations (ex CNCE), actionnaire à 100 % du Crédit Foncier.

Il s'agit de :

- M. Alain Lemaire, Directeur général de la CNCE jusqu'au 31 juillet 2009 ;
- M. Guy Cotret, membre du Directoire de la CNCE jusqu'au 31 juillet 2009 ;
- M. Nicolas Duhamel, Directeur Général Délégué de CE Participations depuis le 31 juillet 2009.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

LES REMUNERATIONS

REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
<i>En euros</i>	2008	2009
François BLANCARD		
Rémunérations versées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	595 768	538 568
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	595 768	538 568
Thierry DUFOUR		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	467 208	482 223
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	467 208	482 223

Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux ^{*(1/2)}				
<i>En euros</i>	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
François BLANCARD				
Rémunération fixe	294 240	294 240	294 600	294 600
Rémunération variable	190 000 **	230 000	160 500 **	190 000
Rémunération exceptionnelle	8 800	19 243	n.d.	8 800
Jetons de présence	39 768	46 525	n.d.	39 768
Avantages en nature	5 760	5 760	5 400	5 400
TOTAL	538 568	595 768	460 500	538 568

* Rémunérations brutes avant impôt

n.d. : non déterminé

** Versés sur l'exercice suivant

Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux ^{*(2/2)} *				
En euros	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Thierry DUFOUR				
Rémunération fixe	319 240	319 240	319 260	319 260
Rémunération variable	128 750 **	110 145	110 500 **	128 750
Rémunération exceptionnelle	19 473	20 563	n.d.	19 473
Jetons de présence	9 000	11 500	n.d.	9 000
Avantages en nature	5 760	5 760	5 740	5 740
TOTAL	482 223	467 208	435 500	482 223

* Rémunérations brutes avant impôt

n.d. : non déterminé

** Versés sur l'exercice suivant

Rémunération fixe

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité des rémunérations arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par le Groupe BPCE. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au Groupe et au Crédit Foncier.

A l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité des rémunérations, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Rémunération exceptionnelle

Cette rémunération inclut la retraite sur-complémentaire, l'intéressement et la participation.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Jetons de présence

Conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe peuvent être perçus directement par les membres des Conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Depuis le 1^{er} août 2009, aucun jeton de présence n'est dû aux représentants BPCE, conformément aux recommandations de cette dernière.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Avantages en nature

Les Directeurs généraux bénéficient d'un avantage en nature automobile (environ 470 euros par mois sur 12 mois).

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

Mise en œuvre de la loi « TEPA »

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite « TEPA » régit désormais les rémunérations, avantages, indemnités dus au titre de la cessation du mandat social des dirigeants (Président et Membres du Directoire, Directeur général et Directeur général délégué) des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En particulier, cette loi subordonne l'octroi de ces indemnités à des conditions de performance de leurs bénéficiaires.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 27 février 2008, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation du Directeur général et du Directeur général délégué. L'Assemblée générale annuelle du 24 avril 2008 a approuvé les résolutions y afférentes.

Éléments de rémunération des dirigeants								
	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités et avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
François BLANCARD								
Directeur général Crédit Foncier de France Début de mandat 23/07/2007 Fin de mandat 23/07/2012		X	X		X			X
Thierry DUFOUR								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France Début de mandat 23/07/2007 Fin de mandat 23/07/2012	X		X		X			X

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT

Depuis septembre 2006, il n'existe plus de plan d'option en cours et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations perçues par les membres du Conseil sont mentionnées en application de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil a été fixé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 à 238 000 euros. Le montant versé à chaque membre du Conseil est déterminé, conformément aux normes définies par BPCE, en fonction des présences effectives au Conseil d'administration. Ils représentent une somme de 1 500 euros par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 7 500 euros. Le Président du Conseil perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 10 000 euros.

La participation aux comités d'audit et des rémunérations donne lieu à rémunération à hauteur de 1 000 euros par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 4 000 euros par an. Le Président de chaque comité perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 1 000 euros.

Le reliquat éventuel n'est pas réparti. Il n'est pas attribué de rémunération exceptionnelle.

Depuis le 1^{er} août 2009, aucun jeton de présence n'est dû aux représentants BPCE, conformément aux recommandations de cette dernière.

Le montant total des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009 s'élève à 124 000 euros, soit :

- 102 000 euros au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration,
- 14 000 euros au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit,
- 8 000 euros au titre de la participation aux réunions du Comité des rémunérations.

Jetons de présence

	Au titre de 2008	Au titre de 2009
M. Guy COTRET	11 000 €	7 000 €
M. Gérard BARBOT	6 000 €	7 500 €
M. Jean-Marc CARCELES	7 500 €	7 500 €
M. Antoine de MIRAMON depuis le 29 juillet 2009	-	1 500 €
M. Hervé DENIZE jusqu'au 19 février 2009	7 500 €	-
M. Alain DININ	9 500 €	8 000 €
M. Laurent DIOT Jusqu'au 19 février 2009	10 000 €	1 000 €
M. Jean DREVON jusqu'au 15 octobre 2009	7 500 €	4 500 €
M. Christophe ESTIVIN jusqu'au 29 juillet 2008	3 000 €	-
Mme Nicole ETCHEGOINBERRY depuis le 15 octobre 2009	-	4 000 €
M. Jean-Paul FOUCAULT depuis le 15 octobre 2009	-	3 000 €
M. Dominique GARNIER depuis le 15 octobre 2009	-	-
M. Bernard FOUGERE jusqu'au 15 octobre 2009	7 500 €	1 500 €
M. Michel GONNET jusqu'au 15 octobre 2009	4 500 €	3 000 €
M. Francis HENRY	7 500 €	8 500 €
M. Alain LEMAIRE depuis le 19 décembre 2008	3 500 €	13 500 €
M. Jean-Hervé LORENZI	7 500 €	10 000 €
M. Paul-Louis MARTY jusqu'au 29 juillet 2008	5 000 €	-
M. Jean MERELLE	4 500 €	7 500 €
M. Nicolas MERINDOL jusqu'au 19 décembre 2008	17 000 €	-
M. Philippe MONETA	9 500 €	5 800 €
M. Pierre QUERCY	1 500 €	7 000 €
M. Robert ROMILLY jusqu'au 15 octobre 2009	6 000 €	6 000 €
M. Michel SORBIER	7 500 €	4 500 €
Mme Catherine STEPHANOFF jusqu'au 19 février 2009	7 500 €	-
M. Jean-Eric VIMONT jusqu'au 27 février 2008	1 000 €	-
M. Jacques-Henri WAHL jusqu'au 15 octobre 2009	4 500 €	4 500 €
M. Julien CARMONA (en qualité de représentant permanent de CE Participations) jusqu'au 15 octobre 2009	7 500 €	4 000 €
CE PARTICIPATIONS représentées par M. Nicolas DUHAMEL depuis le 15 octobre 2009	-	4 200 €
TOTAL	164 000 €	124 000 €

Il convient de noter que :

- La rémunération de M. Alain Lemaire inclut (jusqu'au 31 juillet 2009) les jetons de présence dus au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'administration en tant que Président (jusqu'au 31 juillet 2009), et les jetons de présence dus en qualité de Président du Comité des rémunérations. En outre, le Conseil d'administration avait décidé de lui attribuer une rémunération mensuelle de 6 000 euros au titre de sa fonction de Président du Conseil (conformément à l'article L.225-47 du Code de commerce).
- La rémunération de M. Guy Cotret inclut (jusqu'au 31 juillet 2009), outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de sa participation au Comité d'audit et au Comité des rémunérations (jusqu'au 31 juillet 2009).
- La rémunération de M. Philippe Monéta et de CE Participations inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due en qualité de Président du Comité d'audit (prorata temporis).
- La rémunération de MM. Julien Carmona et Antoine de Miramon inclut (jusqu'au 31 juillet 2009), outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de leur participation au Comité d'audit (jusqu'au 31 juillet 2009).
- La rémunération de Mme Nicole Etchegoinberry, MM. Alain Dinin, Laurent Diot, Francis Henry, Jean-Hervé Lorenzi et Pierre Quercy inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de leur participation au Comité d'audit ou au Comité des rémunérations.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'avantages en nature de la part du Crédit Foncier.

Par ailleurs, certains membres du Conseil perçoivent des rémunérations de Caisses d'Épargne Participations (qui détient le contrôle du Crédit Foncier de France) et le cas échéant de sociétés contrôlées par le Crédit Foncier de France.

Les rémunérations de ces membres du Conseil sont les suivantes :

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
<i>En euros</i>	2008 - Montants versés	2009 - Montants versés
G. COTRET		
Rémunération fixe	398 861	449 245
Rémunération variable	200 000	renonciation
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	82 886	133 515
Avantages en nature	5 748	6 260
TOTAL	687 495	589 020
G. BARBOT		
Rémunération fixe	-	-
Rémunération variable	14 000	45 750
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	7 500	12 000
Avantages en nature	-	-
TOTAL	21 500	57 750
J.M. CARCELES		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	27 418	55 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	27 418	55 500

n.a. : non applicable

<i>En euros</i>	2008 - Montants versés	2009 - Montants versés
A. DE MIRAMON		
Rémunération fixe	n.a.	105 371
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	1 776
TOTAL	n.a.	107 147
A. DININ		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	5 500	9 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	5 500	9 500
N. DUHAMEL représentant CE Participations		
Rémunération fixe	n.a.	212 692
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	-
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	3 269
TOTAL	n.a.	215 961
N. ETCHEGOINBERRY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	n.a.	n.a.
J.P. FOUCAULT		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	n.a.	n.a.
D. GARNIER		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	n.a.	n.a.

n.a. : non applicable

F. HENRY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	4 500	11 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	4 500	11 500
A. LEMAIRE		
Rémunération fixe	73 236	451 367
Rémunération variable	n.a.	renonciation
Rémunération exceptionnelle	-	90 361
Jetons de présence	25 058	101 888
Avantages en nature	400	5 414
TOTAL	98 694	649 030
J.H. LORENZI		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	4 000	7 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	4 000	7 500
J. MERELLE		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	-	4 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	-	4 500
P. QUERCY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	-	1 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	-	1 500
M. SORBIER		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	4 500	59 562
Avantages en nature	n.a.	n.a.
TOTAL	4 500	59 562

n.a. : non applicable

REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants de rémunérations des Commissaires aux comptes sont détaillés dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés page 309 et dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes individuels page 362.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 15 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 11 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE,
- 4 Administrateurs indépendants.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du code monétaire et financier) est doté d'un commissaire du Gouvernement, désigné par le Ministre chargé de l'économie. M. Antoine Mérieux, commissaire du Gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité Central d'Entreprise (v. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonction dans la société.

Date d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier sera renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Principale activité exercée en dehors de la société

Cette information figure dans la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2009.

Mouvements au sein du Conseil

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- M. Jean MERELLE, en remplacement de M. Christophe Estivin, démissionnaire,
- M. Pierre QUERCY, en remplacement de M. Paul-Louis Marty, démissionnaire,
- M. Alain LEMAIRE, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire.

L'Assemblée générale du 29 juillet 2009 a nommé en qualité d'Administrateur, M. Antoine de MIRAMON.

Le Conseil du 15 octobre 2009 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé Lorenzi, Robert Romilly et Jacques-Henri Wahl de leur mandat de Censeur.

Le Conseil du 15 octobre 2009 a coopté en qualité d'Administrateurs :

- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY, en remplacement de M. Bernard Fougère, démissionnaire,
- M. Jean-Paul FOUCAULT, en remplacement de M. Jean Drevon, démissionnaire,
- M. Dominique GARNIER, en remplacement de M. Michel Gonnet, démissionnaire,
- M. Jean-Hervé LORENZI, en remplacement de M. Philippe Monéta, démissionnaire.

Ce même Conseil a confié à M. Guy COTRET, la présidence du Conseil d'Administration en remplacement de M. Alain Lemaire.

Par lettre en date du 15 octobre 2009, M. Nicolas DUHAMEL a été désigné représentant permanent de CE PARTICIPATIONS (ex CNCE), en remplacement de M. Julien Carmona.

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent qu'il statue notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions – Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2009.

Suivi trimestriel de l'activité de la société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2008 (réunion du 19 février 2009),
- arrêté les comptes du premier trimestre 2009 (réunion du 19 mai 2009),
- arrêté les comptes du premier semestre (réunion du 29 juillet 2009),
- arrêté les comptes du troisième trimestre 2009 et le budget 2010 du Crédit Foncier (réunion du 9 décembre 2009).

Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- la dissolution de la Compagnie Foncière de Crédit, sans liquidation, avec transmission de son patrimoine au Crédit Foncier (19 février 2009)

Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec CE Participations (anciennement dénommée Caisse Nationale des Caisses d'Epargne), ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 86,30 %. Le taux de présence s'est établi à 85,71 % pour le Conseil examinant les comptes annuels et à 93,33 % pour le Conseil statuant sur le budget 2010.

Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les termes de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités à la fin de l'exercice 2009

COMITÉ d'AUDIT	COMITÉ des RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
M. Nicolas Duhamel, Président	M. Guy Cotret, Président	M. Guy Cotret, Président
M. Antoine de Miramon	M. Alain Dinin	M. Gérard Barbot
Mme Nicole Etchegoïnberry	M. Alain Lemaire	M. Jean-Marc Carcèlès
M. Francis Henry	M. Jean Mérelle	M. Jean-Paul Foucalt
M. Jean-Hervé Lorenzi	M. Pierre Quercy	M. Dominique Garnier
		M. Francis Henry

Principales missions et pouvoirs

■ Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction Générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

■ Comité stratégique

Le Comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

■ Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux Comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du président du Comité.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

■ Comité stratégique

Le Comité se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du Groupe Crédit Foncier de France, à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

■ Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes aux 31/12/2008, 31/03/2009, 30/06/2009 et au 30/09/2009,
- a été tenu informé de la situation des risques de crédit et des risques financiers,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2009 (missions et suivis des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection Générale et le plan d'audit 2010,
- a suivi la réalisation du plan d'action consécutif à l'Inspection de la Commission Bancaire,
- a examiné le projet de budget 2010.
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le responsable de la Conformité.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2008 (Conseil du 19 février 2009) ainsi que la fixation des critères de part variable 2009 (Conseil du 19 mai 2009).

■ Comité stratégique

Le Comité stratégique ne s'est pas réuni en 2009.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

A compter du 1^{er} août 2009, aucun jeton de présence ne sera dû aux représentants BPCE, conformément aux recommandations de cette dernière.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition.

Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2009 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTROLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 du CRBF modifié. Tous les établissements de crédit du Groupe sont soumis à la tutelle de la Commission bancaire.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de l'établissement et le respect des lois, des règlements, des règles de place ou du Groupe et assurer par ailleurs la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. L'architecture de ces dispositifs de contrôle est largement définie par la réglementation. Le dispositif global repose d'une part sur des contrôles permanents définis à différents niveaux et qui sont exercés par des unités ou des personnes en situation d'indépendance par rapport aux opérations qu'ils contrôlent et d'autre part sur des contrôles périodiques assurés par une unité dédiée.

- La définition du dispositif de contrôle permanent s'appuie sur la réglementation et les normes édictées par BPCE. En effet, en tant qu'organe central du Groupe Banques Populaires & Caisses d'Épargne, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière impliquant la définition de normes et contrôles spécifiques.

- Enfin, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par la Direction de l'Inspection générale, qui est soumise à des exigences propres aux établissements de crédit. Cette fonction de contrôle périodique est régie par une charte d'audit, déclinée de celle du Groupe BPCE, et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'inspection et d'assurer la couverture du périmètre d'inspection du Groupe dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE CONTROLE DU CREDIT FONCIER

Gouvernance d'entreprise

La Direction Générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes, et informé régulièrement de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de plusieurs niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégataire, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées infra.

Les différents niveaux de contrôle interne

Le contrôle interne au sein du Crédit Foncier se décline sur différents niveaux :

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels sont assurés au sein des unités par les collaborateurs ou leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera à cet égard que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques lourdes modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation fréquente d'une large proportion de directives.

Le contrôle permanent réalisé par des unités spécialisées

Il relève d'unités sans attribution opérationnelle.

- Les Directions les plus porteuses de risques intrinsèques sont dotées de structures de contrôle interne qui permettent au management de disposer d'informations sur la maîtrise des risques au sein de leur unité. Ces structures sont chargées de mettre en place et de réaliser des contrôles, et de produire des reportings.

- En outre, il s'exerce au sein de Directions ou d'entités spécifiques :
 - Direction des risques : cette entité assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels.
 - Direction de la conformité et des contrôles permanents : cette unité, créée en décembre 2004, a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; organisée au cours de l'année 2005, la fonction s'est enrichie en 2007 de responsabilité en matière de contrôle permanent, notamment sur les questions relevant de son périmètre d'attribution. Elle couvre également les activités de médiation, de déontologie et lutte contre le blanchiment.
 - Responsable de la sécurité des systèmes d'information : la fonction de Responsable Sécurité Systèmes d'Information (RSSI) du groupe Crédit Foncier est directement rattachée à un membre de la Direction générale.
Ses missions sont de trois ordres :
 - Définition de la politique de sécurité des systèmes d'information,
 - Animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise,
 - Assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité.
 - Responsable du plan de continuité d'activité : relevant directement d'un membre de la Direction générale, il a pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur.
 - Service « Révision comptable » : au sein de la Direction de la comptabilité, il est chargé (à l'exclusion de toute activité opérationnelle) de réaliser des missions de contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.
 - Direction « Suivi de la SCF et de VMG » : au sein de la Direction des opérations financières, il est chargé du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures).

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré à travers des dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

La coordination du contrôle permanent de l'Etablissement est assurée par la Direction des Risques, sur ses compétences d'attribution, et par la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents, dépositaire de l'ensemble des contrôles permanents de l'entreprise.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des informations traitées par le SI et la sécurité de ces systèmes ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection Générale et à la mise en œuvre des recommandations.

Présidé par le Directeur général, il réunit mensuellement les représentants des fonctions de contrôle. Les conclusions des travaux du Comité sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Foncier. Le corps de contrôle de l'actionnaire contribue aussi à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du Groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de reporting permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents, ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de Comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- le Comité national des engagements : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles et aux Comités de pôle,
- le Comité des risques : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de scoring, délégations, limites),
- le Comité national des affaires sensibles : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque,
- le Comité des nouveaux produits : mise sur le marché de nouveaux types de crédits,
- le Comité de gestion de bilan : analyse des indicateurs ALM et prise des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan,
- le Comité tarifaire : fixation des conditions financières des crédits.

Surveillance et mesure des risques

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites feront l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive et précise, en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des dépassements des limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire à un pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par la Direction Pilotage et Planification ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de reporting propres à leur activité.

Principe de séparation des fonctions

- L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
 - contrôle périodique par la Direction de l'Inspection générale.

Système et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de la Direction de l'Inspection Générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur Général et au Comité d'audit.

Fin 2009, la Direction comptait un effectif de 24 collaborateurs, ayant tous une formation supérieure et conjuguant des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par la Direction de l'Inspection générale, en liaison avec la Direction Générale et en concertation avec l'Inspection Générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction Générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection Générale, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de trois ans et demi maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur Général.

Les missions réalisées et le suivi des recommandations donnent lieu à un reporting à la Direction Générale du Crédit Foncier, à son Comité exécutif, aux membres du Comité de contrôle interne, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées.

Missions d'inspection réalisées en 2009

Au total, 25 missions ont été réalisées par l'Inspection générale du Crédit Foncier au cours de l'exercice 2009. En outre, plusieurs enquêtes ont été engagées suite à la découverte de fraudes externes ou de malversations internes.

Il s'agit principalement de missions prévues au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 2 décembre 2008 et portant sur les différents secteurs du Groupe Crédit Foncier : Crédits aux particuliers et Crédit corporate, activités supports et filiales.

Par ailleurs, l'Inspection générale de l'organe central a réalisé la visite de pré homologation Bâle II dans le domaine des prêts aux particuliers.

Suivi des recommandations des missions antérieures

Comme précédemment, le suivi de la mise en œuvre des recommandations s'est effectué à partir des déclarations semestrielles du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'action assorti d'un nouveau délai. Ces réponses doivent par ailleurs s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Les réponses sont désormais saisies par les unités auditées sur une base informatique intranet mise à leur disposition. Après contrôle de cohérence, elles sont intégrées au reporting établi pour l'information des organes dirigeants.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit.

La supervision de la mise en œuvre a été renforcée par l'instauration de points périodiques avec les directions concernées, ainsi que par des sondages réalisés à différentes étapes.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont si nécessaire réitérées.

En 2010, un contrôle de la mise en œuvre effective des recommandations va être organisé à travers des vérifications sur pièces et sur place, en continu (six mois après diffusion des rapports, ou lors du passage à 100% du taux de mise en œuvre des recommandations).

PROCEDURES DE CONTROLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Rôle de l'organe central

La Direction Comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle, comptable et fiscale.

A ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe, constitué du Plan Comptable Groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour systématiques en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le Groupe Crédit Foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité, La Direction de la Comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de Socfim, Banco Primus et CFCAL qui disposent de leur propre service comptable.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier, rattachée au Directeur Général Délégué est organisée comme suit :

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p><u>Comptes sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales - déclarations réglementaires sur base sociale (BAFI, Statistiques Monétaires, etc.) - calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la CieFF <p><u>Comptes consolidés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - élaboration des comptes consolidés - définition et mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude du groupe BPCE) - déclarations prudentielles sur base consolidée à la Commission bancaire (via BPCE, organe central) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - Etats mensuels de synthèse sur les bénéfices des 2 principaux établissements de crédit du groupe (CFF, Cie FF) <ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier - Résultat consolidé trimestriel du Groupe - Résultats consolidés mensuels en référentiel français - Reporting à la Commission bancaire (via BPCE, organe central)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting - paramétrage des schémas comptables - documentation des schémas comptables détaillés 	<ul style="list-style-type: none"> - Reportings sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales - déclarations réglementaires sur base sociale (BAFI, Statistiques Monétaires, etc.) pour les filiales de crédit bail immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service Comptable	<p>Révision</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles comptables permanents 	<p>Rapports d'audit comptable</p>

Révision comptable

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la fonction comptable ».

Le service Révision comptable est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la Comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la Conformité et des Contrôles Permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés par la Révision comptable font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Direction de la Comptabilité, soumis à la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents, et validé par le Comité de Contrôle Interne.

Ces contrôles comprennent :

- d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêtés trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.)
- d'autre part, des missions ponctuelles sur certains processus et/ou systèmes de gestion (dans leur dimension comptable)

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la Conformité, à la Direction des Risques et aux commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de Consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à la Commission bancaire.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (plaquettes à destination des actionnaires, restitutions réglementaires à l'intention notamment de la Commission bancaire, documentation de référence destinée à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale).

ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2009	15
Nombre de réunions du conseil :	5
Taux de présence moyen	86,30 %
Date d'expiration des mandats	AG 2012
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS	
Comité d'Audit	
Nombre de membres au 31/12/2009	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	81,82 %
Comité des Rémunérations	
Nombre de membres au 31/12/2009	5
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	87,5 %
Comité Stratégique	
Nombre de membres au 31/12/2009	6
Nombre de réunions	0
Taux de présence moyen	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
Conseil d'administration						
G. COTRET Président	23/07/2007 Fonction de Président depuis le 15/10/2009	Président	SANS OBJET	Directeur général adjoint en charge des activités immobilières BPCE	80 %	3 000 €
		Comité d'audit (Membre jusqu'au 15/10/2009)			100 %	2 000 €
		Comité des rémunérations (Président depuis le 15/10/2009)			100%	2 000 €
		Comité stratégique (Président depuis le 15/10/2009)			-	-
G. BARBOT	23/07/2007				100 %	7 500 €
		Comité stratégique (Membre)			-	-
J.M. CARCELES	23/07/2007			Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	100 %	7 500 €
		Comité stratégique (membre depuis le 15/10/2009)			-	-
A. de MIRAMON	29/07/2009			Directeur du Pôle Immobilier BPCE	100 %	1 500 €
		Comité d'audit (Membre depuis le 29/07/2009)			100 %	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
A. DININ	23/07/2007	Comité des rémunérations (Membre) Comité stratégique (Membre jusqu'au 15/10/2009)	SANS OBJET	Président- Directeur général, NEXITY	80 %	6 000 €
					100 %	2 000 €
					-	-
L. DIOT	Jusqu'au 19/02/2009	Comité d'audit (Membre jusqu'au 19/02/2009)		Directeur financier, NEXITY	-	-
					100 %	1 000 €
J. DREVON	Jusqu'au 15/10/2009			Président, COS, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	100 %	4 500 €
N. ETCHEGOINBERRY	15/10/2009	Comité d'audit (Membre depuis le 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire-Centre	100 %	3 000 €
					100 %	1 000 €
J.P. FOUCAULT	15/10/2009	Comité stratégique (Membre depuis le 15/10/2009)		Président COS, Caisse d'Epargne Ile-de-France	100 %	3 000 €
					-	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
B. FOUGERE	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		33 %	1 500 €
D. GARNIER	15/10/2009	Comité stratégique (Membre depuis le 15/10/2009)		Directeur coordination Banque commerciale – BPCE, Membre du Comité exécutif	100 %	-
M. GONNET	Jusqu'au 15/10/2009			Président du Directoire, Financière Océor	66 %	3 000 €
F. HENRY	23/07/2007	Comité d'audit (Membre depuis le 15/10/2009)		Président, COS, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne- Ardenne	100 %	7 500 €
		Comité stratégique (Membre)			100 %	1 000 €
A. LEMAIRE	19/12/2008	Président (jusqu'au 15/10/2009)		Membre du Directoire BPCE	100 %	4 500 € + 6 000 € (indemnité président prorata temporis)
		Comité des rémunérations Président (jusqu'au 15/10/2009) Membre (depuis le 15/10/2009)			100 %	2 000 € + 1 000 € (indemnité président)
		Comité stratégique (Président jusqu'au 15/10/2009)			-	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
J.H. LORENZI	15/10/2009	Comité d'audit (Membre)	SANS OBJET		80 %	6 000 €
					80 %	4 000 €
J. MERELLE	29/07/2008	Comité des rémunérations (depuis le 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Nord France Europe	100 %	7 500 €
					-	-
Ph. MONETA	Jusqu'au 15/10/2009	Comité d'audit (Président jusqu'au 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	66 %	3 000 €
					50 %	2 000 € + 800 € <i>(indemnité président prorata temporis</i>
P. QUERCY	29/07/2008	Comité des rémunérations (Membre)		Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat	80 %	6 000 €
				50 %	1 000 €	
M. SORBIER	23/07/2007		Président, COS, Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	60 %	4 500 €	
CE Participations (ex CNCE)	23/07/2007				80 %	3 000 €

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
Conseil d'administration – Représentant permanent						
J. CARMONA	Jusqu'au 15/10/2009	Représentant permanent CE Participations	SANS OBJET	Directeur exécutif auprès du Directeur général de CE Participations	66 %	3 000 €
		Comité d'audit (Membre) Jusqu'au 15/10/2009			50 %	1 000 €
N. DUHAMEL	15/10/2009	Représentant permanent CE Participations	SANS OBJET	Directeur général Finances BPCE	100 %	-
		Comité d'audit (Président) Depuis le 15/10/2009			100 %	1 000 € + 200 € (indemnité président prorata temporis) (versés à CE Participations)
Conseil d'administration – Censeurs						
J.H. LORENZI	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		66 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			80 %	4 000 €
R. ROMILLY	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		33 %	6 000 €
J.H. WAHL	Jusqu'au 15/10/2009				100 %	4 500 €
Représentants du Comité Central d'Entreprise						
M. M. LAMY ou M. A. LETESSIER (jusqu'au 19/12/2009)			SANS OBJET		100 %	-
Mme N. VOCORET ou Mme D. DELAVEAU (jusqu'au 19/12/2009)					100 %	-
M. M. LAMY ou Mme C. PACHOT (depuis le 19/12/2009)					100 %	-
Mme V. FIX ou Mme M.J. MENGELLE (depuis le 19/12/2009)					100 %	-
Commissaire du Gouvernement						
A. MÉRIEUX			SANS OBJET		80 %	Sans objet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Rémy Tabuteau

Jean-Baptiste Deschryver

LE PROFIL HUMAIN

En 2009, le Crédit Foncier a poursuivi l'amélioration de sa politique de Ressources Humaines (RH) autour de deux nouveaux axes : s'affirmer comme un employeur de choix et favoriser la performance de chacun.

Le Crédit Foncier a confirmé son positionnement d'employeur de choix :

- En améliorant l'efficacité de son recrutement : des partenariats ciblés avec des écoles (Dauphine, ENSAE, ESPI...) ont été conclus, son processus de recrutement a été amélioré afin de diminuer les délais entre premier contact et embauche, un "parrain" interne est désormais identifié afin d'accompagner tout nouvel entrant et un parcours spécifique de prise de connaissance lui est destiné.
- En facilitant et en accompagnant l'évolution des salariés : des parcours de formation spécifiques selon les filières ont été mis en place et les offres d'emploi en interne rendues plus claires et plus accessibles.
- En capitalisant sur le nouveau socle social : avec la finalisation de négociations salariales chaque année, le maintien d'une enveloppe d'augmentations individuelles et la valorisation systématique des promotions.
- En étant attentif à l'environnement de travail : la mise en place d'une expérience de télétravail, l'insertion des travailleurs handicapés favorisée et l'amélioration des conditions de vie sur le site principal de Charenton.

Le Crédit Foncier a également favorisé la performance individuelle :

- En reconnaissant pour chacun un droit « au rebond » avec des propositions concrètes de postes.
- En adaptant les axes et les modalités de l'entretien annuel d'évaluation (EAA) aux différents métiers de l'entreprise.
- En récompensant les travaux exceptionnels par des primes spécifiques.
- En intégrant la politique RH dans les axes de partage avec l'ensemble des managers (forums, éclairage sur le rôle du manager...).

LES COLLABORATEURS

LA POLITIQUE 2009

Une nouvelle organisation RH a été mise en place début 2009 et a permis les évolutions suivantes :

- Pour les collaborateurs : plus d'un salarié sur cinq a pu bénéficier d'un entretien de carrière auprès de la Direction des Ressources Humaines (DRH) qui a également généralisé l'aide à la meilleure maîtrise du poste (plans de progression).
- Pour les Managers : leurs rôles dans les processus RH (recrutement/mobilité/formation) ont été clairement identifiés.
- Le recrutement et la mobilité sont facilités par la présence du Crédit Foncier sur les salons et les forums d'étudiants ainsi que par une Bourse interne de l'emploi active (alimentation quotidienne des offres d'emploi sur intranet).
- En matière de Formation, la création en 2009 de l'école nationale du financement de l'immobilier (stages/ conférences) permettra de faciliter l'accès aux savoirs des métiers de l'immobilier.

- S'agissant des Rémunérations, la notion de part variable a été étendue à l'ensemble des métiers de la filière middle/back office.
- Une expérience pilote de Télétravail a été mise en place le 1er septembre 2009 pour 16 mois. Elle concerne trois types d'emplois au Crédit Foncier (chargé de formation commerciale/Animateur commercial/métiers de l'Inspection générale); son résultat permettra d'établir les futures règles en la matière.
- La nomination d'un référent à la DRH permet également au Crédit Foncier d'affirmer son positionnement dans l'accueil et la gestion en matière de salariés handicapés.

LES PERSPECTIVES 2010

Pour l'année 2010, et au-delà de la finalisation des initiatives 2009, de nouveaux projets sont lancés :

- des EAA sur support électronique,
- la mise en place des comités carrière,
- la refonte des fiches-emploi, permettant une lisibilité accrue des fonctions exercées au sein de l'Entreprise, et la communication de la cartographie des métiers et des aires de proximité,
- l'élargissement de la rémunération variable aux fonctions de " Support ",
- l'application d'un accord d'entreprise en faveur des salariés de 50 ans et plus (accord senior),
- la mise en place du second volet du parcours nouvel entrant consacré aux métiers,
- la finalisation de deux formations diplômantes : bac + 5 avec Dauphine et bac + 3 avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB),
- la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre du chantier "amélioration des conditions de vie à Charenton" (conciergerie, signalétique, cafétérias, ...).

LES EFFECTIFS

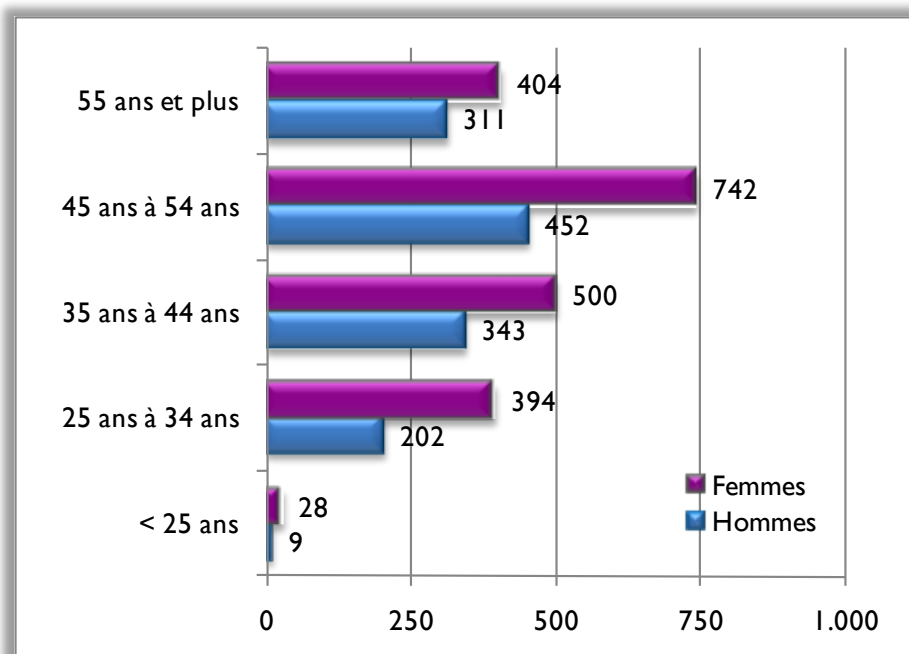
Effectifs inscrits du Crédit Foncier

Nombre de salariés inscrits au 31 décembre 2009 *	3 385		
Hommes	1 317		
Femmes	2 068		
<i>dont CDD</i>	<i>108</i>		
<u>Répartition des salariés par structure de qualification</u>			
Cadres	1 798		
Techniciens de banque	1 587		
<u>Répartition géographique des salariés</u>			
Paris - Charenton- Ile de France	2 257		
Laval	101		
Province	1 027		
Nombre de Salariés en disponibilité	126		
Nombre de Salariés à temps partiel	345		
	75 et 80 %	autres	
Cadres	99	8	107
Techniciens de banque	210	28	238

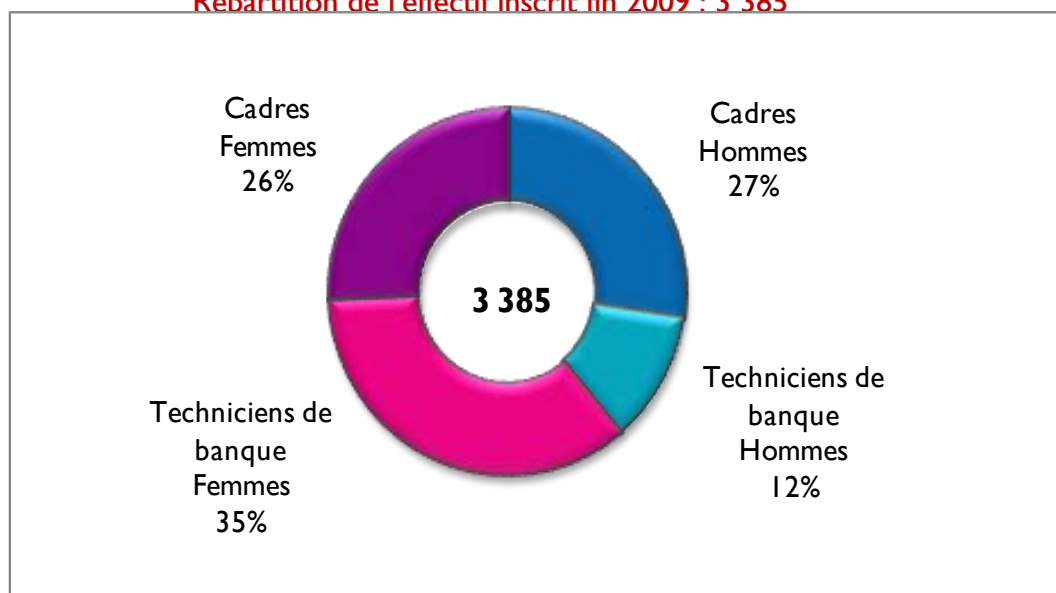
* Chiffres issus du bilan social 2009, comprenant les CDI, CDD de la société et les détachés

Pyramides âges : effectif inscrit 3 385

2 068 Femmes ; 1 317 Hommes



Répartition de l'effectif inscrit fin 2009 : 3 385



Evolution des effectifs moyens du groupe Crédit Foncier

Effectif moyen Groupe	2007	2008	2009
	3 914	3 653	3 427

LA FORMATION

Comme annoncé lors du rapport de l'année précédente, la nouvelle organisation de la DRH a été l'occasion en 2009 de repenser le département Formation professionnelle du Crédit Foncier. Une équipe dédiée, composée de sept personnes a été mise en place pour répondre aux besoins des salariés.

Ce nouveau dispositif a permis de constater une augmentation significative des sollicitations et des conseils et propositions de solutions pédagogiques.

Le nombre de sessions de formation organisées est ainsi passé de 931 dossiers en 2008 à 1475 en 2009, pour un nombre de stagiaires passant de 2 137 à 2 785 (soit + 30 %).

Le nombre de participants (salariés ayant participé à plusieurs formations) est passé quant à lui de 4 590 à plus de 8 261 (soit + 80 %).

Ces résultats sont en parfaite adéquation avec les engagements RH pris fin 2008 et qui comprenaient, entre autres :

- la relance du Parcours nouvel entrant,
- un stage de management pour chaque cadre du Forum des managers,
- une stratégie de réponse individualisée aux besoins de formation des salariés,
- une offre de formation par filière (Front, Middle Back et fonctions supports).

L'année 2009 a également vu la naissance de l'Ecole Nationale du Financement de l'Immobilier (ENFI). Cette école, filiale à 100 % du Crédit Foncier, est désormais un partenaire privilégié de la DRH Formation puisqu'elle permet d'internaliser de nombreuses formations jusqu'alors dispensées par des prestataires externes.

Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,6 %
Montant consacré à la formation (en millions d'euros)	8,4
Nombre d'heures formation	70 004
Nombre de stagiaires par catégorie	2 785
- Cadres	1 399
- Techniciens de la banque	1 386
Durée moyenne de formation (en nombre d'heures)	
- Cadres	23,12 h
- Techniciens de banque	27,17 h

LES INFORMATIONS SOCIALES

CREDIT FONCIER

ABSENTEISME

En journées moyennes d'absence par salarié	
- Maladie	9,6 jours
- Maternité	4,3 jours
- Accidents du travail	0,2 jour
- Congés autorisés (dont fin de carrière Dièdre)	3,1 jours
Nombre d'accidents de travail et de trajet	25
Nombre de maladies professionnelles	Néant
Nombre de réunions CHSCT	53

EMPLOI

Nombre total d'embauches	608
- en CDI	143
- en CDD	465
Nombre total de départs	683
- en CDI	228
- en CDD	455
Nombre de salariés handicapés	57
Nombre de promotions *	256
- Cadres	158
- Techniciens de banque	98

* tous changements de classification

REMUNERATIONS

Moyenne des rémunérations brutes mensuelles (en euros)	4 427
- Cadres	5 561
- Techniciens de banque	3 143

DEPENSES SOCIALES

Total dépenses sociales (en millions d'euros)	11,3
- Transport	1,1
- Allocation aux salariés	2,8
- Subventions CE et divers	7,4

RELATIONS SOCIALES ET DIVERS

Nombre de réunions avec les représentants du personnel	287
Coût pour l'Entreprise des prestations complémentaires (en millions d'euros)	10,6
- Maladie hors Prévoyance	4,4
- Maternité	2,1
- Accidents du travail	0,1
- Cotisation et gestion Prévoyance	4,0
Horaire hebdomadaire affiché de travail	37 h 35
Dépenses d'amélioration des conditions de travail (en millions d'euros)	9,6

GROUPE CREDIT FONCIER

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Montant global de l'intéressement 2009	4 751 065 euros
Montant global de la participation 2009	4 145 225 euros

EVOLUTION DE L'INTERESSEMENT ET DE LA PARTICIPATION SUR 5 ANS

	<i>(en millions d'euros)</i>				
	2005	2006	2007	2008	2009
Intéressement	13,0	13,7	6,8	9,3	4,8
Participation	3,4	0,9	4,9	4,8	4,1

ENVIRONNEMENT SOCIETAL

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE MECENAT

Le concept de développement durable se décline dans l'ensemble des activités du Crédit Foncier, depuis sa politique sociale et environnementale interne jusqu'aux projets qu'il finance. Il s'agit tout à la fois de **réduire son empreinte écologique et d'affirmer sa vocation de banquier responsable**.

Le Crédit Foncier s'est attaché à maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement avec notamment la réalisation d'un bilan carbone et la mise en place d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre couplée à la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs.

Le Crédit Foncier entend également s'engager auprès de ses parties prenantes. Une politique de mécénat, élaborée de manière participative en 2009, sera déployée dès 2010 afin de confirmer son engagement social et de fédérer ses collaborateurs autour d'un projet commun.

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE

Réduire l'empreinte écologique du Crédit Foncier

Le réchauffement climatique constitue la menace environnementale majeure du XXI^{ème} siècle. C'est pourquoi le Crédit Foncier a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité avec un contrôle de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'objectif de réduction annuel moyen de 3 % visant une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (facteur 4) a été retenu. Avant de réduire, il a fallu quantifier. La méthodologie adoptée pour cette estimation est celle développée et diffusée par l'ADEME : le **Bilan Carbone**. Le périmètre retenu est global : il combine périmètres opérationnel (émissions directes) et d'influence (émissions indirectes) afin de prendre en compte toutes les émissions liées aux activités exercées dans ses sites, siège comme agences.

Les résultats du bilan carbone 2009 vs 2008 confirment la baisse des émissions de gaz à effet de serre enclenchée dès 2007. En 2009 encore, l'objectif de réduction annuel a été tenu, grâce à la mise en œuvre de mesures concrètes concernant l'ensemble des métiers et des collaborateurs (politique de déplacement, pilotage des énergies,...). Le bilan carbone du Crédit Foncier a ainsi diminué en moyenne et par an de 4 % passant de 44 624 teqCO² en 2007 à 42 894 teqCO² en 2008 pour atteindre 41 200 teqCO² en 2009.

Le Crédit Foncier n'utilise que du **papier certifié FSC**, label qui garantit que le bois est issu de forêts gérées dans le respect de critères écologiques et sociaux. Les déchets ménagers sont triés afin d'être valorisés et, pour ses **déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, le Crédit Foncier opte pour une filière environnementale. Les ordinateurs et autres déchets électroniques obsolètes sont désormais collectés et acheminés vers un centre de traitement des DEEE où ils sont démantelés et recyclés.

En parallèle, le Crédit Foncier sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs aux problématiques du développement durable et aux éco-gestes grâce à des outils pédagogiques via l'ensemble des canaux de communication interne (intranet, publications, canal interne).

Ma maison écologique

Parce que construire ou rénover « écologique » ne doit pas être une affaire de spécialistes, le Crédit Foncier a édité le guide « ma maison écologique » qui met à la portée de tous les clefs d'un logement vert : depuis les aspects techniques (terrain, isolation, énergie...) jusqu'aux outils financiers. Au fil des 70 pages, ce guide complet aborde deux grands thèmes, la Construction et la Rénovation, et met en parallèle leurs modalités de financement, crédit d'impôt et éco-PTZ. La participation à l'élaboration de l'éco-PTZ et la distribution de ce produit ont conféré au Crédit Foncier la légitimité nécessaire pour éditer ce guide.



ENGAGEMENT SOCIÉTAL

En 2009, le Crédit Foncier a confirmé sa vocation de banquier responsable à travers une solidarité réaffirmée envers ses clients et l'élaboration d'une politique de mécénat.

Accompagner l'ensemble des particuliers dans leur projet immobilier

Acteur historique de l'accession sociale, le Crédit Foncier maîtrise parfaitement les financements aidés et règlementés et permet au plus grand nombre de réaliser son projet immobilier. Il apporte également toute son expertise aux collectivités locales pour présenter les nouveaux dispositifs tels que PASS FONCIER®, un montage spécifique associant des aides des collectivités locales et des aides de l'Etat afin d'élargir l'accession à la propriété aux clientèles les plus modestes.

Réagir face aux aléas

En janvier 2009, la tempête Klaus a provoqué d'importants dégâts et conduit nombre de nos concitoyens à subir de graves sinistres. Face à cette situation, le Crédit Foncier a souhaité confirmer son engagement aux côtés de ses clients afin de leur permettre de mener à bien leur projet immobilier. Ainsi, à la demande des clients dont la résidence principale a été sinistrée, un gel des échéances pendant une durée de 6 mois a été mis en place, ceci afin de leur permettre de faire face aux dépenses de première nécessité dans l'attente des indemnisations de leurs assurances.

La vue pour tous

Le Crédit Foncier, en partenariat avec le Lions Clubs et en appui à la campagne SightFirst II, collecte les anciennes lunettes, de vue ou de soleil, de l'ensemble de ses collaborateurs (sites centraux comme réseau commercial). Acheminées vers le centre de retraitement du Medico Lions Clubs au Havre, ces lunettes sont alors nettoyées et classées par type de correction avant d'être distribuées dans les pays en développement aux personnes souffrant de troubles de la vue.

Un mécénat de solidarité à l'image de nos collaborateurs

Depuis plus de 150 ans, le Crédit Foncier apporte des réponses concrètes et innovantes à des enjeux majeurs de société liés au logement. Spécialiste du financement de l'immobilier et notamment de l'accès social, il entend aujourd'hui réaffirmer son rôle au service de l'intérêt général en s'engageant dans le mécénat. Le Crédit Foncier ne découvre pas le mécénat puisque jusqu'en 1996, il avait activement participé à différentes initiatives dans le domaine culturel (*fondation Claude Nicolas Ledoux, Musiciens du Louvre*).

Aujourd'hui deux convictions guident la démarche du Crédit Foncier : confirmer son engagement sociétal et fédérer ses collaborateurs autour de projets communs. Pour cela, il adopte une démarche participative. Le point de départ de la stratégie de mécénat n'est autre que les résultats d'une enquête menée auprès des collaborateurs en janvier 2009¹ qui montraient que :

- Les actions doivent incarner l'expertise du Crédit Foncier, mettre en valeur son savoir faire et symboliser la solidarité ;
- Le logement et l'habitat constituent le domaine d'intervention à privilégier ;
- La volonté des collaborateurs de s'engager pourra se concrétiser dans le mécénat de compétences, c'est-à-dire la mise à disposition de collaborateurs pour des missions associatives. 71 % des salariés se sont en effet déclarés prêts à s'investir personnellement dans des actions de mécénat.

La force de la politique de mécénat du Crédit Foncier reposera ainsi sur l'association du plus grand nombre de collaborateurs depuis son élaboration jusqu'à sa déclinaison en actions concrètes. Les défis à relever sont nombreux. Le Crédit Foncier entend construire une politique de mécénat qui :

- Ait une couverture nationale en impliquant tant son réseau commercial que ses sites centraux ;
- Apporte un soutien mixte, multidimensionnel aux projets en alliant mécénat de compétences -mise à disposition des compétences des salariés volontaires-, financier -sous forme de subventions- et en nature -moyens matériels, techniques ou de marchandises-.
- Reflète son identité et incarne ses valeurs : illustre sa créativité et porte les vertus d'utilité et de dialogue.

Deux grandes pistes se dessinent et sont en cours d'exploration avec en ligne de mire : bâtir des relations de coopération pour créer des valeurs partagées et tisser des relations durables ! La première prend la forme d'un appel à projets interne afin d'encourager et de soutenir les initiatives du personnel. La seconde consiste à nouer des partenariats avec des associations légitimes et reconnues du domaine de l'habitat et du logement pour mener des actions conjointes mues par des objectifs communs.

L'appel à projets interne est ouvert à l'ensemble des collaborateurs. Un Jury des Salariés, constitué de collaborateurs volontaires de l'ensemble des métiers du Crédit Foncier, sélectionne les coups de cœur.

¹ 400 répondants à la consultation ouverte à l'ensemble des collaborateurs via l'intranet durant 5 jours ouvrés du 27 janvier au 2 février 2009.

Actions de Mécénat		
Cadres	Partenariats associatifs du Crédit Foncier	Initiatives associatives récompensées par l'appel à projet interne
Acteurs Associatifs	Grandes associations légitimes et reconnues dans le domaine du logement	Associations œuvrant pour l'intérêt général présentées par des collaborateurs qui en sont les "parrains"
Objectifs	Mettre nos compétences et notre expertise au service des associations du domaine de l'habitat et du logement	Donner du temps aux collaborateurs et soutenir financièrement les projets d'intérêt général qui leur tiennent à cœur

PERSPECTIVES 2010

En 2009, le Crédit Foncier a élaboré une politique de mécénat d'envergure qui s'inscrira dans la durée. Dès 2010, les premiers partenariats seront noués et l'engagement deviendra concret.

En ce qui concerne le développement durable, le principal défi consiste à intégrer des critères extra financiers et une vision de long terme dans l'ensemble de nos activités avec notamment :

- pour le financement des particuliers :
 - confirmer notre rôle de leader du financement de l'accession sociale
 - favoriser le financement des projets immobiliers respectueux de l'environnement.
- pour le financement des corporate : intégrer de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'octroi de financement.

LES MOYENS GENERAUX

En 2009, l'axe majeur des Moyens Généraux a été la mise en œuvre des orientations définies dans le cadre du plan 2008-2012 :

- redéfinir les implantations cibles du Crédit Foncier et rassembler l'ensemble des services centraux sur deux immeubles à Charenton et à Ivry.
Ainsi plus de 1 000 mouvements internes ont été réalisés et 1 100 collaborateurs ont changé de site au cours de cette année 2009,
- en libérant, fin 2009, ses locaux situés à l'Est de Paris, le Crédit Foncier réduit ainsi de près de 12 000 m² les surfaces utilisées par la mise en place d'une nouvelle charte d'aménagement permettant une bonne adaptation des locaux aux besoins de ses services et une réduction significative des coûts associés,
- stabiliser les dépenses courantes par ETP en maîtrisant les coûts, en intégrant nos prestations au maximum dans les contrats cadre,
- réduire les émissions de carbone dans le cadre d'une démarche de développement durable en poursuivant une politique de véhicules émettant peu de Co² et en favorisant les déplacements en train.
Au 31 décembre, 86 % des véhicules de la flotte automobile émettent moins de 140g de Co².



5

GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION – RISQUES GENERAUX DU GROUPE CREDIT FONCIER	
1 - Organisation générale & méthodologie	140
2 - Champ d'application	158
3 - Adéquation du capital interne et exigences de fonds propres	158
4 - Les expositions en risque de crédit et de contrepartie	164
5 - Techniques de réduction des risques	190
6 - Titrisations	196
7 - Reporting FSF (G7)	206
8 - Les risques de marché	218
9 - Les risques de la gestion de bilan	222
10 - Le risque actions	231
11 - Les risques opérationnels	234
12 - Le risque d'intermédiation	236
13 - Le risque de règlement	237
14 - Le risque de non-conformité	238
15 - Autres risques	240

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le Crédit Foncier a choisi, depuis l'arrêté du 31/12/2008, d'unifier l'information fournie au titre de la norme IFRS 7, du Pilier 3 du dispositif Bâle 2 (titre IX de l'arrêté du 20 février 2007) et du Forum de Stabilité Financière (G7). Les informations sur la gestion des risques requises dans ce cadre et celles sur le capital afférentes à l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

SOMMAIRE

INTRODUCTION – RISQUES GENERAUX DU GROUPE CREDIT FONCIER	140 -
I - ORGANISATION GENERALE & METHODOLOGIE	140 -
1.1 - Missions dévolues aux filières Risques et Conformité	- 140 -
1.2 - Organisation des filières Risques et Conformité	- 141 -
1.3 - Système d'information et mise en qualité des données du groupe Crédit Foncier	- 143 -
1.4 - Etat des lieux des procédures et des méthodes pour la gestion des risques	- 144 -
2 - CHAMP D'APPLICATION	158 -
2.1 - Périmètre de consolidation comptable et périmètre de consolidation prudentiel (bâlois)	- 158 -
2.2 - Champ d'application au sein du Crédit Foncier	- 158 -
3 – ADEQUATION DU CAPITAL INTERNE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES-	158 -
3.1 - Gestion du capital	- 158 -
3.2 - Composition des fonds propres prudentiels	- 159 -
3.3 - Exigences en fonds propres	- 161 -
3.4 - Gestion des ratios réglementaires	- 163 -
4 – LES EXPOSITIONS EN RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	164 -
4.1 - Analyse globale des engagements	- 164 -
4.2 - Engagements par portefeuille de clientèle	- 174 -
5 - TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES	190 -
5.1 - Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	- 190 -
5.2 - Fournisseurs de protection	- 192 -
5.3 - Effet technique de réduction du risque de crédit	- 193 -
5.4 - Compensation des éléments de bilan et hors-bilan	- 196 -
6 - TITRISATIONS	196 -
6.1 - Objectifs poursuivis, activité et degré d'implication	- 196 -
6.2 - Approches et évaluations externes de crédit	- 197 -
6.3 - Expositions du groupe Crédit Foncier sur les opérations de titrisations	- 198 -
7 - REPORTING FSF (G7)	206 -
7.1 - CDO et expositions "monolines" et autres garants	- 206 -
7.2 - Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities)	- 208 -
7.3 - Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc...)	- 211 -
7.4 - Véhicules <i>ad hoc</i>	- 211 -
7.5 - Opérations de dettes à effet de levier ou LBO	- 213 -
7.6 - Autres expositions sensibles (Lehman, Madoff)	- 216 -
7.7 - Glossaire de titrisation	- 217 -
8 - LES RISQUES DE MARCHÉ	218 -
8.1 - Exigences en fonds propres pour le risque de marché	- 219 -
8.2 - Système de mesure et de limites des risques de taux, de liquidité et de change	- 219 -
8.3 - Cas spécifique du portefeuille de négociation	- 220 -

9 - LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN.....	- 222 -
Introduction.....	- 222 -
9.1 - Organisation du suivi des risques ALM.....	- 222 -
9.2 - Méthodologie d'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change.....	- 223 -
9.3 - Suivi du risque de liquidité.....	- 224 -
9.4 - Suivi du risque de taux d'intérêt global.....	- 228 -
9.5 - Suivi du risque de CHANGE	- 229 -
10 - LE RISQUE ACTIONS	- 231 -
10.1 - Dispositifs et processus d'investissement.....	- 231 -
10.2 - Objectifs poursuivis.....	- 232 -
10.3 - Techniques comptables et méthode de valorisation	- 232 -
10.4 - Exposition de l'entité.....	- 233 -
11 - LES RISQUES OPERATIONNELS.....	- 234 -
11.1 – Dispositif général.....	- 234 -
11.2 - Gouvernance.....	- 234 -
11.3 – Environnement de gestion.....	- 235 -
12 - LE RISQUE D'INTERMEDIATION	- 236 -
12.1 - Activité pour compte de tiers.....	- 236 -
12.2 - Activité pour compte propre (*).....	- 236 -
13 - LE RISQUE DE REGLEMENT.....	- 237 -
14 - LE RISQUE DE NON-CONFORMITE	- 238 -
14.1 - Dispositifs de suivi et de mesure des risques de non-conformité.....	- 238 -
14.2 - Identification et suivi des risques de non-conformité	- 238 -
14.3 - Contrôle des risques de non-conformité	- 238 -
14.4 - Conformité des services d'investissement	- 238 -
14.5 - Suivi des dysfonctionnements.....	- 238 -
14.6 - Formation et sensibilisation.....	- 239 -
14.7 - Agrément des nouveaux produits ou services.....	- 239 -
14.8 - Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts	- 239 -
14.9 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.....	- 239 -
15 - AUTRES RISQUES	- 240 -
15.1 - Les assurances	- 240 -
15.2 - Les activités externalisées	- 241 -
15.3 - Le risque informatique	- 241 -
15.4 - Organisation de la continuité d'activité (PCA).....	- 242 -
15.5 - Les risques juridiques	- 243 -
15.6- Caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1er mars 2000.....	- 246 -

INTRODUCTION – RISQUES GENERAUX DU GROUPE CREDIT FONCIER

Le Crédit Foncier est potentiellement exposé à trois types de risques généraux inchangés depuis fin 2008 :

- les risques de crédit et de contrepartie (cf. partie 4 afférente),
- les risques structurels (risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change, cf. partie 9),
- et les risques opérationnels (cf. partie 11).

En revanche le Crédit Foncier n'a pas véritablement d'activité pour compte propre et ne supporte donc pas directement de risque de marché sur ses opérations courantes hors ALM (Cf. partie 8 - risques de marché).

Les autres risques concernés par les métiers du groupe Crédit Foncier sont les suivants :

- le risque d'intermédiation : cf. partie 12,
- les risques de règlement et de règlement-livraison : cf. partie 13,
- le risque de non-conformité : cf. partie 14,
- les autres risques (assurances, informatique, juridiques...), développés en partie 15.

I - ORGANISATION GENERALE & METHODOLOGIE

I.1 - Missions dévolues aux filières Risques et Conformité

La Direction des risques (DRI) et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) exécutent leurs missions sous l'autorité du Directeur général du Crédit Foncier dans le respect des principes édictés par les textes réglementaires, notamment le règlement CRBF n° 97-02 modifié. Risques et conformité sont suivis au niveau de deux instances placées sous l'autorité de la Direction générale : le Comité des risques, comité fâtelier en matière de mesure et de surveillance des risques et le Comité de Contrôle Interne qui traite des procédures de contrôles et de la gestion du risque opérationnel.

I.1.1 - Missions de la Filière Risques

Les missions de la DRI se déclinent autour de deux axes :

- définir et mettre en œuvre les dispositifs de contrôle, de surveillance et de maîtrise des risques au sein de la filière Risques au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié ;
- développer et intégrer, au sein du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques, les nouvelles exigences édictées par l'accord de Bâle 2 et transcrites dans la directive européenne et les textes d'application français.

La filière Risques du Crédit Foncier est complète. La Direction des risques du Crédit Foncier couvre tous les risques : crédit, contrepartie, marché et financiers, taux global et change, liquidité et règlement livraison. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires, ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. Son périmètre de consolidation couvre également toutes les filiales (dont elle agréé les Directeurs des risques) qui sont contrôlées par le Crédit Foncier.

En outre, en tant qu'entité spécialisée dans l'immobilier, la DRI du Crédit Foncier apporte son expertise spécifique en matière de méthodologies et d'analyses de risques sur les segments relevant de sa compétence et sous contrôle de la Direction des risques Groupe.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Métiers qui les proposent, la Direction des risques a pour mission de s'assurer que les risques pris par l'établissement sont compatibles avec la Politique des risques et ses objectifs de rentabilité et de profil de risques.

1.1.2 - Missions de la Filière Conformité

Les missions de la DCCP sont complémentaires de celles de la DRI sur le périmètre des risques opérationnels d'une part et de la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques (DMR) et des contrôles permanents d'autre part : contrôles opérationnels et de niveau 1 au niveau des métiers, contrôles de niveau 2 au niveau des fonctions de support. Les missions de la DCCP portent plus particulièrement sur le risque de non-conformité au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié.

Cette partie est développée dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, au sein du chapitre sur le Contrôle interne.

1.2 - Organisation des filières Risques et Conformité

1.2.1 - La Direction des risques Groupe BPCE

Les filières Risques et conformité/contrôle permanent de BPCE sont constituées de la Direction risques groupe (DRG), de la Direction conformité et sécurité Groupe (DCSG), des Directions des risques (DR) et de la conformité/contrôle permanent (DC) des entités du Groupe BPCE.

La filière Risques est encadrée par une charte des risques qui a fait l'objet d'une refonte début 2010, suite à la constitution de BPCE. Le dispositif Groupe en matière de gouvernance et de suivi effectif des opérations du Crédit Foncier a été resserré à cette occasion, le dispositif d'engagement en vigueur restant quant à lui inchangé.

1.2.2 - La Direction des risques du Crédit Foncier

La DRI du groupe Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement à la Direction des risques Groupe BPCE (DRG) au même titre que les autres filiales, les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires.

La DRI est positionnée au plus haut niveau de l'organisation du Crédit Foncier de façon à assurer son indépendance vis-à-vis des activités opérationnelles, génératrices de PNB.

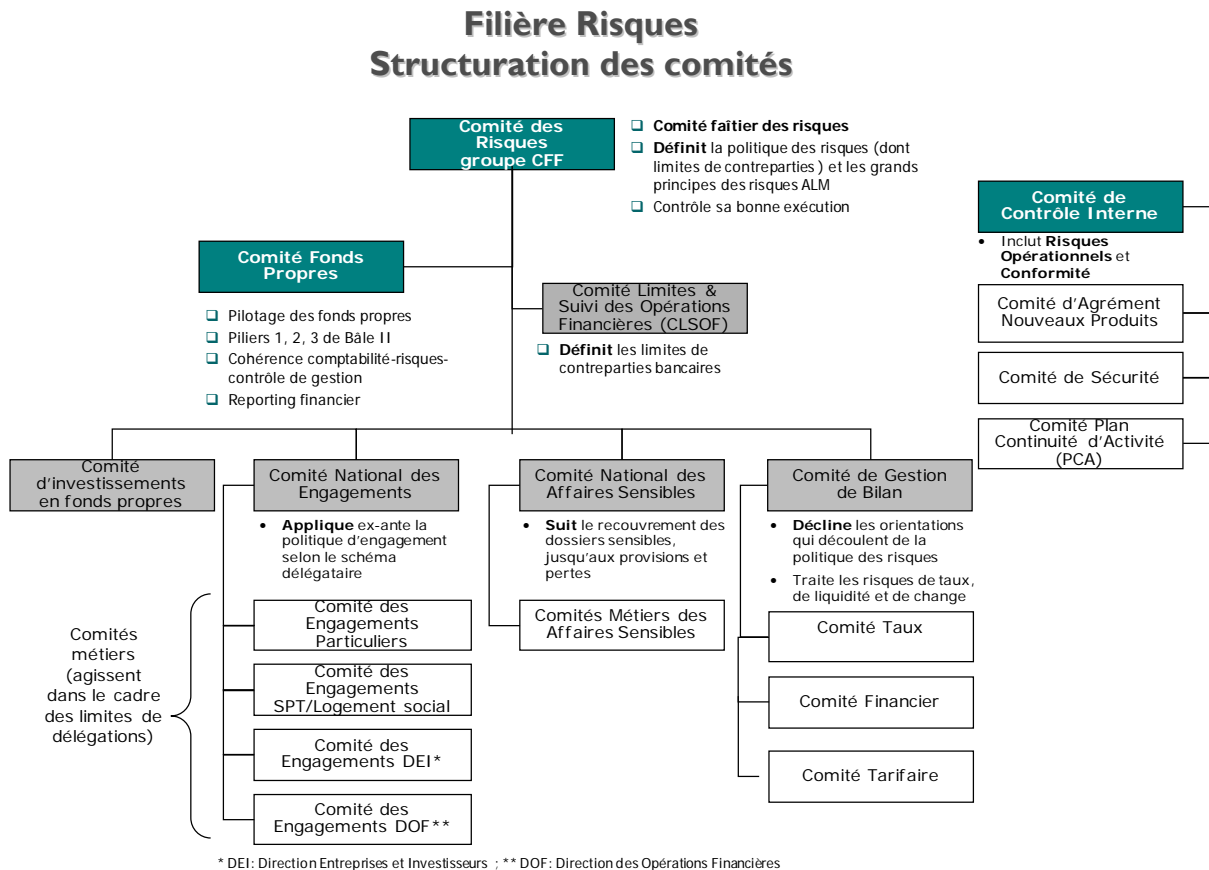
Elle est l'interlocutrice permanente de la DRG et est responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures et projets nationaux initiés par la DRG.

Ce dispositif a été complété par la mise en place début 2010 d'une coordination de l'ensemble des contrôles permanents et des risques opérationnels.

La DRI est dotée d'un effectif d'environ 70 personnes au 31 décembre 2009.

Principales attributions des comités traitant des risques

La Direction des risques assure la gestion, le suivi et le contrôle des risques au travers de plusieurs comités qu'elle organise et/ou auxquels elle participe. Le Comité des risques est le comité faîtière de l'ensemble des risques avec le Comité de Contrôle Interne (CCI).



Le Comité des risques est présidé par le Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions, sur une base sociale et consolidée, de traiter de :

- la politique générale des risques,
- la revue des limites pour toutes les activités et le contrôle de leur respect. A noter que pour les contreparties bancaires, une revue des limites est assurée sur rythme mensuel dans un comité dédié, le CLSOF,
- l'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (scénarii de stress...) et des principales expositions,
- la mesure de la qualité des engagements et du recouvrement sur base d'états de synthèse,
- le contrôle de la bonne maîtrise des différentes procédures ou systèmes risques,
- le pilotage des risques : revue des ratios prudentiels, élaboration et analyse des stress scenarii et suivi des fonds propres.

Plusieurs autres comités, auxquels la Direction des risques participe ou dont elle assure le secrétariat, contribuent à la gestion et à la surveillance prise de risques ainsi que leur gestion. Il s'agit notamment :

- des Comités d'engagements national et métiers pour décider des opérations de montant ou de niveau de risque relevant de leur niveau respectif selon le schéma délégataire,
- des Comités « Affaires Sensibles » National (CNAS) et Métiers (CMAS) pour les décisions de traitements et de provisionnement des opérations en contentieux,
- des Comités traitant plus particulièrement des risques financiers (Comité de gestion de bilan, Comité de taux, Comité financier),
- des Comités d'Agrément des nouveaux produits et services (prêts à la clientèle/nouveaux produits financiers),
- des Comité fonds propres.

1.3 - Système d'information et mise en qualité des données du groupe Crédit Foncier

1.3.1 - Cohérence comptable des données risques

Principe

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle 2, les établissements du Groupe BPCE doivent s'assurer que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe ont fait l'objet d'un traitement de cohérence comptable. Un dispositif national a été mis en place à cet effet. Les règles imposent deux niveaux de contrôles trimestriels.

Le dispositif du chantier Cohérence comptable mis en place au Crédit Foncier en 2007 répond à cette exigence en s'assurant de la cohérence des informations de gestion alimentant l'outil de Pilotage Risque Groupe avec la comptabilité. Il vise à améliorer constamment le dispositif en fonction de la diversité des activités du groupe Crédit Foncier afin d'obtenir un écart minimal.

Amélioration de l'année 2009

Des évolutions importantes ont été menées à bien tout au long de l'année 2009 afin de perfectionner le dispositif. Ces évolutions concernent principalement la complétude du périmètre et l'amélioration de la qualité des données Risques.

Ces travaux ont conduit à une nouvelle amélioration des résultats. L'écart non expliqué entre la vision risque et la vision comptable reste nettement inférieur à 1 %.

Evolution prévues pour 2010

Les principales évolutions prévues en 2010 sont les suivantes :

- intégration de la filiale portugaise Banco Primus.
- affinement du niveau de granularité du rapprochement Risque – Comptabilité.

I.3.2 - Dispositif sur la qualité des données au sein du groupe Crédit Foncier

Le Crédit Foncier a mis en place un dispositif de surveillance et de maîtrise de la qualité des données qui répond aux enjeux réglementaires de BPCE. Ce dispositif intègre également les besoins Métiers plus spécifiques du groupe Crédit Foncier.

Cf. pour plus d'information la présentation faite en partie 3 – Le Crédit Foncier en 2009 du Document de référence (chapitre « Les clients au cœur des préoccupations – une démarche qualité pour tous les clients »).

I.3.3 - Fonctionnement en environnement Bâle 2

En 2009, le Crédit Foncier a poursuivi sa préparation à l'homologation Bâle 2 des classes d'actifs de la Banque de Détail (Particuliers) et des positions de Titrisations de la banque qui sont liées par le sous-jacent (créances hypothécaires aux Particuliers).

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la préparation à l'homologation Bâle 2 :

- processus de validation des modèles de notation, spécifiques au Crédit Foncier,
- audit de pré-homologation par l'Inspection Générale BPCE sur les titrisations et sur les particuliers.

Alors que les résultats de ces audits étaient favorables et les travaux pratiquement terminés, le processus de fusion du Groupe BPCE a conduit à l'automne 2009 à faire évoluer le programme Bâle 2 du Crédit Foncier afin d'engager une harmonisation avec la définition du défaut du nouveau Groupe BPCE ; celle-ci est similaire à celle du douteux comptable (180 jours de retard de paiement par rapport à l'impayé le plus ancien, alors que dans la méthode précédente du Crédit Foncier, le décompte était figé à la date de début de situation d'impayés).

Cette évolution des normes de base nécessite des travaux statistiques complémentaires (modèles) ainsi qu'une adaptation du système d'information. L'Inspection Générale BPCE conduira en 2010 un audit complémentaire visant à valider la conformité du nouveau dispositif de notation et de gestion des incidents.

Pour les autres classes d'actif, du fait de l'importance de son portefeuille notamment sur le Secteur Public et les Professionnels de l'immobilier, le Crédit Foncier sera intégré à la démarche du projet piloté par le Groupe BPCE, pour lequel le calendrier doit être précisée très prochainement (objectif : homologation d'ici à fin 2011).

I.4 - Etat des lieux des procédures et des méthodes pour la gestion des risques

I.4.1 - Dispositif de maîtrise des risques

Chaque entité du groupe BPCE est responsable de l'élaboration de sa propre politique risques qui doit être en cohérence avec sa politique de développement. La politique risques est diffusée par la Direction des risques aux directions de marché. Elle donne lieu à des procédures opérationnelles au sein de chaque Métier.

De façon générale, les Métiers sont responsables, au premier niveau, des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie de l'opération. La Direction des risques assure les contrôles de second niveau.

I.4.2 - Dispositif général de sélection et de suivi des engagements

Les différents comités d'engagements ont pour rôle d'autoriser les engagements du groupe Crédit Foncier et de ses filiales dans le cadre des limites qui leur ont été fixées. Ils décident des prises de risques de crédit sur une contrepartie ou un groupe de contreparties conformément au schéma délégataire de l'établissement, des limites de l'entité et de sa politique des risques en vigueur. Le fonctionnement de tous les comités d'engagements du groupe Crédit Foncier repose sur les principes suivants :

- La présence de la majorité des membres ayant voix délibérative est requise pour toute prise de décision.
- La décision est prise à la majorité simple par les membres votants. En cas d'égalité, la voix du Président (un mandataire social dans le cas du Comité national) est prépondérante.
- L'avis des risques est autonome par rapport au processus délibératif : la DRI dispose d'un droit d'appel au Comité national dans le cas des comités Métiers ou du Comité d'engagement de filiales.
- En cas d'avis défavorable de la Direction des risques, seule la Direction Générale (mandataire social) peut autoriser l'opération.

La sélection et le suivi des engagements reposent principalement sur **quatre socles** :

- la définition et la mise en œuvre d'une **politique de risques** incluant l'établissement des schémas délégataires et des limites fixées au niveau groupe Crédit Foncier et BPCE pour les contreparties communes ;
- un **dispositif d'appréciation de la solvabilité** de l'emprunteur et de la qualité des opérations au moyen notamment de contre-analyses, réalisées par un département (Métier ou DRI) indépendant du commercial. La notation joue un rôle important en tant qu'outil d'appréciation du risque ;
- une **surveillance des risques** reposant sur une consolidation globale des indicateurs rapprochés et des contrôles ;
- un **pilotage des risques** conduisant à la mesure et la gestion prospective de ces derniers.

I.4.2.1- POLITIQUE DE RISQUES (I^{ER} SOCLE)

Dans le contexte dégradé de l'année 2009, le Crédit Foncier n'a pas modifié sensiblement son corps de règles à l'octroi, jugé solide et bien adapté, tout en s'assurant que la politique des risques définie était bien respectée pour les nouvelles opérations conclues. Une grande attention a été portée au respect strict des normes et à l'équilibre entre le rendement et les risques, conformément aux orientations stratégiques. Le resserrement du dispositif de surveillance a concerné plus spécifiquement les secteurs sensibles ou plus particulièrement exposés à la détérioration de la conjoncture (promoteurs, investisseurs immobiliers, LBO, bureaux en blanc), secteurs qui ne représentent toutefois qu'une part très minoritaire des expositions du Crédit Foncier.

La Direction des risques a également mis en œuvre des mesures de suppression, de réduction ou de gel de limites sur certaines contreparties bancaires, voire de sécurisation de ses expositions (signature d'accords de collatéralisation, redéfinition des seuils d'appels de marge, limitation des contreparties éligibles aux activités de placement de trésorerie). Le ralentissement des volumes a concerné plus particulièrement le Secteur Public français (quasi gelé) et les activités internationales, qu'il s'agisse de l'acquisition de créances hypothécaires étrangères ou du secteur public international ; il a également porté sur des segments d'activité immobilière exposés au retournement de la conjoncture immobilière (Foncières, Promotion). Le ralentissement des volumes a toutefois été compensé par l'accroissement notable des marges.

En revanche, le dispositif de maîtrise des encours a privilégié la distribution des crédits au réseau des Particuliers dans la poursuite du dynamisme observé fin 2008, ce qui a permis de confirmer une progression significative de parts de marché dans certains secteurs.

L'année 2009 a été également consacrée au cadrage des activités à l'international que le Crédit Foncier a entrepris de développer :

- IREF (International Real Estate Finance): cette activité porte sur le financement de l'investissement dans l'immobilier commercial à l'international (Europe de l'Ouest) au travers de participation dans des syndicats sous forme de prêts ou l'acquisition de titres. En 2009, une enveloppe limitée a été attribuée pour une acquisition très sélective de titres.
- Secteur Public International : enrichissement du dispositif de limites,
- Particuliers Non-Résidents : définition précise des règles de recevabilité et sécurisation des procédures de gestion des prêts immobiliers à une clientèle non-résidente en France.

Pour accompagner ce développement, les contrôles ont été renforcés. En 2009, la DRI a contribué à la structuration de la filière de contrôles pour les risques structurels de bilan ainsi que pour les opérations financières. Conformément à la Charte des risques BPCE, la Direction des risques assure à ce titre un contrôle de second niveau, en complément d'un contrôle permanent de premier niveau logé dans les directions ALM et les opérations financières. En matière de contrôle des risques structurels de bilan, cela consiste :

- à assurer un ensemble de contrôles (données en entrée des systèmes, validation des scénarios économiques, examen des méthodologies, suivi des limites et indicateurs dont les ratios de la Compagnie de Financement Foncier),
- à contribuer à l'animation de la filière.

L'année 2009 aura vu également l'actualisation de la mesure du coût du risque.

La partie 4.2 détaille les évolutions pour chacun des portefeuilles de clientèle du Crédit Foncier.

Méthode de fixation des limites

Les méthodologies de calcul des expositions et d'expression des limites sont définies et validées par la Direction des risques Groupe (DRG).

Il existe au sein de BPCE trois principaux types de limites sur les risques de crédit : par pays, par secteur économique (pour les grandes contreparties, les PME et les professionnels) et par client/contrepartie.

Les montants de limites sont fixés par le groupe Crédit Foncier dans le cadre du dispositif global de limites de BPCE.

Le système de limites comprend les mêmes niveaux que ceux de BPCE : limites pays, limites sectorielles et limites individuelles.

Les Limites Pays

BPCE fixe des limites géographiques « risque pays », ce dernier se définissant comme la combinaison d'un risque souverain (incapacité d'un pays à honorer ses engagements), d'un risque politique (risque de non transfert des avoirs) et d'un risque économique (accroissement du risque de crédit). Les limites pays sont revues annuellement et validées par le Comité Risques Groupe, sur la base des notations internes, analyses et propositions de la DRG, après prise en compte des besoins exprimés par les entités de BPCE.

Les limites sectorielles

Les concentrations d'encours selon la typologie décrite ci-après seront progressivement suivies en Comité des risques dans l'attente de la refonte en cours du dispositif des limites Groupe BPCE.

Le Crédit Foncier a pour objectif de se doter d'un dispositif de limites sectorielles internes spécifiques de façon à tenir compte de sa politique de développement commercial spécifique et de son positionnement marqué sur le secteur de l'immobilier.

Pour mémoire, une méthodologie de fixation des limites sectorielles sur le marché des Corporate Opérateurs Privés a été élaborée en 2008 avec le double objectif de mettre en place :

- des limites sectorielles entreprises et professionnels (hors contreparties du secteur de l'immobilier, marchands de biens, promoteurs et foncières) notamment sur le périmètre des filiales de CBI ; ces limites sont définies à partir d'un regroupement de codes NACE et s'intègrent dans le schéma des limites sectorielles de BPCE ;
- un dispositif spécifique de limites sectorielles sur les contreparties du secteur de l'immobilier et des financements spécialisés immobiliers, basé sur deux axes : type d'activité (promotion, lotissement, marchands de biens et foncières) et objet financé.

Par ailleurs, le Crédit Foncier a instauré une limite pour les activités à l'international : IREF, SPI, RMBS, Autres FCC.

Les limites individuelles

Les limites individuelles sur les grandes contreparties sont proposées en fonction de l'analyse de la contrepartie, de la notation interne, des engagements et des besoins spécifiques des entités de BPCE. Ces limites sont validées par le Comité de crédit grandes contreparties ou par le Comité risques groupe si le plafond de délégation du Comité de crédit Grandes contreparties est dépassé. Des limites sur grands comptes CIL sont également validées par le Comité de crédit grandes contreparties. Les propositions au Comité sont faites par la DRG sur la base des notations internes résultant de l'algorithme E-local et des besoins exprimés des entités.

Les limites sur les PME ou groupes de PME sont également fixées par le Comité de crédit groupe de la banque de développement régional, lorsqu'elles dépassent les délégations des filiales ou les seuils de remontée des dossiers attribués aux CEP en fonction du niveau de leurs fonds propres.

En outre, les entités doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations financières, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles.

Dans le cadre plus large des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques, des limites individuelles sont définies au niveau des contreparties ou groupes de contreparties financés par le groupe Crédit Foncier ainsi que sur les établissements bancaires. Les Particuliers ne sont pas concernés.

Validées par le Comité des risques et présentées au Comité d'audit, ces limites individuelles - instruites et proposées par la Direction des risques - font également l'objet d'une actualisation, d'un contrôle et d'un suivi ainsi que de divers reportings à l'initiative de la Direction des risques, ou pour les établissements bancaires par le Comité Limites et Suivi des Opérations Financières (CLSO) qui se réunit tous les mois.

I.4.2.2 - DISPOSITIF D'APPRECIATION DE LA SOLVABILITE A L'OCTROI (2EME SOCLE)

Dispositif de notation

Selon les activités, les crédits sont évalués de façon soit interne, soit externe. Certains prêts ne sont pas encore notés, étant rappelé que le Crédit Foncier reste en approche standard Bâle 2.

⇒ *Notations internes*

Chaque contrepartie doit être notée selon une méthodologie de notation interne adaptée à la classe d'actifs à laquelle elle appartient et unique pour l'ensemble de BPCE – même si le client est partagé par plusieurs entités du Groupe :

- méthodologies sur base de « scoring » pour les clients « retail » et Secteur Public Territorial ;
- méthodologies sur base « mixte » (statistique et qualitatif) pour les clients Entreprises, ou sur base « expert » pour certains secteurs spécifiques ou les grandes contreparties. Les notations des classes d'actif Corporate doivent être revues chaque année au niveau des entités et au niveau de la Direction des risques groupe (DRG).

Dans le cas des dossiers suivis en Comités Watch List et Douteux & Provisions, la revue est effectuée trimestriellement et la notation interne alors confirmée ou révisée.

Le dispositif de notation du segment des particuliers est spécifique au Crédit Foncier (prêts immobiliers sans compte de dépôt).

Les autres segments relèvent des systèmes de notation de BPCE.

⇒ *Evaluation externe de crédit*

En 2009, le Crédit Foncier a retenu, parmi les organismes validés par la Commission bancaire, les agences de notations Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's, pour fournir les évaluations de crédit utilisées dans les calculs réglementaires.

En application de la méthodologie Bâle 2 basée sur les notations externes, le Crédit Foncier continue de suivre et d'utiliser dans son reporting les notations des Agences sur la titrisation, en retenant la moins bonne des deux meilleures notes attribuées par les trois agences. Le dispositif de suivi des risques propres au Crédit Foncier sur ce segment d'activité repose avant tout sur un processus de revue trimestrielle intégrant notamment une analyse détaillée des rapports de gestion et la réalisation de stress scénarios opération par opération, un suivi des limites, la mise à jour des Migration List et Watch List.

S'agissant des autres engagements sur l'activité internationale, le Crédit Foncier continue également de suivre les notations externes des agences en plus des notations internes produites par le Crédit Foncier ou le groupe BPCE à des fins d'analyse voire de contrôle de la cohérence vis-à-vis des notations internes. Par ailleurs, tant que le Crédit Foncier sera en approche standard du risque de crédit, ces notations externes seront également utilisées pour le calcul des exigences en fonds propres.

Déclinaison par portefeuille clientèle des dispositifs d'appréciation

⇒ *Portefeuille des financements de prêts immobiliers en accession ou en investissement locatif*

Pour les Particuliers, le dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur s'appuie sur un système de notation systématique qui comprend :

- un corps de règles de solvabilité détaillé et adapté au profil des demandeurs et des risques visés,
- un score d'octroi basé à la fois sur un système expert et sur un module statistique prédictif,
- un schéma délégataire de décision qui prévoit une contre analyse pour les dossiers de montant les plus importants.

Notation à l'octroi pour les Particuliers

Le système de notation à l'octroi mis en place combine un score statistique et un système expert formalisant les règles d'engagement qui viennent décliner la politique des risques. Ces règles sont définies en commun entre la Direction des engagements du Pôle Particuliers et la Direction des risques. Elles évoluent régulièrement en fonction de la politique des risques et selon les nouveaux produits mis en marché.

De ces deux composantes sont déduits une note combinée et le niveau de délégation adéquat en fonction des risques estimés par le moteur.

La note d'octroi ne peut en aucun cas se substituer à l'expertise finale d'une personne de métier. Elle détermine le bon niveau de décision mais ne détermine pas seule l'acceptation ou le refus d'un dossier.



Descriptif du modèle de notation mensuelle (note d'encours) pour les Particuliers

Le système de notation mensuelle du Crédit Foncier sur le marché des particuliers utilise les informations caractéristiques de l'opération immobilière et de l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents de paiement.

Deux modèles statistiques distinguent l'Accession et le Locatif et attribuent dix classes homogènes de risque (CHR allant de 0 à 9, 9 étant la plus risquée) en fonction des caractéristiques de l'opération et de(s) emprunteur(s).

Les notes ainsi calculées pour chaque prêt (engagement) sont forcées en valeur « X » pour les engagements douteux ou « D » pour les engagements en Défaut non douteux. Une note « C » est attribuée aux prêts non éligibles à ces deux modèles de notations (par exemple les prêts à la consommation ou les prêts aux copropriétaires).

A chaque classe homogène de risques (CHR) est attribuée une probabilité de défaut (PD). Ces CHR et PD sont ensuite suivies dans un dispositif de back-testing afin de contrôler la stabilité et l'homogénéité des CHR dans le temps. Le caractère prédictif des PD par CHR y est également testé.

Contrôle des modèles (back-testing)

Sur le périmètre des Particuliers, le back-testing des modèles appliqués au Crédit Foncier est confié à la Direction des risques.

Par ailleurs, la Direction des risques assure un contrôle régulier du fonctionnement du moteur de notation.

Un bilan de ces contrôles est adressé régulièrement au Comité des risques.

⇒ *Portefeuille des opérateurs Publics*

Opérateurs Publics en France

L'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur est fondée d'une part sur une analyse de la contrepartie réalisée par le Métier et, le cas échéant, par la Direction des risques et d'autre part, sur un système de notation à l'octroi et de renotation annuelle.

Pour les Opérateurs Publics (Collectivités, Institutionnels locaux...), le schéma délégataire d'octroi prévoit quelques délégations individuelles à divers niveaux dans des conditions bien déterminées de natures de contreparties (grands comptes et autres comptes) et/ou de types d'interventions, de montant du nouvel engagement, d'exposition existante et de notation. Les dossiers n'entrant pas dans ces niveaux de délégation sont soumis à des comités:

- pour les dossiers les plus significatifs en montants : le Comité National des Engagements (CNE),
- pour les autres dossiers, la décision est prise au sein d'un Comité spécifique Métier mis en place depuis la fin du second semestre 2008.

► *Notation à l'octroi*

La notation à l'octroi s'effectue via l'outil Ecolocale développé par BPCE et est conduite soit par les Caisses d'Épargne soit par le Crédit Foncier selon la nature de l'entité pilote.

► *Renotation annuelle*

La renotation est effectuée au minimum selon une fréquence annuelle, sur la base des dernières données financières publiées par l'emprunteur public.

Secteur Public International et Opérations financières

Le dispositif d'engagement répond au schéma défini par le Groupe BPCE. La prise de décision répond à plusieurs grands principes :

- un agrément préalable du Comité nouveaux produits pour toute opération dont les caractéristiques sont nouvelles,
- l'opération doit s'inscrire dans des limites pays dont les enveloppes sont définies annuellement par le Groupe BPCE,
- chaque opération générant un risque de contrepartie nécessite une autorisation préalable (accord spécifique donné par un Comité d'engagement compétent) ,
- les opérations éligibles font l'objet d'une double analyse (Métier et Direction des risques),
- le niveau décisionnel est défini en fonction du schéma délégataire basé sur la nature de l'opération, son montant et la notation de la contrepartie. Au-delà de certains montants, la Direction risques groupe est sollicitée pour donner son accord sur la réalisation de l'opération. L'équilibre risque/rendement fait partie des critères essentiels de sélection à l'engagement.

Le modèle interne de notation utilisé par le Crédit Foncier sur le SPI a fait l'objet d'une validation par les instances en charge des normes et de la méthodologie du groupe BPCE. Sur le secteur SPI, le modèle de notation du Crédit Foncier est très étroitement inspiré des critères de notation utilisés par les agences externes pour leurs notations publiques, ce qui permet aux résultats du modèle d'être corrélés directement avec les échelles de notation des agences. La notation retient les facteurs significatifs pour la qualité de crédit à moyen-terme d'une collectivité locale.

Les notations internes sur les contreparties du SPI ont fait l'objet, courant 2009, d'un rapprochement avec les notations publiques des trois agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Ces comparaisons ont porté sur près de 80 contreparties dont une cinquantaine bénéficiant de notations S&P ou Moody's (37 pour Fitch). Il en ressort que le modèle de notation interne est en moyenne plus conservateur que les notations agences (0,4 cran en-dessous des notations S&P, 0,7 cran en-dessous des notations Fitch et 0,9 cran en dessous des ratings Moody's).

► *Notation à l'octroi*

Avant chaque décision d'investissement, les contreparties du Secteur public international font l'objet d'une double notation (par le Métier et par la Direction des risques) au moyen du modèle interne de notation. La notation est présentée en comité avec l'analyse crédit détaillée de la contrepartie.

► *Renotation annuelle*

Chaque année, l'ensemble des contreparties du SPI fait l'objet d'une renotation par la Direction des risques.

⇒ **Contreparties interbancaires**

Au sein du groupe BPCE, la notation interne des contreparties bancaires est assurée par Natixis et toutes les contreparties sont notées au moins annuellement. Le Crédit Foncier effectue ses propres analyses internes sur les contreparties bancaires et retient la notation interne fixée au niveau du Groupe.

⇒ **Portefeuille des opérateurs Privés**

L'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur est fondée d'une part sur une analyse de la contrepartie réalisée par le Métier et d'autre part, sur un système de notation.

Pour les Corporate Opérateurs Privés, le schéma délégataire d'octroi ne comprend pas de délégations individuelles. Tous les dossiers de crédit sont soumis à l'approbation des différents niveaux de comités selon les montants à engager :

- le Comité national des engagements (CNE), présidé par un mandataire social pour les engagements plus significatifs en montant ou notés moins favorablement,
- les Comités métiers (Direction Entreprises et Investisseurs, crédit-bail immobilier, Socfim) pour les autres; la Direction des risques siège à ces Comités métiers et dispose d'une voix consultative et d'un droit d'appel.

► *Notation à l'octroi*

La notation à l'octroi se fait via des outils de notations développés par le Groupe BPCE et spécifiques selon que la contrepartie en risque soit une entreprise ou un financement spécialisé (crédit bail immobilier, financement immobilier, ...).

► *Renotation annuelle*

La renotation est effectuée sur une base annuelle par les Métiers au moyen des mêmes outils utilisés pour la notation à l'octroi.

Dispositif de contre-analyse

La contre-analyse est liée au schéma délégataire qui prévoit deux niveaux d'examen :

- un niveau Métier, avec présence aux comités de la DRI qui a droit d'appel,
- un niveau de Comité National d'Engagement où un représentant de la DRI exprime un avis indépendant qui s'appuie sur la contre-analyse de ses équipes. Il n'a pas de voix délibérative dans la décision.

Les dossiers de crédit font l'objet d'une première analyse par les entités opérationnelles des différents Métiers (Particuliers et Corporate) puis d'une contre-analyse effectuée par une unité spécialisée indépendante de celles-ci.

Cette contre-analyse est de la compétence exclusive de la Direction des risques pour toute demande de financement soumise à une décision relevant des Comités d'engagements métier et national.

Elle est systématique pour tous les dossiers, à l'exclusion d'une part des opérations aux clients Particuliers de faible montant pour lequel s'applique un dispositif de sélection des risques (scoring/système expert) automatisé, adapté au volume et à la nature des opérations et, d'autre part, de certaines opérations Corporate Publics du fait de leur montant et de leur niveau intrinsèquement bas de risques. En 2009, plus de 99 % du périmètre a été couvert par une contre-analyse réalisée par la Direction des risques.

Le respect de la politique des risques et des règles d'engagement, la correcte segmentation et notation des contreparties ou opérations ainsi que la rentabilité de l'opération ajustée des risques, font partie des critères systématiquement étudiés.

En termes d'organisation, les équipes en charge de la "contre-analyse" des dossiers d'engagement sont situées dans la Direction des risques (DRI) du Crédit Foncier, ce qui assure leur indépendance vis-à-vis des entités opérationnelles (Métiers, Front Office, Middle Office).

1.4.2.3 - SURVEILLANCE DES RISQUES (3^{EME} SOCLE)

La surveillance des risques mise en place au Crédit Foncier repose sur une organisation en filière, basée sur une articulation entre deux niveaux d'analyse et de suivi du risque, le métier opérationnel et la Direction des risques qui intervient au second niveau. L'approche Direction des risques elle-même consiste en une double approche, macro d'une part, individuelle par dossier, d'autre part. Cette approche par filière se concrétise notamment par un certain nombre de comités décisionnels dont la Direction des risques assure l'organisation et/ou auxquels elle participe.

Dispositif général

Le dispositif de surveillance comprend :

- le suivi du risque clients ou de contrepartie dans le cadre de la **consolidation des risques** ;
- la mesure, l'identification et l'analyse des **expositions « sensibles »** dans le cadre notamment du suivi des engagements mis en place entre la Direction des risques et les Métiers ou dans les reportings et analyses d'indicateurs du Comité des risques, ainsi qu'au travers des renotations ;
- la mise sous surveillance des expositions sensibles dans le cadre du dispositif de **Watch List** ;
- le **suivi du recouvrement** : Commissions des impayés métiers, Comités national et métiers des affaires sensibles, et révision annuelle des risques.

⇒ *Analyse macro portefeuilles – consolidation des risques*

Centralisation des risques et Cartographies

La centralisation des encours est réalisée par la DRI à partir de la base issue des chaînes de gestion, servant à alimenter les outils de centralisation des risques de BPCE et à réaliser les travaux sur la cohérence comptable des données de risque. Ce dispositif couvre la totalité des encours du Crédit Foncier.

Il alimente le COREP et il est utilisé, dans l'attente de la complétude du Datamart Risques (voir ci-dessous) pour construire les tableaux de bord de répartition des encours suivant les axes d'analyse risques. Il intègre les notations/renotations des contreparties/opérations et groupe de contrepartie et est utilisé pour la constitution des cartographies risques, des états présentés en Comité des Risques ou dans le présent rapport.

Ces tableaux de bord permettent notamment de suivre l'évolution des encours sains et douteux, les répartitions d'encours par segment de risque, notations ou secteurs d'activité, l'évolution des taux de douteux.

Le Datamart Risques a vocation à devenir l'outil exhaustif et pérenne de centralisation des risques du groupe Crédit Foncier. Il doit notamment permettre le suivi des expositions, des autorisations, des encours (avec leurs millésimes et leurs notes), de la sinistralité sur le groupe Crédit Foncier en bilan et hors-bilan. Il permettra d'offrir une vision globale avec un nombre de données, historisées depuis 1995, nettement plus important que le système actuel et une automatisation des reporting. Une première version de ce Datamart a été livrée au début de l'année 2009 et complétée fin 2009.

Un référentiel Clients est par ailleurs disponible en accès direct et permet de visualiser les garanties associées aux engagements des clients.

Concentration grands risques et Limites

De même, une consolidation par groupe de contreparties est effectuée. Cette consolidation est notamment utilisée dans le cadre des recensements d'encours en vue des présentations en Comités d'Engagement, des reportings permettant d'analyser la concentration des grands risques et de contrôler les limites de contreparties ou d'établir les reportings réglementaires.

La Direction des risques du Crédit Foncier a également renforcé son dispositif du suivi, de contrôle du respect des règles fixées en interne et par la réglementation. Ce renforcement s'est traduit par la mise en place d'un programme précis de contrôles adaptés à chaque segment d'activité.

Le respect des limites Crédit Foncier et BPCE est vérifié lors de la contre-analyse systématique préalable à l'examen des dossiers par les comités d'engagement.

Lorsque les engagements consolidés sur un groupe de contreparties se rapprochent de la limite, une vérification et l'actualisation des engagements sont demandées par la DRI au pôle Métier.

Enfin, pour les groupes de contreparties dont les encours sont supérieurs à 20 millions d'euros, un état des engagements est publié par la Direction des risques permettant d'apprécier la consommation des limites. Cet état est notamment présenté au Comité des Risques.

Les limites relatives aux contreparties des Opérations financières internationales font l'objet d'un suivi et du contrôle de leur respect aux niveaux des unités opérationnelles, du Middle Office de la Direction des Opérations de Marché et de la Direction des risques.

Ces limites sont principalement mises en œuvre pour les grandes contreparties bancaires du Crédit Foncier et sont régulièrement revues en Comité. En 2009, la crise financière a conduit la Direction des risques à mettre en œuvre des mesures de suppression, de réduction ou de gel de limites sur certaines contreparties bancaires et de sécurisation de ses expositions (signature d'accords de collatéralisation, redéfinition des seuils d'appels de marge, limitation des contreparties éligibles aux activités de placement de trésorerie). Les opérations d'achat de créances ou SPI font l'objet d'accords spécifiques en comité.

Le suivi et le contrôle sont assurés quotidiennement par observation à J+1 du respect des limites autorisées, les limites et utilisations associées étant mises à jour en temps réel par le front-office.

Un reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel, est effectué à destination de la Direction des Opérations de marché, des Comités des risques et de la Direction générale.

Tout dépassement fait l'objet d'une information en temps réel à la Direction générale ; la Direction des risques et la Direction des opérations de marché analysent les causes du dépassement et étudient les actions correctrices à mener.

⇒ *Identification et analyse des expositions*

La DRI a défini des indicateurs prédictifs de suivi validés dans le cadre du Comité des risques progressivement mis en place. Ils constituent la base de l'analyse multicritères menée lors des revues de portefeuille conduites au niveau des Métiers et lors des révisions de risques de la Direction des Risques. Ils sont utilisés comme éléments qualitatifs dans l'analyse par dossier.

L'un des éléments de l'analyse réside dans le dispositif de notation : les opérations sont systématiquement notées à l'octroi ; elles sont ensuite renotées annuellement. Les notations sont par ailleurs intégrées dans la base de données des encours. Ceci permet d'alimenter les tableaux de bord de répartition des notes.

Cette analyse multicritères est complétée par une analyse experte permettant de conforter l'appréciation. Le dépassement mécanique des indicateurs n'amène en effet pas systématiquement une dégradation réelle de la situation des opérations.

La révision des risques vise à appréhender le risque individuel de crédit. Elle est semestrielle et les critères sont définis par la Direction des risques et revus régulièrement en fonction des portefeuilles. Chaque fiche de risque fait l'objet d'une validation et un schéma délégataire définit, selon des seuils de créance et/ou de provisions, l'instance en charge de cette validation : Direction générale, Direction des risques, Direction métier.

Dispositif spécifique pour le Secteur Public France

Dans le cadre du suivi des produits structurés vendus à la clientèle des Opérateurs Publics, en liaison avec le Groupe BPCE, signataire de la charte GISSLER, le groupe Crédit Foncier a mis en place un suivi rapproché de ces opérations lui permettant d'anticiper les évolutions de marché sur ces transactions avec la clientèle. Une information précise lui est fournie. Des points réguliers sont effectués entre le Métier et la Direction des risques sur ces aspects qui sont présentés régulièrement en Comité des risques.

Dispositif spécifique pour les Opérateurs Publics internationaux et bancaires

Le contrôle et la surveillance des risques de ces opérations ont été renforcés. Au cours de l'année 2009, les efforts ont notamment porté sur le suivi de la qualité de crédit des sous-jacents, y compris pour le portefeuille d'opérations rehaussées et sur la modélisation de stress test sur le portefeuille de titrisations pour s'assurer de leur très bonne résistance à des scénarios « catastrophe » combinant explosion des taux de défaut, chute prononcée de l'immobilier et baisse des remboursements anticipés.

Les opérations bilancielle (trésorerie, placement et investissement) sont suivies en exposition courante (« mark to market »).

S'agissant des produits dérivés, le Groupe mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou « add-on » (pondérations BRI) en plus des expositions courantes. La politique du Crédit Foncier consiste à signer systématiquement des accords cadre avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d'appels de marge, ce qui permet de réduire l'exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

Les opérations de titrisation font notamment l'objet d'un suivi trimestriel avec analyse des rapports de gestion (niveaux d'impayés, remboursements anticipés, taux de vacance, respect de ratios financiers, amortissement des différentes tranches en conformité avec la cascade des paiements) opération par opération, suivi des notations, respect des limites, actualisation de la "Watch List" et de la "Migration List" (opérations pour lesquelles est décelé un risque d'abaissement de notation sans qu'aucun risque de perte réel ne puisse être détecté à ce stade).

⇒ **Watch List**

Le suivi de la dégradation du risque est mis en œuvre notamment au travers du dispositif de mise sous surveillance de certaines contreparties (Watch List) devant faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'importance de leur encours et/ou du risque élevé qu'elles représentent. La surveillance de ces contreparties permet de suivre l'évolution du risque et doit permettre d'anticiper un risque de défaillance. Une contrepartie placée sur la Watch List nécessite une attention plus soutenue, mais cela n'entraîne pas automatiquement la suspension des lignes de crédit ou le déclassement en douteux. Relèvent de la Watch List les contreparties ou opérations qui répondent à un certain nombre de critères validés par le Comité des risques et pouvant être modifiés en tant que de besoin.

La Watch List couvre toutes les opérations. Le passage en Watch List est décidé par la Direction des risques sur la base de l'analyse des rapports de gestion et des stress scénarios modélisés et éventuellement, des notations agences. Les critères d'entrée en Watch List et les entrées individuelles sont validés par le Comité National des Affaires Sensibles puis par le Comité des Risques, ces deux instances étant présidées par un mandataire social.

⇒ *Suivi du recouvrement*

La Direction des risques effectue régulièrement une révision de ses risques de crédits. Cette révision réglementaire vise à évaluer la qualité des engagements de crédit. Elle porte semestriellement sur les opérations de crédit douteuses ou contentieuses ou inscrites en Watch List afin d'apprécier le risque potentiel et sa couverture dans un contexte conjoncturel. La révision des risques est étendue aux opérations ni contentieuses, ni douteuses, ni inscrites en Watch List et qui au vu de l'actualité méritent un examen complémentaire.

Organisée par la Direction des risques, elle implique une forte participation des Métiers et donne lieu à une validation par opération qui, selon divers seuils, est du ressort de la Direction générale, de la Direction des risques ou du Métier.

Commission des impayés

Cette commission métier, à laquelle participe la DRI, analyse la situation des dossiers en impayé et arrête, le cas échéant, les actions à mettre en œuvre. Cette commission peut être amenée à soumettre certains dossiers aux comités des Affaires Sensibles.

Comité des « affaires sensibles »

► *Comité National « Affaires Sensibles » (CNAS)*

Le Comité National des « Affaires Sensibles », présidé par un mandataire social et mensuel, examine les dossiers douteux ou contentieux pour lesquels les orientations de gestion pourraient avoir une incidence sur le recouvrement. Il examine aussi les dossiers qui sont transférés au Contentieux et procède à l'examen des Watch List.

► *Comité Métier des « affaires sensibles » (CMAS)*

Un Comité métier des « Affaires Sensibles » pour chacun des deux Pôles (Particuliers et Corporate privés), est présidé par le Directeur du métier concerné. Il se réunit respectivement en rythmes hebdomadaire et mensuel ou sur demande et traite des dossiers dont les montants sont inférieurs au seuil du Comité national.

Comité Provisions

Instance au moins semestrielle, elle est présidée par la Direction Générale et son secrétariat est assuré par la DRI. Elle valide les provisions individuelles résultat de la révision des risques ou de toute autre instance (ex : CNAS, ...) ainsi que les provisions collectives calculées par la DRI. Elle valide par ailleurs les méthodologies de calcul des provisions individuelles et collectives. Le périmètre couvert par ce comité inclut les filiales et participations.

I.4.2.4 - PILOTAGE DES RISQUES (4^{EME} SOCLE)

Analyses, mesures et reportings

Les analyses sont menées au travers de la production d'un ensemble de reporting constitués principalement des tableaux de bords conçus pour le Comité des Risques et le reporting COREP. L'évaluation du risque se traduit par la consolidation de l'ensemble des provisions (individuelles et collectives) qui sont validées par le Comité de Provisions (cf. supra).

Appréciation de la couverture des Provisions et stress tests

La mesure du risque sur base de portefeuille est complétée de l'analyse des provisions et de la couverture qu'elles apportent par rapport au risque sous-jacent.

On distingue typiquement :

- l'observation des niveaux de provisions par rapport aux expositions totales et aux expositions douteuses,
- la mesure de sensibilité des provisions collectives (provisions sur encours sains) aux paramètres de marché issus de l'Expertise Immobilière, au travers de la réalisation de stress tests présentés en Comité des Risques : les scénarios utilisés visent à être homogènes sur les différentes typologies d'actifs (Particuliers, Investisseurs, positions de Titrisations),
- l'observation de l'évolution de la charge de risque dans le temps, en distinguant les provisions sur encours douteux (provisions individuelles) et les provisions sur encours sains (provisions collectives) qui présentent des liens « mécaniques » : les provisions collectives anticipant au cours du cycle les provisions individuelles. Ce suivi est possible depuis 2007, date de la mise en place des provisions collectives au Crédit Foncier, et permettra avec un recul croissant d'apprécier davantage l'adéquation des niveaux de provisionnement avec le cycle économique,
- la mise en perspective des niveaux de provisions avec les paramètres Bâle 2 et notamment les coûts du risque prévisionnels estimés sur le portefeuille de prêts. Ces travaux, qui sont amenés à se développer et être affinés par métier, ont aussi pour objectif de questionner les méthodologies de provisionnement et de les affiner tout en favorisant leur convergence avec les calculs bâlois.

Analyses prospectives

Depuis début 2009, des analyses prospectives sont menées de façon régulière et restituées au cours du Comité fonds propres. Ces analyses consistent à mener une prévision de l'évolution du portefeuille en termes de charges de risque et de besoins en fonds propres.

- La prévision de la charge de risque s'appuie sur le coût du risque estimé sur le portefeuille de prêt (paramètres Bâle 2) et essaie de tenir compte des transferts entre provisions collectives et charge de risque et de l'évolution de quelques dossiers individuels.
- La prévision du besoin en fonds propres utilise les pondérations en risque selon l'approche standard (sur la base des chiffres COREP) et l'approche notation interne (sur la base d'exercices de simulations).

2 - CHAMP D'APPLICATION

2.1 - Périmètre de consolidation comptable et périmètre de consolidation prudentiel (bâlois)

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est identique à celui du périmètre de consolidation comptable (cf. la note 12.3 des comptes consolidés du Crédit Foncier).

Les principales variations du périmètre de consolidation sont analysées dans le cadre de la note 12.1 de l'annexe des comptes consolidés du Crédit Foncier.

Il a été décidé en particulier de déconsolider, avec effet au 1er janvier 2009, la société Foncier Assurance, compagnie d'assurance auparavant consolidée par mise en équivalence, devenue non significative pour le groupe Crédit Foncier. La société Compagnie Foncière de Crédit a également été déconsolidée, suite à la Transmission Universelle de Patrimoine en faveur du Crédit Foncier.

2.2 - Champ d'application au sein du Crédit Foncier

Les établissements de crédit dont la surveillance individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe, conformément aux dispositions des articles 4.1 et 4.2 du règlement CRBF n°2000-03 sont identifiés dans le périmètre de consolidation statutaire (cf. la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés du Crédit Foncier).

3 – ADEQUATION DU CAPITAL INTERNE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

3.1 - Gestion du capital

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction générale afin d'une part, de respecter les ratios réglementaires et d'autre part, d'en optimiser l'allocation et la rentabilité pour les activités du groupe. Le comité "fonds propres" s'est réuni régulièrement en 2009, afin de poursuivre un pilotage efficace des fonds propres.

La gestion des exigences en fonds propres réglementaires est réalisée à partir des travaux menés conjointement par la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du contrôle de gestion. Ce suivi concerne en particulier :

- le ratio de solvabilité et reporting COREP trimestriel à partir des données issues de la comptabilité sociale de chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Foncier ;
- les simulations/projections de besoins en fonds propres par métiers selon les différentes méthodes de calcul qui vont être déclinées au Crédit Foncier d'ici fin 2010 ;
- l'intégration des projections des exigences en fonds propres par métier au sein des prévisions de résultats du plan stratégique et dans la définition de la politique des risques ;
- l'approche tarifaire intégrant une mesure de rentabilité ajustée du risque notamment sur les métiers Corporate.

3.2 - Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 modifié. Les fonds propres prudentiels sont composés de deux grandes catégories.

3.2.1 - Fonds propres de base (Tier 1)

Les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres comptables résultant de la consolidation du groupe Crédit Foncier. Ils sont, toutefois, retraités des « filtres prudentiels » qui consistent à ajuster les plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres, sur prêts et créances disponibles à la vente et à déduire les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels.

3.2.2 - Fonds propres complémentaires (Tier 2)

Les fonds propres complémentaires sont composés de dettes subordonnées remboursables répondant aux conditions de l'article « 4 d » du Règlement précité. Ils sont retraités des plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres des actifs disponibles à la vente.

3.2.3 - Déductions

Les déductions proviennent principalement des participations supérieures à 10 % dans le capital d'établissements de crédit ou d'établissement financiers, des participations dans les compagnies d'assurance mises en équivalence et des positions de titrisation pondérées à 125 %. Ces éléments sont déduits pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires.

Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2009 comparé au 31 décembre 2008.

Ils se composent pour l'essentiel des fonds propres de base (capital et réserves) prudentiels, la part des fonds propres « hybrides » reste limitée.

(en millions d'euros)

TABLEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	31/12/08		31/12/09
Fonds propres de base			
Capital	1 082		1 198
Réserves et report à nouveau	1 265		1 370
Intérêts minoritaires	240		218
Résultat (*)	220		220
Distribution de dividendes (*)			(55)
Revenus provenant des +/- values latentes devant faire l'objet de retraitements prudentiels	(103)		19
Emissions de Tier One hybride	280		280
Déductions des fonds propres de base	(72)		(84)
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	(30)		(40)
<i>dont autres immobilisations incorporelles</i>	(42)		(44)
Autres éléments des fonds propres de base			(101)
Fonds propres de base avant déductions	2 912	(A)	3 065
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres complémentaires de premier niveau	3		1
Fonds propres complémentaires de second niveau	513		501
Déductions des fonds propres complémentaires	0		
Fonds propres complémentaires avant déductions	516	(B)	502
Déductions des fonds propres			
Participations et créances subordonnées dans les établissements de crédit ou financiers	(2)		(1)
Autres déductions	(111)		(90)
Participations dans les entités relevant du secteur des assurances			(24)
Déductions des fonds propres	(113)	(C)	(115)
<i>dont</i>			
déductions des fonds propres de base	(56)		(46)
déductions des fonds propres complémentaires	(56)		(45)
déductions des fonds propres globaux			(24)
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	3 316	(A)+(B)+(C)	3 451
<i>dont fonds propres de base</i>	2 856		3 019
<i>dont fonds propres complémentaires</i>	460		456
<i>dont déductions des fonds propres globaux</i>	-		(24)

Source COREP 31/12/2008 et 31/12/2009

(*) Le résultat au 31/12/2009 est calculé sur une hypothèse de distribution de dividendes en numéraire à 25 %, dans l'attente des décisions à prendre par les instances Groupe BPCE.

Pour tout complément, cf. également l'annexe comptable 7.1

3.3 - Exigences en fonds propres

Le groupe Crédit Foncier calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit que le risque opérationnel, selon la méthode standard Bâle 2. Le groupe Crédit Foncier n'est pas soumis au risque de marché.

Les exigences en fonds propres réglementaires issues du COREP 31/12/2009 comparées au 31/12/2008 sont présentées dans le tableau suivant. Elles concernent prioritairement la clientèle de détail, en raison du volume d'activité sur les prêts de crédits immobiliers hypothécaires et les prêts Corporate, en raison de la pondération plus élevée appliquées sur ces crédits.

(en millions d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES	31/12/08	31/12/09
(COREP)		
Risque de crédit		
• Administrations centrales et banques centrales	7	6
• Etablissements	404	395
• Entreprises	895	923
• Clientèle de détail	1 055	1 174
• Actions	28	42
• Position de titrisation	391	440
• Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	60	75
Total des exigences au titre du risque de crédit	(A) 2 840	3 056
Total des exigences au titre du risque de marché	(B) 0	0
Total des exigences au titre du risque opérationnel	(C) 131	130
EXIGENCES DE FONDS PROPRES	(A)+(B)+(C) 2 971	3 186

source COREP 31/12/2008 et 31/12/2009

Les exigences relatives aux expositions du Crédit Foncier progressent de 7 %. L'évolution constatée entre 2008 et 2009 est essentiellement due à la maturité de titres à revenus variables et à des obligations bénéficiant d'une faible pondération, ainsi qu'à la nouvelle production sur les particuliers et les entreprises dont les exigences en fonds propres sont supérieures à ceux des titres. La hausse résulte également d'une évolution défavorable, mais maîtrisée, des risques compte tenu de l'environnement conjoncturel.

Le groupe Crédit Foncier est engagé dans un processus d'homologation à l'utilisation de la méthode Bâle 2 de notation interne, pour ses portefeuilles de prêts aux particuliers et des titrisations.

Le tableau qui suit présente les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit avec la répartition des valeurs exposées au risque, selon les pondérations réglementaires Bâle 2 dans l'approche standard appliquée au groupe.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES au titre du RISQUE DE CREDIT avec répartition des valeurs exposées au risque, selon les pondérations réglementaires Bâle 2

(en millions d'euros) Au 31/12/2009	Administra- tions centrales et banques centrales	Établisse- ments	Entreprises	Clientèle de détail (**)	Actions	Titrisa- tions	Totaux	Actifs pondérés	Exigences risque de crédit
Exposition brute (*) (Bilan + Hors-Bilan)	11 706	36 417	20 713	49 417	350	22 000	140 603		
Valeur exposée au risque***	11 062	35 073	17 982	47 418	350	22 000	133 885		
Pondération après prise en compte de la technique de réduction du risque de crédit									
0 %	10 683	9 764	1 285	9 134			30 866	0	0
7 %				709			709	50	4
10 %		1 270					1 270	127	10
15 %				4 756			4 756	713	57
20 %	377	24 038	4 296	4 028		19 727	52 465	10 493	839
35 %			1 656	21 410			23 066	8 073	646
50 %			2 837	685		1 320	4 841	2 421	194
75 %				5 983			5 983	4 487	359
100 %			6 366	563		849	7 778	7 778	622
150 %	2	1	1 542	151	350		2 047	3 071	246
350 %						14	14	49	4
Déduit des fonds propres						90	90	1 125	90
Totaux valeurs exposées au risque	11 062	35 073	17 982	47 418	350	22 000	133 885	38 386	2 981
Totaux valeurs exposées pondérées	78	4 936	11 536	14 681	525	5 503	37 261		
Pondération moyenne	0,7 %	14 %	64 %	31 %	150 %	25 %	28 %		
Exigences de risques de crédit	6	395	923	1 175	42	440	2 981		
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit									75
Total exigences Risque de crédit									3 056

(*) Source : corep 31/12/2009 selon une présentation structurellement légèrement différente de celle de l'exposition globale au risque de crédit IFRS 7.

(**) La classe bâloise "Clientèle de détail" regroupe principalement le segment des Particuliers et accessoirement les segments des Professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) et des associations.

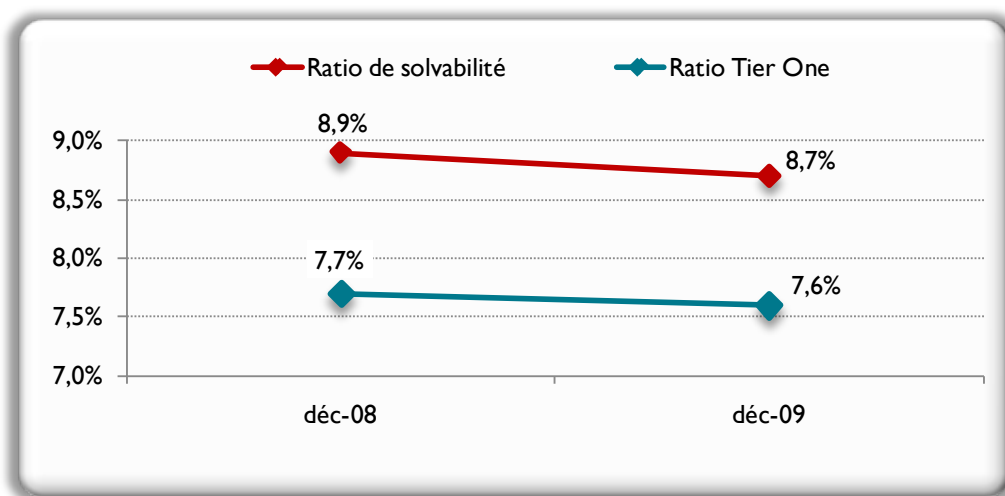
(***) La valeur exposée au risque correspond au bilan et au hors-bilan auquel est appliqué un facteur de conversion en équivalent crédit.

La pondération Bâle 2 moyenne relative au risque de crédit est égale à 28 %. Elle reflète un niveau de risque faible du portefeuille d'expositions du Crédit Foncier, avec une majorité des prêts garantis par des hypothèques ou des cautions.

3.4 - Gestion des ratios réglementaires

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité (*) s'élève à 8,7 % contre un ratio de 8,9 % au 31 décembre 2008. Le ratio Tier One s'élève à 7,6 % contre 7,7 % au 31 décembre 2008.

Les ratios sont stables sur l'année 2009, compte tenu d'une production maîtrisée et d'une stabilisation des exigences relatives aux titrisations dont, pour la majorité, les notes n'ont pas été dégradées par les agences de notations.



(*) Le ratio de solvabilité 2009 est calculé avec une hypothèse de distribution de dividendes en numéraire à 25 %, dans l'attente des décisions à prendre par les instances Groupe BPCE.

4 – LES EXPOSITIONS EN RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

4.1 - Analyse globale des engagements

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le Crédit Foncier a choisi, depuis l'arrêté du 31/12/2008, d'unifier l'information fournie au titre de la norme IFRS 7, du Pilier 3 du dispositif Bâle 2 (titre IX de l'arrêté du 20 février 2007) et du Forum de Stabilité Financière (G7). Les informations sur la gestion des risques requises dans ce cadre et celles sur le capital afférentes à l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

4.1.1 - Expositions au risque de crédit

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital et des intérêts.

Le profil de risque de crédit du groupe Crédit Foncier reste modéré, en raison des caractéristiques suivantes :

- la qualité intrinsèque de sa clientèle : secteur public en France ou à l'international et banque de détail (Particuliers), d'où découle un profil de risques faible,
- la robustesse de son dispositif d'octroi fondé à la fois sur des systèmes ou procédures expert et sur un système de notation de plus en plus évolué,
- la nature des financements (ceux-ci étant adossés en règle générale, avec absence d'ouvertures de comptes ou de lignes de trésorerie),
- l'importance et la solidité des différents dispositifs de garantie qui assurent un très bon niveau de récupération de créances en cas de défaillance des emprunteurs.

4.1.2 - Exposition au risque de contrepartie

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : le risque de contrepartie est le risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions ont été conclues. Le risque de contrepartie est par conséquent le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie, que cette opération soit classée en portefeuille bancaire ou en portefeuille de négociation. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Les valeurs exposées au risque de contrepartie sont de 2 868 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 887 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles correspondent pour partie aux instruments dérivés conclus par le groupe Crédit Foncier en couverture de son exposition au risque de marché, par exemple au risque de taux et au risque de change. Cette valeur exposée au risque intègre le coût de remplacement et les « add-on ». L'évolution 2008/2009 tient compte de l'effet « Netting ». La note 5.2 de l'annexe des comptes consolidés détaille les instruments dérivés de couverture.

4.1.3 - Exposition globale au risque de crédit (synthèse IFRS 7)

4.1.3.1 - Tableau récapitulatif sur les expositions globales au risque de crédit

(en millions d'euros)

Contribution consolidée	31/12/2008	31/12/2009	
EXPOSITION NETTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT ⁽¹⁾	140 596	142 774	
Actifs fin. à la juste valeur par résultat (hors titres à rev. var.)	2 988	3 255	Cf. annexe comptable note 7.2.2
Instrument dérivé de couverture	5 246	5 642	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à rev. variables)	2 144	3 041	
Opérations interbancaires	7 405	6 802	
Opérations Clientèle	108 693	110 361	
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	566	855	
s/t hors Garanties fin. données et Eng.par signature	127 042	129 956	
Garanties financières données	1 251	1 362	
Engagements par signature	12 303	11 456	

(1) Encours nets après dépréciations.

			Variation 2009/2008
EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT ⁽²⁾	141 219	143 429	1,6 %
Dont hors Garanties fin. Données et Eng.par signature ⁽²⁾	127 639	130 583	2,3 %
Dont ENCOURS CLIENTELE ⁽²⁾	114 302	116 230	1,7 %
PARTICULIERS ^{(2) (3) (a)}	59 369	59 491	0,2 %
dont encours de prêts en direct (France et Europe)	43 707	46 102	5,5 %
dont titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	15 662	13 389	-14,5 %
CORPORATE Opérateurs Publics et Privés	54 933	56 739	3,3 %
Corporate Opérateurs Publics ^{(2) (3) (b)}	43 719	46 299	5,9 %
dont prêts en direct sur secteur public France	22 641	23 019	1,7 %
<i>dont Secteur Public Territorial (SPT)</i>	17 098	16 354	-4,4 %
<i>dont Immobilier Social</i>	5 543	6 665	20,2 %
dont prêts en direct et obligations sur SPI et Souverains	13 494	15 815	17,2 %
<i>dont Souverains France</i>	1 121	2 422	116 %
<i>dont International</i>	12.373	13 393	8,2 %
dont titres adossés à des créances aux particuliers bénéficiant de garanties d'Etats notés en catégorie « Step 1 » (≥ AA-)	7 584	7 465	-1,6 %
Corporate Opérateurs Privés ^{(2) (3) (c)}	11 214	10 440	-6,9 %
dont prêts en direct	11 034	10 047	-8,9 %
dont Titres adossés à des créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (CMBS)	180	393	118 %
Dont BANQUES et Divers ^{(3) (d)}	13 337	14 353	7,6 %

(2) Encours bruts avant dépréciations, hors prêts viagers hypothécaires (PVH) qui correspondent à un risque d'assurance au sens de la norme comptable IFRS 4 (Cf. l'annexe comptable 4.12). Les encours en PVH au 31/12/2009 sont d'environ 400 millions d'euros.

(3) Données de gestion ajustées comptablement

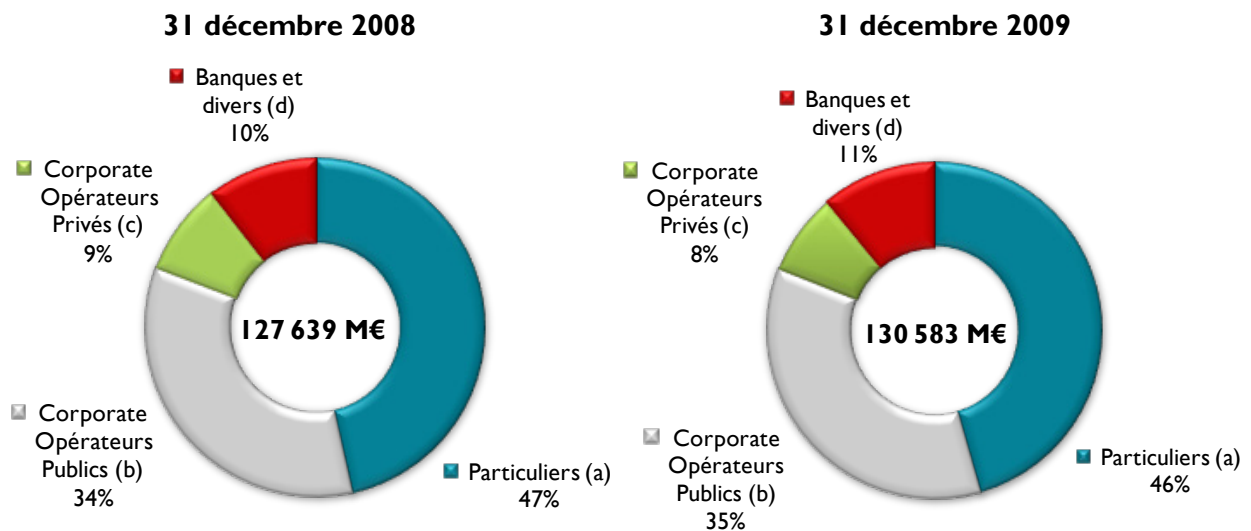
(a), (b), (c), (d) : illustration graphique en page suivante du poids relatif en pourcentage

Remarque : Les données de gestion de la Direction des risques sont segmentées par classe bâloise. Cette ventilation peut présenter quelques différences avec celle retenue par centre de profit dans d'autres parties du rapport annuel.

4.1.3.2 - Nature du risque sous-jacent

⇒ Ventilation par métier des expositions (partie bilancielle)

Tout comme en 2008, les expositions (*) au 31/12/2009 du groupe Crédit Foncier portent à plus de 80 % sur un risque sous-jacent de Particuliers (avec un niveau élevé de garanties) et de Secteur Public.



(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).
(a), (b), (c), (d) : les assiettes figurent dans le tableau précédent

Après un premier semestre 2009 stable, la progression des encours, notamment sur le secteur des particuliers en prêts directs (+5,5 %), de l'habitat social (+20 %) et du Secteur Public International (+8 %) compense l'amortissement des titrisations hypothécaires (-15 %). Au total, l'exposition au risque de crédit progresse de 2,3 %, dont 3,5 % sur l'exposition à la Clientèle en France, hors engagements par signature et garanties financières données.

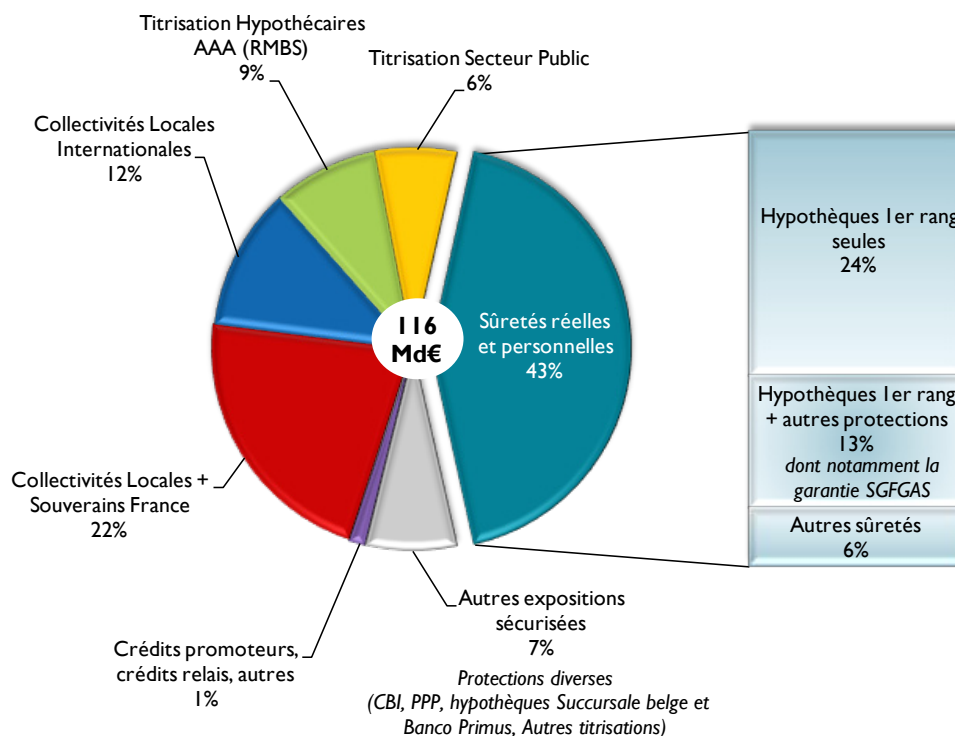
⇒ Ventilation selon le profil de risques des expositions à la Clientèle (partie bilancielle au 31-12-2009)

Le modèle du Crédit Foncier s'appuie sur des garanties solides et est ainsi à risque structurellement faible.

Le schéma ci-après l'illustre : 99 % des encours bilanciels à la Clientèle (116 milliards d'euros) sont couverts par un ou plusieurs niveaux de sûretés (secteur public, hypothèques, caution...) ; le reste des encours à la Clientèle porte sur des crédits relais, des prêts aux promoteurs et des prêts divers.

La diversification du groupe vers l'international (financement d'opérations dans le secteur public international ou le Corporate privé, extension de la distribution de prêts aux Particuliers à l'étranger) s'inscrit dans le cadre d'un modèle fondé sur le financement hypothécaire et celui du secteur public.

Cf. en complément la partie 5 – techniques de réduction des risques.



Source : données de gestion (COREP)

Les tableaux qui suivent ventilent l'assiette brute (sain+ douteux) hors engagements par signature et garanties financières données, pour les expositions à la Clientèle et sur les Banques et divers, soit une assiette IFRS 7 de 130 583 millions d'euros à fin décembre 2009.

4.1.3.3 - La couverture des risques du groupe Crédit Foncier

Tableaux de couverture des risques

(en millions d'euros)

Expositions (*)	31/12/2008			31/12/2009		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
Particuliers	59 369	1,4 %	1,3 %	59 491	2,0 %	1,9 %
Prêts en direct (France et Europe)	43 707	1,9 %	1,7 %	46 102	2,6 %	2,5 %
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS)	15 662	ns	ns	13 389	ns	ns
Secteur public	43 719	0,1 %	0,1 %	46 299	0,0 %	0,0 %
Secteur Public France	22 641	0,1 %	0,1 %	23 019	0,1 %	0,1 %
SPI et Souverains (prêts en direct et obligations)	13 494	ns	ns	15 815	ns	ns
Titres adossés à des créances aux particuliers bénéficiant de garanties d'Etats Step I (≥ AA-)	7 584	ns	ns	7 465	ns	ns
Corporate Privé	11 214	3,3 %	3,3 %	10 440	6,7 %	6,7 %
Expositions secteur bancaire et divers	13 337	0,2 %	0,2 %	14 354	0,0 %	0,0 %
Total	127 639	1,1 %	1,0 %	130 583	1,5 %	1,4 %

(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

L'analyse par segment d'activité fait ressortir :

- La montée des douteux du Corporate Opérateurs Privés (6,7 % au lieu de 3,3 %) qui affecte principalement les Entreprises (secteur hôtelier notamment) et les Professionnels Privés de l'immobilier (Promotion et Marchands de biens). La dégradation concerne un nombre limité d'opérations pour des montants unitaires assez importants.
- Une augmentation assez sensible des taux de douteux intervenue au cours de l'exercice sur les Particuliers (2,0 % au lieu de 1,4 %), faisant suite à une montée graduelle des impayés domestiques au cours des mois précédents. Cette dégradation provient essentiellement de la tension sur les crédits-relais, la contagion en découlant, mais aussi d'une légère dégradation globale des crédits hypothécaires.
- Pour le segment des Opérateurs Publics Français, le ratio est inchangé et s'établit à 0,1 % ; le déclassement en douteux des emprunteurs relevant de l'Immobilier Social ou du Secteur Public Territorial reste en effet marginal.
- Enfin, il faut noter l'absence de douteux, tant sur les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, que le sous-jacent soit du Particulier ou du Secteur Public International, que sur les prêts en direct et les obligations sur les Collectivités Locales Internationales et les Souverains.

4.1.3.4 - Exposition au risque de crédit par catégorie

La décomposition des données présentées ci-après reprend uniquement les engagements bilanciaux. La répartition des expositions par type bâlois porte sur les contreparties hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit.

La répartition par type bâlois des engagements bilanciaux (prêts, titres et opérations financières) du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2009 est peu différente de celle au 31 décembre 2008. Elle montre une concentration sur le segment des Particuliers (35 %) et le segment Titrisation (16 %), ainsi que sur les segments Corporate Public (dont 18 % en France en ajoutant le Secteur Public Territorial et les Organismes HLM et 7 % à l'International) et enfin le segment Banque (11 %).

Le segment Titrisation inclut à 98 % des opérations de titrisation dont les sous-jacents sont soit constitués de créances hypothécaires européennes aux particuliers à très forte granularité, soit de créances à des Personnes Publiques très bien notées ou bénéficiant de leurs garanties. La répartition par catégorie au 31 décembre 2009 reste comparable à celle de décembre 2008. Ce segment est néanmoins en baisse assez significative en raison de l'amortissement des opérations.

Le segment Banque (11 %) regroupe les contreparties bancaires des opérations de trésorerie du groupe Crédit Foncier et des opérations de couverture initiées par le Crédit Foncier. Il comprend également des opérations clientèle lorsqu'il s'agit d'établissements publics relevant du statut de banque.

Le segment Souverains (5 %) porte sur des titres d'Etat, émis par des Souverains, membres de l'Union Européenne dont la France.

Expositions par type bâlois en pourcentage

Au 31 décembre 2009, l'exposition globale du groupe Crédit Foncier au risque de crédit s'élève à 130,6 milliards d'euros. Le poids relatif en pourcentage des types bâlois est globalement stable, à l'exception du segment des Titrisations, en baisse (cf. le développement en partie 6 –Titrisations).

Tableau des expositions (*) par type Bâlois en %	31/12/2008	31/12/2009
Particuliers **	34 %	35 %
Professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) et associations **	2 %	2 %
PME-PMI	3 %	3 %
Organisme HLM	5 %	5 %
Secteur Public Territorial	13 %	13 %
Professionnel privé de l'immobilier	2 %	2 %
Grande Entreprise	0 %	0 %
Banque	10 %	11 %
Souverain	5 %	5 %
Titrisation	18 %	16 %
Financement spécialisé	1 %	1 %
Collectivité locale étrangère (SPI)	7 %	7 %
Total	100 %	100 %

Montant (en millions d'euros)	127 639	130 583
-------------------------------	---------	---------

(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) La classe bâloise « Clientèle de détail » regroupe principalement le segment des Particuliers et accessoirement les segments des Professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) et des associations.

Expositions par type bâlois issues du COREP sur une assiette complète y compris les engagements

Les expositions au risque de crédit sur une assiette totale (*) y compris les engagements par signature et les garanties financières données sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2009	
	en montants	en %	en montants	en %
Expositions au risque de crédit par catégorie				
Administrations centrales et banques centrales	10 391	7 %	11 706	8 %
Etablissements	39 090	28 %	36 417	26 %
Entreprises	19 882	14 %	20 713	15 %
Clientèle de détail **	48 404	34 %	49 417	35 %
Actions	232	0 %	350	0 %
Titrisations	23 386	17 %	21 999	16 %
Exposition au risque de crédit	141 384	100 %	140 602	100 %

(*) Source COREP, selon une présentation structurellement différente de celle de l'exposition globale au risque de crédit IFRS 7;

(**) La classe bâloise « Clientèle de détail » regroupe principalement le segment des Particuliers et accessoirement les segments des Professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) et des associations.

Les expositions au risque de crédit sont analysées ci-après en termes de diversification sectorielle et géographique.

4.1.4 - Répartition des expositions au risque de crédit

4.1.4.1 - Répartition géographique

Tout comme en 2008, la répartition géographique du portefeuille à fin décembre 2009 évolue peu et celui-ci reste concentré sur l'Espace Economique Européen (92 %), notamment sur la France (68 %).

Les engagements sur l'Espace Economique Européen concernent dans leur grande majorité des actifs éligibles aux sociétés de crédit foncier ; les autres engagements sur l'Espace Economique Européen sont en quasi-totalité des engagements sur les banques au titre de la trésorerie.

Il convient de rappeler que les engagements sur les Etats-Unis sont constitués uniquement de prêts sur les Etats ou collectivités locales très bien notées ou bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement ; les engagements sur le Japon portent, quant à eux, sur des préfectures et des villes.

Répartition géographique des expositions	31/12/08	31/12/09
FRANCE	67 %	68 %
AUTRE PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN	24 %	24 %
AUTRE PAYS D'EUROPE	2 %	1 %
AMERIQUE DU NORD (EU et CANADA)	5 %	6 %
AFRIQUE / MOYEN ORIENT	0 %	0 %
AMERIQUE LATINE ET CENTRALE (YC MEXIQUE)	0 %	0 %
ASIE HORS JAPON	0 %	0 %
JAPON	2 %	1 %
OCEANIE	0 %	0 %
AUTRES	0 %	0 %
TOTAL BILAN	100 %	100 %
ASSIETTE BILAN (*) en millions d'euros	127 639	130 583

(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.1.4.2 - Répartition sectorielle

La répartition par secteur d'activité des encours bilanciels est faite sur les expositions pour lesquelles la relation clientèle est de nature "Corporate". Elle intègre ainsi les expositions sur les Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS) dont le risque final concerne une clientèle de Particuliers et pour lesquelles la relation est de nature professionnelle. Seules les expositions sur les prêts en direct sur les Particuliers (46 102 millions d'euros au 31 décembre 2009) ne sont pas reprises dans ce tableau.

Les cinq premiers secteurs totalisent 92 % de ces expositions. Leur domaine illustre la vocation du groupe Crédit Foncier à servir le secteur immobilier et le secteur public. En effet, les secteurs les plus importants sont :

- les souverains (33 %) qui, dans la nomenclature BPCE, comprennent l'administration publique;
- la titrisation (25 %) dont les sous-jacents sont exclusivement immobiliers ou secteur public;
- l'immobilier en tant que tel (13 %).

Par ailleurs, les autres secteurs financés et notamment les Services Médicaux (4 %) le sont principalement à travers le financement de biens immobiliers.

Répartition sectorielle des expositions au risque de crédit (hors prêts en direct aux Particuliers)	31/12/08	31/12/09	
Souverains (**)	32 %	33 %	92 % sur les 5 premiers secteurs d'activité
Titrisation	29 %	25 %	
Banques	16 %	17 %	
Immobilier	12 %	13 %	
Services Médicaux	4 %	4 %	
Holding	1 %	1 %	Autres 8 %
Société d investissements Immobiliers	1 %	1 %	
Collectivités Territoriales	1 %	1 %	
Tourisme / Hôtels / Restaurants	1 %	1 %	
Autres	3 %	4 %	
TOTAL BILAN	100 %	100 %	
ASSIETTE BILAN (*) millions d'euros	83 932	84 481	

(*) Source: données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux). Les secteurs sont déterminés en fonction du code APE lié au SIREN, selon une classification propre à BPCE.

Données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) Selon la nomenclature BPCE, les engagements sur l'administration publique générale (8411Z) remontent sur la classe "Souverains", la classe "Collectivités territoriales" concentrant les activités annexes.

4.1.4.3 - Répartition par famille de produits

La répartition par famille de produits des engagements bilanciels (prêts, titres et opérations financières) du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2009 montre une concentration sur les prêts (64 %) et sur la Titrisation (16 %). Elle reste comparable à celle observée à fin 2008.

Familles de produits (*)	31/12/08	31/12/09
Répartition en %		
Actions/Fonds	0 %	0 %
Autres produits au Bilan	0 %	0 %
Crédits de trésorerie	5 %	3 %
Dérivés	4 %	5 %
Prêts (**)	62 %	64 %
Titres Obligataires (« Banking »)	11 %	12 %
Titres Obligataires (« Trading »)***)	0 %	0 %
Titrisation	18 %	16 %
TOTAL BILAN	100 %	100 %
ASSIETTE BILAN (*) millions d'euros	127 639	130 583

(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie

(***) Le groupe Crédit Foncier n'a pas de titres de « trading » ; les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit ou de couverture du portefeuille ALM.

4.1.5 - Coût du risque

Entamé en 2008, le retournement du cycle immobilier s'est poursuivi au cours de l'année 2009 et s'est traduit par une nouvelle dégradation de la situation de certains opérateurs spécialisés et notamment les promoteurs en début d'exercice, puis quelques investisseurs, notamment sur le secteur de l'hôtellerie au cours du second semestre. Ces difficultés confortent l'optique de prudence qui avait été retenue sur le provisionnement 2008.

La dégradation se traduit par le provisionnement d'un nombre très limité d'opérations mais de montants unitaires significatifs. Sont notamment concernés le provisionnement à 100 % du financement en LBO d'un promoteur immobilier, le provisionnement d'une opération de CMBS de bureaux situés en France ainsi qu'une opération de projet immobilier international.

Du côté des Particuliers, les difficultés des crédits-relais se sont poursuivies, mais le stock d'encours diminue rapidement et le coût du risque correspondant s'est nettement stabilisé. En revanche, on observe une augmentation assez sensible du coût du risque des crédits hypothécaires aux particuliers tant par contagion des crédits-relais que du fait de la dégradation progressive des taux de douteux. Cet effet a été amplifié par la dégradation des valeurs de gages immobiliers retenues.

Le coût du risque de l'année 2009 conduit à une dotation nette totale de 85,3 millions d'euros (contre 165,6 millions d'euros sur l'année 2008, mais il faut rappeler que l'exercice 2008 avait été impacté par la mise en place de la provision collective sur les secteurs CMBS à hauteur de 78,7 millions d'euros). Ce coût du risque a deux composantes :

- une charge du risque individuelle de près de 173 millions d'euros dont une nouvelle dotation d'une vingtaine de millions d'euros sur l'activité promotion immobilière et près de 90 millions d'euros concentrés sur trois opérations de financement investisseur long terme ;
- un impact positif (+87 millions d'euros) sur les provisions collectives en raison de la révision des paramètres historiques de calcul de l'activité « investisseurs LT », de la réduction de l'assiette de calcul de l'activité « promoteurs » (réduction des encours) et des effets anticipatifs de cette provision.

4.1.6 - Diversification des risques et risques de concentration

Le tableau ci-après représente le poids des premières contreparties dans l'exposition sur une catégorie donnée, respectivement les 10, 20, 50 ou 100 les plus importantes. Il doit être mis en perspective avec le poids relatif de ces dernières en montant. Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions intégrant les engagements par signature et les garanties financières données.

Pour la titrisation qui représente une part significative du portefeuille des grandes contreparties, plus de 80 % des risques sont concentrés sur les 50 premières expositions. Cette concentration s'explique par la stratégie, mise en œuvre il y a quelques années, par le groupe Crédit Foncier d'acquérir des opérations de taille significative sur le marché primaire. Sur le plan du risque de crédit, cette concentration n'est qu'apparente, puisque les créances sous-jacentes sont majoritairement du crédit habitat aux particuliers et bénéficient donc d'une forte granularité.

Les secteurs SPT-Habitat Social et grandes entreprises ont une concentration beaucoup moins élevée, ce qui traduit une politique de diversification des risques.

Les expositions en direct sur les souverains sont relativement concentrées (moins de 10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques Etats européens.

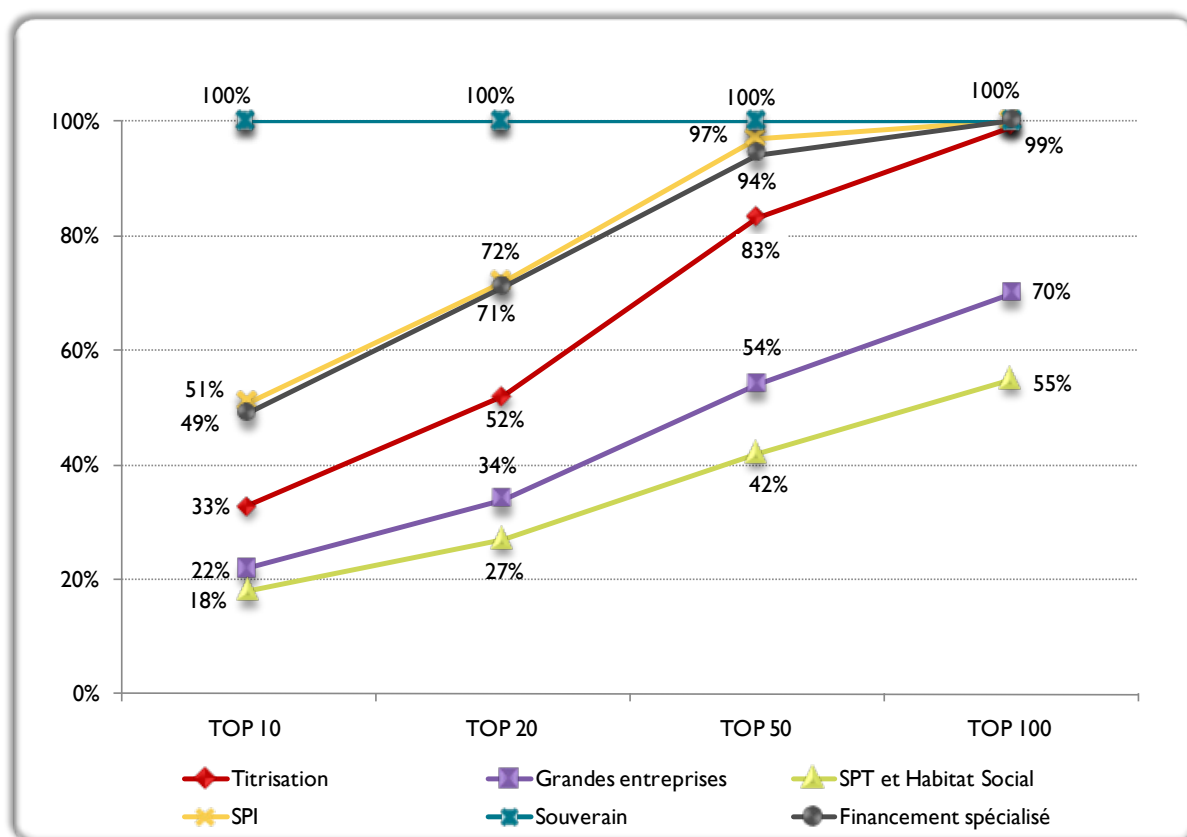
Le portefeuille SPI est assez correctement diversifié (le top 20 représentant 72 % des expositions). La concentration des risques au sein de ce portefeuille devrait continuer à baisser étant donné la politique de développement et de diversification sur ce secteur. Les expositions portent sur des collectivités locales européennes, japonaises ou d'Amérique du Nord.

Synthèse de concentration sur les grandes contreparties					
En millions d'euros et en pourcentage au 31 décembre 2009					
Expositions (*) par type Bâlois	top10	top20	top50	top100	Total
Titrisation	6 970 [33 %]	11 049 [52 %]	17 546 [83 %]	20 965 [99 %]	21 248
SPT et Habitat Social (**)	5 695 [18 %]	8 292 [27 %]	13 040 [42 %]	17 207 [55 %]	31 092
Grandes Entreprises	1 289 [22 %]	1 993 [34 %]	3 181 [54 %]	4 165 [70 %]	5 914
SPI	4 864 [51 %]	6 769 [72 %]	9 162 [97 %]	9 464 [100 %]	9 464
Souverain	6 350 [100 %]	6 350 [100 %]	6 350 [100 %]	6 350 [100 %]	6 350
Financement spécialisé	1 543 [49 %]	2 224 [71 %]	2 937 [94 %]	3 123 [99 %]	3 123

(*) Source : données de gestion. Engagements fin de période (y compris les engagements par signature et garanties financières données) en brut (sains + douteux).

(**) Le regroupement "SPT et Habitat Social" est tel que défini pour le groupe Crédit Foncier, c'est-à-dire qu'il intègre l'administration publique générale (751A).

Synthèse des concentrations sur les grandes contreparties



4.2 - Engagements par portefeuille de clientèle

4.2.1 - Portefeuille des Particuliers

4.2.1.1 - Expositions de prêts en direct

4.2.1.1.1 - Prêts immobiliers en direct

La très grande majorité des encours (93 %) est assortie de garanties éligibles Bâle 2, avec une forte proportion d'hypothèques de premier rang, doublées pour une partie de la production réglementée, d'une contre-garantie du FGAS. Le reste de l'encours bénéficie d'une caution de la Compagnie Européenne de Garantie (ex. SACCEF), du Crédit Logement, d'une société de caution mutuelle ou bénéficie de nantissements. Cf. pour plus de détail la partie 5.3 – information sur les garanties reçues pour les prêts à la clientèle de détail.

⇒ Production 2009 des prêts en direct aux Particuliers

Une production 2009 de crédits essentiellement à taux fixe

La production de crédit à taux constants (sur toute la durée) a atteint 91 % de la production 2009 contre 57 % l'année précédente. Le contexte financier encore incertain, couplé à l'attractivité de la tarification sur longue durée en sont les principaux moteurs.

Notation à l'octroi

La production des prêts aux Particuliers mis en force en 2009 par le Crédit Foncier se caractérise par un bon niveau de qualité avec 59 % de notes à l'octroi favorables, en progression par rapport au 31/12/2008 (56 %). La part des notes favorables et acceptables est de 96 %, chiffre comparable à celui au 31/12/2008 (95 %).

Taux d'endettement

Les taux d'endettement à fin 2009 sont restés contenus à un niveau inférieur à 35 % pour une part prépondérante de la production « accession » (91 %).

⇒ Qualité des encours des prêts en direct et notation (interne)

Evolution des encours de prêts en direct

L'encours de prêts en direct du secteur des particuliers marque une progression honorable de +5,5 % par rapport au 31/12/2008, en dépit de la contraction du marché. Les encours France (98 % du total) sont constitués à plus de 70 % de prêts à l'accession dont près de 30 % pour l'accession sociale (PAS/PTZ). L'affaîssement de la demande en secteur résidentiel et dans une moindre mesure sur le marché locatif a fortement contribué à la stabilisation des encours.

La structure des taux reflète la réorientation en faveur des taux fixes opérée à partir du dernier trimestre 2008. Ils constituent désormais un peu moins de la moitié des encours (46 %). Les prêts à taux révisable, toujours majoritaires en encours (54 % à fin 2009) voient leur part relative reculer (64 % au 31/12/2008).

Cf. également le développement sur les prêts à taux révisables en partie 15.5 – risques juridiques dans le paragraphe « Faits exceptionnels et litiges ».

Notation interne () des encours*

Les ventilations par note des encours au 31 décembre 2009 sont établies selon la méthodologie présentée en partie 1.4 – Dispositif de notation du présent rapport.

La ventilation ci-après atteste de la qualité des encours de prêts en direct sur les Particuliers : 60 % ont une note favorable, comprise entre 0 et 5.

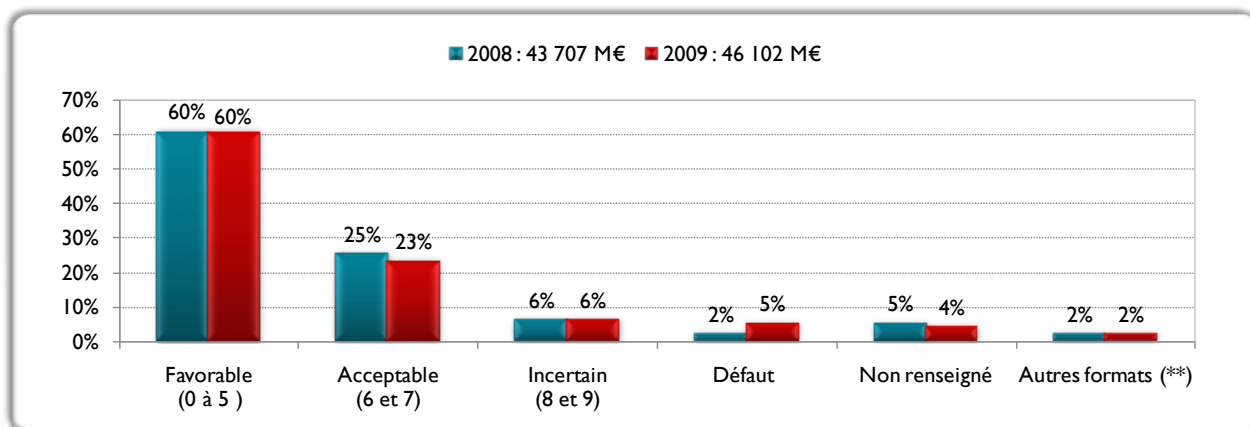
En intégrant la qualité Acceptable (notes 6 et 7), ce pourcentage s'élève à 83 %.

La proportion en défaut Bâle 2 atteint 5 % fin 2009 et n'est pas directement comparable avec le niveau de 2 % de fin 2008 qui correspond au seul douteux comptable. En effet le défaut bâlois correspond, pour les prêts immobiliers, à une situation d'impayé depuis plus de 180 jours, même de petits montants et sans tenir compte des éventuels remboursements ultérieurs du client alors que la notion de douteux comptable porte sur l'observation d'impayés correspondant à au moins six échéances complètes.

Cet écart de définition explique ainsi l'essentiel de la hausse observée entre 2008 et 2009.

Au final, en référence au seul douteux, l'accroissement du risque passe de 1,9 % fin 2008 à 2,6 % fin 2009 en liaison avec la montée graduelle des impayés au cours des mois précédents. Cf. le paragraphe en page suivante sur l'analyse de la sinistralité.

Au global, le profil de risque du portefeuille des prêts en direct aux Particuliers reste en fait comparable à celui de fin 2008.

Notation interne des encours de Particuliers

(*) Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) Autres formats : notes provenant d'autres outils de notation : encours d'une filiale dont les notations doivent être intégrées au système d'information du groupe Crédit Foncier dans les prochains mois.

Les crédits relais immobiliers aux Particuliers

La réduction de l'encours des crédits relais constatée sur le second semestre 2008 se poursuit au cours de l'année 2009. Cette diminution résulte à la fois de la baisse de la production et de la reprise des remboursements de crédits relais antérieurement accordés.

Devant le ralentissement du marché immobilier qui a pour conséquence essentielle d'augmenter la durée moyenne des transactions, le Crédit Foncier a maintenu son engagement de prolonger pour une période de six mois à taux préférentiel (taux légal en vigueur), les crédits-relais arrivant à échéance dans les trois mois. Parallèlement, il est proposé à tous les clients concernés un avis de valeur gratuit du bien financé. Lorsque ces mesures d'accompagnement s'avèrent insuffisantes et qu'aucune solution ne peut être envisagée avec l'emprunteur, le crédit est déclassé en douteux et provisionné, soit sur la base d'un montant recouvrable défini par le gestionnaire, soit sur une base forfaitaire. En parallèle, une provision collective a été mise en place sur le risque lié aux crédits-relais sains.

Analyse de la sinistralité – impayés

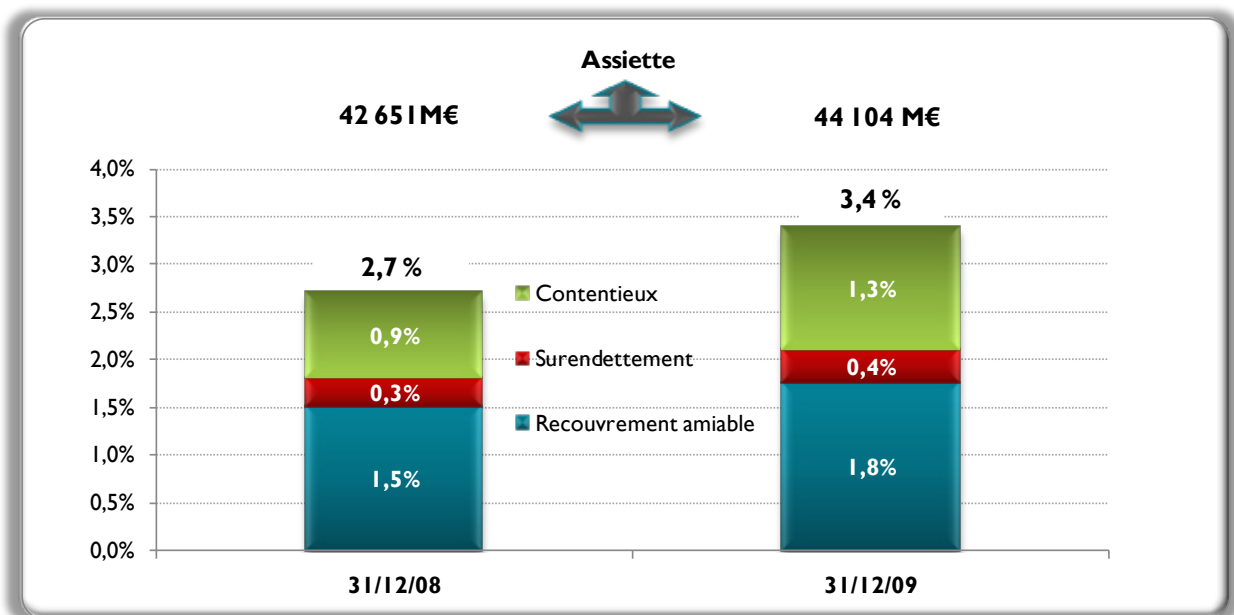
Concernant la partie des prêts immobiliers à destination de la clientèle française, on observe depuis plusieurs trimestres une progression régulière des taux d'impayés à un mois et trois mois (taux d'impayés à 3 mois de 1,6 % en juin 2008, 1,8 % en décembre 2008, 2,1 % en juin 2009 et 2,2 % en décembre 2009). La dégradation est particulièrement sensible sur l'accession libre. On ne constate en revanche pas de dégradation sur le secteur Locatif qui présente des niveaux absolus d'impayés faibles.

L'évolution des impayés se traduit néanmoins par une augmentation sensible de l'encours douteux (379 millions d'euros). Le taux de douteux de l'activité de financement des particuliers en direct s'établit à 2,6 % à fin 2009 contre 1,9 % à fin 2008. Ce phénomène provient essentiellement de la tension sur les crédit-relais, de la contagion en découlant mais aussi d'une dégradation globale des crédits hypothécaires long terme en accession.

Recouvrement amiable, surendettement, contentieux pour les Particuliers

En cohérence avec l'accroissement des impayés, le taux de dossiers en recouvrement amiable s'accroît à fin décembre 2009 (1,8 % au lieu de 1,5 % à fin 2008). Le taux de surendettement reste quasi stable à 0,4 %. La hausse observée en 2008 du taux de contentieux s'est poursuivie en 2009 (1,3 % contre 0,9 % en 2008).

Taux de dossiers par stade d'impayé



Source : données de gestion, encours gérés hors les filiales CFCAL, Banco Primus et la Succursale belge.

4.2.1.1.2 - Les crédits de restructuration

Deux filiales ont pour activité principale l'octroi de crédits de restructuration à une clientèle de particuliers située en France (CFCAL) ou à l'étranger (Banco Primus), avec pour cette dernière une activité complémentaire de crédits automobile.

⇒ CFCAL

Etablissement financier spécialisé, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL) est, au 31 décembre 2009, filiale à 68,87 % du Crédit Foncier de France.

Le CFCAL est spécialisé dans les prêts hypothécaires tous usages destinés à résoudre des problèmes d'endettement, patrimoniaux, familiaux, fiscaux ou autres. L'essentiel de la production provient de la restructuration de dettes pour des clients (particuliers) proposant des garanties hypothécaires. Il a développé également une activité de restructuration de dettes par des prêts cautionnés, activité stoppée en juin 2007. Le CFCAL dispose d'un stock de prêts aux collectivités locales mais celui-ci tend à s'éteindre en l'absence de nouvelles réalisations, la dernière opération en date ayant été mise en place le 21 septembre 2004.

La gestion des comptes de dépôt, la passation d'ordres, la tenue de compte conservation et la gestion immobilière font également partie des activités du CFCAL-Banque mais leur poids est très faible dans l'activité totale.

CFCAL a connu un ralentissement sensible de sa production (- 36 % sur un an) sous l'effet notamment de l'arrêt de la production de crédits à taux révisables et d'une surveillance accrue des conditions d'octroi. Ces mesures engagées dès 2008 pour faire face à une détérioration conjoncturelle ont été poursuivies sur 2009. La société a également mis en place une nouvelle organisation permettant d'accélérer la mise en place des solutions proposées aux emprunteurs rencontrant des difficultés.

Ces mesures ont permis de stabiliser l'augmentation du taux de douteux-litigieux observée sur les encours aux Particuliers depuis début 2008 (10,6 % à fin décembre 2009 contre 6,7 % à la fin 2008). Cette hausse traduit plutôt un retour à la norme (compte tenu de la nature de l'activité) après une période très favorable. Elle est due également pour partie à un effet flux lié à la baisse de la production.

Les mesures engagées ont permis également une amélioration de la qualité de la nouvelle production attestée par la baisse du taux de défaut à moins d'un an de la nouvelle production.

L'encours Clientèle au 31 décembre 2009 est de 964 millions d'euros, en léger recul (-0,8 %). Les ratios hypothécaires restent confortables (48,9 % des encours aux particuliers à fin décembre 2009 contre 44,2 % à fin décembre 2008). Le niveau de créances aux Particuliers est ainsi inférieur de moitié aux valeurs hypothécaires, ce qui permet de couvrir largement la hausse des impayés et du douteux-litigieux.

L'augmentation du taux Douteux Litigieux constatée en 2009 et l'application, par prudence, d'une décote de 10 % aux valeurs vénales ont engendré une augmentation des provisions de 14 %. En montant, le coût du risque a plus que triplé entre fin 2008 (0,66 millions d'euros) et fin 2009 (2,44 millions d'euros). Au regard de l'activité (le CFCAL s'adresse à une population plus à risque) et des taux de marge appliqués, le niveau du coût du risque reste très mesuré : 0,25 % de l'encours total.

⇒ **Banco Primus**

Filiale dont la prise de contrôle a eu lieu fin 2008 (85 %) avec la volonté du Crédit Foncier de renforcer la maîtrise des risques, Banco Primus (siège social au Portugal, détenue à 91,18 % à fin 2009) est spécialisée dans la restructuration de crédits hypothécaires (Espagne/Portugal) et le crédit automobile (Portugal/Hongrie).

L'activité de restructuration de crédit de Banco Primus a connu un ralentissement de sa production sur 2009 (significatif pour le Portugal avec 6,4 millions d'euros) en lien avec la dégradation de la situation économique au Portugal et en Espagne et du resserrement des conditions d'octroi. L'amélioration du dispositif de prévention et de gestion des risques a permis une production de meilleure qualité sur 2009, notamment sur l'Espagne, sans pour autant contenir une dégradation du stock d'encours produit les années précédentes (Portugal). Ceci s'est traduit par une augmentation des taux d'impayés à 90 jours qui atteignent à fin 2009 42,3 % au Portugal et 15,3 % en Espagne. L'encours total de l'activité de restructuration de crédit est en augmentation de 23 % sur l'exercice pour atteindre un niveau de 291 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les ratios hypothécaires se situent à des niveaux de 66 % pour le Portugal et 58 % pour l'Espagne. L'augmentation des créances douteuses/litigieuses et la mise en place d'une politique de provisionnement prudente ont amené à un montant de charge du risque de 6,3 millions d'euros répartis en provisions collectives pour 2,8 millions d'euros et provisions individuelles de 3,5 millions d'euros.

L'activité récente de financement Automobile (150 millions d'euros d'encours, démarrage 2008) a été en forte progression sur 2009 (+194 %) notamment sur le Portugal en terme de volume (+79 millions d'euros de production) et en Hongrie en progression relative (+182 %). De même que pour l'activité de restructuration de crédit, les travaux d'amélioration du dispositif de prévention et de gestion des risques ont permis une production de meilleure qualité sur l'année. La hausse des taux d'impayés est à relativiser compte tenu de la dégradation de la situation économique du Portugal et de la Hongrie (31/12/2009 : taux d'impayés 90j Portugal 6 %, taux d'impayés 90j Hongrie 3,5 %) ainsi que du démarrage récent de cette activité. La politique de provisionnement prudente mise en place a amené à un montant de charge du risque portant sur des provisions individuelles de 3,8 millions d'euros.

4.2.1.2 - Positions de titrisations adossées à des créances hypothécaires résidentielles de Particuliers en Europe (RMBS)

Intervenant en France par le financement direct, le Crédit Foncier s'est diversifié à l'International, notamment par le biais d'achats de créances sécurisées dont le sous-jacent est le crédit hypothécaire aux particuliers, sous la forme de titrisations, ce qui permet de sécuriser ces opérations, tant en termes juridiques et fiscaux qu'en niveau de risque de crédit.

Cette activité consiste en l'acquisition de portefeuilles de prêts hypothécaires sous forme de titres obligataires bénéficiant de la meilleure notation agence possible (AAA) et structurés de manière à inclure un niveau très élevé de protection contre les risques de crédit, de taux ou de change et totalement éliminer les risques juridiques (transferts de propriété, de conformité) ou fiscaux (retenues à la source...).

Notations internes

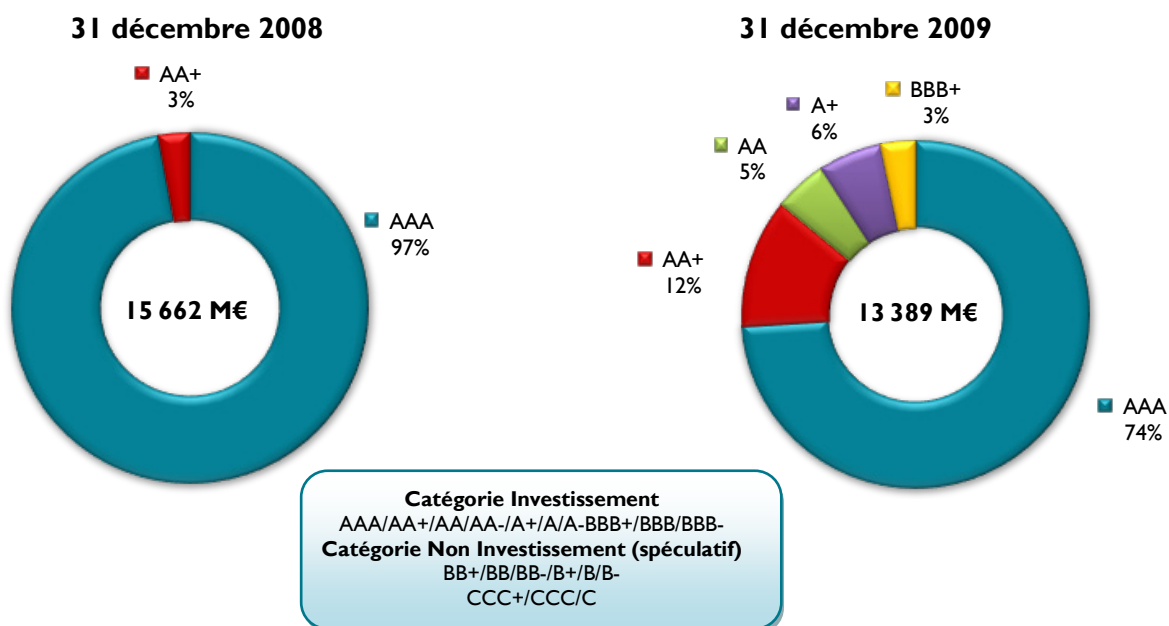
Le portefeuille RMBS du Crédit Foncier est constitué d'opérations de titrisations de prêts hypothécaires résidentiels accordés très largement à des particuliers. Il s'agit d'actifs *prime*, avec une granularité importante, situés en Europe continentale. Les parts acquises sont toutes seniors et granulaires. 91 % de ces lignes sont en catégorie step one (\geq AA-) sauf un RMBS allemand dégradé à BBB+ au mois de juin 2009 (427 millions d'euros soit environ 3 % du portefeuille de RMBS).

17 % de ce portefeuille est aujourd'hui publiquement noté en catégorie AA et 6 % en catégorie A, suite notamment à la révision des notes Moody's sur deux opérations RMBS en Allemagne et à l'abaissement d'un ou deux crans sur quelques opérations espagnoles, notamment celles qui faisaient l'objet de procédures de suivi rapproché mises en œuvre par le groupe Crédit Foncier depuis plus d'un an.

Une partie des changements de notation observés sur la période est consécutive à des changements de méthodologie de la part des agences et non pas à une moindre performance du collatéral.

Les positions espagnoles (6 749 millions d'euros) sont des tranches "senior" de titrisations RMBS notées AAA à 55 % (3 702 millions d'euros), en catégorie AA à 33 % (2 254 millions d'euros) et à 12 % (794 millions d'euros) sur la catégorie A.

Titrisations (sous-jacent Particuliers)



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Titrisation – Acquisition de créances hypothécaires (Particuliers)

Les activités de titrisation / acquisition de créances hypothécaires résidentielles font l'objet d'une partie spécifique dans ce rapport, en application de la transparence financière, à laquelle il convient de se reporter pour plus de détail (cf. le chapitre 6 – Titrisations).

Cette activité est pratiquement gelée depuis 2008 et l'encours se situe à 13,4 milliards d'euros à fin décembre 2009. Il s'est réduit de 2 273 millions d'euros sous l'effet de la cession en février 2009 d'un RMBS britannique (1 173 millions d'euros) par exercice d'un call et de l'amortissement contractuel du portefeuille.

Par ailleurs, il est rappelé que le Crédit Foncier continue à ne détenir **aucune exposition (directe ou indirecte) sur le marché hypothécaire américain**. Le portefeuille continue à résister de manière très satisfaisante à la conjoncture de l'année 2009 (crise financière, immobilière et bancaire).

4.2.2 - Portefeuille des opérateurs Publics

4.2.2.1 - Secteur Public France

Le groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur Public Territorial (SPT) composé des collectivités et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé ainsi que le logement social (offices publics et SA d'HLM).

L'activité s'est notamment développée depuis le transfert de portefeuilles de l'activité secteur public territorial en provenance du groupe, spécialement d'Ixis en 2007, pour lequel la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne a accordé une garantie financière de 4,7 milliards d'euros en faveur du groupe Crédit Foncier.

L'activité de Gestion Dynamique de Dette (G2D) qui a accompagné ce développement, s'est mise en place selon une approche prudente respectant notamment les principes d'information préalable de la clientèle et une sélection de produits classiques (proposition systématique de taux fixe dans les offres). Une démarche d'accompagnement proactive des clients est effectuée afin de suivre avec eux l'évolution des leurs expositions actuelles aux différents types de taux.

Le risque de contrepartie de cette clientèle est faible, le Crédit Foncier bénéficie pour le logement social, de garanties de collectivités locales et à tout le moins, pour les affaires non couvertes par une garantie de collectivité, d'une hypothèque dans la plupart des cas.

SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

⇒ Commentaires pour le Secteur Public Territorial

Le groupe Crédit Foncier intervient au sein du Groupe BPCE dans des activités de financeur court terme, long terme des Collectivités Locales et Institutionnels Locaux français.

Au 31 décembre 2009, l'encours sur le secteur public territorial a diminué : les nouveaux engagements ont été volontairement limités tandis que l'encours existant continuait à s'amortir. Les principales opérations réalisées ont concerné la gestion dynamique de dette, afin notamment de sécuriser des produits structurés. Dans un contexte global marqué par le resserrement des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités locales, le profil de risques de l'encours SPT du Crédit Foncier est demeuré très solide avec une sinistralité stable et très faible.

Les encours du secteur public territorial à taux structuré sont suivis dans le temps par les équipes du Crédit Foncier en lien avec BPCE. Le Groupe est signataire de la charte GISSLER qui définit les obligations des établissements prêteurs vis-à-vis des collectivités en termes de commercialisation des produits structurés et de communication sur l'évolution de la valeur de ces derniers dans le temps.

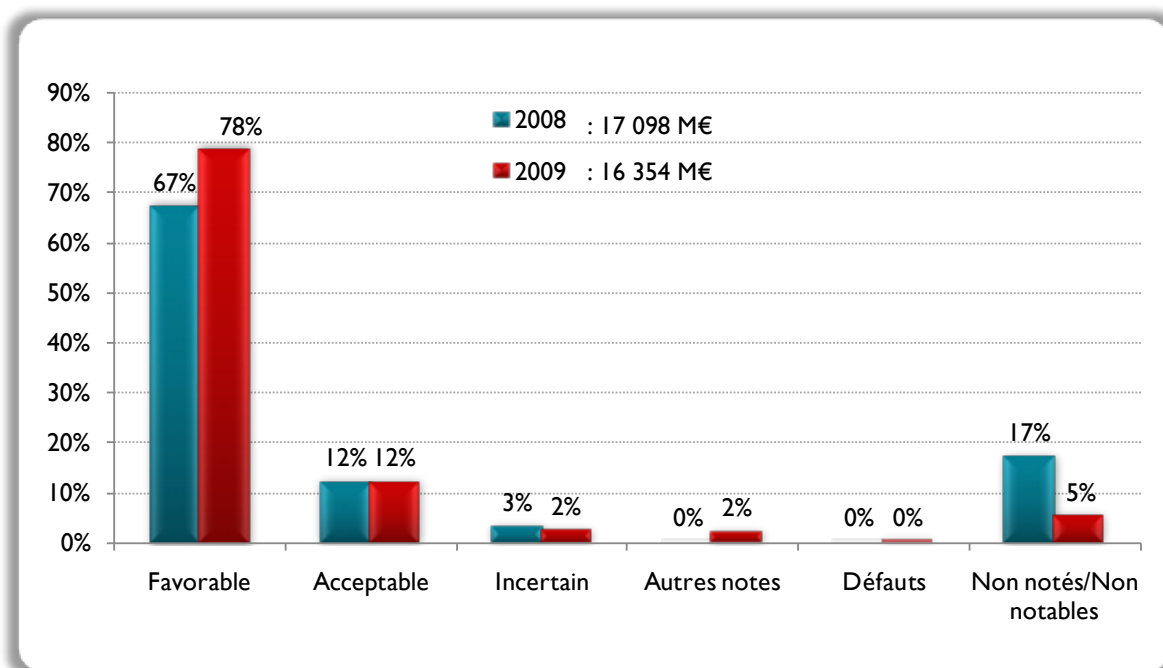
⇒ Notation pour le Secteur Public Territorial (SPT)

L'évolution depuis la fin 2008 se traduit par une augmentation significative de la part de l'encours bénéficiant d'une note favorable. Ainsi, près de 80 % du stock d'encours du SPT est désormais noté dans la catégorie « favorable » (notes 0 à 5). Ce pourcentage s'élève à 90 % si l'on inclut les dossiers notés dans la catégorie « acceptable » (notes 6 et 7), ce qui atteste de l'excellente qualité de l'encours.

La part relative de l'encours non noté s'établit à 5 %. Son profil de risques est solide : il est constitué en grande partie de prêts qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle approfondie.

Le taux de défaut/douteux est quasi nul.

Portefeuille du Secteur Public Territorial Ventilation par notation



Source : données de gestion. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

IMMOBILIER SOCIAL

⇒ Commentaires sur l'Immobilier Social

L'activité porte sur la distribution de financements règlementés (Prêt locatif social – PLS, Prêt locatif intermédiaire - PLI) ou libres au profit des opérateurs sociaux en synergie avec le Groupe BPCE.

Dans le secteur de l'immobilier social, la majeure partie des financements a été accordée dans le cadre de l'adjudication de l'enveloppe Prêts au Logement Social (PLS) par la Caisse des Dépôts et Consignations dont le Crédit Foncier est devenue le premier distributeur en 2009. Le Crédit Foncier a ainsi été très actif dans le financement des opérations de logement social (notamment dans le cadre du plan de relance) et médico-sociales (maisons de retraite, foyers d'accueil médicalisés) qui répondent à une demande sociale forte et sont largement soutenus par les pouvoirs publics. Ces opérations bénéficient de garanties de collectivités locales ou hypothécaires.

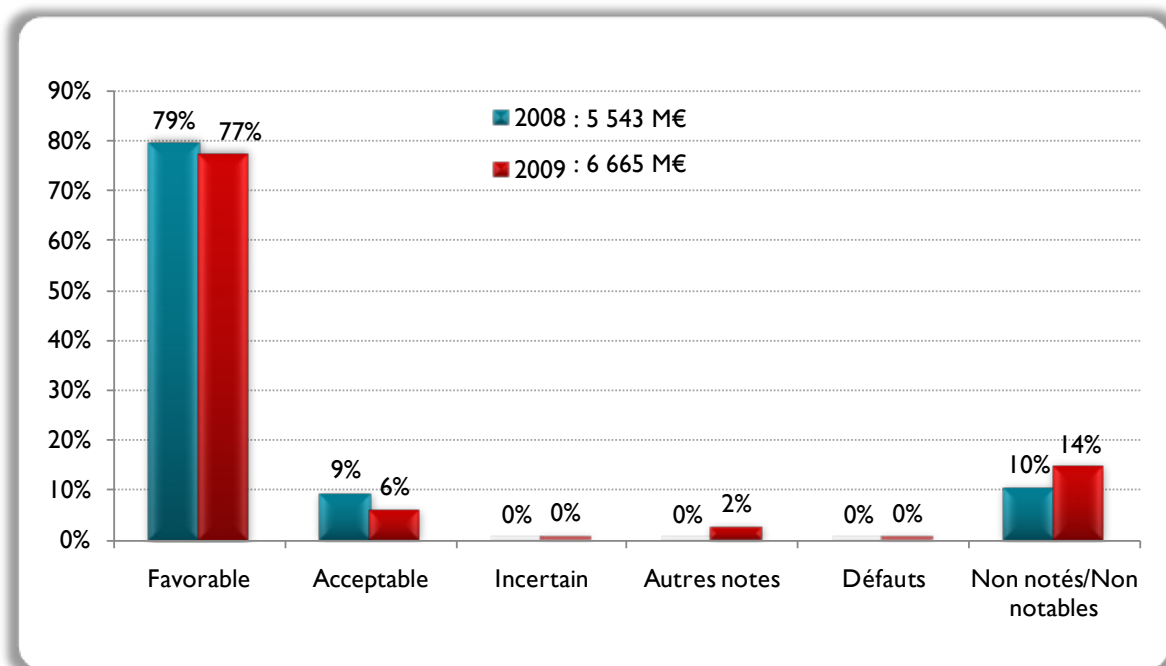
La part d'encours à taux structurés dans l'activité de financement du secteur de l'immobilier social est restée modérée.

⇒ Notation pour l'Immobilier Social

La proportion relative des contreparties notées dans la catégorie « favorable » reste élevée (77 %). Ajoutée à la part des encours notés « acceptables », cette part s'établit à 83 %.

La part relative de l'encours non noté s'établit à 14 %. Son profil de risques est solide : il est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (1 % logement) et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE.

Portefeuille de l'Immobilier Social Ventilation par notation



Sources : données de gestion

(*) Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.2.2.2 - Secteur Public International et Souverains

Le Crédit Foncier est aussi présent à l'international par le biais de prêts en direct ou d'achats de titres sur le Secteur Public International (SPI). Cette activité, développée progressivement depuis 2005, en appui du Groupe et en complément de l'activité France, concerne :

- le financement d'états souverains en Europe soit en direct soit au travers d'établissements bénéficiant de la garantie de l'Etat. L'analyse crédit sur ces entités est réalisée en lien avec les analystes du groupe BPCE et de Natixis.
- le financement des collectivités locales internationales dans des pays européens, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. Le Crédit Foncier s'est doté sur ce segment d'une méthodologie propre avec un modèle interne de notation permettant d'intervenir sur trois niveaux de contreparties :
 - les états fédérés, « länder », cantons et provinces, soit les niveaux de collectivité bénéficiant d'une réelle autonomie fiscale, en fonction des juridictions,
 - les régions, départements, comtés, préfectures
 - les villes.

4.2.2.2.1 - PRETS EN DIRECTS ET OBLIGATIONS SUR SPI ET SOUVERAINS

Secteur Public International

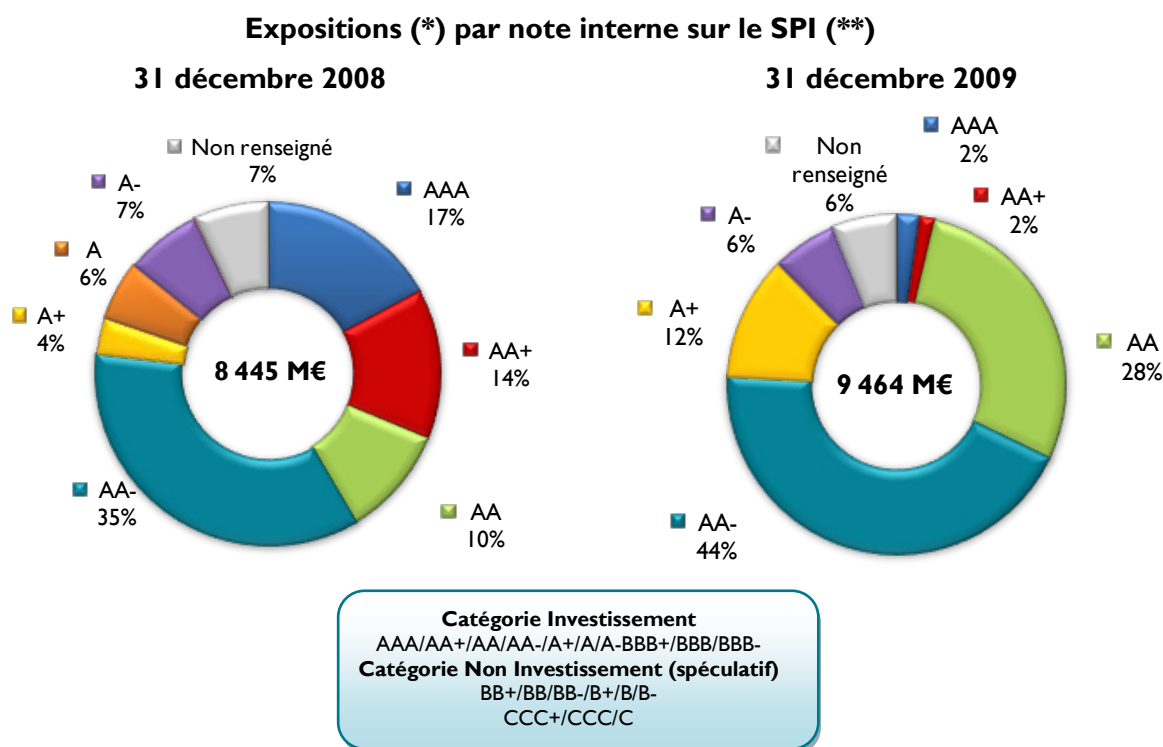
⇒ Notations pour le Secteur Public International (SPI)

Les graphiques font ressortir la concentration du portefeuille dans les catégories supérieures de notations (76 % de ce portefeuille est en catégorie step one \geq AA -). 18 % porte sur des entités en catégorie A.

L'essentiel du reliquat (6 % de « Non renseignés») s'explique par l'absence de notation publique ou interne sur certains actifs. Sur une échelle de notation interne, les sous-jacents correspondants sont appréciés en catégorie A ou mieux.

Par rapport à fin 2008, la diminution du pourcentage de AAA de 17 % à 2 % reflète la dégradation généralisée des notes rehausseurs, ces titres étant aujourd'hui revenus sur leur notation intrinsèque (en catégorie AA voire A).

Sur le segment SPI, le seul actif en catégorie spéculative détenu par le groupe Crédit Foncier porte sur un titre de 15 millions d'euros représentant un recours indirect sur l'état souverain islandais lié au secteur de l'énergie et de la production d'électricité, nullement lié à la sphère bancaire ou financière du pays.



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) Emissions obligataires de Collectivités Locales; périmètre déterminé par les segments "bâlois".

⇒ Commentaires sur le Secteur Public International – SPI

L'activité SPI du groupe Crédit Foncier se concentre sur les pays les moins risqués : ceux de la zone Euro, la Suisse, le Japon, le Canada et les Etats-Unis.

La production de l'année 2009 s'est concentrée sur des contreparties notées en catégorie Step I (\geq AA-) situées en Amérique du Nord (Etats-Unis mais aussi Canada) et en Europe (Suisse, Espagne, Autriche, Irlande). L'exposition du groupe Crédit Foncier en Espagne a été gérée de manière restrictive, la production nouvelle étant limitée au niveau de l'amortissement du portefeuille existant.

Comme indiqué en partie I.4.2.2, les notations internes sur le SPI sont légèrement plus conservatrices que les notations publiques des agences.

Souverains

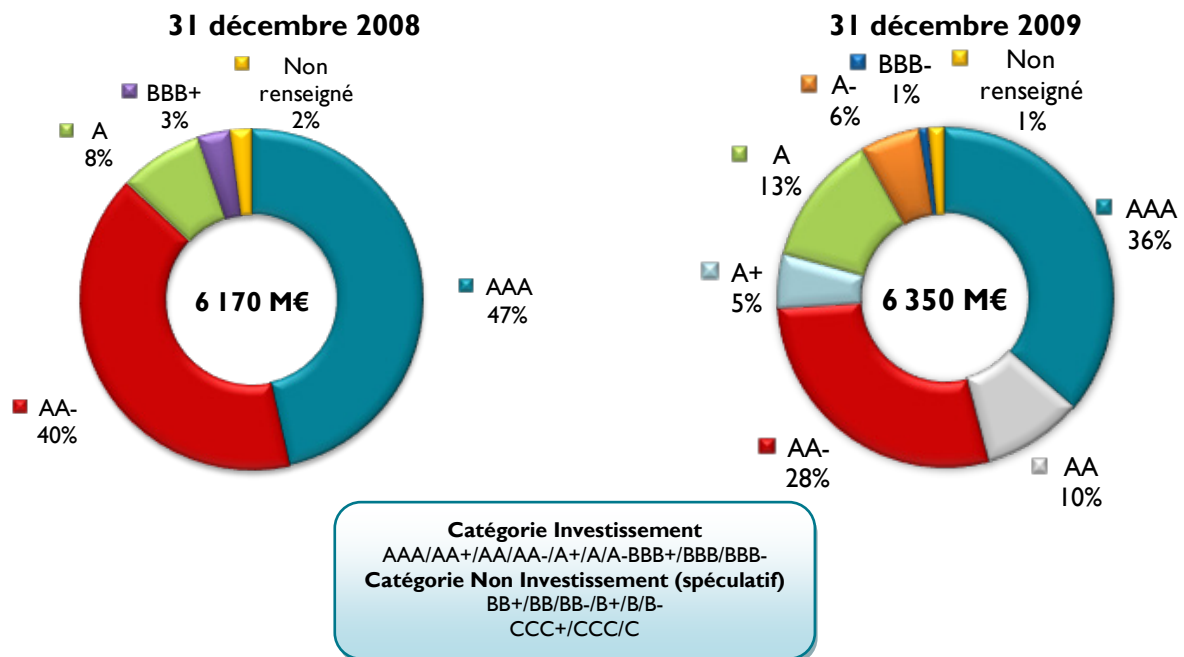
⇒ Répartition des expositions (*) sur les SOUVERAINS par note interne

Le portefeuille Souverains est dans la catégorie supérieure de la notation, avec un poids très significatif (plus des trois-quarts) des notes Bâle 2 step 1 (\geq AA-) qui s'explique par des investissements portant sur des titres d'Etat émis par plusieurs des quinze états-souverains membres historiques de l'Union Européenne (EU 15) dont la France.

Les expositions aux catégories A et BBB portent sur des titres d'Etat émis par des souverains membres de l'Union Européenne ayant rejoint l'Union plus récemment.

La part relative des AAA passe de 47 % fin 2008 à 36 % au 31 décembre 2009 en raison notamment de la dégradation du rehausseur FSA (désormais Assured Guaranty Municipal Corp.) qui garantissait certains titres souverains européens en portefeuille, les notes correspondantes ayant été déclassées de AAA à AA+. Cf. pour plus de détail la partie 7.1 - CDO – Rehausseurs.

Répartition des expositions (*) par note interne (**) sur les SOUVERAINS



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(**) Notes Bâle 2 après rehaussement.

⇒ Commentaires sur les Souverains

La production 2009 sur le secteur des souverains est restée limitée en montant et n'a concerné que des états membres de l'Union Européenne.

4.2.2.2.2 - POSITIONS (*) DE TITRISATIONS SECTEUR PUBLIC

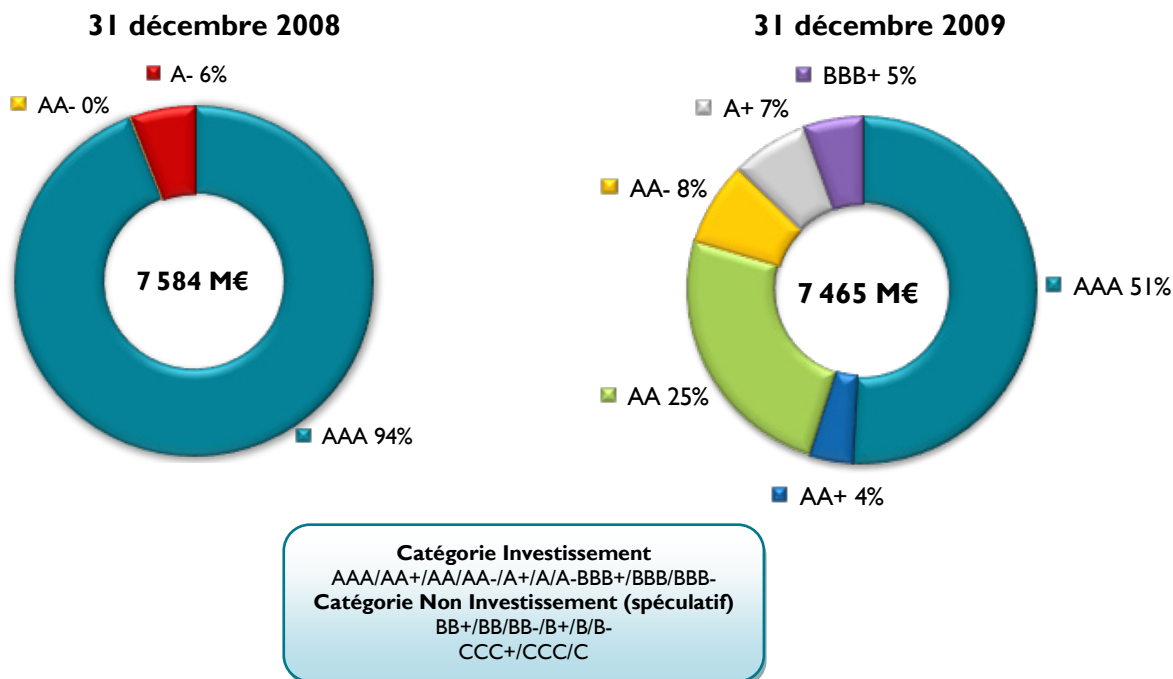
(*) Titres adossés à des créances aux particuliers bénéficiant de garanties d'Etats Step I (≥ AA-).

Notes internes des positions de Titrisations Secteur Public

Le portefeuille de titrisations secteur public (7 465 millions d'euros au 31/12/2009) est composé de trois types d'opérations :

- les titrisations de prêts hypothécaires (RMBS) néerlandais bénéficiant d'une garantie NHG (3 998 millions d'euros). NHG est un établissement public néerlandais jouant aux Pays-Bas un rôle tout à fait similaire à celui de la SGFGAS en France. Ces opérations représentent donc un risque final sur l'état souverain néerlandais (noté AAA). Moody's ayant changé sa méthodologie de notation sur ces opérations, elles ne sont plus toutes notées AAA en notation Bâle 2 mais Step I (≥ AA-) à 87 % et le solde de 13 % en A+.
- les titrisations de prêts étudiants nord américains FFELP (3 000 millions d'euros) assortis d'une garantie de l'état souverain américain à hauteur d'au moins 97 % du capital du prêt et bénéficiant donc également d'une notation AAA,
- deux opérations sur le secteur public italien (457 millions d'euros), l'une représentant un risque final direct sur l'état souverain italien (notée AA-), l'autre (notée BBB+) correspondant à une opération de titrisation « healthcare » en Italie, la notation BBB+ étant le reflet direct de la qualité de crédit de la collectivité locale.

Titrisations (sous-jacent SPI) (*)



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.2.3 - Expositions sur les Banques

Par la structure de ses activités et de son refinancement, le Crédit Foncier gère en permanence un volume significatif d'expositions sur des contreparties bancaires ; l'essentiel de ces expositions résulte des besoins de couverture liés à ses différentes activités (dérivés de swaps notamment) ou de placements de sa trésorerie (notamment à la suite d'émissions ou de refinancements BCE). Ces opérations portent sur des volumes bruts (nominal) très élevés représentant in fine des montants nets réduits du fait des valorisations et des effets de compensation (de l'ordre de 14 milliards d'euros à fin 2009) ; il est à noter que les opérations de dérivés sont assorties de mécanismes de couverture sous forme de collatéralisation presque systématique respectant les usages standards de la profession (le plus souvent appels de marge quotidiens ou hebdomadaires et seuils limités à 5 ou 10 millions d'euros).

Une part significative de ces opérations bancaires (plus de 3 milliards d'euros) est, en outre, garantie par des souverains ou semi-souverains (Landesbank *grandfathered* en Allemagne, garantie du canton sur des banques cantonales suisses, etc.)

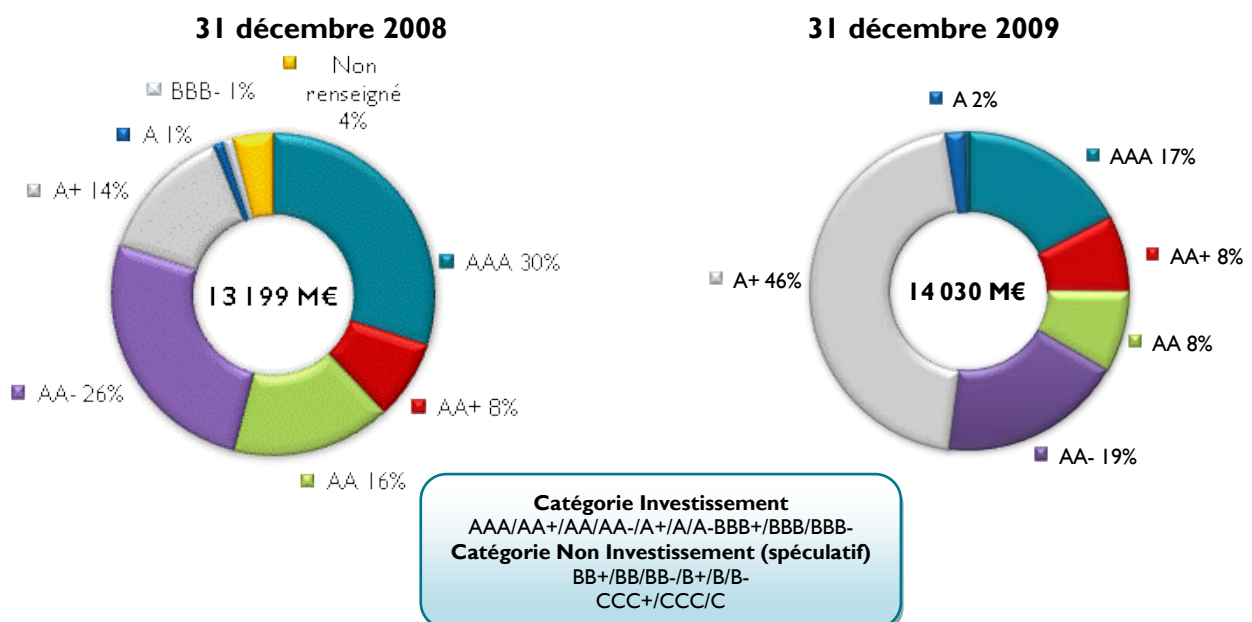
Dans la continuité des mesures prises en 2008, une attention particulière a été portée en 2009 au secteur des Banques dont les limites ont été dans de nombreux cas réajustées à la baisse. En outre, l'activité du groupe Crédit Foncier avec ses contreparties bancaires en termes de produits dérivés est très largement encadrée par des accords de compensation et de collatéralisation qui ont été resserrés afin de limiter sensiblement son exposition.

Expositions sur les Banques par note interne

La qualité de crédit globale du portefeuille bancaire se maintient, malgré les difficultés du secteur, avec toujours 52 % des expositions de ce segment en catégorie step one (\geq AA-). La part des encours bancaires en catégorie A est en augmentation à 48 % suite à la dégradation de nombreux établissements.

L'excédent de trésorerie est placé à court terme pour l'essentiel auprès d'Établissements souverains ou semi souverains (Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations).

Répartition des expositions (*) par note interne sur les banques



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).
NB : La répartition des expositions sur les Banques est basée sur les montants en chaîne de gestion.

4.2.4 - Portefeuille des opérateurs Privés

Le groupe Crédit Foncier assure, à ce titre, le financement de plusieurs types d'activités :

- promotion immobilière, lotissement et, plus accessoirement, marchand de biens sous forme de prêts court-terme et d'engagements par signature, soit en direct soit au travers de sa filiale Socfim,
- Crédit-Bail Immobilier - au travers des filiales Cicobail, Cinergie et Locindus - (CBI), pour lequel le Crédit Foncier bénéficie d'une garantie intrinsèque, sous forme de prêts et d'engagements par signature : le financement des actifs de l'immobilier professionnel (entreprises utilisatrices des biens financés, investisseurs),
- depuis 2007, opérations de Partenariats Publics-Privés (PPP). Sur cette clientèle, le Crédit Foncier intervient en général sous la forme de financements spécialisés se caractérisant par des revenus liés à l'opération, un contrôle des actifs financés et une large part de garanties publiques.

Pour la clientèle des Corporate Opérateurs Privés, le dispositif d'octroi, resserré en 2008 pour tenir compte d'une conjoncture dégradée a continué à s'appliquer en 2009, avec de surcroît un plafonnement de la production nouvelle :

- sur les activités foncières et promotion, le renforcement du suivi de ces activités s'est poursuivi avec des revues sectorielles périodiques et de nouvelles expositions limitées dans le cadre du système d'encadrement des expositions en vigueur et ce en accord avec la Direction des risques Groupe BPCE,
- le maintien de règles rigoureuses sur les fonds propres et le taux de pré-commercialisation contribuent à la sécurisation des opérations de financement à la Promotion Immobilière,
- les gels instaurés sur certains secteurs depuis 2008 ont été maintenus (LBO – expositions en tout état de cause limitées -, bureaux en blanc, ...),

L'ensemble de ces activités « Corporate privé » ne représente globalement qu'une part minoritaire des activités du Crédit Foncier (10 440 millions d'euros à fin 2009, soit environ 8 % du total de bilan, dont l'essentiel (96 %) est constituée de prêts en direct, le reste étant sous forme de titrisations CMBS).

4.2.4.1 - Prêts en direct

Commentaires sur les Opérateurs Privés

Les encours de l'activité de prêts en direct aux Corporate Opérateurs Privés représentent à fin 2009 10 047 millions d'euros, soit un peu moins de 8 % du total des expositions au risque de crédit du Crédit Foncier. Elles concernent pour l'essentiel (93 %) la France, la part à l'international se limitant à un peu plus de 700 millions d'euros.

⇒ *Promotion immobilière*

Le maintien de règles rigoureuses sur le niveau de fonds propres exigé et le taux de pré-commercialisation a contribué à la sécurisation des opérations. Les dossiers difficiles concernent un nombre stable et limité d'acteurs.

⇒ Investisseurs

Le marché des investisseurs s'est fortement ralenti en raison notamment des contraintes de liquidité du secteur financier et du ralentissement économique. Le risque sur les investisseurs à long terme fait l'objet d'un suivi particulier notamment en ce qui concerne les vacances locatives et l'évolution des loyers.

Les dossiers difficiles concernent sur ce segment, comme sur la Promotion, un nombre limité de contreparties mais avec des montants significatifs.

⇒ Bureaux en blanc

Le total des expositions sur les bureaux en blanc est de 199 millions d'euros à fin 2009 contre 296 millions d'euros fin 2008. Elles concernent dix opérations dont deux ne sont pas encore livrées. L'année 2009 aura vu la sortie de deux opérations et la montée progressive des taux d'occupation dans six opérations. Une provision collective globale sur ce secteur de 6 millions d'euros a été calculée.

⇒ LBO

Il est à noter que l'exposition spécifique en risque LBO ne représente que des encours limités (176 millions d'euros) au Crédit Foncier sur un nombre restreint d'opérations (13). L'activité de ce portefeuille est gelée depuis 2008.

La partie 7.5 - Opérations de dette à effet de levier ou LBO de ce rapport commente plus en détail cette activité.

⇒ Entreprises

Ce secteur est constitué au Crédit Foncier principalement par des opérations de crédit-bail immobilier (CBI) logé dans les filiales Cicobail, Cinergie et Locindus.

En outre, il convient de rappeler que le Crédit-bail Immobilier (CBI) bénéficie d'une garantie intrinsèque qui amortit potentiellement les effets d'un choc conjoncturel. Dans le montage en CBI, le prêteur étant propriétaire de l'immeuble, il bénéficie ainsi d'une garantie solide qui lui permet notamment une remise en location plus aisée des biens.

⇒ Partenariats Publics Privés

Le risque porte essentiellement sur les phases de travaux des ouvrages, les opérateurs constructeurs pouvant être fragilisés par l'environnement économique. La majeure partie des acteurs partenaires du Crédit Foncier dans les PPP sont des grands groupes français de premier plan. La phase d'exploitation est le plus souvent et principalement portée en risque par une collectivité territoriale ou l'Etat.

Ventilation par notation des prêts en direct

Sur l'activité Entreprises, sur un volume de 3 144 millions d'euros, 2 260 millions d'euros, soit 72 % ont été notés. 73 % de l'encours noté affiche une note favorable ou acceptable. 13 % du portefeuille est noté incertain. La part en défaut est de 15 %.

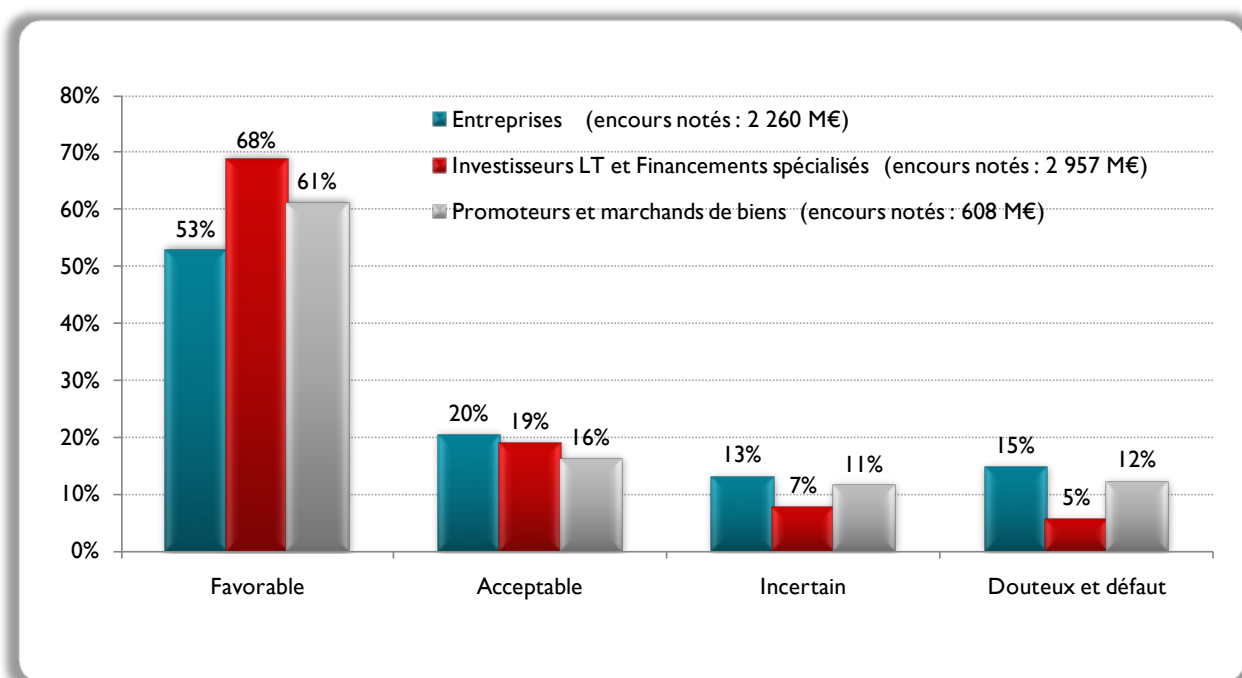
Concernant l'activité Investisseurs long terme et les financements spécialisés, sur un portefeuille de 4 338 millions d'euros, 2 957 millions d'euros soit 68 % a fait l'objet d'une notation. 87 % des encours notés ont une note favorable ou acceptable. Ce segment concentre la plus faible proportion de notes dites « incertaines ».

Sur l'activité promotion-marchands de bien, soit 821 millions d'euros, les trois-quarts environ du portefeuille sont notés (608 millions d'euros). Les notes sont à plus des trois quarts en catégorie « favorable ou acceptable » (77 % de l'encours noté).

Ces segments ont fait l'objet d'une dégradation assez marquée du taux de douteux (de 3,3 % à fin 2008 à 6,7 % à fin décembre 2009), principalement dans le secteur de la promotion immobilière.

La part non notée de ces trois segments représente 2 477 millions d'euros soit environ 30 % du total de l'encours. Il s'agit principalement d'anciens petits programmes d'investisseurs et de dossiers pour lesquels sont rencontrées des difficultés de récupération des notes dans les systèmes.

Portefeuille des opérateurs privés Ventilation par notation (31-12-09)



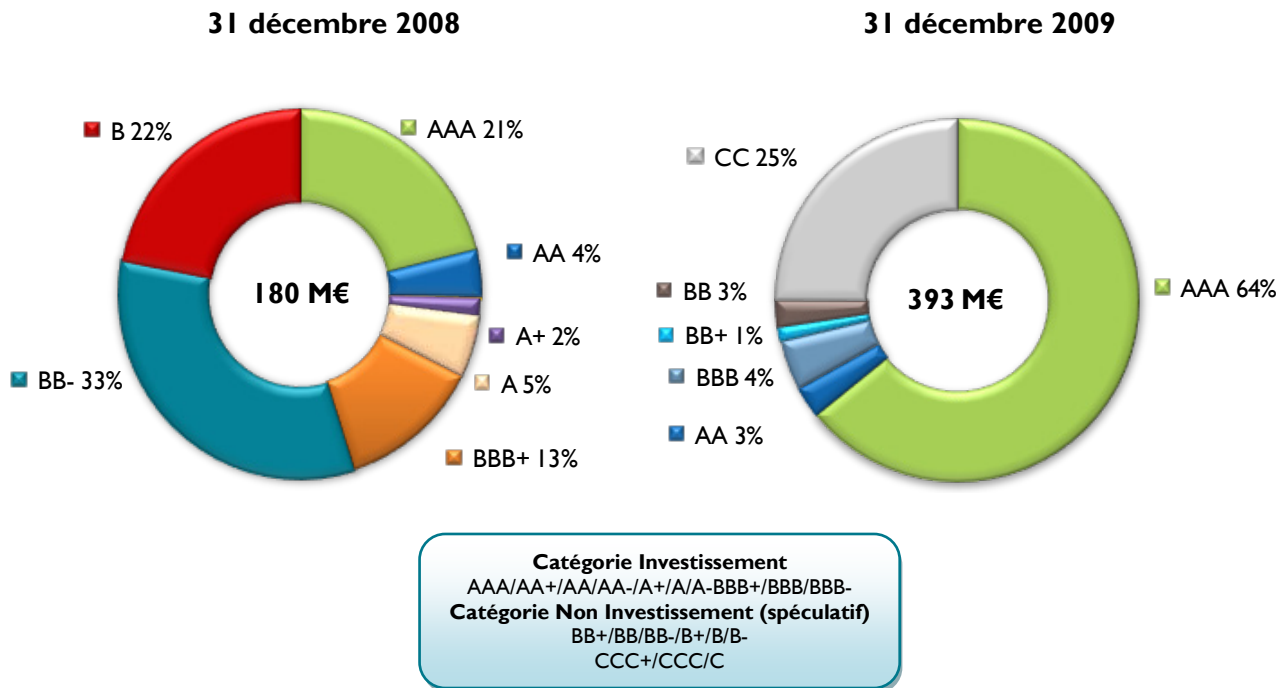
(*) Source: données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.2.4.2 - Autres Titrisations

L'exposition du Crédit Foncier aux autres types de titrisations s'élève à 393 millions d'euros, soit moins de 2 % de l'ensemble du portefeuille de titrisations. Elles concernent en sous-jacent le métier des opérateurs privés avec pour l'essentiel (388 millions d'euros) des créances hypothécaires commerciales (CMBS) ayant en garantie des hypothèques de premier rang sur des actifs de nature commerciale situés en Europe, majoritairement en France. Le solde restant (5 millions d'euros) porte sur des titres adossés à des créances Corporate.

En 2009, cette activité s'est développée sur quelques opérations nouvelles très ciblées et rentables. Le volume de ces nouvelles acquisitions reste modéré (267 millions d'euros de production). Ces acquisitions sont faites sur le marché secondaire de titres CMBS (ayant pour sous-jacent des créances hypothécaires de nature commerciale et sur des actifs situés en Europe (France, Allemagne, Royaume-Uni pour l'essentiel)). Elles concernent des tranches seniors notées AAA par une ou plusieurs agences de notation.

Les positions CMBS « à risque » représentent 98 millions d'euros (cf. les chapitres 6.1 & 7.2 pour plus de détail). Il s'agit des seules positions de titrisation classées comme « à risque » par le Crédit Foncier.



(*) Engagements "bilanciels" fin de période (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

5 - TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES

5.1 - Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Le portefeuille global (Particuliers, Logement Social, Corporate Privés) de prêts du Crédit Foncier est majoritairement couvert par des hypothèques immobilières et des garanties souveraines et d'organismes de cautionnement mutuel.

A l'origine des prêts, les biens apportés en garantie font l'objet d'une évaluation qui, dans les conditions ci-dessous, conduit à une expertise :

- financement d'un bien logement dont le coût total de l'opération est égal ou supérieur à 450 000 euros et seulement si l'ensemble des prêts présente un capital unitaire restant dû supérieur ou égal à 360 000 euros,
- financement d'un bien professionnel.

Périodiquement, le Crédit Foncier procède à l'actualisation des valeurs hypothécaires des sûretés réelles (gages Immeubles quelque soit la nature de la garantie – hypothèque, privilège de prêteurs de deniers, mandat authentique, promesse d'affectation hypothécaire, cautionnement hypothécaire) à l'aide d'indices immobiliers donnant l'évolution annuelle du marché immobilier.

Cette réévaluation peut être automatique ou à dire d'expert en fonction de la nature et/ou du montant du gage :

- Réévaluation automatique utilisant des indices d'évolution construits chaque année par la Direction Etudes et Observatoire Immobilier.
- Réévaluation au terme d'une expertise (annuelle ou triennale) du bien par Foncier Expertise qui a obtenu la première certification de services délivrée par le Bureau Veritas Certification.

La réévaluation automatique est différenciée par agglomération et région pour tous les prêts Habitats aux Particuliers.

Cette réévaluation automatique s'applique également aux prêts Habitats consentis aux professionnels dont le montant du coût d'opération est inférieur à 450 000 euros ou le capital restant dû inférieur à 360 000 euros.

Concernant les prêts habitats aux professionnels (HLM par exemple) dont les nominaux sont supérieurs à 450 000 euros et le Capital Restant Dû (CRD) supérieur à 360 000 euros (en conformité avec la législation des Sociétés de Crédit Foncier), les hypothèques sont réévaluées sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Enfin, les prêts non habitats ou dont les montants excèdent les seuils prédéterminés sont réévalués par Foncier Expertise.

Pour le calcul des exigences en fonds propres, ne sont retenus, comme atténuateurs de risque de crédit, que les hypothèques de premier rang, les privilèges de prêteurs de deniers et les cautions éligibles telles que définies par la Direction des risques Groupe.

Le tableau ci-après présente la répartition des créances garanties par une hypothèque de 1^{er} rang ou un privilège de prêteur de deniers, au 31 décembre 2009, sur le périmètre des particuliers et celui des autres segments. Parmi ces créances couvertes par un gage, certains prêts sont doublement sécurisés par une garantie complémentaire d'un organisme de caution mutuelle ou de collectivité locale, qui est du reste la garantie majoritaire sur le marché des HLM.

**Tableau des montants de créances couvertes par des hypothèques de 1^{er} rang
(31 décembre 2009)**

(en millions d'euros)

Métiers dont entités	Crédit Foncier	Cie Financement Foncier (SCF)	Prêts faisant l'objet d'une titrisation interne (tranches senior) - Environnement Titrisation	Filiales (CFCAL ; Banco Primus)	TOTAL
Particuliers (*)	15 495	18 699	5 541	1 449	41 184
Autres segments	3 904	1 277	245	89	5 515
Total des gages	19 399	19 976	5 787	1 538	46 700

Source COREP 31 décembre 2009

(*) Hors prêts viagers hypothécaires (PVH) qui correspondent à un risque d'assurance au sens de la norme comptable IFRS 4. Cf. l'annexe comptable 4.12

5.2 - Fournisseurs de protection

Une partie du portefeuille des prêts du Crédit Foncier est garantie par des établissements de crédit, des collectivités territoriales (notamment concernant les prêts relatifs aux Partenariats Public Privé) et des Organismes de Caution Mutuelle.

Les principaux fournisseurs de sûretés personnelles sur la Banque de Détail sont la SGFGAS, les Organismes de Caution Mutuelles (à titre d'exemple la CEGC (ex. Saccef)), ainsi que les autres établissements de Crédit (Crédit Logement et garanties bancaires intragroupe principalement) :

- La **Société de Gestion du Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS)** permet quant à lui d'apporter une garantie de l'état français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). A ce titre, il bénéficie des notes externes de l'état français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture SGFGAS a été signée avant le 31/12/2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du SGFGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération de 15 % des crédits concernés.
- Le **Crédit Logement** est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, dont les notes Long Terme sont Aa2 chez Moody's et AA pour Standard & Poor's, assorties toutes deux d'une perspective stable. Les crédits couverts par le Crédit Logement bénéficient en méthode Standard d'une pondération de 20 %, liée à la pondération réglementaire applicable aux établissements de crédit et déduite de l'échelon de qualité de crédit de l'Etat dans lequel ils sont établis (France en l'occurrence).
- La **SACCEF (nouvellement Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC)** est une société spécialisée dans le cautionnement des prêts bancaires et détenue par Natixis Garanties. La dégradation au dernier trimestre 2008 de la note externe Standard & Poor's de AA- à A+ a entraîné une modification du calcul de la pondération des encours couverts : pondération à 35 % ou 75 % des crédits immobiliers résidentiels et 50 % pour les autres type de crédit Retail. La Commission Bancaire a autorisé pour l'échéance du 31 décembre 2008 et les suivantes jusqu'au passage en méthode avancée (IRB), le classement en approche standard dans le portefeuille prêts immobiliers, de ceux cautionnés par la SACCEF, afin de leur appliquer une pondération unique à 35 %.
- Des **organismes de cautionnement mutuel** divers (MG PTT, Mutuelle du Trésor, Mutaris Caution, etc.).
- Des **entités publiques notées AAA (KFW par le biais des opérations Provide)**; les opérations Provide (MLF2004 et MLF2007), opérées en 2004 et 2007, permettent d'optimiser les fonds propres du groupe Crédit Foncier. La plateforme Provide est une structure synthétique partiellement financée, dans laquelle le risque associé au portefeuille de prêts hypothécaires, au dessus du seuil de premières pertes conservées par le Crédit Foncier, est transféré pour l'essentiel, par le biais d'un CDS, à Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW), établissement Public qui bénéficie de la garantie explicite de l'Etat allemand (segment souverain) et de la pondération 0 % en tant que contrepartie d'instruments de crédit dérivés. KfW est publiquement noté Aaa Moody's / AAA S&P.
- La NHG est une garantie apportée par l'Etat néerlandais sur des prêts hypothécaires rachetés par le groupe Crédit Foncier en fin d'année 2007. Ce portefeuille de crédits s'élève à 84 millions d'euros (dont plus de 80 millions d'euros garantis par la NHG).
- Les garanties Intragroupe (les fournisseurs de protection étant principalement les différentes Caisses d'épargne et BPCE ou le Crédit Foncier de France) dont les modalités de prises en compte diffèrent selon que les calculs réglementaires sont réalisés sur un niveau social ou consolidé Groupe BPCE. Une garantie financière de 4,7 milliards d'euros a été accordée par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne dans le cadre de la reprise de l'activité secteur public territorial à Ixis CIB.

Hors Banque de Détail, les principaux fournisseurs de protection sont les principaux établissements de crédit et dans le cas du secteur public territorial, les collectivités locales elles-mêmes.

5.3 - Effet technique de réduction du risque de crédit

5.3.1 – Synthèse sur les fournisseurs de protection de crédit

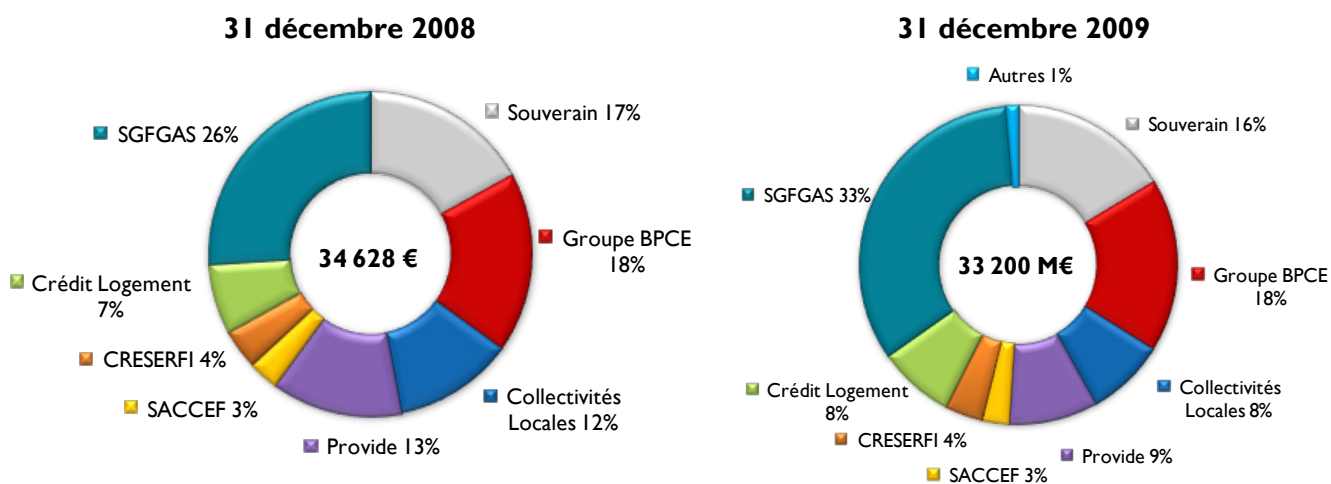
Au 31 décembre 2009, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ou la prise en compte des achats de protection permettent de réduire l'exposition du groupe au risque de crédit de 33 200 millions d'euros.

Le tableau suivant reprend en synthèse la répartition des sûretés personnelles, éligibles au dispositif de réduction des exigences en capital réglementaire, par type Bâlois.

FOURNISSEURS DE PROTECTION DE CREDIT							
SÛRETÉS PERSONNELLES	(en millions d'euros)	Administrations centrales ou banques centrales	Etablissements	Entreprises/ Entités relevant du secteur des assurances	Entreprises/ Autres entreprises	Autres fournisseurs de protection	Total
	Classes bâloises	-	-	-	-	-	-
	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
	Etablissements	3 676	4 755	-	-	-	8 431
	Entreprises	907	3 357	27	73	-	4 364
	Clientèle de détail	11 922	4 289	1 169	-	3 025	20 405
	Actions	-	-	-	-	-	-
	Positions de titrisation	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	16 505	12 401	1 196	73	3 025	33 200

Source COREP 31 décembre 2009

Les graphiques ci-dessous présentent en pourcentage, la répartition, par fournisseur de caution des montants de créances garanties au 31/12/2008 et au 31/12/2009.



Source : COREP 31/12/2008 et 31/12/2009

(*) Provide : dérivé de crédit éligible Bâle 2 – cf. développement ci-après dans cette même partie

5.3.2 - Information sur les garanties reçues pour les prêts à la clientèle de détail

En termes d'encours, la quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle de détail (*****) est assortie d'hypothèques.

93 % des encours sont couverts soit par des hypothèques de premier rang, soit par des sûretés personnelles éligibles Bâle 2 (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires ...).

Le tableau ci-après présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des Clientèle de détail dans le cadre du reporting COREP.

Tableau récapitulatif des montants de créances bénéficiant de GARANTIES éligibles Bâle 2 pour la CLIENTELE DE DETAIL (*****)			
		31-12-2008 (*)	31-12-2009 (*)
DISPOSITIFS		En millions d'euros	
(1) Dispositifs réglementés	SGFGAS (100 % - Garantie de l'Etat)	8 965	11 131
	Secteur Aidé (Garantie de l'Etat)	1 210	709
(2) Sociétés de cautions mutuelles	CREDIT LOGEMENT (**)	2 348	2 552
	CEGC (ex. SACCEF) (***)	1 425	890
	CRESERFI (****)	1 242	1 278
(3) Organismes financiers internationaux	PROVIDE 1 (MLF2004) (garantie KFW) & PROVIDE 2 (MLF2007) (garantie KFW) (*****)	4 486	3 025
	DIVERS (GMAC ; ...)	255	812
Sous-total dispositifs de cautionnement (1)+(2)+(3) (A)		19 931	20 397
Hypothèques 1 ^{er} rang seules (B)		24 311	25 603
Total des garanties (éligibles Bâle 2) (A)+(B)		44 242	46 000
Encours total Clientèle de détail (*****) (C)		48 404	49 417
Pourcentage de garanties rapportées au total des encours (A)+(B)/ (C)		91 %	93 %

(*) Source COREP

Hors prêts voyageurs hypothécaires (PVH) qui correspondent à un risque d'assurance au sens de la norme comptable IFRS 4. Cf. l'annexe comptable 4.12

(**) Crédit Logement: établissement noté Aa2/AA selon Moody's et AA selon Standard & Poors.

(***) Compagnie européenne de garanties et de cautions (ex. SACCEF avant fusion avec CEGI) établissement noté A+ par Standard & Poors ; pour le 31 décembre 2009, les 890 millions d'euros de prêts garantis par la Saccef sont contre-garantis par les Caisses d'Epargne à hauteur de 350 millions d'euros.

(****) CRESERFI: organisme de caution mutuelle des fonctionnaires.

(*****) Provide 1 et Provide 2 : hors tranches conservées par le Crédit Foncier qui s'élèvent à 875 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 57 millions d'euros au 31/12/2008 (cf. chapitre suivant sur les Titrisations synthétiques dans cette partie 5.3).

(*****) Clientèle de détail : classe bâloise regroupant les Particuliers, les Professionnels (Artisans, commerçants, professions libérales) et Associations.

Source COREP 31/12/2008 et 31/12/2009

5.3.3 - Titrations synthétiques – opérations Provide

Les opérations Provide (MLF2004 et MLF2007), opérées en 2004 et 2007 sont des titrations synthétiques originées par le Crédit Foncier permettant d'acquérir de la protection sur des portefeuilles de prêts hypothécaires au bilan du Crédit Foncier et ainsi d'optimiser les fonds propres. La plateforme Provide est une structure synthétique partiellement financée, dans laquelle le risque associé au portefeuille de prêts hypothécaires, au dessus du seuil de premières pertes conservées par le Crédit Foncier, est transféré pour l'essentiel, par le biais d'un contrat de dérivé de crédit (CDS), à Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), établissement public qui bénéficie de la garantie explicite de l'Etat Allemand (segment souverain) et de la pondération 0 % en tant que contrepartie d'instruments de crédit dérivés.

KfW est publiquement notée Aaa Moody's / AAA S&P / AAA Fitch.

L'encours de ces deux opérations au 31/12/2009 totalisait 3 900 millions d'euros et se répartissait comme suit.

Titrisation synthétique

31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Titrisation synthétique - PROVIDE 1 (MLF 2004)		
	Tranche	Acquéreur	Encours
Protection KfW - SCF	Super senior	KfW	1 272
Protection KfW - Crédit Foncier	Super senior	KfW	
Seuil de premières pertes	Equity	Crédit Foncier	22
	Total		1 294

	Titrisation synthétique - PROVIDE 2 (MLF 2007)		
	Tranche	Acquéreur	Encours
Protection Crédit Foncier	Super senior	Crédit Foncier	795
Protection KfW	Super senior	KfW	1 432
Tranches Mezzanine A à D	AAA à BBB	PMI	321
Tranche D conservée	BBB	Crédit Foncier	25
Seuil de premières pertes	Equity	Crédit Foncier	33
	Total		2 606

TOTAL	3 900
--------------	--------------

Le Crédit Foncier a exercé en mars 2010 son option de sortie anticipée de l'opération Provide MLF 2007.

5.4 - Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

S'agissant des produits dérivés, le Groupe mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou « add-on » (pondérations BRI) en plus des expositions courantes. La politique du Groupe BPCE consiste à signer systématiquement des accords cadres avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d'appels de marge, ce qui permet de réduire l'exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

6 - TITRISATIONS

6.1 - Objectifs poursuivis, activité et degré d'implication

6.1.1 - Objectif poursuivis

Le groupe Crédit Foncier est investisseur dans des parts de titrisations originées par des tierces parties, principalement des établissements financiers européens cédant des portefeuilles de créances hypothécaires à travers ces opérations.

En tant qu'originateur, le groupe utilise également la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de financements spécifiques. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont donc pas cédés vers l'extérieur. Tous ces titres demeurant au bilan, le groupe reste intégralement exposé au risque d'impayés et de pertes sur les prêts hypothécaires sous-jacents qu'il a lui-même octroyé. Dans ce cadre, la titrisation n'est utilisée que comme technique de refinancement intra-groupe et n'expose l'établissement à aucun risque de valorisation de titres ou de pertes finales supplémentaires.

L'objectif premier poursuivi par le Crédit Foncier en matière de titrisation est aujourd'hui de gérer un portefeuille diversifié et d'excellente qualité de créances hypothécaires, avec des classes d'actifs situées hors de France et que l'établissement connaît et maîtrise particulièrement bien, car liées à son activité traditionnelle, les prêts à l'habitat et au secteur public. Sous forme de titrisations, ces positions bénéficient en outre d'un niveau de protection particulièrement élevé lié à la structuration même de ces opérations et de la position senior des lignes détenues. Les simulations de risque extrêmes confirment que ces lignes sont sensiblement moins exposées aux évolutions de marché sous-jacent que les expositions détenues en direct.

6.1.2 - Activité du groupe Crédit Foncier

L'activité titrisation du groupe Crédit Foncier consiste principalement en l'acquisition de portefeuilles de prêts hypothécaires sous forme de titres obligataires bénéficiant de la meilleure notation agence possible (AAA) et structurés de manière à inclure un niveau très élevé de protection contre les risques de crédit, de taux ou de change et totalement éliminer les risques juridiques (transferts de propriété, de conformité) ou fiscaux (retenues à la source...).

Ces actifs sont financés en très grande majorité par l'émission d'obligations foncières et figurent au bilan de la Compagnie de Financement Foncier. Ils doivent répondre aux exigences réglementaires qui s'appliquent aux actifs des sociétés de Crédit Foncier. Il s'agit de titres en position senior et les actifs sous-jacents sont soit de nature hypothécaire soit de nature secteur public (créances en direct ou garanties par une entité de secteur public). Ces opérations bénéficient toutes des protections propres à ce type d'opération (subordination des tranches junior, fonds de réserve, différentiel de taux d'intérêt, protection contre les risques de change et de taux).

En matière d'appréciation de la qualité de crédit, chaque nouvelle proposition d'investissement fait l'objet d'une analyse contradictoire menée par la Direction des risques qui est dotée des compétences spécifiques nécessaires. Le processus d'approbation pour chaque nouvelle opération est encadré par un schéma délégataire propre à l'activité d'acquisition de créances hypothécaires et établi en accord avec le Groupe BPCE. L'activité est également encadrée par un système de limites spécifique permettant d'assurer la diversité géographique, la diversité des cédants et la qualité de crédit du portefeuille.

L'activité du groupe se concentre sur des sous-jacents ayant un profil de risque particulièrement limité :

- titres senior, notés publiquement par une ou plusieurs agences (AAA à l'acquisition),
- créances hypothécaires, résidentielles, ou très marginalement commerciales,
- créances de nature secteur public bénéficiant d'un recours sur un état souverain (prêts étudiants FFELP aux Etats-Unis, créances NHG aux Pays-Bas) ou sur une collectivité locale (titrisations healthcare en Italie).

6.2 - Approches et évaluations externes de crédit

6.2.1 - Approches utilisées

Au 31/12/2009, les montants des expositions pondérées des positions de titrisation sont calculés en méthode standard pour tous les établissements du Groupe BPCE (hors Natixis) et donc pour le Crédit Foncier, que ce soient pour les positions d'investisseur dans des tranches sponsor d'un véhicule de titrisation ou pour les positions d'originateur (activité spécifique au Crédit Foncier et à Natixis).

6.2.2 - Evaluations externes

Au 31/12/2009, la pondération des positions de titrisations investies est déterminée à partir des notes externes des tranches publiées par les trois grandes agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. En cas d'absence de notation externe sur la tranche, une pondération de 1250 % de l'exposition est appliquée. Si la tranche fait l'objet de notations différentes de la part des trois agences, le critère « Bâle 2 » est appliqué : la moins bonne des deux meilleures notes est retenue parmi celles de Moody's, S&P et Fitch.

6.2.3 - Exposé sommaire des méthodes comptables retenues dans le cadre des titrisations

Le portefeuille de titrisations du Crédit Foncier est détenu à maturité et est comptabilisé en "Prêts et créances sur la clientèle". L'ensemble des positions détenues par le Crédit Foncier a de nouveau été soumis à un test de dépréciation durable (« *impairment test* ») à la fin de l'année 2009. Aucun actif n'a fait l'objet de dépréciation de juste valeur dans les comptes 2009.

6.3 - Expositions du groupe Crédit Foncier sur les opérations de titrisations

6.3.1 - Expositions titrisées

Le groupe Crédit Foncier n'a pas procédé à la titrisation d'actifs dépréciés ou d'expositions faisant l'objet d'arriérés de paiement.

Le groupe utilise la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de financement spécifiques. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont nullement cédés vers l'extérieur.

En matière de titrisations externes, le groupe détient à fin décembre 2009 un portefeuille de 21 248 millions d'euros portés au bilan du groupe. Il s'agit uniquement de titrisations classiques (titres cash). Le groupe ne détient pas d'expositions synthétiques en dehors de celles mises en œuvre sur le segment de ses propres clients particuliers (cf. les commentaires sur Provide MLF 2004 et MLF 2007 données aux sections 5.2 et 5.3).

Sur l'année 2009, le portefeuille de titrisations s'est réduit de 2 178 millions d'euros sous l'effet de la cession d'un RMBS britannique par exercice d'un call (pour plus d'un milliard d'euros) et de l'amortissement naturel du portefeuille.

Les nouveaux investissements du Crédit Foncier restent particulièrement limités dans un marché 2009 de la titrisation toujours fermé (absence quasi-totale de marché primaire et marché secondaire particulièrement atone), même si des signes de réouverture se profilent pour 2010. Les quelques transactions réalisées par le Groupe Crédit Foncier sur le marché secondaire cette année portent sur des tranches senior AAA et pour des montants très limités, qui sont loin de compenser l'amortissement du portefeuille.

Positions de titrisations « classiques »

POSITIONS DE TITRISATIONS « CLASSIQUES »(millions d'euros)				
		31/12/2008	31/12/2009	Ecart
Hypothécaire résidentiel	MIX	247	374	127
	RMBS	15 414	13 015	-2 399
Total Hypothécaire résidentiel (Particuliers)		15 662	13 389	-2 273
Secteur Public	Healthcare	483	457	-26
	RMBS NHG	4 122	3 998	-124
	Souverain	17	10	-7
	Student Loans FFELP	2 962	3 000	38
Total Secteur Public		7 584	7 465	-119
Autres	CMBS	171	388	217
	Corporate	9	5	-4
Total Autres		180	393	214
TOTAL		23 426	21 248	-2 178

(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

MIX : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles et commerciales (majoritairement résidentielles)

RMBS : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles (marché des Particuliers)

Healthcare : Titrisations de créances de santé garanties par des collectivités locales

Student Loans FFELP : Titrisations de prêts aux étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital (programme FFELP)

RMBS NHG : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles bénéficiant de la garantie NHG aux Pays-Bas

CMBS : Titrisations de créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (immeubles de bureaux, centres commerciaux, actifs de logistique et d'entreposage, etc...)

Corporate : Titrisations sur le secteur aéronautique

Le portefeuille de titrisations du groupe Crédit Foncier reste constitué :

- à hauteur de 81,8 % de positions senior de titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires « prime » sur des pays de l'Union Européenne des quinze (y compris 18,8 % bénéficiant d'une garantie supplémentaire fournie par une entité d'état : NHG aux Pays-Bas),
- de prêts-étudiants aux Etats-Unis avec un recours sur l'Etat souverain, à hauteur de 14,1 %,
- de titrisations sur le secteur public (Healthcare en Italie pour l'essentiel), 2,2 %
- et pour le solde (moins de 1,9 %) de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS).

La légère augmentation de la catégorie MIX s'explique par le reclassement de certaines opérations entre MIX et RMBS au cours de l'année 2009

L'exposition aux titres "CMBS" adossés à des créances hypothécaires de nature commerciale est quasiment la seule catégorie en augmentation sur un an, mais reste très limitée en montant (moins de 1,9 % de l'ensemble du portefeuille de titrisations) et porte sur des actifs immobiliers situés en Europe et majoritairement en France.

Les positions CMBS « à risque » représentent 98 millions d'euros (cf. le chapitre 7.2 pour plus de détail). Il s'agit des seules positions de titrisation classées comme « à risque » par le Crédit Foncier.

Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un rehaussement

Au 31/12/2009, seules trois opérations, totalisant 474,4 millions d'euros ont fait l'objet de rehaussement auprès d'une société monoline sous forme de garanties financières. A ce jour et suite à l'abaissement massif des notations de la majorité de ces monolines, un seul titre (48,7 millions d'euros) bénéficie encore de l'effet positif du rehaussement, puisqu'il était rehaussé à l'origine par FSA (désormais Assured Guaranty Municipal Corp.). Ce monoline était noté Aa3 (Moody's), AAA (S&P) et AA (Fitch) au 31/12/2009 ; le rating Fitch a par la suite été supprimé (le 24/02/2010). Il s'agit d'une titrisation de type secteur public avec un recours final sur une collectivité locale italienne publiquement notée en catégorie A. En cas d'abaissement de note de ce rehausseur, ce titre verrait donc sa notation revue en catégorie A. Ce même processus a déjà été observé sur les deux autres titres historiquement rehaussés (totalisant 425,6 millions d'euros) ; ceux-ci sont aujourd'hui notés respectivement BBB et BBB+ sur la base unique de leur qualité de crédit intrinsèque.

Actifs dépréciés / Titrisations

Aucun arriéré ou perte n'a été constaté au 31 décembre 2009 sur le portefeuille de titrisations du groupe Crédit Foncier.

En dehors des expositions considérées comme à risque ayant fait l'objet d'un provisionnement individuel (détaillées en partie 7.2), aucun autre actif du portefeuille de titrisation n'a fait l'objet de dépréciation de juste valeur à fin décembre 2009.

Stress scénario sur le portefeuille de RMBS

L'ensemble du portefeuille des titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires et des titres "CMBS" adossés à des créances hypothécaires du groupe Crédit Foncier a été soumis à une batterie de stress tests qui montre la résistance toute particulière des actifs détenus à des scénarios extrêmes :

- pour les RMBS ces stress conjuguent explosion des taux de défaut, baisse des remboursements anticipés et chute brutale et durable des prix de l'immobilier.
- Pour les CMBS une approche de type « break-even » est retenue permettant d'apprécier les niveaux de stress auxquels résistent les tranches détenues en matière :
 - de baisse de valeur des actifs sous-jacents, notamment par rapport aux « triggers » documentés sur la LTV,
 - et de baisse des niveaux de loyer ou d'augmentation des taux de vacance, notamment par rapport aux ratios de couverture documentés.

A l'exception de quatre opérations (2 RMBS espagnols, 1 RMBS allemand et 1 RMBS NHG hollandais), l'ensemble des positions RMBS détenues par le groupe en Europe restent notées en catégorie step one (\geq AA-). Toutes ces opérations résistent particulièrement bien à la modélisation de scénarios de stress tests combinant forte aggravation des taux de défaut, chute brutale des prix de l'immobilier et diminution drastique des taux de remboursement anticipé.

Seuls les scénarios les plus fortement pénalisants sont susceptibles de générer des déficits de cash flow ultimes sur certaines positions RMBS du groupe Crédit Foncier. Ceux-ci supposent la conjonction d'événements d'une magnitude telle qu'elle paraît hautement improbable :

- explosion des taux de défaut sur les différents marchés européens culminant à 6 % de nouveaux défauts par an, soit plus de 20 % en cumulé sur la durée de vie de ces opérations,
- chute brutale [entre 45 % et 50 % selon les pays (37,5 % sur l'Allemagne)] et durable des prix de l'immobilier,
- et diminution drastique des taux de remboursements anticipés (division par 2).

Ces stress s'appliquent par rapport aux derniers indices officiels publiés dans chaque pays, autrement dit les stress appliqués s'ajoutent à la baisse des marchés immobiliers déjà constatée depuis plusieurs mois.

Dans l'hypothèse d'un tel scénario "catastrophe", un déficit de cash flow ultime pourrait être constaté à l'échéance des opérations, représentant en actualisé 0,3 % du CRD des opérations stressées, niveau inférieur à la marge de ce portefeuille.

6.3.2 - Positions de titrisation conservées ou acquises

Les positions de titrisation répondant aux critères fixés par le Financial Stability Forum sont détaillées dans le cadre du chapitre 7 (reporting G7).

Les encours sont analysés ci-après en termes de répartition géographique et de qualité de crédit (répartition par note ou par catégorie de pondération).

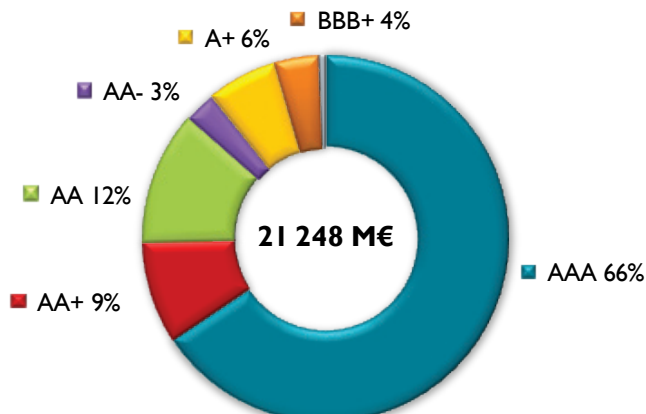
Répartition par note des positions (*) de titrisation au 31/12/2009

Expositions des positions de titrisation par note				
En millions d'euros	31/12/2008		31/12/2009	
Notes Bâle 2	Montants	%	Montants	%
AAA	22 397	95,6 %	13 958	65,7 %
AA+	438	1,9 %	1 899	8,9 %
AA	7	0,0 %	2 520	11,9 %
AA-	17	0,1 %	577	2,7 %
A+	3	0,0 %	1 327	6,2 %
A	10	0,0 %		
A-	432	1,8 %		
BBB+	23	0,1 %	836	3,9 %
BBB		0,0 %	17	0,1 %
BBB-	-	-		
BB+		0,0 %	5	0,0 %
BB			9	0,0 %
BB-	60	0,3 %		
B+				
B	39	0,2 %		
B-	-	-		
CC			98	0,5 %
Total	23 426	100 %	21 248	100 %

(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Répartition par note des positions de titrisation

au 31/12/2009



65,7 % des positions de titrisation détenues par le Groupe Crédit Foncier restent notées AAA au 31/12/2009, contre 95,6 % au 31/12/2008. L'année 2009 a été marquée par de nombreuses dégradations des notations agences sur le secteur des titrisations. Ces abaissements de notations sont le plus souvent limités à quelques crans au maximum puisque 89,2 % des positions de titrisations du groupe Crédit Foncier restent notées en catégorie step one (\geq AA-) et 99,4 % de ce portefeuille demeure en catégorie Investissement (Investment Grade \geq BBB-).

Le sous-portefeuille de RMBS espagnol est, d'un point de vue relatif, celui dont la qualité de crédit a été la plus affectée en 2009. La récession économique sévère qui frappe le pays se traduit par un taux de chômage désormais proche des 20 %, des impayés sévères (plus de 90 jours d'arriérés) sur le secteur des RMBS qui ont doublé sur un an pour atteindre 4,7 %, enfin des prix de l'immobilier qui ont décalé de 10 % par rapport au point haut de 2008. Le Crédit Foncier n'étant exposé que sur des tranches de premier rang dispose d'un support de crédit qui le prémunit contre tout risque de défaut à moyen terme et les notations externes sur ce portefeuille demeurent bonnes : 55 % en catégorie AAA, 33 % en catégorie AA et 12 % en catégorie A+.

Une partie des changements de notation observés sur la période dans d'autres pays sont consécutifs à des changements de méthodologie de la part des agences et pas systématiquement à une moindre performance du collatéral (modélisation des opérations NHG revue chez Moody's par exemple).

La catégorie BBB est constituée :

- d'un RMBS allemand qui a été dégradé au premier semestre 2009 (427,3 millions d'euros) en raison des difficultés financières de l'originateur/serviceur et de la hausse des impayés sévères pour une opération présentant des niveaux de LTV élevés ,
- d'une titrisation de créances de santé italienne (408,5 millions d'euros), la notation reflétant la qualité de crédit de la collectivité locale,
- d'un CMBS italien (17 millions d'euros) dont le rating reflète la qualité de crédit de l'unique locataire des actifs sous-jacents (entreprise italienne de premier plan).

Les positions en catégorie spéculative correspondent :

- à une opération de titrisation réalisée en 2001 sur le secteur aéronautique (5 millions d'euros),
- à une opération de CMBS paneuropéen notée publiquement A- S&P et BB Fitch (9 millions d'euros),
- à des expositions en CMBS dont 98,1 millions d'euros sont formellement inscrites en Watch List depuis mi 2008 et classées comme « à risque » par le Crédit Foncier (cf. le complément en partie 7.2).

Ces trois positions figurent dans le bilan social du CFF.

Répartition géographique des positions de titrisations au 31/12/2009

Le portefeuille de titrisations est majoritairement exposé sur les pays européens (Union Européenne des Quinze avec 31,8 % sur l'Espagne (RMBS), 20,0 % sur l'Italie (RMBS ou Secteur Public) et 23,7 % sur les Pays-Bas (RMBS et RMBS NHG).

Un peu plus de 14 % du portefeuille porte sur les Etats-Unis ; il s'agit presque exclusivement de titrisations senior notées AAA de prêts aux étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral dans le cadre du programme FFELP.

Le reste du portefeuille de titrisation est réparti sur d'autres pays européens.

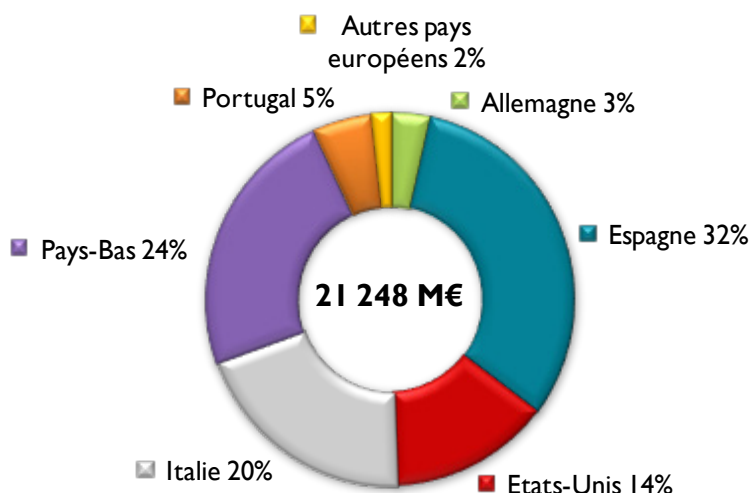
Cette ventilation respecte les limites pays et les critères de diversification fixés par la politique des risques du Crédit Foncier et du Groupe.

Exposition des positions de titrisation par pays				
En millions euros	31/12/2008		31/12/2009	
Pays	Montants	%	Montants	%
ALLEMAGNE	752	3,2 %	750	3,5 %
ESPAGNE	7 211	30,8 %	6 749	31,8 %
ETATS-UNIS	2 967	12,7 %	3 005	14,1 %
EUROPE	27	0,1 %	114	0,5 %
FRANCE	117	0,5 %	167	0,8 %
GRECE	13	0,1 %	10	0,0 %
ITALIE	4 888	20,9 %	4 253	20,0 %
PAYS-BAS	5 095	21,7 %	5 035	23,7 %
PORTUGAL	1 171	5,0 %	1 089	5,1 %
ROYAUME UNI	1 184	5,1 %	74	0,4 %
Total	23 426	100 %	21 248	100 %

(*) La catégorie Europe correspond à un portefeuille diversifié sur plusieurs pays européens membres de l'Union Européenne des quinze.

(**) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Répartition géographique des positions de titrisation au 31/12/2009



Répartition par pondération

Le Crédit Foncier utilise l'approche standard pour le calcul des exigences de fonds propres relative au segment des titrisations.

Le portefeuille reste très majoritairement en catégorie step one (\geq AA-) ce qui permet de classer au 31/12/2009 89,2 % du portefeuille en catégorie de pondération à 20 % (approche standard) ; ce chiffre est néanmoins en diminution par rapport au 31/12/2008, en raison des quelques dégradations intervenues sur le portefeuille. Ainsi les 4 % du portefeuille actuellement en catégorie BBB se voient attribuer une pondération de 100 %.

Les 98,1 millions d'euros d'expositions considérées comme « à risque » par le Crédit Foncier sont indiquées ici en catégorie de pondération à 1 250 % mais sont en pratique directement déduites des fonds propres.

Pondération Bâle 2 en approche Standard	31/12/2008		31/12/2009	
	Encours (millions d'euros)	% du portefeuille	Encours (millions d'euros)	% du portefeuille
20 %	22 859	97,6 %	18 955	89,2 %
50 %	444	1,9 %	1 327	6,2 %
100 %	23	0,1 %	853	4,0 %
350 %	60	0,3 %	15	0,1 %
1 250 %	39	0,2 %	98	0,5 %
Total	23 426	100,0 %	21 248	100,0 %

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

A noter qu'une provision individuelle couvre 65 % des expositions à risque figurant ci-dessus en catégorie 1 250 % et une provision collective couvre une partie des opérations de titrisations placées sous surveillance mais ne présentant pas de risque de crédit avéré. Ces provisions viennent en déduction des expositions détaillées ci-dessus.

6.3.3 - Expositions renouvelables titrisées, en distinguant les intérêts de l'établissement originateur des intérêts des investisseurs

Le groupe utilise la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de financements spécifiques, notamment par la Compagnie de Financement Foncier ou par VMG. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont nullement cédés vers l'extérieur. Ces opérations intragroupes ne concernent aucun intérêt investisseur en dehors du périmètre propre au Crédit Foncier. Elles n'entraînent aucune prise de risque supplémentaire vis-à-vis de l'extérieur pour le Crédit Foncier et ne diminuent aucunement le risque porté par l'établissement au titre de son portefeuille en propre de prêts aux particuliers.

6.3.4 - Exposé sommaire de l'activité de titrisation sur l'année 2009

Tout comme en 2008, l'activité d'acquisition de parts de titrisations externes a été particulièrement ralentie au cours de l'année 2009 (fermeture quasi-totale du marché primaire et marché secondaire particulièrement atone). Néanmoins, quelques acquisitions ponctuelles et pour des montants très limités ont pu être réalisées sur le marché secondaire. Elles concernent uniquement des tranches senior notées AAA de RMBS ou CMBS européens ainsi que des student loans FFELP aux Etats-Unis. Elles totalisent moins de 500 millions d'euros sur l'année 2009. Ces entrées en portefeuille n'ont pas compensé les sorties liées aux amortissements contractuels ainsi qu'à la cession d'un RMBS britannique pour plus d'un milliard d'euros. L'encours au 31/12/2009 termine à 21 248 millions d'euros, en retrait par rapport à l'année précédente.

7 - REPORTING FSF (G7)

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum (FSF) – G7* a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation.

En reprenant les conclusions du rapport *du Senior Supervisors Group*, le FSF a demandé que la communication financière soit renforcée sur les cinq thèmes suivants :

- Expositions sur CDO (Collateralized Debt Obligation) et « monolines » et autres garants,
- Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities),
- Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc ...),
- Véhicules ad hoc,
- Opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Ces thèmes ont été repris par un groupe de travail associant la FBF, le SGCB et l'AMF afin de décliner au niveau français les recommandations du FSF. Des grilles indicatives d'informations financières ont ainsi été élaborées sur ces cinq thèmes.

7.1 - CDO et expositions "monolines" et autres garants

7.1.1 - Collateralized Debt Obligation (CDO)

Le groupe Crédit Foncier n'a aucune exposition sur la classe d'actif CDO.

7.1.2 - Rehausseurs

La valeur comptable des actifs rehaussés figurant dans le tableau ci-après ne correspond pas à des expositions directes sur des monolines mais à des rehaussements acquis auprès de ces derniers par le Crédit Foncier sur des actifs en portefeuille. Le Crédit Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un recours premier sur une contrepartie autre que la société monoline. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature secteur public : accordés soit directement à un état souverain, soit à une collectivité locale ou un établissement public.

Ces engagements de rehaussement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et constituent une sûreté annexe à l'actif rehaussé. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan du Crédit Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge quand le rehaussement est conclu en-dehors du titre ou du prêt).

La ventilation de ce portefeuille rehaussé est effectuée sur la base de la valeur nette comptable IFRS au 31/12/2009, la répartition est indiquée en fonction du rehausseur d'origine (sans tenir compte des reprises de certaines entités par des monolines concurrentes intervenues au cours de l'année 2009).

ACTIFS REHAUSES

(en millions d'euros)
31/12/2009

	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts	Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur des couvertures achetées	Juste de valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines
Protections acquises auprès de monolines								
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents non subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de contrepartie sur autres opérations				-	-	-	-	-
TOTAL 31/12/2009 Expositions au risque de contrepartie sur les monolines	4 959	4 959	5 493	-	-	-	-	-
Total 31/12/2008	5 103	5 103	5 857					

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

La répartition par notation intrinsèque des sous-jacents figure ci-après.

Expositions brutes par note des sous-jacents (valeur nette comptable IFRS)

31/12/09

(en millions d'euros)

Rehausseur	Note du rehausseur	Notation intrinsèque (avant rehaussement)				Total	%
		AA+ à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Non Dispo		
AMBAC	CC	15	226	426		667	12,1 %
CIFG	CC	994	1 467	124	71	2 656	48,3 %
FGIC	Non Dispo				96	96	1,7 %
FSA (1)	AA	689	1 073		49	1 811	33,0 %
MBIA (2)	BBB+	91	11		163	264	4,8 %
	Total	1 790	2 776	550	378	5 493	100,0 %
	%	32,6 %	50,5 %	10,0 %	6,9 %	100,0 %	

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

(1) Rating de Assured Guaranty Municipal Corp (pour FSA)

(2) Rating de National Public Finance Guarantee Corp (pour MBIA)

La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi S&P, Moody's et Fitch à la date du 31/12/2009. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle 2 avant rehaussement à la même date.

Les titres rehaussés présentent une bonne qualité intrinsèque : hors rehaussement, 32,6 % de ce portefeuille est noté step 1 (\geq AA-) et 83,1 % est noté step 2 (\geq A-).

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des monolines, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle de Assured Guaranty Municipal Corp.. Ce monoline était noté Aa3 (Moody's), AAA (S&P) et AA (Fitch) au 31/12/2009 ; le rating Fitch a été supprimé par la suite (le 24/02/2010).

De la même façon, ceux rehaussés par MBIA se voient désormais affecter le rating de National Public Finance Guarantee Corporation, l'entité garantissant désormais les collectivités locales Nord-Américaines.

Les expositions en catégorie BBB correspondent à des engagements sur le souverain Hongrois, à deux positions de titrisations en Italie (un titre CMBS et un titre adossé à des créances de santé) et une opération sur le secteur public territorial français.

Les 6,9 % "Non Disponible" ne disposent pas à proprement parler de rating Bâle 2 intrinsèque mais sont appréciés par le Crédit Foncier comme appartenant à la catégorie Investissement (Investment Grade soit \geq BBB-). Il s'agit essentiellement d'engagements en direct sur des entités du secteur public international (Suisse et Etats-Unis) pour 329 millions d'euros ainsi que de 49 millions d'euros sur un ABS portant sur des créances de santé d'une région italienne.

7.2 - Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities)

Les positions CMBS « à risque » détenues par le groupe Crédit Foncier sont notées publiquement par les agences en catégorie spéculative suite aux dégradations successives intervenues depuis 2008. La valeur comptable de ces tranches au 31/12/2009 est de 98,1 millions d'euros. Il s'agit d'expositions sur de l'immobilier de bureaux en région parisienne uniquement. Sur la base de la valorisation de mars 2009, la Loan To Value (LTV) au niveau des tranches détenues par le Crédit Foncier ressort aux environ de 120 %. Ces expositions sont inscrites en Watch List Crédit Foncier depuis le 30/06/2008 et font l'objet d'un provisionnement individuel. A ce jour cette opération n'a fait l'objet d'aucun défaut de paiement sur les tranches détenues par le Crédit Foncier et le niveau actuel des taux d'intérêts permettent d'afficher des ratios de couverture des intérêts (ICR) convenables et supérieurs à 2.

Ces actifs constituent les seules positions classées comme « à risque » par le Crédit Foncier. Elles sont portées au bilan du Crédit Foncier.

7.2.1 - Tableau des expositions à risque sur CMBS

31/12/09	TABLEAU DES EXPOSITIONS A RISQUES SUR CMBS			
millions d'euros	Typologie du portefeuille		Etats Unis	Autres marchés à risque
(a)	Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	Valeur bilan résiduelle	-	98,1
(b)	Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat (depuis origine)	Décotes enregistrées au résultat	-	(63,5)
	<i>dont pertes de valeur et dépréciations sur année à isoler</i>			
(c)	Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres (depuis origine)	Décotes enregistrées en capitaux propres (OCI)	-	-
	<i>dont variations de valeur à isoler</i>			
(b + c) / a	% total de décotes des CMBS	(cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / Exposition brute	-	65 %
(d)	Juste valeur des couvertures	couvertures externes non prises en compte dans le calcul des pertes de valeur et dépréciation	-	-
(a - b - c - d)	Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)		-	34,6

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

7.2.2 - Répartition sectorielle des CMBS

L'activité CMBS a été relancée au Crédit Foncier il y a un peu plus d'un an maintenant, dans un cadre sécurisé avec une politique des risques redéfinie. Les montants d'investissement restent très modérés puisqu'avec 388 millions d'euros au 31/12/2009, les CMBS continuent de représenter moins de 2 % du portefeuille de titrisations du Crédit Foncier (essentiellement exposé à l'immobilier résidentiel et au secteur public).

Les nouvelles acquisitions réalisées depuis un an sur le marché secondaire concernent uniquement des tranches senior notées AAA sur des CMBS européens (immobilier commercial, bureaux ou « multifamily »).

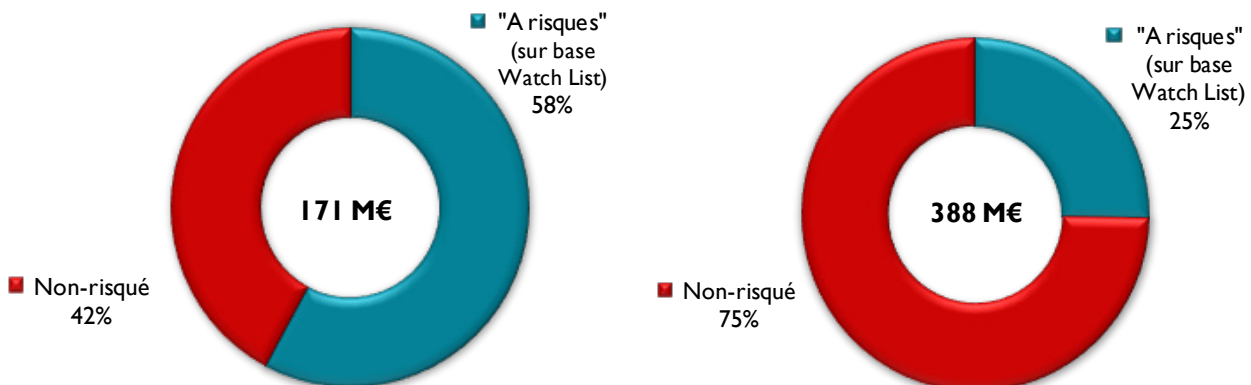
Les CMBS constituent près de la moitié des achats de parts de titrisation sur l'année 2009.

Les tranches historiques considérées comme « à risque » ne représentent plus qu'un quart du portefeuille de CMBS au 31/12/2009.

Répartition sectorielle des CMBS

31 décembre 2008

31 décembre 2009



Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

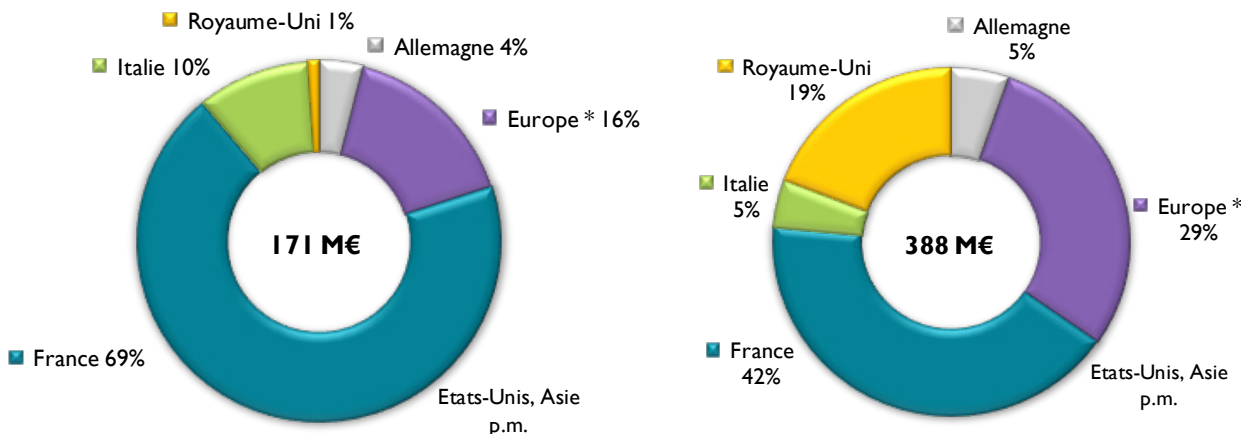
7.2.3 - Répartition géographique des CMBS

L'intégralité du portefeuille de CMBS est située en Europe, aucune exposition de CMBS aux Etats-Unis ou en Asie n'est recensée. La catégorie Europe correspond à des CMBS paneuropéens (dont les actifs sous-jacents sont répartis sur plusieurs pays d'Europe – Union Européenne des 15 essentiellement). La réalisation de nouvelles opérations en 2009 a permis d'accroître la diversification du portefeuille : le pays le plus représenté, la France, passe ainsi de 69 % de part relative à moins de 42 %.

Répartition géographique des CMBS

31 décembre 2008

31 décembre 2009



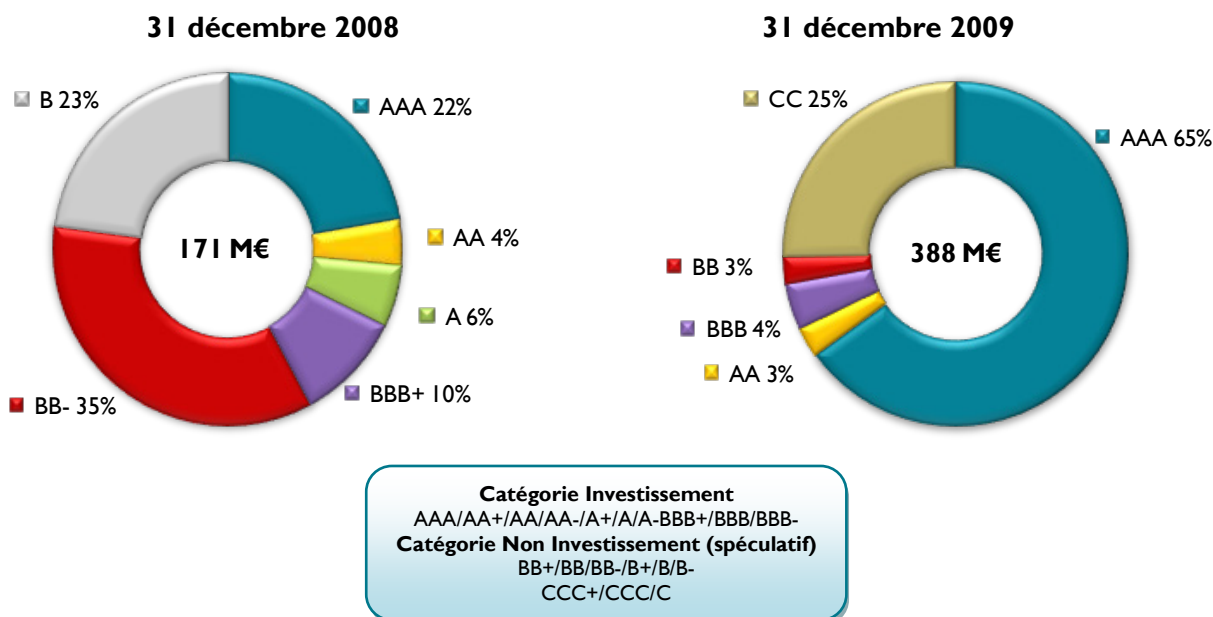
Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

* Portefeuille immobilier sous-jacent réparti sur Union Européenne des 15.

7.2.4 - Répartition par notation des CMBS

100 % du portefeuille est noté par une ou plusieurs agences de notation. Les tranches notées en catégorie spéculative CC correspondent aux expositions « à risque » mentionnées plus haut. Près des deux tiers du portefeuille est noté AAA au 31/12/2009. La qualité de crédit moyenne de ce portefeuille s'est sensiblement améliorée sous l'effet des opérations 2009 réalisées sur le marché secondaire (senior et notées AAA).

Répartition par notation des CMBS



Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

7.3 - Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc...)

Le groupe Crédit Foncier n'a **ni exposition subprime, ni Alt-A directement ou indirectement**. Plus largement le Crédit Foncier n'a aucune exposition sur le marché hypothécaire américain.

En-dehors des actifs « à risque » recensés en partie 7.2 et faisant l'objet d'un provisionnement individuel, le groupe Crédit Foncier n'a pas d'autre exposition de titrisation inscrite en Watch List.

Les expositions hypothécaires (RMBS ou prêts) ne sont localisées que sur l'Espace Economique Européen et sur des pays notés « step 1 » (\geq AA-) hors USA.

Au sein du portefeuille total de titrisation qui représente 21 248 millions d'euros au 31/12/2009, un encours de l'ordre de 3 535 millions d'euros fait l'objet d'un suivi particulier et d'un provisionnement collectif. Cet encours sous surveillance n'est pas classé en Watch List et n'entre pas dans la classification « à risque » au 31/12/2009. Il est constitué de trois RMBS allemands, de six RMBS espagnols ainsi que d'un CMBS paneuropéen. Cet encours sous surveillance reste d'ailleurs noté step one (\geq AA-) à plus de 65 % et 99,7 % est Investment Grade (\geq BBB-). Seule une opération pour 9,4 millions d'euros est notée A-/BB par les agences, son rating Bâle 2 ressort donc en catégorie BB.

7.4 - Véhicules *ad hoc*

7.4.1 - Information générale relative aux expositions sur les entités *ad hoc*

Au 31/12/2009 Le groupe Crédit Foncier ne recense aucune exposition sur des entités *ad hoc* (type ABCP ou autre) autre que celle mentionnée ci-dessous au titre du conduit sponsorisé SIRP qui a été intégré au périmètre de consolidation du groupe Crédit Foncier depuis le deuxième semestre 2008.

7.4.2 - Conduits sponsorisés

La notion de sponsor vise un établissement assujetti, autre qu'un établissement assujetti originaire, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (assets backed commercial paper) ou toute autre opération ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

Depuis le 25/09/2008, le Crédit Foncier détient 100 % des 457 millions d'euros de billets de trésorerie émis par le conduit SIRP noté publiquement A-1 (S&P) / P-1 (Moody's). Le portefeuille à l'actif de SIRP est constitué d'un TSDI émis par une filiale à 100 % du Crédit Foncier et d'un zéro coupon AIG. Du fait de l'amortissement du TSDI et de la capitalisation du zéro coupon, l'exposition recensée est celle à maturité du programme en 2012 et correspond bien à un risque final sur AIG. Les notations agences de SIRP sont d'ailleurs alignées sur celles d'AIG.

Les notes publiques Moody's et S&P du programme SIRP ont toutes deux été placées sous surveillance avec implication négative respectivement en septembre et octobre 2008. Elles ont ensuite été confirmées et retirées de la surveillance début mars 2009 du fait du soutien spécifique de l'Etat américain.

(en millions d'euros)

CONDUIT SPONSORISE – SIRP (véhicule consolidé)	31/12/2008	31/12/2009
Montants des actifs financés	457	457
Lignes de liquidité accordées	457	457
Maturité des actifs (moyenne pondérée) - (en %)		
0-6 mois	100 %	100 %
6-12 mois		
Supérieur à 12 mois		
Répartition des actifs par origine géographique (en %)		
France	100 %	100 %
Autres		

Source: données de gestion

CONDUIT SPONSORISE – SIRP (véhicule consolidé)						
31/12/2009	Répartition des actifs (en %)	Répartition des actifs par notation externe (en %)				
		AAA	AA	A	BBB	Non Investment Grade
Prêts automobiles	-					
Créances commerciales	-					
Prêts immobiliers commerciaux	-					
Prêts immobiliers résidentiels	-					
<i>dont subprime américains</i>	-					
Crédits à la consommation	-					
Prêts d'équipement	-					
Residential Mortgage Backed Securities - Etats-Unis	-					
Residential Mortgage Backed Securities - hors Etats-Unis	-					
Commercial Mortgage Backed Securities	-					
Collateralized Debt Obligations	-					
CLOs et CBOs (1)	-					
Autres (Titres émis ou garantis par des entités notées catégorie A)	100 %	-	-	100 %	-	-

(1) Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation

Source: données de gestion

7.5 - Opérations de dettes à effet de levier ou LBO

7.5.1 - Expositions relatives aux opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)

Au 31/12/2009, le groupe Crédit Foncier recense 13 opérations à effet de levier pour un montant de 176 millions d'euros. Ce portefeuille LBO est gelé depuis 2008.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2009
Parts finales		
Nombre de dossiers	14	13
Engagements	266	176
Parts à vendre		
Nombre de dossiers		
Engagements		
Total	266	176

Source: données de gestion expositions en valeur brute (encours sains + douteux non nettés des provisions)

Définition des opérations à effet de levier :

- opération de crédit structurée, avec un effet de levier, i.e. un endettement bancaire, mise en place au profit du repreneur d'une société cible,
- avec ou sans participation du management de la cible,
- donnant lieu à la mise en place d'une société holding de reprise dont le capital est en tout ou partie détenu par un plusieurs sponsors financiers.

La présence d'un sponsor financier et d'une société holding est ici retenue comme un élément discriminant pour qualifier l'opération d'opération à effet de levier / LBO.

7.5.2 - Evolution des expositions relatives aux opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)

(en millions d'euros)

Expositions LBO	31/12/2008	31/12/2009
Total en valeur brute	266	176
Provisions	(21)	(32)
Total en valeur nette des provisions	245	144
<i>dont Parts finales</i>	245	144
<i>dont Parts à vendre</i>	-	-

Source : données de gestion

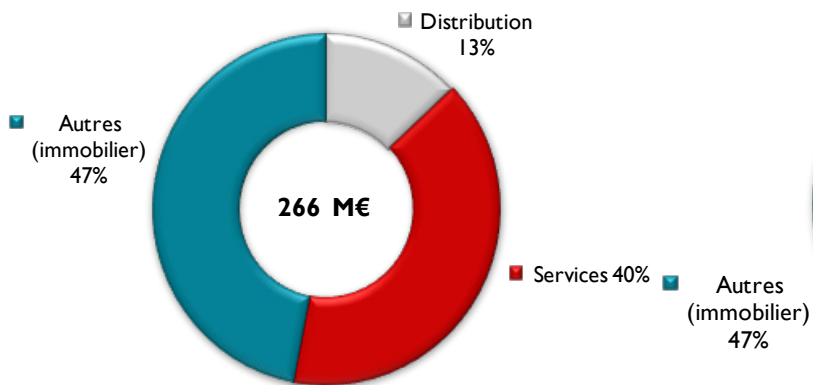
Les expositions LBO du Crédit Foncier ont fortement diminué sur l'année 2009, passant de 245 à 144 millions d'euros en valeurs nettes des provisions. L'évolution résulte principalement :

- du remboursement d'une opération en Allemagne sur une foncière de logement social (25 millions d'euros),
- et de la sortie d'une autre opération du secteur de la Distribution, du fait de la transformation en garantie hypothécaire de notre exposition LBO (35 millions d'euros).

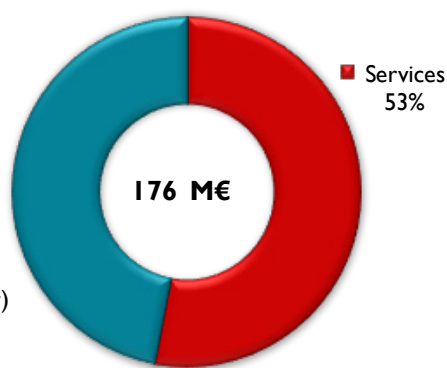
Il convient de noter le provisionnement à 100 % d'une exposition de 20 millions d'euros sur un promoteur immobilier français à la fin 2009.

7.5.3 - Répartition sectorielle (*) des parts finales des opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)

31 décembre 2008



31 décembre 2009



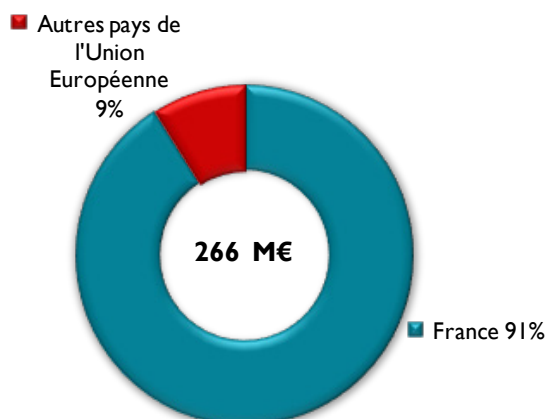
Source: données de gestion – expositions en valeur brute (encours sains + douteux non nettés des provisions)

(*) Répartition sectorielle des sociétés cibles

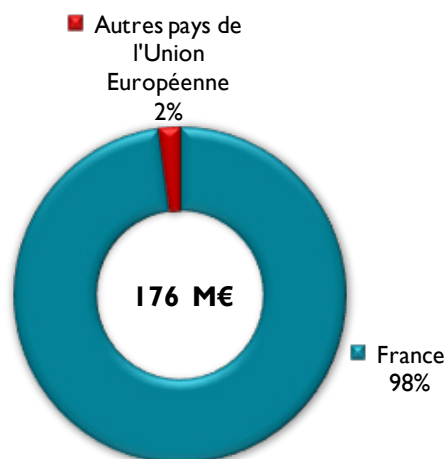
Le pourcentage est calculé sur l'engagement.

7.5.4 - Répartition géographique (*) des parts finales des opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)

31 décembre 2008



31 décembre 2009



Source: données de gestion – expositions en valeur brute (encours sains + douteux non nettés des provisions)

(*) localisation géographique des sociétés cibles

Le pourcentage est calculé sur l'engagement.

7.6 - Autres expositions sensibles (Lehman, Madoff)

7.6.1 - Madoff

Le Crédit Foncier ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur le groupe Madoff. A ce jour et dans la limite des informations publiquement disponibles, aucune opération de titrisation ou de collectivité locale sur lequel le Crédit Foncier est exposé n'a eu à pâtir de cette défaillance.

7.6.2 - Lehman

L'exposition du groupe Crédit Foncier sur Lehman Brothers était constituée uniquement d'opérations de dérivés de couverture, principalement de taux. Le groupe n'avait aucune opération de prêt ou de trésorerie avec Lehman Brothers en cours lors de sa défaillance (15 septembre 2008).

Ces opérations de dérivés étaient encadrées par un accord de collatéralisation, comprenant un dispositif de compensation et d'appel de marge qui a permis de limiter sensiblement l'impact de cette défaillance.

Lors de la défaillance de Lehman Brothers, l'exposition du Crédit Foncier était uniquement constituée de soultes de résiliation de dérivés contractés avec l'entité britannique du groupe, Lehman Brothers International Europe (LBIE). L'ensemble de ces opérations a fait l'objet d'une résiliation formelle notifiée à Lehman Brothers UK au lendemain de la défaillance.

Le montant net compensé de ces soultes de résiliation était de 50,9 millions euros. Le *netting* est une pratique de marché communément acceptée, prévue dans le contrat de collatéralisation liant Lehman Brothers UK au groupe Crédit Foncier.

En application de ce même accord de collatéralisation, le Crédit Foncier a pu déduire les appels de marge déjà encaissés.

La valeur comptable résiduelle de cette créance est de 3,7 millions d'euros au 31/12/2009.

Le Crédit Foncier a cédé cette créance sans recours à la fin du premier trimestre 2010.

Assisté de son cabinet d'avocats, le groupe CFF a notifié à l'automne 2009 une autre déclaration de passif, aux Etats-Unis, suite à une décision de justice de juillet 2009, au titre de la garantie apportée par la maison-mère de Lehman à sa filiale européenne pour ses activités sur les dérivés.

Le Crédit Foncier est donc partie à la procédure judiciaire de l'ensemble des créanciers en Europe et aux Etats-Unis.

7.6.3 - AIG

Cf. le développement en partie 7.4 sur les véhicules ad-hoc.

7.7 - Glossaire de titrisation

7.7.1 - Titrisation

Une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ; la décomposition des paiements en capital et/ou intérêts dépend de chaque tranche selon le prospectus d'émission,
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

7.7.2 - Position de titrisation

Une exposition sur une opération ou un montage de titrisation. Les positions de titrisation comprennent les expositions sur une titrisation résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change.

7.7.3 - Autres termes

CMBS : Titrisations de créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (immeubles de bureaux, centres commerciaux, actifs de logistique et d'entreposage, etc...).

RMBS : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

Student Loans FFELP: Titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital.

Notation : appréciation de la qualité de crédit d'une opération ou d'une contrepartie. Elle mesure la probabilité de défaut du sous-jacent et éventuellement la sévérité de la perte qui en résulterait. Il existe des notations externes (agences de notations) ou interne (modèles de notations internes).

Notations en catégorie step 1 : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à AA- .

Notations en catégorie step 2 : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à A- .

Notations en catégorie d'investissement : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à BBB- .

Notations en catégorie spéculative : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations inférieures ou égales à BB+.

Rehausseurs : société d'assurance "monoline" procurant des garanties financières sur certaines opérations du groupe Crédit Foncier.

8 - LES RISQUES DE MARCHÉ

Le Crédit Foncier n'a fondamentalement pas de risque de marché pour compte propre. Les opérations pouvant y être assimilées correspondent exclusivement à des positions ouvertes isolées issues d'anciennes couvertures dont le sous-jacent a été dénoué.

Le Crédit Foncier est en revanche exposé aux trois grands risques de bilan que sont le risque de liquidité, de taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, de change. La mesure et la surveillance de ces risques sont principalement effectuées par la Direction ALM, en liaison étroite avec la Direction financière et sous le contrôle de la Direction des risques. La gestion du risque de liquidité court terme (moins de 6 mois) est assurée par la Direction des opérations financières.

Ces risques sont maîtrisés dans le cadre de limites et selon les orientations prises à la fois par le Comité de Gestion de Bilan du Groupe et le Comité faitier des Risques.

Les risques de bilan sont encadrés par un dispositif de limites revu annuellement ; le Comité de Gestion de Bilan du groupe en fixe les grandes orientations de gestion dans un souci de préservation systématique de la marge nette d'intérêt.

La présente partie 8 et la partie 9 détaillent la présentation de ces risques structurels et la gestion afférente.

Les activités financières du Crédit Foncier sont régies par une charte financière complétée d'une charte portant plus spécifiquement sur l'activité de gestion de bilan. Ces textes, promulgués en 2008, sont la déclinaison aux bornes du Crédit Foncier de la charte de BPCE. Ils précisent :

- les missions et responsabilités de chacun des intervenants dans la gestion de bilan et les activités financières ;
- les principaux indicateurs de risque,
- les limites qui y sont associées pour la gestion.

En cohérence avec l'organisation définie par l'organe central, les activités financières du Crédit Foncier sont actuellement segmentées en deux portefeuilles, permettant une gestion spécifique des risques de marché auxquels est exposé l'établissement :

- le portefeuille bancaire, à travers lequel sont gérés les risques inhérents à la gestion du bilan (risque de taux, de liquidité et de change, développés en partie 9 infra),
- le portefeuille de négociation exposé plus particulièrement au risque de prix.

Le Crédit Foncier a participé au cours du second semestre de l'année 2009 aux ateliers de réflexion devant permettre de définir les nouvelles conventions ALM et le dispositif de limites applicables aux établissements du Groupe BPCE. Ces règles, qui seront explicitées en partie 9 infra, sont entrées vigueur au 31 mars 2010.

Elles seront ensuite reprises dans une charte financière BPCE, que le Crédit foncier déclinera alors à ses bornes et à celles de ses filiales.

8.1 - Exigences en fonds propres pour le risque de marché

Le Crédit Foncier n'a pas d'exigences en fonds propres pour le risque de marché.

Les seuils d'assujettissement au titre des risques de marché du portefeuille de négociation sont rappelés dans le tableau suivant :

Seuils d'assujettissement au titre des risques de marché du portefeuille de négociation	Valeurs maximales
Pourcentage moyen du rapport de la valeur comptable du portefeuille de négociation sur le total du bilan et hors-bilan	5,0 %
Pourcentage maximum du rapport de la valeur comptable du portefeuille de négociation sur le total du bilan et hors-bilan	6,0 %
Montant moyen du total des positions du portefeuille de négociation	15 millions €
Montant maximal du total des positions du portefeuille de négociation	20 millions €

Le risque de change doit être couvert par des fonds propres dès lors que la position nette globale en devises excède 2 % du total des fonds propres. La position nette globale du groupe Crédit Foncier s'élève à 4,8 millions euros ; elle ne génère donc pas d'exigence en fonds propres.

Cf. également les chapitres 3.3 – exigences en fonds propres et 9.5 – suivi du risque de change.

8.2 - Système de mesure et de limites des risques de taux, de liquidité et de change

Le dispositif de limites retenu pour 2010 a été validé par le Comité de gestion de bilan du Crédit Foncier, statuant sur les impasses observées au 31/12/2009.

Il s'organise autour de trois types de limites :

- des limites réglementaires : en matière de risque de taux, la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres ; en matière de liquidité, le coefficient de liquidité à un mois,
- des limites communes au Groupe BPCE et Crédit Foncier : au niveau du risque de taux, la sensibilité du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) au niveau du risque de liquidité, le ratio de couverture des emplois par les ressources,
- des limites internes au Crédit Foncier, notamment en matière de suivi du risque de taux CT, avec la fixation de seuils d'alerte par index.

Ce dispositif est revu annuellement. Le respect de ces limites fait l'objet d'un suivi a minima trimestriel par le Comité de gestion de bilan.

8.3 - Cas spécifique du portefeuille de négociation

8.3.1 - Présentation des activités de marché

Le portefeuille de négociation regroupe toutes les opérations conduites dans l'intention de profiter à court terme d'une évolution des prix. Même si le groupe Crédit Foncier ne gère pas de réelles positions dans ce domaine, les contraintes strictes qui régissent les autres portefeuilles font que quelques opérations marginales peuvent être rattachées à ce portefeuille car pouvant être considérées comme exposées à un risque de variation de prix de marché.

Les positions existantes sont imitées tant en nombre qu'en montant. Ce portefeuille est constitué d'opérations historiques ayant deux origines principales :

- Quelques instruments dérivés de couverture subsistant en tant que position ouverte isolée depuis que l'instrument couvert a été remboursé (23 opérations au total avec 22 caps sur un nominal cumulé de 115 millions d'euros et 1 dérivé de taux sur 8 millions d'euros de notionnel. En valorisation de marché (marked to market), ces instruments représentent moins de 5 millions d'euros d'exposition.
- Un portefeuille Actions/OPCVM détenu historiquement par une filiale du Crédit Foncier, le CFCAL, sur des signatures du type CAC 40 pour l'essentiel, pour une valeur fin 2009 de 6,6 millions d'euros.

8.3.2 - Limite

La limite en VaR du groupe Crédit Foncier est fixée à 250 milliers d'euros par BPCE. Ce niveau de limite traduit un encadrement particulièrement strict du risque de marché sur ce portefeuille de négociation.

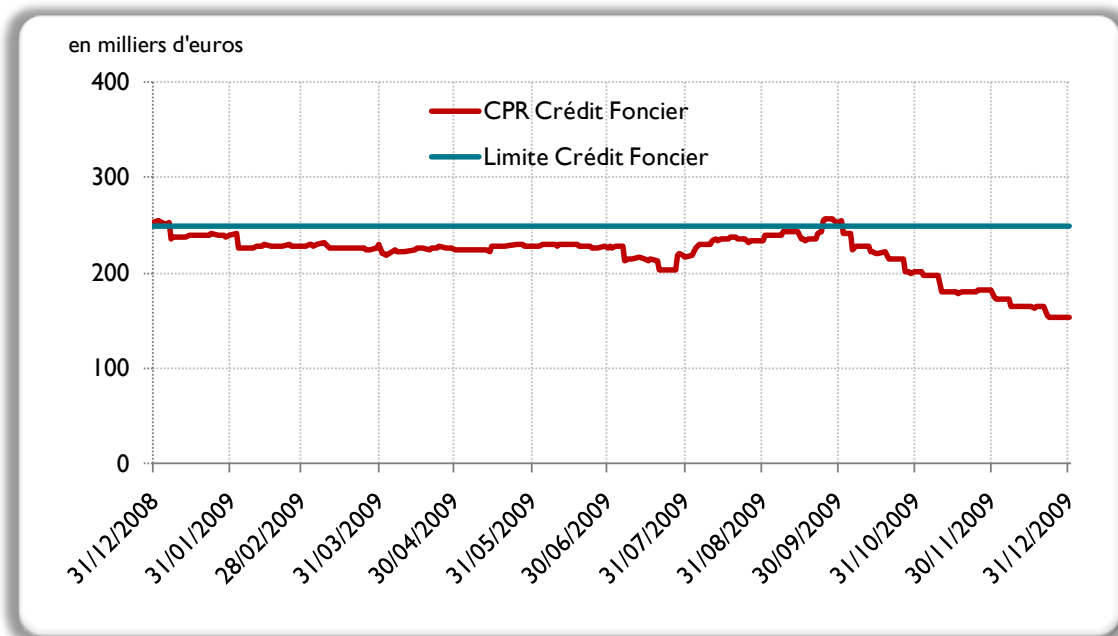
8.3.3 - Mesure du risque de marché

Pour suivre la position en risque correspondante, le Crédit Foncier utilise le logiciel groupe Scénarisk. Cet outil BPCE évalue les pertes potentielles qu'une activité spéculative peut engendrer par le calcul d'une mesure synthétique de Value at Risk (VaR), avec un degré de confiance et un horizon de détention respectivement de 99 % et 1 jour. Les résultats obtenus sont consolidés au niveau de BPCE.

La Direction des risques calcule quotidiennement la VaR attachée au compartiment de négociation. Les mesures de sensibilité et de volatilité utilisées dans l'outil Scenarisk sont retenues sur une base 12 mois roulants. Ces mesures ont très sensiblement augmenté sur 2008 et 2009 ce qui a pu occasionner des dépassements relatifs et temporaires de limite. Les mesures correctrices (cessions de lignes, notamment sur le portefeuille Actions/OPCVM) ont été systématiquement mises en œuvre pour un retour dans la limite basse fixée par le Groupe.

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution de la VaR de la position Compte Propre du groupe Crédit Foncier sur l'année 2009.

Evolution en 2009 de la VaR du Crédit Foncier - Compte propre (CPR)



La Compagnie de Financement Foncier, qui n'a aucune opération pour compte propre, n'est pas concernée par ce dispositif.

8.3.4 - Surveillance et gestion des dépassements

Les deux dépassements qui ont pu être observés au cours de l'année 2009 s'expliquent par l'augmentation de la volatilité des paramètres depuis le début de la crise, notamment sur le portefeuille Actions. Ils ont été suivis généralement par la cession d'une partie des lignes concernées afin de revenir dans la limite de VaR impartie. Le graphe précédent indique les périodes de dépassement ainsi que leur amplitude. La limite est aisément respectée depuis plusieurs mois.

8.3.5 - Dispositif de contrôle

La Direction Générale du Crédit Foncier reçoit quotidiennement les calculs de VaR qui font également l'objet de présentations en Comité des Risques.

Tout développement de cette activité de négociation serait subordonné à l'approbation explicite, préalable et renouvelée chaque année de la Direction générale et du Conseil d'administration du Crédit Foncier et requerrait sans doute une révision de la limite de VaR octroyée par le groupe BPCE au Crédit Foncier.

Il n'y a pas d'opérateur de marché dédié à cette activité totalement marginale par rapport aux lignes métiers du groupe.

9 - LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

Introduction

BPCE, en tant qu'organe central, pilote et suit les risques ALM au niveau du Groupe. Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité ALM Groupe et un Comité ALM « Banque commerciale », qui se réunissent tous deux au moins une fois par trimestre.

C'est dans le cadre de ce dernier Comité que sont pilotés les risques financiers de taux et de liquidité consolidés pour l'ensemble des établissements de type banque commerciale, dont fait partie le Crédit Foncier.

9.1 - Organisation du suivi des risques ALM

Le suivi et la gestion des risques de taux, de liquidité et de change sont assurés dans le cadre spécifique d'opérations relevant du seul portefeuille bancaire du Groupe. Ces dernières sont entre autres destinées à préserver la régularité de la marge d'intérêt dans le cadre d'une politique de « gestion globale du bilan ».

Les opérations du portefeuille bancaire peuvent être classées en deux compartiments :

- le compartiment « ALM » qui centralise toutes les opérations clientèle, y compris celles sous forme de titres, les opérations interbancaires et leurs produits dérivés de couverture, les achats de titres et les créances au Secteur Public International et les achats de FCC. Il permet de gérer les risques financiers et assure la rémunération des réseaux de vente par l'intermédiaire de taux de cession internes (TCI),
- le compartiment Moyen Long Terme (MLT), qui accueille les autres opérations sur titres ainsi que les dérivés de couverture associés. Conduites dans le cadre de la politique de gestion globale du bilan, ces opérations permettent à la banque de compléter les opérations du compartiment ALM dans le même but de préservation de la marge d'intérêt, tout en isolant des facteurs de risques spécifiques.

Conformément aux dispositions réglementaires de séparations des fonctions, ce portefeuille est doté de sa propre filière de décisions, organisée autour de trois Comités :

- Le **Comité de Gestion de Bilan (CGB)** incarne la fonction ALM : il est l'organe décisionnel responsable de la gestion financière du portefeuille bancaire, à l'intérieur des limites fixées par la Direction générale sur proposition du Comité des risques et dans le cadre des règles du Groupe BPCE. De fréquence mensuelle depuis 2009 et présidé par le Directeur général délégué, il comprend notamment le Directeur des risques ainsi que des représentants des principales fonctions de pilotage.
- Le **Comité Financier**, mensuel et présidé par le Directeur général délégué, est destiné à piloter les engagements financiers du groupe Crédit Foncier, notamment les achats de la SCF, et à assurer la déclinaison opérationnelle des décisions de financement prises annuellement en CGB, notamment au travers du suivi du programme d'émissions sécurisées SCF et VMG,
- Le **Comité de taux**, hebdomadaire, assure la déclinaison opérationnelle des décisions de gestion en taux et en liquidité prises en CGB. L'ordre du jour est défini par la Direction de l'ALM, en liaison avec le département « Marchés financiers » de la Direction des Opérations de Marchés (DOM) qui éclaire les décisions de couverture de taux à prendre en comité par des statistiques de marché et la communication des niveaux d'intervention.

Le suivi opérationnel des différents risques liés à la Gestion de Bilan est assuré par la Direction de l'ALM, direction totalement distincte de la Direction des Opérations de Marché (DOM). Cette indépendance garantit la stricte séparation entre les fonctions de reporting et les fonctions d'exécution des ordres, du seul ressort de la salle des marchés de la DOM.

L'ALM utilise un progiciel dédié nommé « Bancware », interfacé avec la majorité des chaînes de gestion du Groupe. Les courbes de taux prévisionnelles utilisées dans les modélisations de Bancware sont les scénarii de taux et index communiqués trimestriellement par BPCE.

9.2 - Méthodologie d'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Les trois risques suivis par l'ALM peuvent être définis comme suit :

- le **risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (portefeuille de négociation).

L'exposition du groupe Crédit Foncier à ce risque est appréhendé à travers la détermination d'une impasse (ou gap) de taux, égale à la différence entre les encours au passif et les encours à l'actif. Selon le type de taux, les opérations s'imputent dans le gap de façon différente :

- à taux fixe, elles s'imputent jusqu'à leur échéance,
 - à taux révisable, jusqu'à la prochaine date de révision de l'index,
 - à taux variable (Eonia et assimilé), elles ne s'imputent pas au-delà de la date d'arrêt.
- le **risque de change** est le risque encouru en cas de variation des cours des devises (contre euro) du fait de l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (portefeuille de négociation).
 - le **risque de liquidité** est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. L'exposition du groupe Crédit Foncier à ce risque est appréhendé à travers la détermination d'une impasse (ou gap) de liquidité, dans laquelle les actifs et passifs, quelque soient leur taux, sont imputés jusqu'à leur date d'échéance finale.

Ces risques sont mesurés selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera :

- une **approche statique**, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date de situation. Les traitements statiques prennent en compte les stocks d'opérations et tous les flux d'engagements contractuels.
- une **approche dynamique** intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et sur les trois suivants. Les traitements dynamiques prennent en compte des événements probables issus d'une prise ferme ou optionnelle d'engagements et d'évènements incertains issus de l'activité future.

Dans le cadre de ces deux approches, les principales hypothèses retenues sont :

- la propension de la clientèle à rembourser son actif par anticipation (les RA),
- sa propension à renégocier les conditions de son prêt (les RE).
- la vitesse de décaissement des crédits, appelés versements différés (les VD)

Le Crédit Foncier applique des hypothèses de taux de RA ou de RE spécifiques à chaque type de concours, en fonction :

- d'une part, des secteurs concernés (aidé ou privé), du type de supports (prêts en direct ou via des FCC), du type de clientèle (particuliers, professionnels ou collectivités) et des natures de taux (TF, TR ou TV),
- d'autre part, de principes distincts par type de clientèle pour le comportement que l'on souhaite modéliser.

Les hypothèses de taux de RA et de RE sont rapprochées à chaque date d'arrêté des taux réellement observés afin de juger de leur pertinence.

La plupart des données issues des grandes chaînes de gestion du groupe Crédit Foncier et traitées dans le système d'information ALM comprennent des éléments modélisables dans le temps ; l'ALM reconstitue alors l'écoulement échéancé de ces données.

Les postes du bilan sans échéance contractuelle, comme les postes de haut de bilan (fonds propres, réserves) ou les dépôts à vue font eux l'objet de règles d'échéancement spécifiques issues des règles BPCE et validées par le CGB. La Gestion de Bilan a en outre mis en place des procédures de back-testing vérifiant a posteriori l'écoulement réel de ces données pour valider les conventions adoptées.

Ces différents modèles feront l'objet d'une actualisation en 2010. Ils seront alors soumis au CGB et au Comité des Risques pour validation.

9.3 - Suivi du risque de liquidité

9.3.1 - Organisation du refinancement du groupe Crédit Foncier

L'essentiel des ressources du groupe Crédit Foncier provient des émissions à moyen et long terme réalisées par la Compagnie de Financement Foncier, société de crédit foncier et filiale du groupe émettrice de titres fonciers sécurisés, dont la notation AAA a été confirmée en janvier 2010.

L'année 2009 a été marquée par la reprise à rythme très soutenu d'émissions d'obligations foncières gagées sur des actifs éligibles constitués de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang, de prêts à des personnes publiques ou garantis totalement par celles-ci et de titres de créances émis par des FCC (Art L515-13 et suivants du CMF). Le groupe Crédit Foncier a ainsi pu lever près de 19,9 milliards d'euros au cours de l'année 2009, dont 15,7 milliards d'euros pour la Compagnie de Financement Foncier et 4,1 milliards d'euros pour le Crédit Foncier.

L'ALM suit trimestriellement le stock de réserves mobilisables du Groupe. La méthodologie retenue a fait l'objet d'une validation par le CGB Groupe du 13 février 2009 : les actifs sont désormais classés en trois catégories : les actifs immédiatement mobilisables, les actifs mobilisables à court terme (dans un délai inférieur à 3 mois) et les actifs composant un gisement potentiel (essentiellement les titres SPI).

Le groupe Crédit Foncier dispose ainsi en valeur nominale de 92,5 milliards d'euros de réserves de liquidité sous forme de titres et créances dont 41,4 milliards sont immédiatement mobilisables auprès de la BCE ; les ressources additionnelles mobilisables à court terme sont de 42,9 milliards d'euros et le gisement potentiel de 8,2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2008, ces réserves totales en valeur nominale étaient de 85,5 milliards d'euros.

Le groupe Crédit Foncier a mobilisé une part réduite (7,4 milliards d'euros) à fin 2009.

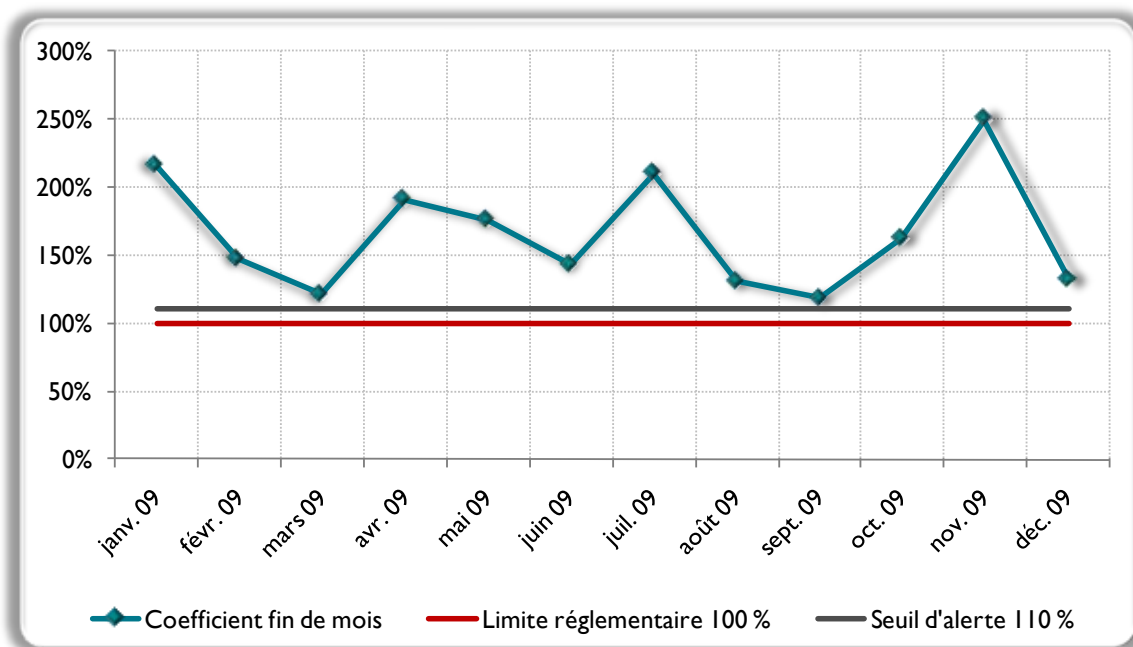
9.3.2 - Respect des limites

En matière de suivi du risque de liquidité, le Groupe BPCE demande à ses filiales d'observer deux limites :

- le coefficient de liquidité réglementaire à un mois, qui se doit d'être supérieur à 110 % (norme interne plus contraignante que le seuil réglementaire de 100 %),
- une limite interne associée au ratio annuel de couverture des emplois par les ressources.

Au 31 décembre 2009, le coefficient de liquidité du Crédit Foncier (sur base sociale) s'élevait à 133 %. La norme interne de 110 % a été respectée à chaque situation mensuelle de l'année 2009.

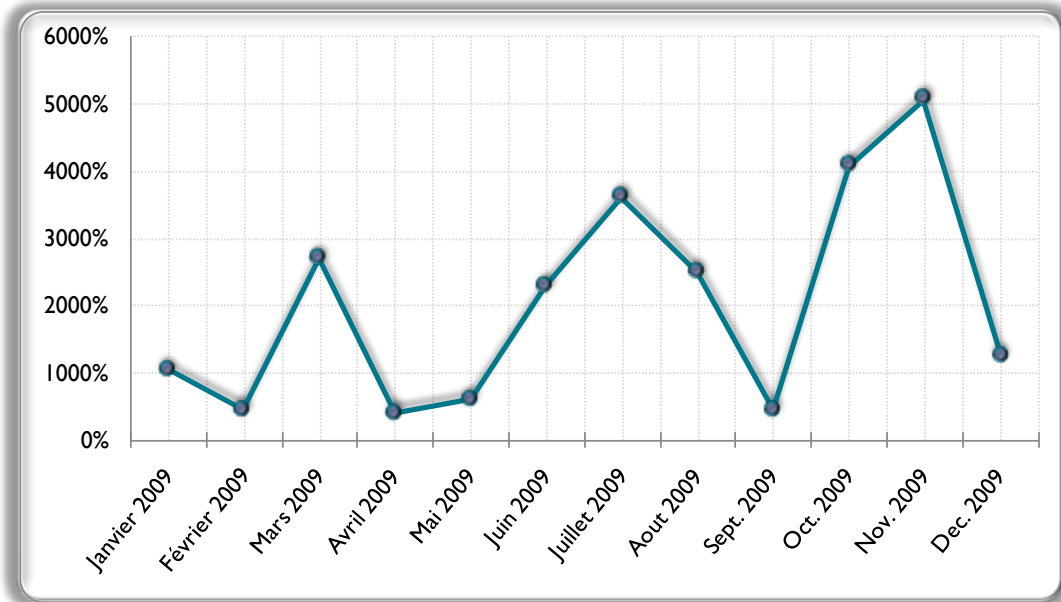
Coefficient de liquidité à 1 mois – Crédit Foncier sur base sociale



La simulation du nouveau coefficient de liquidité ressort à 119 %.

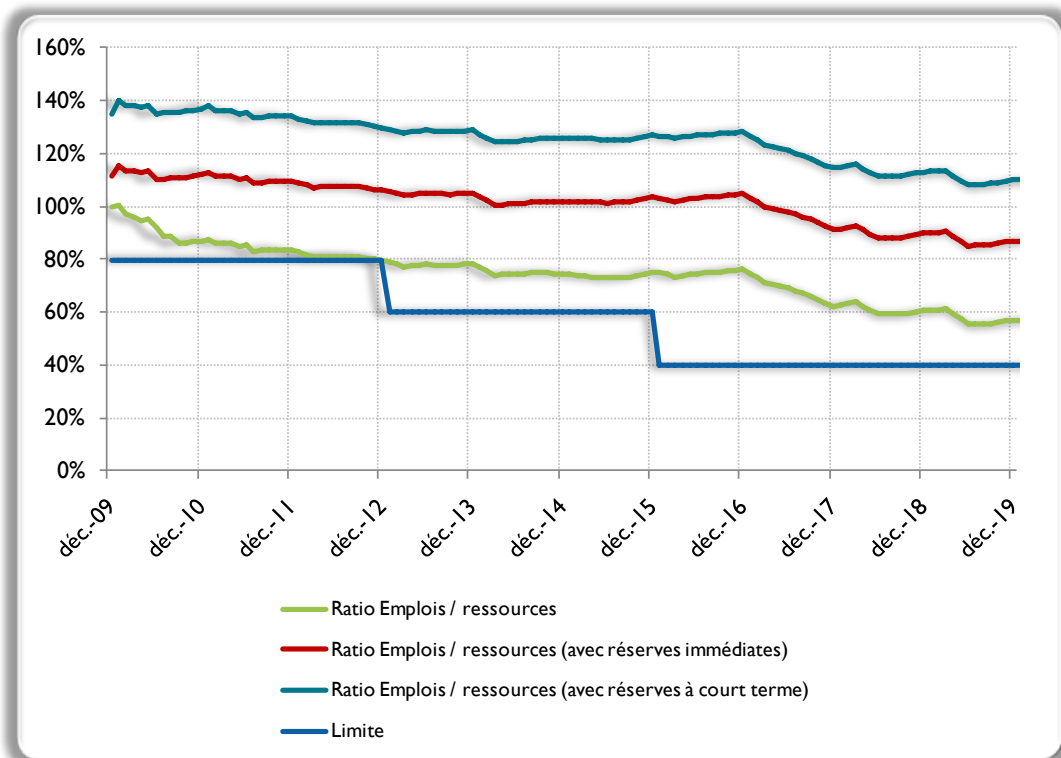
La Compagnie de Financement Foncier se doit, quant à elle, d'avoir une trésorerie excédentaire à un an, c'est l'un des éléments lui permettant de justifier de sa notation AAA. De ce fait, son coefficient de liquidité ressort à 1 255 %, largement excédentaire à fin décembre 2009.

Coefficient de liquidité à 1 mois – Compagnie de Financement Foncier sur base sociale



Le groupe Crédit Foncier respecte la limite dégressive appliquée par BPCF du ratio Emplois / Ressources : 80 % de 0 à 3 ans, 60 % de 3 à 6 ans et 40 % de 6 à 10 ans.

Ratio ressources / emplois – 31/12/09 – statique



Pour 2010, le dispositif applicable a été revu de la manière suivante :

- Pour le ratio Emplois/Ressources, le principe de limite à paliers dégressifs a été reconduit, mais avec des seuils plus restrictifs, pour tenir compte des nouvelles exigences BPCE. Il s'agit désormais de respecter un seuil de 85 % de 0 à 3 ans, 70 % de 3 à 6 ans et 55 % au delà.
- Il a été complété d'une limite JJ (emprunteur) de 2 milliards d'euros applicable au groupe Crédit Foncier à compter du 01/01/2010 (par déclinaison du dispositif BPCE) et validée par le CGB du 17 décembre 2009. Le montant de cette limite doit être en permanence sécurisé par un encours similaire (en valeur nette après décote) déposé en pool 3G et non mobilisé. Dans l'hypothèse où, occasionnellement, le montant du disponible non mobilisé devient inférieur à 2 milliards d'euros, la limite est alors abaissée à due concurrence.

9.3.3 - Les faits marquants 2009

- Le Comité de crise de liquidité a été dissous lors du Comité de Gestion de Bilan (CGB) du 19 mai, compte tenu des évolutions des marchés financiers intervenues depuis le début de l'année 2009 et de la situation de trésorerie du Groupe ; le suivi de la liquidité du Groupe est de nouveau assuré mensuellement dans le cadre du Comité Financier. Il est rappelé pour mémoire que le Comité de crise de liquidité avait été activé à compter du troisième trimestre 2008, dans le cadre du dispositif prévu par le Groupe pour faire face aux tensions constatées à cette époque.
- La gouvernance de la filière ALM a été renforcée avec une fréquence accrue de ses comités : rythme mensuel pour le Comité de Gestion de Bilan et rythme hebdomadaire pour le Comité de taux ;
- Les indicateurs suivis régulièrement dans le cadre du CGB ont élargis avec la présentation du montant et de la composition des réserves de liquidité dont dispose le groupe Crédit Foncier.
- Le dispositif de limites que les filiales du groupe Crédit Foncier doivent observer dans le cadre du suivi de leur liquidité a été renforcé. Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle par la Direction ALM qui en cas de dépassement en informe le CGB.

9.3.4 - Perspectives pour 2010

- Revue des principaux modèles utilisés par l'ALM dans le cadre de la mesure des risques de liquidité et de taux, chantier auquel est associé la Direction des Risques,
- Etablissement pour le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier (SCF) d'indicateurs mensuels de liquidité en social,
- Refonte du process de refinancement des filiales du groupe,
- Participation aux travaux de simulation du nouveau coefficient de liquidité pour le Groupe et ses filiales.

9.4 - Suivi du risque de taux d'intérêt global

9.4.1 - Respect des limites

En matière de suivi du risque de taux, le Groupe BPCE demande à ses filiales d'observer deux limites principales :

- la Valeur Actuelle Nette des Fonds Propres (indicateur Bâle 2 standard),
- la sensibilité du RBE aux fluctuations des taux d'intérêts court et long termes dans le cadre de quatre scenarii communiqués trimestriellement par l'organe central.

Au 31/12/2009, la consommation de fonds propres réglementaires (en intégrant le fonds de roulement dans les encours à taux fixe) à un choc de la courbe de 200 bp s'établit à -3,91 %.

Les sensibilités "pire cas" du RBE sont les suivantes :

	2010	2011	2012
Limites de sensibilité du RBE	(8 %)	(12 %)	(15 %)
Sensibilité «pire cas»	(-3,3 %)	(-3,5 %)	(-6 %)

Les limites sont respectées.

Pour 2010, la nouvelle limite applicable au groupe Crédit Foncier en matière de sensibilité sera désormais mesurée sur la base de la Marge Nette d'Intérêts.

9.4.2 - Les faits marquants

- Le Comité de Taux a vu son rôle renforcé en tant qu'instance opérationnelle hebdomadaire de suivi des décisions prises en CGB afférentes à la gestion du risque de taux ; à cet effet, le support diffusé dans le cadre de ce dernier a été refondu au cours du 1^{er} semestre 2009.
- Une analyse de la liquidité par canton de taux (en intégrant le hors bilan) a été mise en place.
- Compte tenu des évolutions des marchés en 2009, la gestion d'une position de transformation à taux fixe, assortie de « stop loss » et de « stop win » permettant de garantir le respect des limites Groupe a permis de dégager un gain de 19 millions d'euros en VAN. Cette position, résultant de la non couverture de la production tarifaire du Pôle Particuliers lors de sa mise en place a été clôturée fin 2009.
- L'ALM a poursuivi le suivi spécifique des prêts à taux révisables ayant fait l'objet des mesures exceptionnelles le 18 janvier 2008 (« mesures dites PTR ») dans le cadre de la médiation. Cf. également le développement en partie 15.5 sur les risques juridiques.
- Le CGB de fin juin 2009 a validé un nouveau stress scenario pour le Groupe.
- Le dispositif de limites que les filiales doivent observer dans le cadre du suivi de leur impasse de taux leur a été communiqué début février. Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle par la Direction ALM qui informe le CGB en cas de dépassement.

La Direction ALM leur a également transmis une méthodologie de suivi de la limite associée à la sensibilité de la « VAN des Fonds Propres » ; cette méthodologie tient compte des préconisations BPCE en la matière et d'ores et déjà appliquée par le groupe Crédit Foncier.

9.4.3 - Perspectives pour 2010

- Les principaux modèles utilisés par l'ALM ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de la mesure des risques de liquidité et de taux, en liaison avec la Direction des Risques.
- L'ALM a poursuivi les travaux d'analyse de la Marge Nette d'Intérêt du groupe Crédit Foncier ; ce chantier est mené conjointement avec le Contrôle de Gestion et la Comptabilité.
- Le suivi des positions court terme du groupe Crédit Foncier a été renforcé, au travers notamment de la mise en place d'un modèle spécifique de valorisation.
- Un suivi mensuel des indicateurs de taux sur base sociale a été mis en place.
- Les indicateurs suivis en matière de risque de taux ont été adaptés selon les nouvelles conventions Groupe BPCE :
 - Modification de la loi d'écoulement des Fonds Propres dans le calcul de l'impasse de taux, ceux-ci seront désormais amortis linéairement sur 20 ans,
 - Mise en place du suivi de la sensibilité de la MNI.
- Un suivi spécifique des prêts Particuliers concernés par la médiation a été mis en place, en liaison avec le programme dit « Préférence »

9.5 - Suivi du risque de change

La politique du groupe Crédit Foncier en la matière est restée inchangée en 2009 et consiste toujours à ne pas supporter de risque de change. Par conséquent tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un swap de change, d'un emprunt à terme ou d'un swap de devise.

Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilancielle, en particulier celles résultant du dégagement des marges, sont couverts mensuellement.

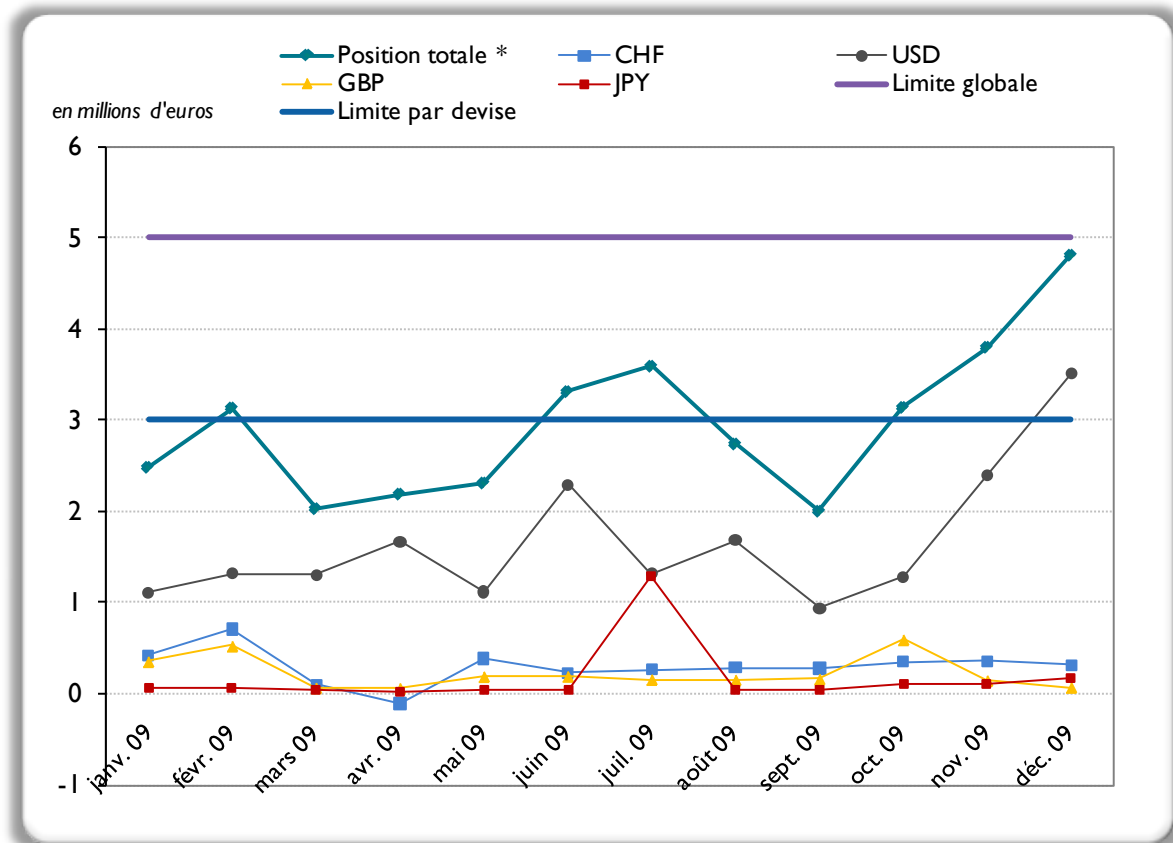
Ils font l'objet d'un suivi par le Middle Office de la Direction des opérations financières, qui centralise les positions de change fin de mois, par devises et par cumul de devises.

La limite d'exposition maximale a été fixée à 5 millions d'euros toutes devises confondues et 3 millions d'euros par devise pour l'ensemble du groupe.

Sur la base des données communiquées par le Middle Office, une information est faite à rythme trimestriel au CGB sur le respect des limites liées à cette position.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble de ces limites était respecté.

Suivi de la position de change fin de mois par devise (groupe Crédit Foncier *)



* Crédit Foncier + Compagnie de Financement Foncier (SCF)

La limite de 5 millions d'euros toutes devises confondues est respectée, les devises (hors USD) sont également dans leur limite (3 millions d'euros). Le léger dépassement sur le USD résulte d'intérêts courus non encore perçus sur des crédits et donc non encore vendus.

Enfin, il n'existe pas d'impasses de taux libellées en devises.

10 - LE RISQUE ACTIONS

10.1 - Dispositifs et processus d'investissement

Les investissements des entités de BPCE (hors Natixis) sont encadrés par une liste des produits financiers autorisés et une procédure d'homologation des nouveaux produits financiers. Ce dispositif permet de s'assurer que l'utilisation des produits financiers s'effectue avec la sécurité opérationnelle appropriée et en conformité avec les textes réglementaires et les normes risques du Groupe. L'utilisation de produits financiers par les entités de BPCE dans le cadre de leurs activités financières est validée par le Comité nouveaux Produits financiers et nouvelles Activités financières.

L'utilisation des produits autorisés doit se faire dans le respect du dispositif de limites de risques (marché, crédit...) et des contraintes propres à chaque compartiment fixées dans la Charte de Gestion Financière (justification de la stratégie de couverture économique pour les produits en ALM, liquidité quotidienne des actifs logés en Compte Propre, etc...).

En complément, des dispositifs spécifiques de traitement des demandes d'investissement ont été mis en place par le Groupe concernant les produits financiers suivants :

- des fonds d'actifs cotés,
- des fonds d'actifs non cotés (private equity / infrastructure / immobiliers),
- des véhicules de titrisation
- et des produits structurés dont la structure et le pay off ont été validés par le Comité Nouveaux Produits financiers et nouvelles Activités financières.

Les modalités de traitement de ces demandes d'investissement formulées par les entités sont définies par une communication Groupe qui expose la procédure à suivre (le cas échéant les schémas délégués) pour investir dans ces produits financiers. L'instance de validation des investissements dans ces produits est le Comité risques sur Investissement.

Lorsque l'entité souhaite investir dans un produit financier, la Direction des risques de l'entité s'assure au préalable qu'il respecte l'ensemble des limites de risques définies au niveau de l'établissement ou au niveau du Groupe et qu'il vérifie les conditions spécifiques à chaque compartiment. De manière générale, tout nouvel investissement sur un produit financier fait l'objet d'une validation du Comité financier de l'entité. La gestion financière constitue un dossier regroupant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du produit et l'analyse du Front-Office. Par ailleurs, une contre-analyse est effectuée par la direction des risques locale. Suite à la validation du comité financier, l'établissement transmet la demande d'investissement au niveau groupe pour validation. Afin de suivre ces investissements, la Direction des risques de l'entité procède aux contrôles permanents du respect des limites de risque et des conditions spécifiques de chaque compartiment et établit un reporting régulier de ces contrôles à destination du directoire de l'entité.

Concernant le Crédit Foncier et ses filiales, les nouveaux investissements sont préalablement étudiés et analysés par l'ensemble des Directions participant au Comité d'investissement, chacune d'entre elles transmettant un avis motivé sur lequel le Comité d'investissement se prononce avant décision par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration le cas échéant selon l'importance du montant. Conformément aux règles Groupe et dans le cadre des seuils fixés, les nouveaux investissements sont transmis à BPCE (Comité d'investissement Groupe).

Les règles d'investissement dans des fonds immobiliers (notamment SIIC) répondent au même schéma. A noter que la politique d'investissement dans ce domaine est revue trimestriellement afin d'appréhender au mieux les évolutions économiques.

10.2 - Objectifs poursuivis

Le groupe Crédit Foncier a mis en place en 2007 une politique d'investissement sur des véhicules d'investissement immobilier (SIIC, OPCI et fonds fermés) pour une enveloppe indicative totale de 100 millions d'euros, utilisées au 31/12/2009 à hauteur de 47 millions d'euros, afin de développer notamment des relais de croissance en matière de financement et d'activités connexes du Crédit Foncier. S'agissant de participations détenues à long terme, ce portefeuille n'est pas intégré par le Crédit Foncier dans ses calculs quotidiens de Value at Risk (VaR)

S'agissant des règles d'investissements, celles-ci sont adaptées a minima semestriellement après validation par le comité d'investissement fonds propres, afin de tenir compte de l'évolution conjoncturelle. Tout nouvel investissement est soumis au processus mentionné supra.

Par ailleurs, le Crédit Foncier est en phase de désengagement d'un certain nombre de participations estimées non stratégiques en termes de relais de croissance.

CFCAL, filiale du Crédit Foncier, détient ainsi un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations européennes cotées, géré dans un objectif de préservation de la liquidité ainsi que quelques lignes mutualisées (SICAV). Ce portefeuille s'élevait à 4,55 millions d'euros à fin 2009 et est exposé au risque de marché; il est totalement intégré par le Crédit Foncier dans ses calculs quotidiens de Value at Risk (VaR). cf. partie 8-3 – cas spécifique du portefeuille de négociation.

Enfin, le groupe Crédit Foncier peut être amené, suivant les opportunités et en support des besoins de développement ou réorientation des métiers du Crédit Foncier à réaliser des investissements s'inscrivant également dans le même processus mentionné supra.

Le Crédit Foncier a confié début janvier 2009 à Natixis Securities des mandats d'acquisition de titres sur Locindus et CFCAL-Banque pour des enveloppes limitées en montant et dans le temps. Ces acquisitions au fil de l'eau dont les déclarations ont été faites auprès de l'AMF n'ont pas vocation à lui faire franchir des seuils réglementaires dans la mesure où il détient déjà deux tiers du capital de ces deux sociétés. Ainsi sur la période courant du 12 janvier 2009 au 31 mars 2009, le Crédit Foncier a acquis 82 618 actions de Locindus et 47 473 actions du CFCAL portant respectivement sa participation à 68,81 % et 68,38 % du capital de ces sociétés.

S'y ajoute à la date du 3 avril 2009, l'acquisition d'un bloc d'actions de Locindus représentant 1,62 % du capital portant la participation du Crédit Foncier à 70,43 %.

La partie 2 – Développement du Crédit Foncier de ce rapport commente par ailleurs les opérations capitalistiques en 2009.

10.3 - Techniques comptables et méthode de valorisation

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire sont enregistrées dans les catégories comptables suivantes conformément aux dispositions de la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Les techniques comptables et méthodes de valorisation applicables sont communiquées dans le cadre des règles et principes comptables sur la détermination de la juste valeur (cf. les passages sur la détermination de la juste valeur donnés en annexe des comptes consolidés, note 4 – information sur les règles et principes comptables).

10.4 - Exposition de l'entité

Au 31 décembre 2009, l'exposition au risque actions du groupe Crédit Foncier s'élève à 337 millions d'euros (contre 306 millions d'euros au 31 décembre 2008) et se décompose comme ci-après :

En millions d'euros Au 31 décembre 2009	Coût ou valeur historique	Juste valeur ou valeur réévaluée	Plus ou moins valeur latentes nettes	Plus valeurs latentes brutes	Moins valeur latentes brutes
Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	334	337	3	3	0
Total	334	337	3	3	0
Rappel Total 31/12/2008	298	306	7	8	0

Source : Données comptables (consolidation IFRS 31/12/2009)

Au 31 décembre 2009, le montant total en contribution consolidée des gains ou pertes non réalisés sur les expositions actions du portefeuille bancaire s'élève à 3,4 millions d'euros, enregistrés en gains et pertes latents ou différés.

Prudentiellement, cette plus value latente de 3,4 millions d'euros sur les actifs financiers disponibles à la vente, enregistrée comptablement directement en capitaux propres, est déduite des fonds propres de base lorsqu'elle ne porte pas sur des titres disponibles à la vente déduits des fonds propres. Ainsi, au 31 décembre 2009, sont inclus dans les fonds propres de base 1,7 million d'euros correspondant essentiellement à la plus value sur les titres Foncier Assurance. Les plus-values neutralisées sont reprises, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % soit 0,8 million d'euros.

Les plus ou moins valeurs enregistrées au titre des cessions ou liquidations d'actions issues du portefeuille bancaire s'élèvent à -0,4 millions d'euros.

La juste valeur des actions cotées détenues en portefeuille bancaire ne diffère pas du prix de marché.

II - LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens et des systèmes d'information.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité du groupe Crédit Foncier. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif Risques opérationnels de BPCE est régi par les lignes directrices et règles de gouvernance en matière de gestion des risques opérationnels (publication de la nouvelle charte risques Groupe en décembre 2009). Il s'appuie sur une filière Risques opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des risques opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

Les moyens d'accompagnement de l'augmentation du périmètre de surveillance des risques opérationnels (RO) ont été les suivants :

- déploiement de l'outil Oris (intranet) sur les parties de l'établissement intégrées dans la surveillance,
- désignation de correspondants RO en charge de la gestion sur chaque périmètre complémentaire (282 personnes fin 2008 et 332 personnes à fin décembre 2009)

Au sein du groupe Crédit Foncier, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées comme suit.

II.1 – Dispositif général

L'ensemble de la démarche « Risques Opérationnels » du groupe Crédit Foncier est géré par sa Direction des risques, qui s'appuie sur les directives, les méthodes et les outils de la Direction des risques de BPCE, de façon à ce qu'elle s'intègre dans le dispositif transverse de celle-ci.

II.2 - Gouvernance

La gestion des risques opérationnels, intégrée dans la filière risque du groupe Crédit Foncier est pilotée par une cellule spécialisée, indépendante des activités opérationnelles et qui forme une des composantes de la Direction des risques. Le reporting sur les risques opérationnels est triple :

- au Comité trimestriel des risques de la Direction des risques, qui informe la Direction générale ainsi que le Comité d'audit,
- au Comité de contrôle interne, pour les incidents notables, les évolutions et les renforcements d'organisation,
- à la Direction des risques de BPCE : tableau de bord trimestriel, COREP.

Pour la gouvernance des risques opérationnels, la Direction des risques coordonne son action avec celle de la Direction des contrôles permanents et de la conformité.

11.3 – Environnement de gestion

11.3.1 - Réseau de gestion

La surveillance et la maîtrise des risques opérationnels sont déléguées aux managers des différentes directions ou filiales, qui sont responsables vis-à-vis de la Direction Générale et de la Direction des risques.

Chaque manager met en place et s'appuie sur un réseau de correspondants animé par un gestionnaire, en liaison fonctionnelle avec la Direction des risques.

La formation des membres de ces réseaux locaux est assurée par la Direction des risques sous la forme de formation à l'outil et de sessions de sensibilisation; 272 personnes ont été formées ou sensibilisées aux risques opérationnels sur l'année 2009.

Deux fois par an, chaque manager procède formellement à l'autoévaluation de son dispositif. Les résultats et l'évolution de cette enquête sont intégrés dans le dispositif de reporting précité.

11.3.2 - Méthodes et outil

En termes de méthodologies et d'outils, le groupe Crédit Foncier utilise aujourd'hui l'outil Groupe ORiS (Operational Risk System), afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

La méthode repose sur trois fondements qui s'intègrent dans une approche itérative et interactive :

- Cartographie des événements de risque opérationnel : identification et évaluation faites par chaque métier de sa vulnérabilité aux principaux risques opérationnels ; détermination des dispositifs préventifs et curatifs, existants ou à mettre en place, pour maîtriser et réduire l'impact de ces risques. La cartographie doit être actualisée à chaque modification des process et de l'organisation et a minima, une fois par an.
- Déclaration des incidents de risque dans une base de données spécialisée : alimentation de la base des incidents de risque par le réseau de gestion, au fur et à mesure de leur apparition et de leur évolution ; suivi des plans d'actions correctifs ; analyse de l'évolution des expositions au risque et des pertes résultantes.
- Mise en place d'indicateurs clés sur les principales zones de risque, alertant de l'entrée probable dans une phase critique.

Les données relatives à ces fondements sont stockées dans une base commune et déployée au sein de l'ensemble du groupe Crédit Foncier.

Périodiquement l'examen des couvertures d'assurance au regard des cartographies et des déclarations d'incidents, vient compléter la démarche risque opérationnel.

Le groupe Crédit Foncier dispose également via ORiS d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels engendré trimestriellement sur la base des données collectées. Le module Questionnaire QCB permet à chaque établissement d'évaluer semestriellement la qualité de son dispositif de gestion des risques opérationnels, et de se situer par rapport aux autres établissements de BPCE. Il peut, le cas échéant, engager des actions sur des points précis du dispositif à renforcer.

Durant cette année 2009, le dispositif de gestion des risques opérationnels a recentré son périmètre de couverture, les différentes unités opérationnelles ont renforcé leur sensibilité sur le sujet avec pour objectif d'arriver à une homogénéité des pratiques entre les différents métiers. Depuis le début de l'année 2009, 1 149 incidents ont été collectés pour un montant cumulé de 12,6 millions d'euros de risque potentiel.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le groupe Crédit Foncier applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2. Au 31/12/2009 l'exigence en fonds propres à allouer en consolidé (donc en intégrant la Compagnie de Financement Foncier) au titre de la couverture du risque opérationnel est de 130 millions d'euros, montant comparable à celui de 2008 (131 millions d'euros). Cf. également la partie 3.3 – Exigences en fonds propres.

12 - LE RISQUE D'INTERMEDIATION

12.1 - Activité pour compte de tiers

Le Crédit Foncier n'effectue quasiment plus d'opération pour le compte de la clientèle depuis novembre 2008, date à laquelle il a cédé son activité de gestion des comptes de dépôts.

Pour la partie résiduelle de l'activité conservée, le Crédit Foncier est amené à exécuter des ordres d'opérations sur titres; celles -ci transitent toutes par Natixis Eurotitres.

12.2 - Activité pour compte propre (*)

(*) au sens de la définition de l'AMF du service d'investissement

Le groupe Crédit Foncier intervient sur les marchés pour ses opérations de bilan (émissions de titres, achats de titres, prêts/emprunts de trésorerie, ...) et de couverture de taux de l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif.

L'exécution sur le marché des opérations est centralisée au sein d'une Direction spécialisée et encadrée par une Charte Financière qui définit les missions, l'organisation et les modalités de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières.

Les contreparties et intermédiaires habilités sont validés dans un Comité spécifique (COMEFI) en lien avec les directions concernées de BPCE.

13 - LE RISQUE DE REGLEMENT

Les opérations de trésorerie réalisées relèvent pour l'essentiel de l'activité de gestion de bilan. Leur traitement est centralisé au sein du Back-Office Trésorerie.

Le Back-Office Trésorerie assure :

- la gestion des flux de trésorerie :
 - réception et émission de flux de trésorerie de gros montants (supérieurs à 700 000 euros). Ces flux circulent par les systèmes Euro Banking Association (EBA, systèmes compensés) ou Payment Module Target (PM, systèmes non compensés),
 - réception et émission de flux en devises en utilisant les correspondants étrangers de BPCE,
 - réception et émission de flux de petits montants. Ces systèmes ne sont utilisés qu'en cas de nécessité pour les flux en valeur du jour. En effet, sur les systèmes de masse (petits montants), le paiement s'effectue en j+2.
- la prévision de trésorerie à 24 heures pour les deux entités : Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier.

La gestion des comptes de trésorerie et le contrôle comptable des comptes sont sous la responsabilité d'un cadre en charge d'une unité indépendante, le principe de séparation des fonctions est respecté au sein de la Direction.

Le groupe Crédit Foncier accède aux systèmes de règlement de gros montants de la façon suivante :

- la société Crédit Foncier utilise des comptes ouverts auprès de BPCE,
- la société Compagnie de Financement Foncier accède pour les opérations de gros montants en euros aux moyens de paiement de place en direct. Pour les opérations en devises ou pour les opérations en euros de petits montants, elle dispose de comptes auprès de BPCE ;

Le suivi du risque de règlement s'exprime quotidiennement au travers des procédures suivantes :

- sortie à J-1 pour l'euro, J-2 pour les devises, fin de journée, de l'échéancier prévisionnel des décaissements et encaissements de J. Cet échéancier est produit à partir des données du logiciel de gestion des opérations de marché, complété par les données issues d'un échéancier tenu manuellement pour les ordres de décaissements ou les annonces d'encaissement divers. Ces données prévisionnelles de la trésorerie à J sont ajustées avec le Front Office,
- à J, exécution au fil de l'eau des décaissements prévus et des placements du jour, après enregistrement par le Back Office Marché. Pour les encaissements, la réception des flux fait l'objet d'une surveillance en temps réel sur les postes de travail dédiés (reconnaissance des flux reçus, relance éventuelle des contreparties versantes en fonction des usages et du calendrier de place, recherches complémentaires adaptées selon le système utilisé).

En cas de défaut définitif d'une contrepartie de règlement, événement extrêmement rare pour les opérations de marché (et limité pour l'instant à une difficulté technique plus qu'à une véritable défaillance), et si la position en Banque de France en est rendue potentiellement débitrice :

- pour des opérations en euros : une couverture est, de préférence, recherchée sur le marché. A défaut, pour la Compagnie de Financement Foncier, un recours est fait à la facilité d'emprunt de fin de journée auprès de la Banque Centrale et une indemnisation est demandée à la partie défaillante à due concurrence du préjudice subi,
- pour les opérations en devises : un accord a été négocié avec BPCE afin d'émettre, même en cas d'absence de devises sur le compte ouvert dans les caisses de BPCE.

Le groupe dispose d'un plan de continuité d'activité dans le cadre d'un accord avec BPCE. Cf. le développement dans la partie 15-4 de ce rapport.

14 - LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont suivis par la Direction de la conformité et des contrôles permanents, organisée en cinq unités distinctes : la Conformité, la Sécurité Financière, la Médiation, les Contrôles Permanents et la Déontologie Financière.

14.1 - Dispositifs de suivi et de mesure des risques de non-conformité

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité s'appuie sur celle mise en place par l'organe central BPCE dans le cadre du projet SIDECO (Système d'Information Déontologie et Conformité).

Elle est complétée par le Dispositif de maîtrise des risques, lequel permet à partir des processus, d'établir une cartographie des principaux risques par unité opérationnelle, des procédures et des contrôles associés. La Direction de la conformité et des contrôles permanents, en lien avec la Direction de l'organisation, est pilote de l'évolution de ce Dispositif de Maîtrise des Risques, dont les contrôles ont été intégrés à partir de 2009 sous un outil Groupe. Le déploiement de cet outil au sein des différentes directions se poursuit activement.

14.2 - Identification et suivi des risques de non-conformité

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- L'analyse des résultats des contrôles de premier niveau ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.
- Les déclarations de risques opérationnels effectués dans l'outil Groupe ORIS qui s'appuie sur une cartographie de ces risques. Les risques y sont identifiés suivant leur nature (conformité ou non) et font l'objet d'une valorisation de l'exposition par type d'événements de risque.

14.3 - Contrôle des risques de non-conformité

Les contrôles des risques de non-conformité ont porté en 2009 principalement sur le respect des dispositions du code de la consommation en matière de crédit immobilier aux particuliers et sur la connaissance du client sur le marché des entreprises.

14.4 - Conformité des services d'investissement

L'activité des services d'investissements du Crédit Foncier est une activité très marginale avec un volume d'opérations relativement faible. Les contrôles portent principalement sur l'analyse des ordres atypiques conformément à la réglementation Abus de marché.

14.5 - Suivi des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés au cours des contrôles ou par des incidents risques opérationnels déclarés dans ORIS de façon récurrente, font l'objet de plans d'actions spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'action sont suivis par les correspondants Conformité/Risques Opérationnels dans les unités opérationnelles. Le suivi de ces dysfonctionnements et l'évolution des plans d'action correspondants est opéré de manière conjointe par la Direction de la conformité et des contrôles permanents et la Direction des risques opérationnels aux fins de reporting au Comité de contrôle interne.

14.6 - Formation et sensibilisation

La Direction de la Conformité et des contrôles permanents a poursuivi en 2009 des actions de sensibilisation et formation des nouveaux entrants. La formation s'inscrit dans le cadre de l'animation fonctionnelle de la ligne métier contrôle conformité, assurée par la Direction de la conformité et des contrôles permanents ; elle est relayée au cours des réunions du Comité conformité.

14.7 - Agrément des nouveaux produits ou services

Le processus d'étude, de fabrication et de validation concerne tout nouveau produit ou service ainsi que la modification d'un produit existant. Il s'applique au Marché des particuliers et des entreprises. Ce processus est sanctionné par une décision prise en Comité d'Agrément des produits et services, instance réunie mensuellement au cours du premier semestre sous la présidence du Directeur général.

La finalité de ce processus est de contribuer à la mise en place d'un nouveau produit ou service dans les délais compatibles avec les exigences commerciales tout en s'assurant que l'ensemble des impacts ont été analysés et intégrés par les métiers ; et de garantir que le comité d'agrément des nouveaux produits et services dispose de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour se prononcer sur la commercialisation du nouveau produit ou service.

En parallèle, le processus d'autorisation de l'utilisation de nouveaux produits financiers, de nouveaux indices financiers et le lancement de nouvelles activités financières fonctionne selon des modalités semblables.

14.8 - Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts

Le dispositif de déontologie Financière a été actualisé en 2009 en lien avec la Direction de la conformité de BPCE. Il intègre notamment les dispositions réglementaires issues de la Directive Abus de marché.

14.9 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont deux volets couverts par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Il procède à la fois des objectifs de sécurité des engagements et de qualité de la relation client. La coordination en est assurée par le département de Sécurité financière, au sein de la Direction de la conformité et des contrôles permanents, qui met en œuvre les orientations, normes et outils informatiques adoptés par le Groupe Caisses d'Épargne, et désormais BPCE.

La sensibilisation et la vigilance des collaborateurs sont assurées par des procédures et par des actions de formation. Un programme de formation systématique de tous les salariés par e-Learning complète le dispositif et vise à maintenir en permanence une mobilisation optimale.

Le filtrage d'éventuels terroristes est systématique. Entièrement automatisé, il permet de refuser toute entrée en relation en présence d'un simple doute sur l'identité d'un client. La surveillance des activités bancaires, désormais très restreintes suite à la cession intervenue fin 2008, s'appuie sur le socle des contrôles réglementaires et l'analyse des situations les plus atypiques, en complément de la surveillance des opérations de crédit.

La surveillance des activités de crédit, l'essentiel du fonds de commerce du Groupe, s'exerce à toutes les étapes de la vie d'un prêt, de l'autorisation à son remboursement. Ce faisant, la lutte anti blanchiment développe une méthodologie d'analyse multicritères permettant d'identifier les situations à risque et d'adapter toutes les procédures, tant commerciales que de contrôle a posteriori.

15 - AUTRES RISQUES

15.1 - Les assurances

Le Crédit Foncier est assuré pour les risques relatifs à sa responsabilité d'employeur. Il a aussi souscrit plusieurs types de contrats portant sur les dommages aux tiers et aux biens susceptibles d'être causés par ses collaborateurs dans le cadre de leur activité.

Il est couvert contre les risques résultant du vol, de la malveillance et de la fraude. Il a souscrit également une garantie « pertes d'activités bancaires » bien qu'il dispose de « back up » informatique, de la répartition sur plusieurs sites de ses unités de gestion et d'un plan de continuité d'activité opérationnel.

Par ailleurs, le Crédit Foncier a souscrit un contrat global de Responsabilité Civile Professionnelle garantissant l'ensemble de ses activités, y compris celles exercées par ses filiales. Les caractéristiques des principaux contrats souscrits pour 2009 sont les suivantes :

Assurance	Garanties et montants
« Multirisques Entreprise » mobilière et immobilière	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie multirisques : dommages, incendie, vol, dégât des eaux,... - Conséquences des dommages atteignant les biens, - Conséquences pécuniaires des responsabilités de la Société La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 16 000 000 € pour les sinistres immobiliers les plus importants.
Tous risques informatiques	L'ensemble des matériels informatiques, bureautiques ou installations téléphoniques est assuré pour leur valeur de remplacement, déclarée avec l'inventaire des matériels.
Assurance des valeurs	Garantie de pertes pécuniaires subies par la Société par suite de vol ou de détérioration ou de destruction de valeurs. Le montant de la garantie s'élève à 8 000 000 € par sinistre et par an.
Pertes d'activités bancaires	Garantie et indemnisation des préjudices financiers (perte d'activités bancaires, frais supplémentaires d'exploitation, frais de reconstitution des données, frais de sauvegarde,...) subis par le Crédit Foncier consécutivement à la survenance de faits générateurs, tels que : carence des fournisseurs et des prestataires de services, fermeture ou interdiction d'accès d'un établissement garanti, dommage immatériel consécutif à une erreur humaine, une panne ou un dérangement d'ordre technique. La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 10 000 000 € par an avec des sous-limites par nature de fait générateur.
Fraude et malveillance	Garantie des pertes pécuniaires subies par la Société lorsqu'elle est victime de fraude ou de malveillance, y compris les fraudes informatiques définies par le Code Pénal. Le montant de la garantie s'élève à 10 000 000 € par sinistre et par an.
Prévoyance des salariés	Garantie collective des risques de décès, incapacité de travail et invalidité couverte par un régime collectif de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés de la Société. Montant de la garantie (capital ou rente) en pourcentage du salaire annuel brut.

Assurance	Garanties et montants
Responsabilité civile d'exploitation	Garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à la Société ou à son personnel en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. Le montant de la garantie s'élève à 8 000 000 € (dommages corporels), 1 600 000 € pour les autres risques, avec des sous-limites.
Responsabilité civile professionnelle	Garantie des conséquences pécuniaires de toute réclamation introduite par un tiers à son encontre et mettant en jeu sa responsabilité civile pour toute faute professionnelle réelle ou présumée commise dans l'exercice des activités assurées. Cette garantie couvre, en particulier, les risques liés : – à l'activité de distribution de crédits immobiliers, d'opérateurs bancaires (particuliers et corporate) et de démarchage financier – aux opérations financières – aux activités internationales à l'exception des opérations réalisées en Amérique du Nord – à l'activité de présentation des opérations d'assurance et plus généralement les autres activités réglementées et de services ou de conseil immobilier – à la gestion pour compte de tiers. Une 1 ^{ère} ligne fixe la limite de garantie à 25 000 000 € par sinistre et par an, reconstituable une fois, à laquelle s'ajoute 15 000 000 € in excess.
Responsabilité civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux	Garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile ou solidaire des dirigeants et mandataires sociaux imputable à une faute professionnelle commise en leur qualité d'assuré au sein du Crédit Foncier, de toute filiale ou entité extérieure. Le montant de la garantie s'élève à 20 000 000 € par sinistre et par période de garantie.

15.2 - Les activités externalisées

Le recensement des prestations essentielles externalisées au sens de l'article 37 du Règlement du Comité de Réglementation Bancaire et Financière n°97-02 a été actualisé au cours de l'exercice 2009. Les travaux de mise à jour des contrats ont concerné principalement l'activité bancaire, pour la partie conservée suite à la cession de fin 2008.

15.3 - Le risque informatique

Après les nombreuses et importantes opérations de migrations menées ces dernières années, il était nécessaire de définir de nouvelles perspectives de développement des systèmes d'Informations du Crédit Foncier. A cette fin, un plan de développement informatique pour les trois prochaines années a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des directions.

En ce qui concerne la maîtrise des risques ce plan s'articule autour de deux axes majeurs :

- une stabilisation de la plateforme qui vise à éradiquer les procédures de contournement mises en place lors des migrations successives et à réaliser une revue des applications les plus anciennes qui pourraient présenter un risque d'obsolescence à moyen terme,
- une poursuite de l'effort de développement de nouvelles fonctionnalités mises au service des opérationnels avec notamment un maintien très significatif des investissements nécessaires à l'obtention de l'homologation Bale 2 et de la maîtrise des risques en général.

Les premières déclinaisons de ce plan ont débuté dès cette année et sa réalisation est désormais inscrite dans le Plan Informatique Annuel qui est désormais élaboré sur une durée de 18 mois.

La gouvernance des projets informatiques a été revue et adaptée. Le processus de gestion des projets a également fait l'objet d'aménagements dans l'objectif de mieux maîtriser le triptyque périmètre / coûts / délais. Il a été renforcé s'agissant de la phase de recettes fonctionnelles début 2009. Adapté à ces nouvelles procédures, un dispositif de maîtrise des risques des projets est opérationnel.

Par ailleurs le dispositif de gestion des anomalies a été revu. Les résultats sont positifs, le stock des anomalies a diminué de 50 % avec, en corollaire, une amélioration sensible de la qualité perçue.

Dans le prolongement des adaptations faites en 2008 et en cohérence avec le Plan informatique à trois ans, une nouvelle organisation de la DSI a été mise en place. Ainsi les Domaines MOA et MOE ont été rapprochés évitant ainsi le risque de rupture de charge, le pilotage et le reporting des activités ont été renforcés et les fonctions de Contrôle et les Achats ont été centralisés.

15.4 - Organisation de la continuité d'activité (PCA)

La révision du Plan de Continuité des Activités entamée en 2006, permettant d'élargir le périmètre des activités préservées tout en optimisant les capacités d'accueil et en refondant son infrastructure technique est arrivée à son terme courant 2008.

L'année 2008 a permis au Crédit Foncier de valider les fondamentaux de son dispositif PCA en réalisant l'ensemble des tests permettant d'officialiser la sortie du mode projet pour passer en Maintien en Condition Opérationnelle. A l'instar de l'exercice précédent, l'essentiel de l'actualité 2009 a été orienté vers la mise en œuvre opérationnelle avec la déclinaison du dispositif « pandémie grippale » pour faire face à l'évolution de l'épidémie de grippe A. La Cellule de Crise, ainsi que l'ensemble des acteurs opérationnels du dispositif ont été mobilisés à de nombreuses reprises dès la fin du mois d'avril et tout au long de l'année pour suivre l'évolution de la situation, communiquer, formaliser et mettre en place l'ensemble des mesures permettant de limiter les impacts du risque de pandémie. De nombreux équipements (matériels de protection et équipements informatiques) ont été stockés ou déployés, de nombreuses informations ou communications ont été transmises vers le personnel et nos tiers essentiels. Le Crédit Foncier continue de suivre attentivement l'évolution de la situation pour déployer plus avant son dispositif si nécessaire.

Si le test de place 2009 « Crue de Seine » planifié par la Banque De France a dû être déprogrammé au dernier moment pour laisser place à l'actualité épidémiologique, le Crédit Foncier a néanmoins participé activement à sa préparation et maintenu la quasi-totalité des tests initialement prévus dans son plan 2009 :

- deux exercices PCA (mai et septembre) pour tester le dispositif du principal prestataire informatique du Crédit Foncier,
- tests techniques et repli des deux activités que le Crédit Foncier n'avait pas pu intégrer dans l'exercice global 2008 (Comptabilité et Gestion clients) en juin 2009,
- tests techniques et utilisateurs des infrastructures tiers du Crédit Foncier (BatiRoc, BatiGestion, Correspondants, Locindus) en décembre,
- test du repli technique d'une nouvelle activité critique intégrée au dispositif en 2009 (Société de financement de l'économie française – SFEF).

Les trois filiales non intégrées du Crédit Foncier (CFCAL, SOCFIM, BANCO PRIMUS) disposent à l'issue de l'exercice 2009 d'un PCA formalisé, comprenant des sites de back-up et des infrastructures techniques qui permettent d'organiser les replis respectifs.

A fin 2009, le dispositif organisationnel et l'ensemble des tests réalisés depuis 2008 couvrent l'exhaustivité des activités, des infrastructures techniques et des tiers du Crédit Foncier. Les trois grands scénarii de crise sont à présent déclinés et couverts (Indisponibilité des éléments essentiels du Système d'Informations ; Indisponibilité des locaux pouvant entraîner l'absence du personnel ; Indisponibilité durable du personnel).

Les orientations 2010 portent sur le test de l'informatique répartie des sièges centraux, le suivi de l'évolution de la grippe A, le développement du scénario spécifique de la Crue de Seine et la préparation du repli de la Direction de la gestion clients sur le site de Laval à l'issue des travaux de réaménagement.

15.5 - Les risques juridiques

En matière de risques juridiques, au titre de ses activités, le Crédit Foncier se réfère au corpus législatif et réglementaire qui lui est applicable en sa qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, contenu pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier (dispositions relatives à l'activité bancaire et plus particulièrement à l'activité de crédit, dispositions relatives aux prestations de services d'investissement, règlement de l'Autorité des Marchés Financiers).

Le Crédit Foncier veille notamment au respect des dispositions relatives au respect des droits des personnes (dispositions relatives au secret professionnel, dispositions relatives à la protection des données personnelles, à l'informatique et aux libertés), ainsi qu'aux conditions de placement de ses produits (démarchage bancaire et financier, dispositions relatives à l'intermédiation en assurance).

L'organisation de la fonction juridique s'intègre dans un Secrétariat Général disposant d'un ensemble de compétences permettant de contribuer à la maîtrise des risques juridiques auxquels le Crédit Foncier est exposé de par ses activités.

15.5.1 - Faits exceptionnels et litiges

Depuis 1999, afin de répondre aux besoins de sa clientèle, le Crédit Foncier a mis en place plusieurs prêts immobiliers à taux variable, indexés en fonction de l'évolution du taux interbancaire Euribor ou BTAN (Immo +, Génération I et I 10, Objectif I, Tendance J, Facileo), qui ont fait l'objet en 2008 de critiques.

Les modalités de remboursement du prêt se déterminent en quatre temps :

- les évolutions du taux d'index sont répercutées sur la durée du prêt, afin d'assurer la stabilité du montant des mensualités en cas de hausse du taux. La durée du prêt peut être allongée de 20 % au maximum de la durée initiale ;
- si, en raison d'une hausse accrue des taux, la limite de 20 % d'allongement de la durée du prêt est atteinte lors de la révision du prêt, une hausse limitée des mensualités, prévue dès l'origine dans les conditions particulières du contrat, est appliquée. La nouvelle échéance est alors calculée sur la durée maximale du prêt, en retenant le plus petit des deux taux suivants : le taux d'intérêt du prêt résultant de la révision ou le taux technique servant au calcul des échéances (Taux Maximum de Calcul des Echéances, « TMCE ») ; en outre, dans le cas des prêts règlementés, la hausse des échéances est plafonnée à celle de l'inflation;
- lorsque la nouvelle mensualité est inférieure à la mensualité calculée, les sommes non couvertes par le règlement de la mensualité effectivement payée sont reportées, étant précisé que les intérêts sont remboursés par priorité avant le capital;
- enfin, à l'échéance du prêt, les mensualités de la dernière année sont, si nécessaire, calculées de manière à ce que l'intégralité du prêt soit remboursée à son terme, sauf dans le cas des prêts règlementés pour lesquels la réglementation prévoit l'abandon des intérêts reportés.

La hausse exceptionnelle des taux d'intérêt constatée entre juillet 2007 et novembre 2008 a eu un effet sensible sur certains prêts, de sorte que certains emprunteurs ont subi une augmentation de leurs mensualités.

Face à cette situation exceptionnelle et afin que l'ensemble des clients puissent mener à terme leur projet immobilier, le Crédit Foncier a, en date du 18 janvier 2008, proposé unilatéralement à chacun de ses clients concernés, des mesures (i) plafonnant le taux applicable, (ii) limitant l'évolution de la mensualité à la hausse de l'inflation et (iii) abandonnant les intérêts reportés éventuellement dus à l'issue du prêt. Ces mesures ont été mises en œuvre au cours de l'année 2008 à destination de 150.000 clients.

Par ailleurs, une faible minorité de la clientèle (48 assignations), agissant soit individuellement soit sous une forme collective, s'est engagée dans une démarche contentieuse avec le Crédit Foncier afin d'obtenir une révision des termes de leur prêt. Ceux-ci reprochaient au Crédit Foncier d'avoir à tort présenté les prêts litigieux avec un taux d'intérêt capé et d'avoir en conséquence fait signer des prêts sur la base d'arguments mensongers, en profitant de la rédaction obscure ou lacunaire des contrats.

D'ores et déjà, plusieurs jugements ont été rendus, soit ayant débouté les demandeurs soit condamné le Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier a souhaité poursuivre et étendre les discussions ouvertes depuis plusieurs mois avec ses clients, avec les associations UFC Que Choisir et l'AFUB (l'Association française des usagers de banque) et le Collectif Action dans le cadre d'une procédure de médiation sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP). Le processus de médiation initié le 27 mai 2009 a abouti, après cinq mois de discussions, à la signature d'un protocole de médiation le 12 novembre 2009. Aux termes de ce protocole, le Crédit Foncier s'est engagé (i) à proposer à sa clientèle concernée une option de passage à taux fixe privilégié et (ii) à consacrer une enveloppe financière destinée à régler des situations individuelles dans des conditions personnalisées.

Enfin, dans l'intérêt de ses clients et afin de mettre un terme rapide et efficace à la procédure en cours devant le Parquet de Créteil, le Crédit Foncier a accepté de reconnaître sa responsabilité dans la commercialisation de certains prêts à taux révisable. En conclusion de cette procédure accélérée, le Crédit Foncier a été condamné au paiement d'une amende de 50.000 euros. Cette décision s'inscrit dans le prolongement du succès de la médiation que le Crédit Foncier a initié et qui a abouti à la signature du protocole d'accord.

⌘⌘⌘

Le Crédit Foncier, en date du 4 février 2004, a acquis auprès des AGF la société Entenial. Cette acquisition était assortie d'une garantie de passif.

Le Crédit Foncier, venant aux droits d'Entenial, a été condamné par le Tribunal de Commerce de Cannes le 27 mars 2007 pour manquement à son devoir de conseil dans l'octroi d'un crédit destiné au financement de l'acquisition et de l'aménagement d'un complexe d'hôtellerie et de thalassothérapie à Port Fréjus et a été appelé en garantie au profit de la société à laquelle la créance avait été cédée dans le cadre d'une opération de défaisance.

Le Crédit Foncier a fait appel de ce jugement au motif :

- d'une part, que cette décision n'est pas conforme à la définition du devoir de conseil de prêteur (en l'espèce, les emprunteurs ne pouvaient être qualifiés de profanes et étaient parfaitement informés des risques de l'opération),
- et d'autre part, que l'appel en garantie du prêteur au profit du cessionnaire de la créance est contraire aux stipulations expresses du contrat de cession.

En outre et en ce qu'il concerne une opération comprise dans l'opération de défaisance, ce litige a été déclaré aux AGF aux termes de la garantie de passif.

A ce jour, la procédure est toujours pendante devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence après divers renvois.

⌘⌘⌘

Le Crédit Foncier a participé au financement d'une opération structurée portant sur un actif immobilier situé en région parisienne dont Lehman Brothers était « originateur » et contrepartie de cap. A la suite de la défaillance de Lehman Brothers, la société a rencontré des difficultés pour mettre en place une nouvelle couverture de taux auprès d'une banque solvable et a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Le 3 novembre 2008, le Tribunal de Commerce de Paris ouvrait une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société. Le 9 septembre 2009, le Tribunal arrêta un plan de sauvegarde ; ce jugement a été annulé par la Cour d'Appel le 25 février 2010, la société redevenant ainsi in bonis. Un pourvoi en cassation a été déposé par la société le 8 mars 2010.

Le Crédit Foncier a cédé sa créance sans recours à la fin du premier trimestre 2010.

⌘⌘⌘

En juillet 2008, le Crédit Foncier a financé la construction d'un hôpital en Arabie Saoudite. Après le versement des deux premières tranches, le Crédit Foncier a refusé le versement de la troisième tranche au regard de la non-réalisation de conditions prévues au contrat. A défaut d'accord trouvé entre le Crédit Foncier et l'emprunteur afin de réviser le projet, le Crédit foncier a dénoncé le contrat de financement en juillet 2009, entraînant consécutivement l'exigibilité des sommes prêtées, et engagé des procédures conservatoires relatives aux garanties dont il bénéficie. L'emprunteur a alors initié une demande reconventionnelle et mis en cause la responsabilité civile du Crédit Foncier pour rupture abusive de crédit. En conséquence, une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale de Paris a été initiée en septembre 2009.

⌘⌘⌘

Des particuliers ont investi dans des résidences hôtelières et de tourisme, pour les exploiter dans le cadre du statut de loueur en meublé professionnel, parfois en régime Robien, par l'intermédiaire d'une société en souscrivant des financements auprès de plusieurs banques différentes, dont le Crédit Foncier, de sorte que ces dernières ignoraient le financement des autres. Devant l'impossibilité de rembourser les charges des prêts devenues supérieures au montant des loyers, après avoir épuisé les ressources liées au remboursement de la TVA, les investisseurs reprochent à la société de les avoir trompés et de leur avoir fait souscrire des engagements disproportionnés en utilisant des procédés pénalement répréhensibles et fautifs avec le concours des banques dont ils invoquent la responsabilité, estimant que la société était leur mandataire.

Une plainte contre X a été déposée et plusieurs articles de presse ont fait état de ce litige impliquant un grand nombre de banques de la place.

⌘⌘⌘

À la connaissance de la société, il n'existe pas, par ailleurs, de fait exceptionnel, litige ou arbitrage ayant eu dans un passé récent ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Crédit Foncier et de son groupe.

15.5.2 - Les contrats importants

Le Crédit Foncier n'est pas lié par des contrats pouvant conférer à une entité de son groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

15.6 - Caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1er mars 2000

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi Fillon du 21 août 2003, la Caisse de Retraite du Crédit Foncier, créée en 1989 a été transformée en institution de gestion de retraite supplémentaire et a pris, conformément à la loi, la dénomination de CRCFF-IGRS ; cette opération a été agréée par décision de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) en date du 11 mars 2009 publiée au journal officiel du 3 avril 2009.

En accompagnement de cette transformation, l'ancienne Caisse de Retraite a transféré le 31 mars 2009 l'intégralité de ses réserves et provisions destinées à couvrir le risque à des assureurs, à savoir AXA pour l'essentiel, et CARDIF et SOGECAP en complément.

De ce fait, le Crédit Foncier a externalisé l'intégralité de son risque relatif aux retraites en cours de paiement (3 400 retraités). Le Crédit Foncier a également très largement couvert, compte-tenu des mécanismes mis en œuvre et des sommes transférées, le risque relatif aux actifs, futurs bénéficiaires du régime (environ 1 600 salariés en activité entrés avant 2000).



6 ETATS FINANCIERS 2009



COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE	248
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	310
COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXE	314
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	363
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions engagements réglementés	365

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	250
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	251
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	252
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	253
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	254
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	255
Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice	256
1.1 - Cadre juridique	256
1.2 - Système de garantie	256
1.3 - Faits caractéristiques de l'exercice	256
1.4 - Événements postérieurs à la clôture	257
Note 2 - Normes comptables applicables et comparabilité	258
Note 3 - Principes et méthodes de consolidation	259
3.1 - Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation	259
3.2 - Méthodes de consolidation	259
3.3 - Cas particulier des entités ad hoc	259
3.4 - Présentation des états financiers et date de clôture	259
3.5 - Règles de consolidation	259
Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables	261
4.1 - Actifs et passifs financiers	261
4.2 - Immeubles de placement	267
4.3 - Immobilisations	267
4.4 - Actifs destinés à être cédés et passifs liés	267
4.5 - Provisions	267
4.6 - Produits et charges d'intérêts	268
4.7 - Commissions sur prestations de services	268
4.8 - Opérations en devises	268
4.9 - Opérations de location financement et assimilées	268
4.10 - Avantages au personnel	269
4.11 - Impôts différés	269
4.12 - Activités d'assurance	269
Note 5 - Notes relatives au bilan	270
5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	270
5.2 Instruments dérivés de couverture	273
5.3 Actifs financiers disponibles à la vente	274
5.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers	275
5.5 Prêts et créances	277
5.6 Reclassement d'actifs financiers	279
5.7 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	279
5.8 Impôts courants et différés	280
5.9 Comptes de régularisation et actifs divers	281

Comptes consolidés (suite)

5.10 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	281
5.11 - Immeubles de placement	282
5.12 - Immobilisations corporelles et incorporelles	282
5.13 - Ecarts d'acquisition	283
5.14 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	284
5.15 - Dettes représentées par un titre	285
5.16 - Comptes de régularisation et passifs divers	285
5.17 - Provisions techniques des contrats d'assurance	286
5.18 - Provisions	286
5.19 - Dettes subordonnées	287
5.20 - Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis	288
Note 6 - Notes relatives au compte de résultat	289
6.1 - Produits et charges d'intérêts	289
6.2 - Produits et charges de commissions	289
6.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	290
6.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	290
6.5 - Produits et charges des autres activités	291
6.6 - Charges générales d'exploitation	291
6.7 - Coût du risque	292
6.8 - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	292
6.9 - Gains ou pertes sur autres actifs	292
6.10 - Variation de valeur des écarts d'acquisition	292
6.11 - Impôts	293
Note 7 - Expositions aux risques et ratios réglementaires	294
7.1 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres	294
7.2 - Risque de crédit et risque de contrepartie	295
7.3 - Risque de marché	297
7.4 - Risque de taux d'intérêt global et risque de change	297
7.5 - Risque de liquidité	298
Note 8 - Avantages au personnel	299
8.1 - Charges de personnel	299
8.2 - Engagements sociaux	299
8.3 - Paiements fondés sur base d'actions	301
Note 9 - Secteurs opérationnels	302
Note 10 - Engagements	303
10.1 - Engagements de financement, de garantie et sur titres	303
10.2 - Actifs financiers donnés en garantie	304
10.3 - Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer	304
Note 11 - Transaction avec les parties liées	305
11.1 - Transactions avec les sociétés consolidées	305
11.2 - Transactions avec les dirigeants	305
Note 12 - Périmètre de consolidation	306
12.1 - Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice	306
12.2 - Opérations de titrisation	307
12.3 - Périmètre de consolidation au cours de l'exercice	308
Note 13 - Honoraires des commissaires aux comptes	309

Bilan consolidé

ACTIF

(en millions d'euros)

NOTES

31/12/2009

31/12/2008

		31/12/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES		6	22
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1.1	3 255	2 987
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	5.2	5 642	5 246
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5.3	3 378	2 450
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.5.1	6 802	7 405
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	5.5.2	110 361	108 693
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		1 750	1 767
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE	5.7	855	566
ACTIFS D'IMPÔT COURANTS	5.8	226	185
ACTIFS D'IMPÔT DIFFERES	5.8	254	217
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	5.9	3 939	3 107
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES		-	-
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE		-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	5.10	48	70
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5.11	99	117
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.12	145	141
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.12	22	26
ECARTS D'ACQUISITION	5.13	40	30
TOTAL DE L'ACTIF		136 822	133 029

Bilan consolidé

PASSIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES		-	-
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1.2	6 500	6 751
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	5.2	5 161	5 972
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.14.1	18 858	18 817
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	5.14.2	421	487
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	5.15	97 284	93 062
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		163	284
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS	5.8	29	3
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES	5.8	169	149
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	5.16	4 363	3 879
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES		-	-
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	5.17	11	-
PROVISIONS	5.18	198	211
DETTES SUBORDONNEES	5.19	861	855
CAPITAUX PROPRES		2 804	2 559
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 575	2 322
CAPITAL ET PRIMES LIEES		1 198	1 082
RESERVES CONSOLIDEES		1 370	1 265
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		- 213	- 245
RESULTAT DE LA PERIODE		220	220
INTERÊTS MINORITAIRES		229	237
TOTAL DU PASSIF		136 822	133 029

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTES	Exercice 2009	Exercice 2008
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6.1	8 877	12 323
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6.1	-8 020	-11 601
COMMISSIONS (PRODUITS)	6.2	195	206
COMMISSIONS (CHARGES)	6.2	- 28	- 28
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.3	- 26	117
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4	- 10	10
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	6.5	179	193
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	6.5	- 168	- 183
PRODUIT NET BANCAIRE		999	1 037
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	6.6	- 557	- 594
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		- 28	- 30
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		414	413
COÛT DU RISQUE	6.7	- 85	- 166
RESULTAT D'EXPLOITATION		329	247
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES ENTREPRISES	6.8	1	1
MISES EN EQUIVALENCE			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	6.9	0	93
VARIATIONS DE VALEURS DES ECARTS D'ACQUISITION	6.10	4	- 46
RESULTAT AVANT IMPÔT		334	295
IMPÔT SUR LE RESULTAT	6.11	- 101	- 76
RESULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITES ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION		-	-
RESULTAT NET		233	219
RESULTAT NET part du Groupe		220	220
INTERÊTS MINORITAIRES		- 13	1

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTES	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net		233	219
Ecarts de conversion			
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		51	- 356
Variation de valeur de la période affectant les capitaux propres		51	- 356
Variation de valeur de la période rapportée au résultat		-	-
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		- 2	- 8
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies		-	-
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		- 1	0
Variation de valeur de la période affectant les capitaux propres		- 1	-
Variation de valeur de la période rapportée au résultat		-	-
Impôts	5.8	- 16	126
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		32	- 238
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		265	- 19
Part du groupe		252	- 15
Intérêts minoritaires		13	- 4

Tableau de variation des capitaux propres

	CAPITAL ET PRIMES LIEES		GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				TOTAL RESULTAT NET PART DU GROUPE	TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES DE CONVERSION	VARIATION DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS	Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres au 1er janvier 2008	638	293	1 466			- 10	2 387	252	2 639	
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires										
Augmentation de capital	44	106	-	-	-	-	150	-	150	
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution	-	-	- 199	-	-	-	- 199	- 13	- 212	
Effet des fusions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 1	-	-	-	- 1	2	1	
Sous-total	44	106	- 200				- 50	- 11	- 61	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres rapportées au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres variations	-	-	-	-	- 232	- 3	- 235	- 3	- 238	
Sous-total					- 232	- 3	- 235	- 3	- 238	
Autres variations										
Résultat	-	-	-	-	-	-	220	- 1	219	
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total							220	- 1	219	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	682	399	1 266			- 242	2 322	237	2 559	
Capitaux propres au 1er janvier 2009 après affectation	682	296	1 589			- 242	2 322	237	2 559	
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires										
Augmentation de capital	124	96	-	-	-	-	220	-	220	
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution	-	-	- 220	-	-	-	- 220	- 11	- 231	
Effet des fusions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	- 10	- 10	
Sous-total	124	96	- 220				0	- 21	- 21	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
Autres variations	-	-	-	-	33	- 1	32	-	32	
Sous-total					33	- 1	32		32	
Autres variations										
Résultat	-	-	-	-	-	-	220	13	233	
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total							220	13	234	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	806	392	1 370			- 209	2 575	229	2 804	

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles, les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente".

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat avant impôts (*)	334	294
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	33	30
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition	-	46
+/- Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	43	150
+/- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 1	- 1
+/- Pertes nettes / gains nets sur activités d'investissement	- 50	- 74
+/- Produits/charges des activités de financement	38	43
+/- Autres mouvements	- 206	- 739
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	- 143	- 545
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	543	8 350
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 448	- 135
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou des passifs financiers	- 603	-3 102
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou des passifs non financiers	-1 410	-1 426
- Impôts versés	56	5
= Augmentation/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	34	3 692
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	225	3 441
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 261	-2 317
+/- Flux liés aux immeubles de placement	11	82
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 28	- 18
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 278	-2 253
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 2	- 50
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 39	- 45
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 41	- 95
Effet de la variation des taux de change (D)		
FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	- 94	1 093
Trésorerie à l'ouverture	1 048	- 45
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	22	2
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	1 026	- 48
Trésorerie à la clôture	954	1 049
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	6	22
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	948	1 027
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 94	1 094

(*) dont part du résultat avant impôt revenant aux minoritaires

Note I - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (1/2)

I.1 - Cadre juridique

Filiale de Caisses d'Epargne Participations (CEP), anciennement Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (C.N.C.E), le Crédit Foncier est spécialisé dans le financement de l'immobilier et du secteur public. Il intervient sur les marchés des particuliers (financements immobiliers, sous forme de crédits directs ou d'acquisition de créances hypothécaires titrisées, expertise et services), des opérateurs privés et du secteur public, en France et à l'international.

I.2 - Système de garantie

Le Crédit Foncier est affilié à B.P.C.E. et participe à son système de garantie.

I.3 - Faits caractéristiques de l'exercice

I.3.1 - Evolution du capital du Crédit Foncier

Conformément à l'annonce faite en décembre 2008, Nexity et Caisses d'Epargne Participations (CEP) ont signé le 29 janvier 2009, le contrat concrétisant l'acquisition par CEP de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier de France.

Depuis le 19 février 2009, suite à l'acquisition de 23,4 % que détenait Nexity dans le capital du Crédit Foncier, CEP détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception des actions de fonction des membres du Conseil d'administration.

A la suite de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions par CEP, le capital a été porté à 806 M€.

I.3.2 - Opérations de croissance externe

Renforcement de la participation dans CFCAL Banque, Locindus et Cicobail.

Au cours de l'année 2009, le Crédit Foncier a acquis 47 473 actions du CFCAL Banque portant son pourcentage d'intérêts à 68,49 %. En date du 1er juillet, le Crédit Foncier a réinvesti son dividende 2008 en actions, à ce titre, il lui a été attribué 117 191 actions pour un montant de 5 M€, portant ainsi son pourcentage de détention à 68,97 %. Ces opérations ont conduit à faire apparaître un écart d'acquisition complémentaire de 1 M€.

Le Crédit Foncier a acquis en 2009, 214 618 actions de LOCINDUS portant sa participation à 70,43 % du capital faisant ressortir un écart d'acquisition négatif de 3 M€, constaté en résultat.

Consécutivement à l'exercice de l'option de réinvestissement du dividende en action par le seul Crédit Foncier pour un montant de 14 M€ correspondant à 291 393 actions, la participation de ce dernier dans le capital de Cicobail est passée de 65,85 % à 68,33 %. Cette opération s'est traduite dans les comptes par un écart d'acquisition négatif de 1 M€ constaté en résultat.

Augmentation de capital de Banco Primus

Afin d'accompagner le développement de Banco Primus et assurer la couverture des besoins en fonds propres réglementaires de la société en résultant, le Crédit Foncier a souscrit au cours de l'année 2009 à trois augmentations de capital pour un montant cumulé de 21 M€.

Il est rappelé que Banco Primus fédère le développement du Crédit Foncier en Europe (Portugal, Espagne, Hongrie) sur certains crédits aux particuliers (restructuration de dette avec garantie hypothécaire et crédit automobile).

Par suite de ces opérations, le niveau de participation du Crédit Foncier dans Banco Primus est passé de 85 % à 91,18 %.

L'analyse détaillée des conditions de la transaction intervenue en novembre 2008 conduit à anticiper l'acquisition potentielle résultant de l'option de vente consentie à l'actionnaire minoritaire de Banco Primus. En conséquence, l'écart entre la juste valeur de la dette potentielle, estimée à 11 M€ en 2009 et la valeur des intérêts minoritaires a été comptabilisé en écart d'acquisition complémentaire pour un montant de 9 M€.

Réinvestissement des dividendes en actions Banque Palatine.

Le Crédit Foncier a exercé au côté de la C.N.C.E. l'option de réinvestissement du dividende en actions Banque Palatine pour un montant de 1 M€ maintenant sa participation dans la banque au niveau inchangé de 8,3 %.

I.3.3 - Restructurations et opérations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de la société Compagnie Foncière de Crédit en faveur du Crédit Foncier

Le Crédit Foncier actionnaire unique de la Compagnie Foncière de Crédit (CFCR) a procédé en avril 2009 à la dissolution par transmission universelle de patrimoine de la société. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

I.3.4 - Valorisation du spread émetteur

La prise en compte de la variation du spread de crédit sur les émissions structurées comptabilisées en juste valeur sur option, a un impact négatif avant impôt de - 29 M€ en résultat sur l'année.

I.3.5 - Restructuration de dettes

A la demande d'une contrepartie, une opération de restructuration de dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier a été effectuée en juillet.

Le remboursement d'emprunts en dollars et la résiliation des swaps associés ont conduit à dégager un résultat positif avant impôt d'un montant de 92 M€ comptabilisé en marge d'intérêts.

I.3.6 - Prêts à taux révisable

En 2009, un accord a été conclu entre le CFF et les associations UFC-Que choisir, l'AFUB, ainsi que le collectif Action composé de clients ayant souscrit des prêts à taux révisable, cette négociation ayant été facilitée par le médiateur désigné par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Paris.

Le dispositif négocié propose notamment une option de passage à taux fixe privilégié ainsi que le règlement de certaines situations individuelles à des conditions spécifiques. Dans ce contexte, deux provisions ont été constituées (10 M€ en PNB, 11 M€ en coût du risque) au titre des engagements résultant de l'accord de médiation.

Note I - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (2/2)

1.3.7 - Intégration fiscale

Le Crédit Foncier a constitué à compter du 1er janvier 2008 un groupe d'intégration fiscale comprenant, outre le Crédit Foncier et quelques sociétés non consolidées, les sociétés consolidées suivantes:

Cofimab, Compagnie de Financement Foncier, Compagnie Foncière de Crédit, Comptoir Financier de garantie, Financière Desvieux, Foncier Expertise, Foncier Participations, Quatrinvest, Serexim, Sipari, Société Foncière d'Evreux, Vendôme Investissement, Vauban Mobilisations Garanties, Socfim.

Dans le cadre de ce groupe, les sociétés intégrées calculent leur charge d'impôt sur leur résultat fiscal propre et la comptabilisent comme en l'absence d'intégration fiscale. Le Crédit Foncier, tête de groupe, enregistre un produit d'intégration fiscale correspondant à l'impôt sur les sociétés dû par chacune des filiales intégrées.

Parallèlement, le montant de l'impôt différé actif ou passif des sociétés consolidées membres du groupe fiscal a été calculé au niveau de la société tête de groupe.

1.3.8 - Dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.)

En 2009, les tests de dépréciation des UGT n'ont pas mis en évidence de perte de valeur complémentaire des écarts d'acquisition.

1.3.9 - Evolution du coût du risque

En 2008, le groupe avait enregistré des dotations sur encours sains de créances titrisées pour 79 M€. En 2009, les risques anticipés étant devenus affectables, 43 M€ de dépréciations sur encours sains ont été repris et des dépréciations individuelles ont été constatées sur les encours devenus douteux.

Au cours de l'exercice, les paramètres de calcul ainsi que les assiettes des dépréciations collectives, sur les crédits long terme et structurés ainsi que sur le crédit-bail immobilier ont été actualisés entraînant une reprise de 30 M€.

Dans un contexte de marché immobilier ralenti, le groupe a inclus pour la première fois en 2009, le portefeuille de crédits relais dans la base de calcul des provisions sur encours sains. Une provision de 8 M€ a été dotée à ce titre.

Le stock de provisions individuelles passe de 311 M€ au 31 décembre 2008 à 430 M€ au 31 décembre 2009.

1.3.10 - Contrôles fiscaux

Le Crédit Foncier fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2006 à 2008. Au 31 décembre 2009, il n'a pas été jugé nécessaire de constituer une provision.

1.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2009 n'est intervenu entre la date de clôture et le 18 février 2010, date du conseil examinant les comptes annuels.

Note 2 - Normes comptables applicables et comparabilité

2.1 - Cadre réglementaire

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit Foncier a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture (cf. note 4.1.5).

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopte-d-commission

2.2 - Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2008 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, et plus particulièrement la norme IAS 1 révisée "Présentation des états financiers", l'amendement à la norme IFRS 7 "Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers" (voir note 5.4) et la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" (voir note 9).

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Enfin, le Groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes du Groupe en 2010.

2.3 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2009, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.12) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10) ;
- les impôts différés (note 4.11) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition (note 3.5.3).

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation (1/2)

3.1 - Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

3.1.1 - Contrôle exercé par le Groupe

Les états financiers consolidés du Groupe Crédit Foncier incluent les comptes de toutes les entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe et sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable sur la gestion.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la possibilité de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint, à savoir l'accord unanime des parties participant au contrôle lors des décisions stratégiques.

Influence notable

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La situation d'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

3.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables.

Intégration globale

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Intégration proportionnelle

Les entreprises que le Groupe contrôle conjointement avec un nombre limité de co-investisseurs sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Mise en équivalence

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 12 - Périmètre de consolidation.

3.3 - Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités ad hoc) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt des différentes parties prenantes. Sont également exclues du périmètre les caisses de retraite et mutuelles des salariés du Groupe.

3.4 - Présentation des états financiers et date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2009 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Crédit Foncier. Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du Crédit Foncier du 18 février 2010.

3.5 - Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

3.5.1 - Conversion des comptes des entités étrangères

Les comptes de l'entité consolidante sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres dans le poste « Réserves de conversion » et pour la part des tiers dans le poste « Intérêts minoritaires ».

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation (2/2)

3.5.2 - Elimination des opérations réciproques

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

3.5.3 - Regroupements d'entreprises

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de la norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises au 31 décembre 2009.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 en vigueur au 31 décembre 2009 exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.

Le coût du regroupement est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférant à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût du regroupement et la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition. Les UGT ont été définies au sein des grands métiers du Groupe et constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction pour déterminer le retour sur investissement d'une activité.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable (y compris les écarts d'acquisition) de chaque UGT ou groupe d'UGT à sa valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

3.5.4 - Engagement de rachat sur intérêts minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

En application de la norme IAS 32, lorsque les actionnaires minoritaires disposent d'options de vente de leurs participations, leur quote-part dans l'actif net des filiales revêt le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le Groupe enregistre en écart d'acquisition l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (1/9)

4.1 - Actifs et passifs financiers

4.1.1 - Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres acquis non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. (note 4.1.2)

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux prescripteurs pour apport d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

4.1.2 - Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs financiers que le Groupe, en application de l'option offerte par la norme IAS 39, a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat.

La juste valeur à l'initiation des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours bid). En date d'arrêt comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent, par ailleurs, pas être sujets à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (2/9)

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur. Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

4.1.3 - Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres supersubordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Titres supersubordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres supersubordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes (cf. note 5.19).

4.1.4 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet :

- d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie ;
- d'éliminer les contraintes liées à la désignation, au suivi et à l'analyse de l'efficacité des couvertures dans le cas de couverture de juste valeur, la compensation s'effectuant de fait de façon « naturelle » en résultat (exemple : obligation détenue à taux fixe combinée avec un swap payeur taux fixe).

Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s)

L'application de l'option est possible dans le cas où le ou les dérivés incorporés modifient substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du ou des dérivés incorporés n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (cas d'une option de remboursement au coût incorporé dans un instrument de dette par exemple). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni d'évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier aux émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs et aux contrats de prêts structurés.

Les émissions structurées ont été valorisées sur la base d'évaluations prudentes de la variation du spread de crédit de ces émissions. S'agissant des prêts structurés, principalement consentis aux collectivités locales, l'absence de marché secondaire empêche la valorisation sur la base d'un prix de marché observé. Par conséquent, ceux-ci sont valorisés au coût amorti corrigé de la juste valeur des dérivés incorporés dans ces actifs.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (3/9)

4.1.5 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention – transaction ou couverture –, ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc.)).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert, dans la marge d'intérêt.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Documentation en couverture de juste valeur

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le carve-out de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de couverture globale utilisés par le Groupe sont, pour l'essentiel, des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe et des achats de caps pour couvrir des emplois à taux capés.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (4/9)

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture individuelle de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture globale, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette : pour les swaps simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;
- un test quantitatif : pour les autres swaps, en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, la variation de la valorisation du swap réel doit compenser la variation de la valorisation d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est soit amorti linéairement sur la période restant à courir de la couverture initiale si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé, soit constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de couverture globale peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

4.1.6 – Détermination de la juste valeur

Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit, la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix des transactions récentes.

Instruments cotés sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le bid et le ask (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

En application de l'amendement d'IAS39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008, les titres disponibles à la vente cotés sur un marché devenu inactif ont été reclassés en « prêts et créances ». Par conséquent ne subsistent dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » que les titres cotés sur un marché actif qui sont valorisés à la valeur de marché.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (5/9)

Cas particuliers

• Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché ; il s'agit :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

• Juste valeur du poste prêts et créances

La juste valeur des crédits a été déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

La juste valeur des titres classés en prêts et créances a été déterminée sur la base d'un modèle interne.

• Juste valeur des dettes

Pour les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

4.1.7 – Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que ces événements générateurs de pertes ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dette.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le Groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50 % ou depuis plus de 24 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30 % ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le Groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites ci-dessus.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dette tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation, une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances.

La dépréciation des instruments de dette peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

Dépréciation des créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (incurred losses) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation est calculée sur les intérêts et le capital.

Le référentiel IFRS distingue deux types de dépréciations enregistrées en coût du risque :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (6/9)

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue en premier lieu sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours comme déprécié correspondent aux situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayé(s) depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier et neuf mois pour des créances sur des collectivités locales);
- situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles, qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, il existe un risque avéré (difficultés financières importantes du débiteur, augmentation du nombre de retards de paiement, forte probabilité de dépôt de bilan, ...);
- existence de procédures contentieuses.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties intrinsèques au contrat, la valeur des gages immobiliers d'habitation tenant compte d'un stress de 10 % de la valeur d'expertise.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constatation d'une dépréciation, enregistrée dans un compte de dépréciation distinct. Toute diminution ultérieure de la perte objectivement liée à un événement survenant après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, il est admis que les pertes provisionnelles puissent faire l'objet d'une estimation statistique ou d'un calcul automatique sur base individualisée.

Dépréciation sur base de portefeuilles

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créance(s).

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi, repose sur l'analyse des bases d'incidents, des notations internes fondées sur des données historiques, associée, le cas échéant, à l'appréciation des notations externes. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette.

4.1.8 – Reclassements d'actifs financiers

Les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 définissent les modalités des reclassements d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) vers d'autres catégories :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt.

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur réalisable ou à maturité. Le Groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant, pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti, le nouveau coût amorti.

Un nouveau taux d'intérêt effectif est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrit parmi les titres disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement en 2009.

4.1.9 – Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (7/9)

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit dans un compte de titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir. note 4.3) pour les entités du Groupe. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

4.3 - Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- constructions : 20 à 50 ans
- aménagements : 5 à 20 ans
- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans
- matériels informatiques : 3 à 5 ans
- logiciels : maximum 5 ans

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation pour être inscrites à l'actif du bilan au poste « Immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives. Elles sont comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

4.4 - Actifs destinés à être cédés et passifs liés

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

4.5 - Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Elles sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Un passif n'est comptabilisé que dans le cas où l'évaluation du montant peut être faite avec une fiabilité suffisante. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (8/9)

4.6 - Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêts.

4.7 - Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêts et non au poste « Commissions ».

4.8 - Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.9 - Opérations de location financement et assimilées

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location financement.

4.9.1 - Contrats de location financement

Un contrat de location financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-valeur sur le bien...) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

A l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation (9/9)

4.9.2 - Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

4.10 - Avantages au personnel

Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés selon les catégories suivantes :

4.10.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

4.10.2 - Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation.

4.10.3 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les retraites notamment.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

4.11 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente
 - et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie,
- pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

4.12 - Activités d'assurance

L'activité d'assurance exercée par le Groupe consiste en la commercialisation de prêts viagers hypothécaires attribués à une population sénior. Ces prêts à intérêts capitalisés sont remboursables au décès de l'emprunteur par l'attribution du bien immobilier apporté en garantie du prêt.

A ce titre, ils correspondent à la définition d'un contrat qui génère un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Ces contrats de prêts subissent du point de vue du prêteur des aléas de deux natures :

- un risque de longévité accrue du bénéficiaire du contrat,
- un risque de dégradation de la valeur du bien immobilier, dit risque immobilier.

Le Groupe s'est réassuré afin de se couvrir entièrement au titre du risque longévité et partiellement au titre du risque immobilier. Le risque immobilier subsistant après réassurance est appréhendé dans les comptes sous forme d'une provision figurant au passif dans le poste « provision technique des contrats d'assurance ».

Les encours de prêts viagers hypothécaires figurent à l'actif dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ». Les produits de ces contrats ainsi que l'ensemble des coûts et des produits accessoires figurent dans le poste « Produits et charges des autres activités » du compte de résultat.

Note 5 - Notes relatives au bilan

5.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers du portefeuille comportent notamment les prêts structurés octroyés à la clientèle.

Au passif, le portefeuille est composé principalement des émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier.

Les dérivés de transaction à l'actif et au passif représentent principalement les instruments dérivés négociés en couverture économique des opérations structurées, décrites ci-dessus.

5.1.1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Transaction	sur option	Total	Transaction	sur option	Total
Titres à revenu fixe	-	13	13	-	37	37
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	13	13	-	37	37
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	2 609	2 609	-	2 529	2 529
Prêts aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle	-	2 609	2 609	-	2 529	2 529
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	633	-	633	421	-	421
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	633	2 622	3 255	421	2 566	2 987

Condition de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)	31/12/2009			
	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe	-	-	13	13
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Prêts et opérations de pension	-	-	2 609	2 609
Total	-	-	2 622	2 622

Les actifs financiers valorisés en juste valeur sur option concernent exclusivement des actifs comprenant des dérivés incorporés comme certains contrats de prêts structurés aux collectivités locales ainsi que des obligations couvertes par un instrument structuré non désigné comme instrument de couverture.

Les dérivés incorporés inclus dans ces actifs, valorisés en juste valeur, ne sont pas dissociables du contrat-hôte.

Prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

La ligne Prêts à la clientèle comprend exclusivement les prêts structurés consentis par le Groupe aux collectivités locales. La variation de juste valeur de ces actifs financiers imputable au risque de crédit n'est pas significative.

5.1.2 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Dérivés de transaction	656	724
Passifs financiers à la juste valeur sur option	5 844	6 027
Comptes à terme et emprunts interbancaires	-	-
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	13	37
Dettes représentées par un titre	5 831	5 990
Dettes subordonnées	-	-
Opérations de pension	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 500	6 751

Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)

	31/12/2009			
	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Comptes à terme et emprunts interbancaires	-	-	-	-
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	-	-	13	13
Dettes représentées par un titre	-	-	5 831	5 831
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-
Total	-	-	5 844	5 844

Les passifs financiers valorisés en juste valeur sur option comprennent en particulier les émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier. Les dérivés incorporés inclus dans ces actifs, valorisés en juste valeur, ne sont pas dissociables du contrat-hôte.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

Le montant contractuellement dû à l'échéance des emprunts s'entend du montant du capital restant dû à la date de clôture de l'exercice, augmenté des intérêts courus non échus. Pour les titres, la valeur de remboursement est généralement retenue.

Le montant des variations imputables au risque de crédit propre (valorisation du spread émetteur) s'élève à -128 M€ au 31 décembre 2009 contre -156 M€ au 31 décembre 2008. L'incidence négative sur le PNB de l'exercice est de 29 M€.

(en millions d'euros)

	31/12/2009				31/12/2008			
	Juste Valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit (cumulée)	Juste Valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit (cumulée)
Comptes à terme et emprunts interbancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	13	15	- 2	-	37	44	- 7	-
Dettes représentées par un titre	5 831	5 611	220	- 128	5 990	6 116	- 126	- 156
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 844	5 626	218	- 128	6 027	6 160	- 133	- 156

5.1.3 - Instruments dérivés de transaction

Il s'agit des instruments dérivés négociés en couverture économique des opérations structurées.

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments.

Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

	31/12/2009			31/12/2008		
	Notionnel	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative	Notionnel	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations fermes	8 978	633	656	9 439	420	724
Instruments de taux	8 219	607	606	8 725	373	700
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	759	26	50	714	47	24
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	191	-	-	495	1	-
Instruments de taux	191	-	-	495	1	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Total des instruments dérivés de transaction	9 169	633	656	9 934	421	724

5.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché et à des achats de caps couvrant les emplois à taux "capés". Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts, de dettes subordonnées et d'emprunts obligataires à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée par le groupe pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles sont également utilisées pour les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

	31/12/2009			31/12/2008		
	Notionnel	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative	Notionnel	Juste Valeur Positive	Juste Valeur Négative
<i>(en millions d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	153 532	5 641	5 150	161 118	5 246	5 965
Opérations fermes	146 339	5 469	5 150	154 167	5 077	5 965
Instruments de taux	127 350	4 706	3 652	130 721	3 575	3 320
Instruments de change	18 989	763	1 498	23 446	1 502	2 645
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	7 193	172	-	6 951	169	-
Instruments de taux	7 193	172	-	6 951	169	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	351	1	11	245	-	7
Opérations fermes	320	1	11	213	-	7
Instruments de taux	320	1	11	213	-	7
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	31	-	-	32	-	-
Instruments de taux	31	-	-	32	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Total des instruments dérivés de couverture	153 883	5 642	5 161	161 363	5 246	5 972

5.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Titres à revenu fixe	3 005	2 113
Effets publics et valeurs assimilées	2	3
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 003	2 110
Actions et autres titres à revenu variable	359	337
Titres de participations	338	321
Autres titres à revenus variables	21	16
Prêts	41	37
Prêts aux établissements de crédit	-	-
Prêts à la clientèle	36	31
Créances douteuses	5	6
MONTANT BRUT DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	3 405	2 487
Dépréciation des créances douteuses	- 5	- 6
Dépréciation durable sur titres de participations	- 21	- 31
Dépréciation durable sur autres titres à revenu variable	- 1	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	3 378	2 450
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	- 145	- 183

Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Les cas particuliers de valorisation des titres de capital dans le Groupe Crédit Foncier concernent notamment les actifs suivants :

- titres de sociétés civiles immobilières sous contrôle non consolidées : actif net comptable non réévalué,
- titres de sociétés d'économie mixte ou d'HLM : prix de revient, ou s'il est inférieur, actif net comptable,
- titres acquis dans le cadre de montages fiscaux : coût historique.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le Groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 24 mois constituent des indices de perte de valeur.

5.4 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

5.4.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers selon la hiérarchie de la norme IAS 39

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2009
ACTIFS FINANCIERS	3 038	3 264	330	6 632
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	633	-	633
Titres	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	633	-	633
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	2 622	-	2 622
Titres	-	13	-	13
Autres actifs financiers	-	2 609	-	2 609
Actifs financiers disponibles à la vente	3 038	9	330	3 377
Titres	3 038	-	303	3 341
Autres actifs financiers	-	9	27	36
PASSIFS FINANCIERS	-	6 499	-	6 499
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	655	-	655
Titres	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	655	-	655
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	5 844	-	5 844
Titres	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	5 844	-	5 844

<i>(en millions d'euros)</i>	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2008
ACTIFS FINANCIERS	2 340	3 000	97	5 437
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	421	-	421
Titres	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	421	-	421
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	2 566	-	2 566
Titres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	2 566	-	2 566
Actifs financiers disponibles à la vente	2 340	13	97	2 450
Titres	2 340	13	97	2 450
Autres actifs financiers	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	-	6 751	-	6 751
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	724	-	724
Titres	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	724	-	724
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	6 027	-	6 027
Titres	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	6 027	-	6 027

5.4.2 - Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la juste valeur

	31/12/08	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats/ Emission	Ventes/ Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/09
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
<i>(en millions d'euros)</i>									
ACTIFS FINANCIERS	97	-15	-2	22	-2	-	206	24	330
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	97	-15	-2	22	-2	-	206	24	330
Titres (*)	97	-14	-2	22	-1	-	177	24	303
Autres actifs financiers	-	-1	-	-	-1	-	29	-	27
PASSIFS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2009, les actifs financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent essentiellement les titres de participations.

Au cours de l'exercice, -15 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 intégralement liés à des opérations non dénouées au 31 décembre 2009.

Ces gains et pertes impactent le produit net bancaire à hauteur de -15 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, -2 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en capitaux propres au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 dont -2 millions d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2009.

(*) Dans la rubrique titres AFS (données non observables) figurent les titres de participations non cotés.

5.5 - Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. Y figurent également les titres qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Les prêts hypothécaires du secteur aidé bénéficient de la garantie de l'Etat Français tant pour les risques de crédit que pour les risques de taux. Il s'agit de prêts consentis de 1950 à 1995, période durant laquelle le Crédit Foncier a bénéficié d'un quasi-monopole de la distribution des prêts aidés par l'Etat dans le cadre de sa politique de soutien à la construction.

Leurs montants s'élèvent à 1 209 M€ au 31 décembre 2009 et 1 539 M€ au 31 décembre 2008.

5.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Prêts et créances sains nets	6 801	7 404
Prêts et créances sains	6 801	7 404
Dépréciations sur base de portefeuilles	-	-
Prêts et créances douteux nets	1	1
Prêts et créances douteux	1	2
Dépréciations individuelles	-	- 1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	6 802	7 405

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 6 785 M€ au 31 décembre 2009 et à 7 405 M€ au 31 décembre 2008.

Décomposition des prêts et créances sains sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	566	1 291
Opérations de pension	15	15
Comptes et prêts	3 289	3 236
Opérations de location financement	26	61
Prêts subordonnés et prêts participatifs	40	40
Titres assimilés à des prêts et créances	2 865	2 761
Total des prêts et créances sains sur les établissements de crédit	6 801	7 404

5.5.2 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Prêts et créances sains nets	108 881	107 764
Prêts et créances sains	109 073	108 043
Dépréciations sur base de portefeuilles	- 192	- 279
Prêts et créances douteux nets	1 480	929
Prêts et créances douteux	1 910	1 240
Dépréciations individuelles	- 430	- 311
Total des prêts et créances sur la clientèle	110 361	108 693

Les dépréciations sur base de portefeuilles se ventilent de manière suivante :

- activité "opérateurs privés" pour 127 M€
- créances titrisées pour 35 M€
- activité "particuliers" pour 30 M€

Le stock de provisions individuelles passe de 311 M€ à 430 M€. Ces 430 M€ sont composés de 199 M€ sur le secteur des particuliers et 226 M€ sur les opérateurs privés.

La juste valeur au 31 décembre 2009 des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 110 022 M€ et à 107 825 M€ au 31 décembre 2008.

Décomposition des prêts et créances sains sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	1	2
Autres concours à la clientèle	75 026	72 609
Prêts à la clientèle financière	4	8
Crédits de trésorerie	4 449	5 151
Crédits à l'équipement	15 410	14 362
Crédits au logement	53 192	50 649
Crédits à l'exportation	5	7
Autres crédits	1 966	2 432
Opérations de pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres créances	34 046	35 432
Titres assimilés à des prêts et créances	31 094	32 455
Autres prêts et créances sur la clientèle (*)	2 952	2 977
Total des prêts et créances sains sur la clientèle	109 073	108 043

(*) Représentatif des opérations de location financement

5.6 - Reclassements d'actifs financiers

En application des amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers », le Groupe a reclassé en 2008 certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur de ces actifs :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009	Variation	Dont rembourse- ments de capital de la période	Dont variation de valeur due à la composante "change"	Dont variation de valeur due à la composante "taux"	Dont amortisse- ment de la composante crédit à la date de reclassement
Coût amorti (nominal +/- surcote/décote)	11 571	10 816	- 755	- 580	- 176	n/a	n/a
Intérêts courus et non échus	140	119	- 21	n/a	ns	ns	n/a
Valorisation de la composante taux (couverte)	1 463	838	- 625	n/a	- 18	- 607	n/a
Valorisation composante crédit (non couverte)	- 137	- 131	6	n/a	n/a	n/a	6
Dépréciations	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a
Valeur nette comptable	13 037	11 642	- 1 395	- 580	- 194	- 607	6
Juste valeur	12 550	11 150	-	-	-	-	-

Les actifs reclassés présentant un risque de taux et/ou de change font tous l'objet d'une couverture de juste valeur de ces composantes de risque. La variation de valeur de ces composantes couvertes depuis la date de reclassement a été constatée en résultat, mais est par ailleurs compensée par la variation de valeur des instruments de couverture associés (swaps de taux et/ou de change), à l'inefficacité près. L'amortissement de la composante crédit à la date de reclassement est également constatée en résultat, et est compensée par l'amortissement du montant des moins-values latentes constatées en réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente au moment du reclassement, les deux amortissements étant effectués au même rythme.

Si ces actifs financiers n'avaient pas été reclassés, les capitaux propres recyclables du groupe auraient présenté une moins-value complémentaire de 6 millions d'euros nette d'impôts au titre de l'exercice 2009.

Ces actifs faisant l'objet d'une couverture de la composante "taux" et de la composante "charge", l'impact en résultat se limite aux intérêts de la période.

Ces actifs n'ont pas fait l'objet de dépréciation en 2009.

5.7 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Crédit Foncier a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	855	566
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	855	566
Dépréciation	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	855	566

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 768 millions d'euros (501 millions d'euros au 31 décembre 2008)

5.8 - Impôts courants et différés

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Actifs d'impôts courants et d'impôts différés	480	402
Impôts courants	226	185
Impôts différés	254	217
Passifs d'impôts courants et d'impôts différés	198	152
Impôts courants	29	3
Impôts différés	169	149

5.8.1 - Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales	347	256
Plus-values latentes sur OPCVM	-	-
GIE fiscaux	-28	-28
Provisions pour passifs sociaux	15	19
Autres provisions non déductibles (provisions sur base de portefeuilles)	62	95
Autres sources de différences temporelles	174	98
Produits constatés d'avance sur crédits d'impôts liés aux prêts à taux zéro	124	72
Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables	4	5
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	-290	-203
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	85	101
Autres éléments de valorisation de bilan	-375	-304
Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation	24	9
Impôts différés non constatés	-	-
Impôts différés nets	85	67
Comptabilisés à l'actif du bilan	254	217
Comptabilisés au passif du bilan	-169	-150

5.8.2 - Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-323	116	-207	-371	131	-240
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	-10	2	-8	-8	1	-7
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-333	118	-215	-379	132	-247
Part du groupe	-330	117	-213	-376	131	-245
Intérêts minoritaires	-3	1	-2	-3	1	-2

5.9 - Comptes de régularisation et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de régularisation - actif	706	1 084
Comptes d'encaissement	5	11
Charges constatées d'avance	60	61
Produits à recevoir	118	150
Autres comptes de régularisation	523	862
Actifs divers	3 233	2 023
Dépôts de garantie versés	2	4
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	1
Débiteurs divers (1)	3 231	2 018
Total des comptes de régularisation et actifs divers	3 939	3 107
(1) dont crédits d'impôt PTZ	593	407

L'augmentation du poste " Débiteurs divers" provient essentiellement de l'augmentation de 678 M€ des dépôts versés au titre des opérations de collatéralisation.

5.10 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations du Groupe mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Valeur des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Dont écarts d'acquisition	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	Dont dépréciations des écarts actifs et reprise résultat des écarts passifs	Valeur des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Dont écarts d'acquisition	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	Dont dépréciations des écarts actifs et reprise résultat des écarts passifs
Foncier Assurance	-	-	-	-	23	-	2	-
GCE CO INVEST	1	-	-	-	1	-	-	-
Maison France Confort	47	30	1	-	46	30	2	-
TOTAL	48	30	1	-	70	30	4	-

Les données financières publiées par les principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2009		
	TOTAL BILAN	PNB ou CA	Résultat net
GCE Foncier CO INVEST	92	0	0
Maison France Confort P-I	231	396	11

Il a été décidé en date du 1er janvier 2009, de procéder à la déconsolidation de la société Foncier Assurance, devenue non significative pour le groupe Crédit Foncier.

5.11 - Immeubles de placement

	31/12/2009		31/12/ 2008			
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immeubles de placement						
- comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
- comptabilisés au coût historique	178	-79	99	200	-83	117
Total des immeubles de placement	178	-79	99	200	-83	117

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 164 M€ (187 M€ au 31 décembre 2008). Les cessions de l'exercice ont été réalisées dans le cadre de la gestion courante de l'activité des sociétés de crédit-bail du groupe.

5.12 - Immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2009		31/12/ 2008			
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immobilisations corporelles						
- Terrains et constructions	120	-30	90	115	-29	86
- Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
- Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	145	-90	55	143	-88	55
Total des immobilisations corporelles	265	-120	145	258	-117	141
Immobilisations incorporelles						
- Droits au bail	9	-2	7	10	-2	8
- Logiciels	87	-73	14	85	-67	18
- Autres immobilisations incorporelles	1	-	1	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	97	-75	22	95	-69	26

5.13 - Ecarts d'acquisition

5.13.1 - Ecarts d'acquisition

Ce poste reprend les écarts d'acquisition non affectés. Ceux liés aux opérations de l'exercice sont analysés en Note 12– Périmètre de consolidation.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable		
Crédit Foncier Alsace Lorraine	3	2
Banco Primus	37	28
Total des écarts d'acquisition	40	30

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur Brute à l'ouverture	76	48
Acquisitions	1	23
Cessions	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Autres variations	9	5
Valeur Brute à la clôture	86	76
Cumul des pertes à la clôture	-46	-46
Valeur Nette à la clôture	40	30

5.13.2 - Tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition ont conformément à la réglementation fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritères, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Ces tests n'ont pas conduit le Groupe à identifier de dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice 2009.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Crédit Bail immobilier	41	41
Prestations de services	5	5
TOTAL	46	46

5.14 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en "Dettes envers les établissements de crédit" ou en "Dettes envers la clientèle".

Elles sont présentées selon leur nature, en prenant en compte les critères à vue ou à terme.

5.14.1 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes à vue sur les établissements de crédit	411	1 385
Comptes à vue	410	1 375
Opérations de pension	-	-
Dettes rattachées	1	10
Dettes à terme sur les établissements de crédit	18 447	17 432
Emprunts et comptes à terme	16 680	15 587
Opérations de pension	1 699	1 713
Dettes rattachées	68	132
Total des dettes envers les établissements de crédit	18 858	18 817

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 18 859 M€ et 18 817 M€ en décembre 2008.

5.14.2 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	191	89
Comptes d'épargne à régime spécial	18	19
Autres comptes de la clientèle	212	379
Comptes et emprunts à vue	175	312
Comptes et emprunts à terme	37	67
Dettes rattachées	-	-
Opérations de pension	-	-
Autres dettes envers la clientèle	-	-
Total des dettes envers la clientèle	421	487

La juste valeur au 31 décembre 2009 des dettes envers la clientèle s'élève à 421 M€ (487 M€ au 31 décembre 2008).

5.15 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés et supersubordonnés classés au poste "Dettes subordonnées".

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires	87 111	82 814
Titre du marché interbancaire et Titres de créances négociables	8 150	8 206
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Total	95 261	91 020
Dettes rattachées	2 023	2 042
Total des dettes représentées par un titre	97 284	93 062

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 97 322 M€ au 31 décembre 2009 (93 079 M€ au 31 décembre 2008).

5.16 - Comptes de régularisation et passifs divers

Les comptes de régularisation et passifs divers correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de régularisation - passif	2 224	2 282
Comptes d'encaissement	39	55
Produits constatés d'avance	987	684
Charges à payer	146	172
Autres comptes de régularisation créditeurs (1)	1 052	1 371
Passifs divers	2 139	1 597
Comptes de règlement créditeurs relatifs sur opérations sur titres	1	2
Créditeurs divers (2)	2 138	1 595
Total des comptes de régularisation et passifs divers	4 363	3 879
(1) Dont subvention PAS et PTZ	443	514
(2) Dont fonds publics affectés - essentiellement des subventions reçues au titre des prêts aidés	260	282

L'augmentation du poste "Créditeurs divers" provient essentiellement de l'augmentation de 441 M€ des dépôts reçus au titre des opérations de collatéralisation.

5.17 - Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Provisions techniques d'assurance	11	-
Provisions techniques d'assurance en euros	11	-
Total des provisions techniques des contrats d'assurance	11	-

Les provisions techniques d'assurance sont constituées des provisions pour sinistres à payer sur les prêts viager hypothécaires (cf note 4.12).

5.18 - Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux, les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12 2008	VARIATIONS DE L'EXERCICE				31/12 2009
		Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	
Provisions pour engagements sociaux	39	3	-4	-1	1	37
Provisions pour indemnités fin de carrière	9	1				10
Provisions autres avantages à long terme	24			-1		23
Provisions pour médaille du travail	3					3
Provisions pour avantages post emploi	1					1
Provisions pour distribution actions gratuites Natixis	2	2	-4			0
Provisions pour engagement hors-bilan	27	4	-1	-2	1	29
Provisions pour litiges	48	32	-4	-24	1	53
Provision pour litiges, amendes et pénalités d'exploitation	22	5	-2	-15		10
Provision pour litiges, amendes et pénalités sur opérations bancaires	26	27	-2	-9	1	43
Provisions Autres	78	25	-25	-7	-2	69
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	58	19	-19			58
Provision pour risques et charges sur opérations bancaires	20	6	-6	-7	-2	11
Provision pour restructurations	19		-9			10
Total des provisions	211	64	-43	-34	0	198

Les dotations pour litiges, amendes et pénalités sur opérations bancaires de 27 M€ concernent pour 14 M€ un litige avec un opérateur privé et pour 10 M€ une somme provisionnée dans le cadre de l'accord relatif aux prêts à taux révisables conclu entre le Crédit Foncier et les associations de consommateurs.

Les reprises de provisions pour litiges d'exploitation de 15 M€ concernent pour 8 M€ la reprise d'un risque d'exploitation doté au 31 décembre 2008 sur les litiges relatifs aux prêts à taux révisables et pour 6 M€ des reprises de provisions pour risques fiscaux.

La reprise de provision pour restructuration concerne le dispositif de soutien de départ à la retraite initié en 2007.

5.19 - Dettes subordonnées

Ce poste contient des dettes subordonnées et des titres supersubordonnés.

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des dettes supersubordonnées.

Ces dettes supersubordonnées (TSS) émises par le Groupe Crédit Foncier présentent les principales caractéristiques suivantes :

- les titres nouvellement émis présentent un rang de créance *pari passu* entre eux et *pari passu* avec tous les autres titres supersubordonnés de l'émetteur ;

- le paiement des intérêts est obligatoire en cas de constatation d'un bénéfice en fin d'exercice (que ce bénéfice soit distribué ou non). De ce fait, le paiement du coupon est dénué de caractère discrétionnaire pour l'émetteur et l'obligation contractuelle de remise de trésorerie est bien une dette financière au regard des critères IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée	542	542
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	280	280
Actions de préférence	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Total	822	822
Dettes rattachées	16	17
Réévaluation de la composante couverte	23	16
Total des dettes subordonnées	861	855

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 861 M€ et à 855 M€ au 31 décembre 2008.

Les dettes supersubordonnées à durée indéterminée correspondent à un emprunt de 280 millions d'euros émis par le Crédit Foncier à 5,48% le 4 février 2004. Cet emprunt a été intégralement souscrit par la CNCE.

Il n'y a pas eu d'émission ni remboursement de dettes subordonnées en 2009.

Détail des dettes subordonnées à durée déterminée

(en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux	Devise	Valeur de remboursement au 31/12/2009
Dettes à taux variable				165
Obligations subordonnées	27/06/2012	Euribor 3 M	EUR	5
Obligations subordonnées	06/03/2023	CMS 20	EUR	10
Emprunt subordonné	04/07/2015	Euribor 3M+0,42%	EUR	150
Dettes à taux fixe				379
Obligations subordonnées	06/01/2010	6,60%	EUR	42
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25%	EUR	11
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25%	EUR	3
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25%	EUR	1
Emprunt subordonné	19/07/2014	4,895%	EUR	22
Emprunt subordonné	19/07/2014	5,20%	EUR	170
Emprunt subordonné	17/12/2016	4,20%	EUR	130

5.20 - Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

Informations relatives au capital

	31/12/2009			31/12/2008		
	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital (en M€)	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital (en M€)
Actions ordinaires						
Valeur à l'ouverture	104 936 600	6,5	682	98 224 450	6,5	638
Augmentation de capital	19 112 477	6,5	124	6 712 150	6,5	44
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeur à la clôture	124 049 077	6,5	806	104 936 600	6,5	682

Le capital ne comprend pas d'action spécifique.

Note 6 - Notes relatives au compte de résultat

6.1 - Produits et charges d'intérêts

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

(en millions d'euros)	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Créances et dettes avec la clientèle	3.783	-2	3.781	4.730	-60	4.670
Créances et dettes avec les établissements de crédit	264	-494	-230	538	-622	-84
Opérations de location financement	144		144	205		205
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		-3.546	-3.546		-4.159	-4.159
Instruments dérivés de couverture	4.524	-3.967	557	6.369	-6.747	-378
Actifs financiers disponibles à la vente	119		119	447		447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	38		38	31		31
Actifs financiers dépréciés	4		4	3		3
Autres produits et charges d'intérêts	1	-11	-10		-13	-13
Total des produits et charges d'intérêts	8.877	-8.020	857	12.323	-11.601	722

6.2 - Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement,...), les commissions rémunérant des services ponctuels, les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêts et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans le poste "Marge d'intérêt".

(en millions d'euros)	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	1	-3	-2	2	-5	-3
Opérations avec la clientèle	59	-6	53	80	-7	73
Prestation de services financiers	6	-6	0	5	-5	0
Vente de produits d'assurance	100		100	86		86
Moyens de paiement		-1	-1	4	-2	2
Opérations sur titres	10	-3	7	9		9
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	7	-4	3	9	-4	5
Autres commissions	12	-5	7	11	-5	6
Total des commissions	195	-28	167	206	-28	178

6.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille couvert globalement et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultats sur instruments financiers de transaction	402	-296
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	-488	405
Résultats sur opérations de couverture	60	8
• Inefficacité de la couverture de juste valeur	60	8
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	706	902
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	-646	-894
• Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	-	-
• Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises	-	-
Résultat sur opérations de change	-	-
Total des gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-26	117
Dont intérêts sur instruments à la juste valeur par résultat	-62	-233

6.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable ainsi que les résultats de cession des prêts et titres assimilés.

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat de cession	-7	7
Dividendes reçus	12	11
Dépréciations durables des titres à revenu variable	-15	-8
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-10	10

- Les résultats de cession proviennent pour 6,5 M€ du rachat du FCC Bracken par son émetteur.
- Les dividendes reçus se composent de 5,6 M€ versés par Crédit Logement, le solde est représenté par les revenus de titres de participation détenus par le Crédit Foncier et les sociétés du secteur "Investissements Immobiliers".
- Les dépréciations durables ont été constatées sur des participations dans Banque Palatine (9,5 M€), Compagnie Foncière de Développement (2 M€) et Foncier Diagnostic (2 M€).

6.5 - Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste, les produits et charges liées à l'activité d'assurance, les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et provisions) ainsi que les produits et charges des opérations de location simple.

(en millions d'euros)	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des activités d'assurance (*)	33	-16	17	-	-	-
Produits et charges sur activités immobilières	-	-	-	-	-	-
Produits et charges sur opérations de location	10	-9	1	12	-8	4
Produits et charges sur immeubles de placement	4	-6	-2	64	-7	57
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	132	-137	-5	117	-168	-51
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	5		5	6		6
Charges refacturées, produits rétrocédés	1	-1	0		-2	-2
Autres produits et charges divers d'exploitation	102	-102	0	93	-147	-54
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	24	-34	-10	18	-19	-1
Total des produits et charges des autres activités	179	-168	11	193	-183	10

(*) cf note 4.12

6.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite).

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Charges de personnel	-337	-329
Autres frais administratifs	-220	-265
Impôts et taxes	-32	-27
Services extérieurs	-188	-238
Autres Charges	-	-
Total des charges générales d'exploitation	-557	-594

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

6.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'ils s'agissent de dépréciations individuelles ou de dépréciations collectives constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Par exception, les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres inscrits en option juste valeur) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Exercice 2009	Exercice 2008
Prêts et créances interbancaires		1			1	
Prêts et créances avec la clientèle	-293	214	-12	5	-86	-172
Autres actifs financiers	-1			1	0	-4
Engagements par signature	-3	3			0	10
Coût du risque	-297	218	-12	6	-85	-166

6.8 - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Sociétés non financières		
Foncier Assurance	-	2
Banco Primus	-	-3
GCE Foncier CO INVEST	-	-
Maison France Confort P-I	1	2
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	1	1

6.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	-1
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	-	2
Autres	-	92
Total des gains ou pertes sur autres actifs	-	93

6.10 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Prestations de services	-	-5
Crédit-bail Immobilier	4	-41
Total des variations de valeur des écarts d'acquisition	4	-46

6.11 - Impôts sur le résultat

6.11.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts courants (I)	-134	-49
Impôts différés	33	-27
Impôts sur le résultat	-101	-76
(I) dont provisions litiges, amendes et pénalités	6	3

6.11.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)	331	342
Résultat net part du groupe	220	220
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-4	46
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	13	-1
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	1	1
Impôt	101	76
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43%	34,43%
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	114	118
Effet des différences permanentes	18	1
Impôt à taux réduit et activités exonérées		29
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	-6	9
Autres éléments	1	3
Impôts sur le résultat	101	76
Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)	30,50%	22,15%

Note 7 - Expositions aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.1 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomérats financiers ».

Depuis le 1er janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle 2 » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres - part du groupe	2 575	2 322
Intérêts minoritaires	229	237
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	280	280
Retraitements prudentiels (yc écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles) ⁽¹⁾	- 19	74
Fonds propres de base (Tier 1) avant déduction	3 065	2 912
Fonds propres complémentaires (Tier 2) avant déduction	502	516
Déductions des fonds propres	- 115	- 113
Dont déduction des fonds propres de base	- 46	- 57
Dont déduction des fonds propres complémentaires	- 46	- 57
Dont déduction du total des fonds propres	- 24	-
Fonds propres prudentiels	3 451	3 316

⁽¹⁾ Les retraitements prudentiels, au 31 décembre 2009, sont calculés avec une hypothèse de distribution de dividendes en numéraire à 25 %, dans l'attente des décisions à prendre par les instances Groupe BPCE.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base (Tier 1) sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe, hors gains ou pertes latents ou différés filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de Tier One hybrides et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;

- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Une décote de 20 % est appliquée à tous les instruments de dettes subordonnées de maturité inférieure à cinq ans.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le Groupe détient plus de 10 % du capital, les participations du secteur bancaire mises en équivalence ainsi que des positions de titrisations pondérées à 1 250 %. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

Les participations dans les entités relevant du secteur des assurances, sont, par dérogation et jusqu'au 31 décembre 2012, déduites de la totalité des fonds propres.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

Au cours de l'année 2009, le Groupe Crédit Foncier a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

7.2 - Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 sont présentées en partie "4" dans le rapport sur la gestion des risques et font référence à la note 7.2.2 des comptes consolidés 2009 (voir ci-dessous).

7.2.1 - Mesure et gestion du risque de contrepartie

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.2 - Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 31/12/09	Encours net 31/12/08
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	3 255	-	-	3 255	2 988
Intruments dérivés de couverture	5 642	-	-	5 642	5 246
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	3 041	5	- 5	3 041	2 144
Opérations interbancaires	6 801	1	-	6 802	7 405
Opérations avec la clientèle	109 073	1 910	- 622	110 361	108 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	855	-	-	855	566
Exposition des engagements au bilan	128 667	1 916	- 627	129 956	127 042
Garanties financières données	1 321	41	-	1 362	1 251
Engagements par signature	11 461	23	- 28	11 456	12 303
Exposition des engagements au hors-bilan	12 782	64	- 28	12 818	13 554
Exposition globale au risque de crédit	141 449	1 980	- 655	142 774	140 596

La colonne « Dépréciation et provisions » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations collectives sur base de portefeuilles.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.3 - Dépréciations et provisions pour risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres variations (*)	31/12/2009
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	-1	-	1	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-591	-293	158	108	-5	-623
Autres actifs financiers	-12	-3	4	-	-1	-12
Dépréciations déduites de l'actif	-604	-296	163	108	-6	-635
Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données	27	3	-1	-2	1	28
Total des dépréciations et provisions pour risque de crédit	631	299	-164	-110	7	663

(*) dont variations de change et de périmètre.

7.2.4 - Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

Les actifs considérés comme présentant des impayés sont des actifs financiers sains, présentant des incidents de paiement.

A titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un impayé lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon,
- un prêt est considéré comme étant en impayé si une des échéances ressort comptablement en impayé,
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne "Prêts et créances" est considéré comme étant en impayé si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

Au 31 décembre 2009, les actifs présentant des impayés (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté du premier incident de paiement de la façon suivante :

	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)	31/12/2009	Instrument de garantie couvrant ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	1 523	198	126	105	1 481	3 433	2 696
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 523	198	126	105	1 481	3 433	2 696

Les garanties, sûretés personnelles ou sûretés réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques. Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle, sous forme d'hypothèques ou de cautions sur les résidences (prêts aux particuliers), de gages sur les biens financés et de nantissements sur les instruments financiers.

7.2.5 - Prêts et créances restructurés

Le tableau recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains :

	31/12/2009	31/12/2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	486	473
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Total des créances structurées	486	473

7.2.6 - Mécanismes de réduction du risque de crédit : Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le groupe Crédit Foncier n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

7.3 - Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment ;

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la gestion du risque de marché requises par la norme IFRS 7 sont présentées en partie "5 "dans le rapport sur la gestion des risques .

7.4 - Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Les informations relatives à la gestion du risque de taux d'intérêt global et risque de change, requises par la norme IFRS 7, sont présentées en partie "5 "dans le rapport sur la gestion des risques .

7.5 - Risque de liquidité

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité, requises par la norme IFRS 7, sont présentées en partie " 5 " dans le rapport sur la gestion des risques .

7.5.1 - Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.5.2 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

(en millions d'euros au 31/12/2009)	Moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	6	-	-	-	-	6
Instruments dérivés de transaction	633	-	-	-	-	633
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	116	146	550	1 810	-	2 622
Instruments dérivés de couverture	5 642	-	-	-	-	5 642
Actifs financiers disponibles à la vente	579	22	110	2 344	323	3 378
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 707	341	1 910	2 837	7	6 802
Prêts et créances sur la clientèle	3 407	4 448	18 350	82 900	1 256	110 361
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 750	-	-	-	-	1 750
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	17	78	758	-	856
Actifs financiers par échéance	13 843	4 974	20 998	90 649	1 586	132 050
Banque centrales	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de transaction	656	-	-	-	-	656
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	284	1 641	3 872	-	5 844
Intruments dérivés de couverture	5 161	-	-	-	-	5 161
Dettes envers les établissements de crédit	1 784	6 991	4 543	5 539	1	18 858
Dettes envers la clientèle	388	5	7	9	12	421
Dettes représentées par un titre	11 665	10 222	32 907	42 483	7	97 284
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	163	-	-	-	-	163
Dettes subordonnées	55	-	224	302	280	861
Passifs financiers par échéance	19 919	17 502	39 322	52 205	300	129 248

Les actifs et passifs financiers courants sont les montants payables ou recouvrables à moins de douze mois.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs financiers courants s'élève à 18 817 M€, et le montant des passifs financiers courants s'élève à 37 421 M€.

Note 8 - Avantages au personnel

8.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Salaires et traitements	-193	-190
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	-40	-40
Autres charges sociales et fiscales	-90	-89
Intéressement et participation	-14	-10
Total des charges de personnel	-337	-329

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant :
 1 800 cadres et 1 627 non cadres soit un total de 3 427 personnes.

8.2 - Engagements sociaux

Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages sociaux :

- retraites
- régime de retraite supplémentaire
- indemnités de fin de carrière
- bonifications pour médailles d'honneur du travail

Les salariés embauchés avant le 01 mars 2000 sont concernés par le dispositif suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi Fillon du 21 août 2003, la Caisse de Retraite du Crédit Foncier, créée en 1989 a été transformée en institution de gestion de retraite supplémentaire et a pris, conformément à la loi, la dénomination de CRCFF-IGRS ; cette opération a été agréée par décision de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) en date du 11 mars 2009 publiée au journal officiel du 3 avril 2009. En accompagnement de cette transformation, l'ancienne Caisse de Retraite a transféré le 31 mars 2009 l'intégralité de ses réserves et provisions destinées à couvrir le risque à des assureurs. De ce fait, le Crédit Foncier a externalisé l'intégralité de son risque relatif aux retraites en cours de paiement (3400 retraités). Le Crédit Foncier a également très largement couvert, compte-tenu des mécanismes mis en œuvre et des sommes transférées, le risque relatif aux actifs, futurs bénéficiaires du régime (environ 1600 salariés en activité entrés avant 2000). L'impact de ce nouveau régime est nul dans les comptes sociaux du Crédit Foncier.

Les salariés embauchés après le 01 mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, en vigueur dans le Groupe des Caisses d'Épargne.

En matière d'indemnités de fin de carrière (IFC), les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Afin de couvrir cette charge ainsi que les contributions patronales s'y rapportant, le Crédit Foncier a souscrit, pour ses salariés, une assurance.

8.2.1 - Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009		
	IFC	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
Valeur actualisée des engagements financés	46	26	72
Juste valeur des actifs du régime			
Juste valeur des droits à remboursement	-45		-45
Valeur actualisée des engagements non financés			
Ecarts actuariels non reconnus	10		10
Coût des services passés non reconnus			
SOLDE NET AU BILAN	11	26	37
Engagements sociaux actifs			
Engagements sociaux passifs	11	26	37
(en millions d'euros)	31/12/2008		
	IFC	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
Valeur actualisée des engagements financés	49	29	78
Juste valeur des actifs du régime			
Juste valeur des droits à remboursement	-50	-2	-50
Valeur actualisée des engagements non financés			
Ecarts actuariels non reconnus	11		11
Coût des services passés non reconnus			
SOLDE NET AU BILAN	10	27	37
Engagements sociaux actifs			
Engagements sociaux passifs	10	27	37

8.2.2 - Variations des montants comptabilisés au bilan

	31/12/2009			31/12/2008		
	IFC	AUTRES	TOTAL	IFC	AUTRES	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>	ENGAGEMENTS			ENGAGEMENTS		
Dette actuarielle en début de période	50	28	78	49	30	79
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	3
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Prestations versées	-5	-3	-8	-5	-4	-9
Ecarts actuariels	-1		-1			
Coûts des services passés de l'exercice				2	1	3
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)				-1		-1
Dette actuarielle en fin de période	48	27	75	49	29	78
Juste valeur des actifs en début de période		-2	-2		-2	-2
Rendement attendu des actifs						
Cotisations reçues						
Prestations versées						
Ecarts actuariels de l'exercice						
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)						
Juste valeur des actifs en fin de période		-2	-2		-2	-2
Juste valeur des droits à remboursement en début de période	-51		-51	-47		-47
Rendement attendu des droits à remboursement	-2		-2	-2		-2
Cotisations versées ou reçues						
Prestations versées	5		5	5		5
Ecarts actuariels de l'exercice	3		3	-6		-6
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)						
Juste valeur des droits à remboursement en fin de période	-45		-45	-50		-50
Solde net des engagements	3	25	28	-1	27	26
Ecarts actuariels non reconnus	9		9	11		11
Coûts des services passés non reconnus						
Solde net au bilan	12	25	37	10	27	37

8.2.3 - Charge actuarielle des régimes à prestations définies

Les différentes composantes de la charge constatée au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le poste "Charges de personnel".

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	IFC	AUTRES	TOTAL	IFC	AUTRES	TOTAL
(en millions d'euros)	ENGAGEMENTS			ENGAGEMENTS		
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	3
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement	-2	-	-2	-2	-	-2
Ecart actuariels	-1	-	-1	-	1	1
Coûts des services passés	-	-	-	-	-	-
Evénements exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Total des charges des régimes à prestations définies	1	2	3	2	3	5

8.2.4 - Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2009		31/12/2008	
	IFC	AUTRES	IFC	AUTRES
	ENGAGEMENTS		ENGAGEMENTS	
Taux d'actualisation	4,10 %	4,10 %	4,00 %	4,00 %
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement	4,00 %	-	4,00 %	-
Tables de mortalité				

8.3 - Paiements fondés sur base d'actions

Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée in fine à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 4 M€. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

Note 9 - Secteurs opérationnels

Adossé à la BPCE, le groupe Crédit Foncier est le premier établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier en France, proposant aux particuliers et aux entreprises des solutions de financement et des services immobiliers sur mesure dans le cadre d'une approche patrimoniale globale. Il assure également le financement du secteur public tant en France qu'à l'étranger.

En application de l'IFRS 8 et compte tenu de la matérialité des métiers du groupe Crédit Foncier, les structures d'organisation interne et de gestion du Groupe sont axées sur cinq activités principales dans le cadre du pilotage du groupe par les organes de gestion et de décision.

Secteur des particuliers

Ce secteur des particuliers comprend trois éléments :

- le financement par l'intermédiaire de crédits immobiliers des primo-accédants ou de l'investissement locatif, sous forme de prêts réglementés ou non complétés par une offre de service bancaire.
- des services complémentaires à l'offre de crédit, avec deux types de prestations : la réalisation d'expertises immobilières et le conseil en investissement immobilier (proposition de packages pour investisseurs).
- la valorisation du patrimoine immobilier du Crédit Foncier, via des revenus locatifs ou des cessions d'immeubles.

Secteur Corporate Privé

Ce secteur regroupe les produits et solutions de financement destinés aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, investisseurs, entreprises, partenariats publics privés) via une offre complète de produits :

- Financement long terme ou court terme sous forme de crédits classiques ou structurés,
- Crédit-bail immobilier,
- Cautionnement et engagement hors-bilan et services bancaires associés (activité de dépôts et placements).

Secteur Corporate Public

Ce secteur regroupe les produits des opérations de financement des collectivités territoriales françaises et des logements sociaux (HLM, SEM).

Secteur Corporate International

Ce secteur regroupe les produits issus de l'activité de financement à l'international sous forme :

- de financement des collectivités territoriales internationales (par le biais d'acquisitions de titres obligataires émis par des entités publiques ou assimilées et de financements consentis à des collectivités locales étrangères sous forme d'octroi de prêts ou de souscription à des émissions obligataires),
- d'acquisition de créances hypothécaires résidentielles sans risque.

Pôle Holding

Ce pôle comprend les activités de portefeuille pour engagement compte propre, les activités de support hormis celles directement affectables aux métiers (animation des métiers), la gestion des participations non consolidées et le placement normatif des excédents de fonds propres du Groupe.

(en millions d'euros)	Particuliers	Corporate Opérateurs privés	Corporate Opérateurs publics	Corporate Opérateurs internationaux	Holding	Total de l'exercice 2009
Produit Net bancaire	608	189	45	102	55	999
Frais de Gestion	-432	-72	-25	-20	-36	-585
Résultat Brut d'exploitation	176	117	20	82	19	414
Coefficient d'exploitation	71,00 %	38,10 %	55,60 %	19,60 %	65,50 %	58,60 %
Coût du risque	-48	-18			-19	-85
Résultat net des entreprises mises en équivalence					1	1
Gains et pertes sur autres actifs						
Variation de valeurs des écarts d'acquisition					4	4
Résultat courant avant impôts	128	99	20	82	5	334
Impôt sur le résultat et impôts différés	-44	-34	-7	-28	12	-101
Intérêts des minoritaires					-13	-13
Résultat net part du Groupe	84	65	13	54	4	220

(en millions d'euros)	Particuliers	Corporate Opérateurs privés	Corporate Opérateurs publics	Corporate Opérateurs internationaux	Holding	Total de l'exercice 2009
Encours financiers (*)	46 102	10 440	23 019	36 669		116 230
Autres					20 592	20 592
Total Bilan Actif	46 102	10 440	23 019	36 669	20 592	136 822

(*) La ventilation sectorielle des encours s'appuie sur la répartition des engagements donnée dans la partie spécifique du rapport sur la gestion des risques (expositions globales au risque de crédit, IFRS 7).

Note 10 - Engagements

10.1 - Engagements de financement, de garantie et sur titres

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

Engagement de financement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement donnés en faveur	11 461	12 300
- des établissements de crédit	1	5
- de la clientèle	11 460	12 295
Ouverture de crédit confirmées	10 703	11 778
Autres engagements donnés	757	517
Engagements de financement reçus	7 470	9 937
- d'établissements de crédit ⁽¹⁾	7 470	9 937
- de la clientèle	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit au 31/12/2009 pour l'essentiel d'un engagement de financement reçu de la Banque de France dans le cadre des dispositifs de refinancement présentés dans la note 10.2.

Engagement de garantie

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de garantie donnés	15 625	18 003
- d'ordre des établissements de crédit ⁽¹⁾	13 362	16 814
- d'ordre de la clientèle	2 263	1 189
Engagements de garantie reçus	76 780	74 014
- d'établissements de crédit	15 563	16 867
- de la clientèle	57 998	53 395
- d'engagement d'assurance	3 219	3 752

⁽¹⁾ Ce poste inclut notamment 13 148 M€ de créances affectées en garantie (cf note 10.2)

Les engagements de garantie donnés comprennent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

Engagement sur titres

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements sur titres (titres à livrer)	136	1 244
Engagements sur titres (titres à recevoir)	134	570

10.2 - Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Instruments de capitaux propres	-	-
Instruments de dettes (*)	1 773	1 550
Prêts et avances	14 233	16 746
<i>dont BCE (TRICP)</i>	<i>13 148</i>	<i>15 673</i>
<i>dont BEI</i>	<i>994</i>	<i>969</i>
<i>dont Covered Bonds</i>	<i>91</i>	<i>104</i>
Total	16 006	18 296

(*) Les montants correspondent à des opérations de titres donnés en pensions livrées à terme.

10.3 - Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le groupe Crédit Foncier n'a pas réalisé à ce jour d'opération significative de re-use.

Note II - Transaction avec les parties liées

Les parties liées au Groupe Crédit Foncier sont les sociétés consolidées y compris celles mises en équivalence, BPCE, les centres informatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

II.1 - Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mises en équivalence) et les opérations réciproques concernant BPCE.

Le Groupe n'exerce pas de contrôle conjoint sur des sociétés (consolidation par intégration proportionnelle).

La liste des filiales consolidées par intégration globale comprenant le pourcentage de participation du groupe est communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

	31/12/2009		31/12/2008	
	BPCE	Entreprises consolidées par MEE (*)	Société Mère	Entreprises consolidées par MEE (*)
<i>(en millions d'euros)</i>				
Crédits	711	-	1 009	-
Autres actifs financiers	26	-	17	-
Autres actifs	1	-	1	-
Total Actifs avec entités liées	738	-	1 027	-
Dettes	6 265	-	7 087	-
Autres passifs financiers	2	-	-	-
Autres passifs	-	-	2	-
Total Passifs avec entités liées	6 267	-	7 089	-
Intérêts, produits et charges assimilés	- 135	-	- 239	-
Commissions	- 1	-	- 1	2
Résultat net sur opérations financières	7	-	21	-
Produits nets des autres activités	-	-	-	-
Total PNB réalisé avec entités liées	- 129	-	- 219	2
Engagements donnés	1 042	-	995	-
Engagements reçus	4 724	-	5 094	-
Engagements sur instruments financiers à terme	300	-	300	-
Total Engagements avec entités liées	6 066	-	6 389	-

(*) Mise en équivalence

II.2 - Transaction avec les dirigeants

Les principaux dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'Administration du Crédit Foncier. Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2009, d'un montant de 1 M€, correspondent essentiellement à des avantages à court terme qui sont détaillés dans le rapport de gestion.

Note 12 - Périmètre de consolidation

12.1 - Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, onze établissements à caractère financier, treize sociétés non financières et une structure ad'hoc. Dans ce périmètre, deux sociétés sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Sont également consolidés douze fonds communs de créances dont les parts sont détenues à 100 % par le Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier et Vauban Mobilisations Garanties.

Les mouvements intervenus sur le périmètre de consolidation au cours de l'année sont les suivants :

12.1.1 - Variation des pourcentages de détention

CFCAL

Au cours de l'année 2009, le Crédit Foncier a acquis 47 473 actions du CFCAL Banque portant son pourcentage d'intérêts à 68,49 %. En date du 1er juillet, le Crédit Foncier a réinvesti son dividende 2008 en actions. A ce titre, il lui a été attribué 117 191 actions, portant ainsi son pourcentage de détention à 68,97 %. Ces opérations ont conduit à faire apparaître un écart d'acquisition complémentaire de 1 M€.

LOCINDUS

Le Crédit Foncier a acquis en 2009, 214 618 actions de LOCINDUS portant sa participation à 70,43 % du capital faisant ressortir un écart d'acquisition négatif de 3 M€, constaté en résultat.

CICOBAIL

Au cours de l'année 2009, le Crédit Foncier a acquis 291 393 titres portant son pourcentage d'intérêts de 65,85 % à 68,33 %. Cette acquisition de lots complémentaires se traduit dans les comptes par un écart d'acquisition négatif de 1 M€ constaté en résultat.

BANCO PRIMUS

Afin d'accompagner le fort développement de Banco Primus et assurer la couverture des besoins en fonds propres réglementaires de la société en résultant, le Crédit Foncier a souscrit au cours de l'année 2009 à trois augmentations de capital pour un montant cumulé de 21 millions d'euros.

Il est rappelé que Banco Primus fédère le développement du Crédit Foncier en Europe (Portugal, Espagne, Hongrie) sur du crédit aux particuliers (restructuration de dette avec garantie hypothécaire et de crédit automobile).

Par suite de ces opérations, le niveau de participation du Crédit Foncier dans Banco Primus est passé de 85 % à 91,18 %.

12.1.2 - Sorties de périmètre

FONCIER ASSURANCE

Il a été décidé de procéder à la déconsolidation de la société Foncier Assurance, devenue non significative pour le groupe Crédit Foncier.

COMPAGNIE FONCIÈRE DE CRÉDIT

La société Compagnie Foncière de Crédit a été déconsolidée suite à la Transmission Universelle de Patrimoine intervenue en faveur du Crédit Foncier.

12.2 - Opérations de titrisation

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société ad hoc qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres souscrits par des investisseurs.

Les opérations de titrisation initiées par le Groupe sont effectuées pour compte propre dans le cadre de la gestion de bilan afin de recourir à des refinancements sur les marchés à des conditions avantageuses. Ces refinancements sont réalisés au travers des deux filiales spécialisées que sont la Compagnie de Financement Foncier et Vauban Mobilisations Garanties.

Les entités spécifiques créées dans ce cadre sont consolidées car le Groupe en a le contrôle, en regard des critères du SIC 12.

Le tableau suivant recense les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle).

(en millions d'euros)	Nature des actifs	Année de création	Échéance prévue	Nominal à l'origine	Solde au 31/12/2009		
					Parts Prioritaires VMG	Cie Fin Foncier	Parts Spécifiques Crédit Foncier
FCC et FCT consolidés							
Partimmo 06/2000	Prêts résidentiels hypothécaires	30/06/2000	juillet 2019	1 847	182	-	36
Partimmo 10/2001	Prêts résidentiels hypothécaires	29/10/2001	octobre 2035	1 663	273	-	48
Partimmo 07/2002	Prêts résidentiels hypothécaires	10/07/2002	juillet 2039	1 222	240	-	56
Partimmo 10/2002	Prêts résidentiels hypothécaires	12/11/2002	janvier 2022	707	141	-	31
Partimmo 05/2003	Prêts résidentiels hypothécaires	11/06/2003	juillet 2021	987	264	-	68
Partimmo 11/2003	Prêts résidentiels hypothécaires	12/11/2003	mars 2029	1 045	298	-	62
<i>Sous total Partimmo</i>				7 471	1 398	-	301
Zèbre 1	Prêts résidentiels hypothécaires	25/11/2004	octobre 2031	1 173	349	-	71
Zèbre two	Prêts résidentiels hypothécaires	28/10/2005	juillet 2024	739	291	-	60
Zèbre 2006-1	Prêts résidentiels hypothécaires	28/11/2006	janvier 2046	689	389	-	59
<i>Sous total Zèbre</i>				2 601	1 029	-	190
				10 072	2 427		491
Antilope 1	Prêts résidentiels hypothécaires	20/09/2004	septembre 2041	1 230	-	509	54
Antilope 2	Prêts résidentiels hypothécaires	23/09/2005	mars 2044	1 752	-	891	106
Zèbre 2008-1	Prêts résidentiels hypothécaires	13/11/2008	décembre 2055	3 180	-	2 365	316
				6 162	-	3 765	476
				6 162	-	3 765	476
Total général				16 234	2 427	3 765	967

12.3 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

SOCIETES CONSOLIDEES	FORME	METHODE	%	%
	JURIDIQUE	CONSOLIDATION	CONTRÔLE	INTERÊT
Etablissements financiers				
Compagnie de Financement Foncier	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (C.F.C.A.L.)	SA	Intégration globale	68,87	68,97
C.F.C.A.L. - S.C.F.	SA	Intégration globale	99,99	68,97
Cicobail	SA	Intégration globale	68,33	68,33
Cinergie	SA	Intégration globale	99,99	68,32
S.C.A. Ecu foncier	SCA	Intégration globale	95,00	5,00
Financière Desvieux	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Comptoir Financier de Garantie (C.F.G.)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Locindus	SA	Intégration globale	70,43	70,43
SO CFIM	SA	Intégration globale	100,00	99,99
Banco Primus	SA	Intégration globale	91,18	91,18
Sociétés non financières				
Cofimab	SNC	Intégration globale	99,99	99,99
Gramat Balard	SARL	Intégration globale	100,00	100,00
Vauban Mobilisations Garanties (V.M.G.)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Vendôme Investissements	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Quatrinvest	SARL	Intégration globale	100,00	100,00
Foncier Participations	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Société d'Investissement et de Participation Immobilière (SIPARI)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
SEREXIM	SAS	Intégration globale	100,00	99,99
Foncière d'Evreux	SA	Intégration globale	100,00	99,99
SO CFIM Participations Immobilières	SNC	Intégration globale	100,00	99,99
Foncier Expertise	SA	Intégration globale	100,00	100,00
G.C.E. Coinvest	SAS	Mise en équivalence	49,00	49,00
Maison France Confort P-I	SAS	Mise en équivalence	49,00	24,01
Fonds Communs de Créances				
Partimmo 06/2000	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 10/2001	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 07/2002	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 10/2002	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 05/2003	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 11/2003	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Antilope 1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Antilope 2	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre two	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 2006-I	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 2008-I	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Structure ad'hoc				
Securitized Instantly Repackaged Perpetuals Limited		Intégration globale	100,00	100,00

Note 13 - Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	K.P.M.G.				PRICEWATERHOUSECOOPERS				AUTRES ⁽²⁾			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit et Autres prestations	1 866	1 714	100 %	100 %	1 513	1 640	100 %	100 %	821	1 007	100 %	100 %
Audit	1 866	1 714	100 %	100 %	1 513	1 640	100 %	100 %	682	992	83 %	100 %
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 745	1 645	93 %	96 %	1 454	1 577	96 %	96 %	677	928	82 %	93 %
Emetteur ⁽¹⁾	826	821	44 %	48 %	826	827	55 %	50 %	5		1 %	
Filiales intégrées globalement	919	824	49 %	48 %	628	750	42 %	46 %	672	928	82 %	93 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	121	69	7 %	4 %	59	63	4 %	4 %	5	64	1 %	6 %
Emetteur	10	21	1 %	1 %	18	15	1 %	1 %				
Filiales intégrées globalement	111	48	6 %	3 %	41	48	3 %	3 %	5	64	1 %	6 %
Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement									139	15	17 %	1 %
Juridique, fiscal, social									58	15	7 %	1 %
Autres									81		10 %	

Ces sommes sont exprimées toutes taxes comprises non déductibles.

⁽¹⁾ L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

⁽²⁾ Sont compris essentiellement les honoraires du contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier pour un montant de 507 K€.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés Crédit Foncier de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » présentée en note 5.4, et la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » présentée en note 9.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3, 4.1.7 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.3, 4.1 et 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.10 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste Deschryver



6 ETATS FINANCIERS 2009

COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE	248
-------------------------------------	------------

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	310
---	------------



COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXE	314
--------------------------------------	------------

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	363
--	------------

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions engagements réglementés	365
--	------------

Comptes individuels

BILAN SOCIAL - ACTIF	316
BILAN SOCIAL - PASSIF	317
HORS-BILAN	318
COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL	319
Note 1 - Cadre juridique et financier-Faits caractéristiques de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture	320
Note 2 - Informations sur les règles et principes comptables	322
Note 3 - Notes relatives au bilan	330
3.1 - Créances sur les établissements de crédit	330
3.1.1 - Créances sur les établissements de crédit	330
3.1.2 - Répartition des encours de créances sur établissements de crédit	330
3.2 - Opérations avec la clientèle	331
3.2.1 - Opérations avec la clientèle	331
3.2.2 - Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de crédit	331
3.2.3 - Tableau de répartition des encours de crédits clientèle	332
3.3 - Portefeuille - Titres	333
3.3.1 - Obligations, participations et autres titres à revenus fixes et variables	333
3.3.2 - Surcotes / Décotes	334
3.3.3 - Dépréciations sur portefeuille titres	334
3.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles	335
3.4.1 - Variations ayant affecté les postes d'immobilisations	335
3.4.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	335
3.5 - Autres actifs	336
3.6 - Comptes de régularisation actif	336
3.7 - Dettes envers les établissements de crédit	337
3.8 - Opérations avec la clientèle	337
3.9 - Dettes représentées par un titre	338
3.10 - Autres passifs	338
3.11 - Comptes de régularisation passif	338
3.12 - Provisions	339
3.12.1 - Engagements sociaux	340
3.12.2 - Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)	341
3.13 - Dettes subordonnées	342
3.14 - Capitaux propres	344
3.14.1 - Evolution des capitaux propres hors FRBG	344
3.14.2 - Proposition d'affectation du résultat	344

Comptes individuels

Note 4 - Notes relatives au hors-bilan	345
4.1 - Engagements de financement donnés	345
4.2 - Engagements de garantie données	345
4.2.1 - Actifs donnés en garantie	345
4.3 - Engagements sur titres	346
4.4 - Engagements reçus	346
4.5 - Opérations en devises	347
4.6 - Instruments financiers à terme	348
4.7 - Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme	349
Note 5 - Notes relatives au compte de résultat	350
5.1 - Intérêts, produits et charges assimilés	350
5.2 - Revenus des titres à revenu variable	350
5.3 - Commissions nettes	350
5.4 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	350
5.5 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	351
5.6 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire	351
5.7 - Charges générales d'exploitation	352
5.7.1 - Rémunérations des dirigeants	352
5.8 - Coût du risque	353
5.9 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	354
5.10 - Impôt sur les bénéfices	354
5.11 - Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	354
Note 6 - Informations diverses	355
6.1 - Opérations avec les entreprises liées et autres participations	355
6.2 - Etat des positions de change	356
6.3 - Etat des positions : risque de liquidité	357
6.4 - Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	358
6.5 - Renseignements concernant les filiales et participations	359
6.6 - Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices	361
6.7 - Informations relatives aux honoraires des Commissaires aux comptes	362
6.8 - Implantations dans les pays non coopératifs	362
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	363
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	365

Bilan

(en millions d'euros)

ACTIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP			1
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	7 140	8 002
- A vue		243	1 077
- A terme		6 897	6 925
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.2	36 174	33 133
- Autres concours à la clientèle		36 174	33 133
- Comptes ordinaires débiteurs			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	7 875	9 429
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	13	8
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LT	3.3	97	97
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.3	2 260	2 119
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		2	3
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.4	43	48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.4	134	129
AUTRES ACTIFS	3.5	4 093	3 186
COMPTES DE REGULARISATION	3.6	1 684	2 894
TOTAL		59 515	59 049

Bilan

(en millions d'euros)

PASSIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<u>3.7</u>	23 877	21 900
- A vue		366	1 364
- A terme		23 511	20 536
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	<u>3.8</u>	610	680
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		12	16
- A vue		8	9
- A terme		4	7
AUTRES DETTES		598	664
- A vue		306	345
- A terme		292	319
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	<u>3.9</u>	28 060	28 770
- Bons de caisse			
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		24 325	27 526
- Emprunts obligataires		3 735	1 243
AUTRES PASSIFS	<u>3.10</u>	596	948
COMPTES DE REGULARISATION	<u>3.11</u>	3 033	3 468
PROVISIONS	<u>3.12</u>	400	460
DETTES SUBORDONNÉES	<u>3.13</u>	923	955
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		437	437
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	<u>3.14</u>	1 579	1 431
- Capital souscrit		806	682
- Primes d'émission		392	400
- Réserves		68	64
- Provisions réglementées et subvention d'investissement		139	164
- Report à nouveau (+/-)			42
- Résultat de l'exercice (+/-)		174	79
TOTAL		59 515	59 049

Hors - Bilan

(en millions d'euros)

	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements en faveur d'établissements de crédit	4.1	725	1 310
Engagements en faveur de la clientèle	4.1	8 728	8 341
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4.2	3 255	3 695
Engagements d'ordre de la clientèle	4.2	1 406	1 313
ENGAGEMENTS SUR TITRES	4.3	147	1 243
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus d'établissements de crédit	4.4	3 852	2 198
Engagements reçus de la clientèle	4.4		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
Engagements reçus d'établissements de crédit	4.4	6 730	7 926
Engagements reçus de la clientèle	4.4	23 033	20 730
ENGAGEMENTS SUR TITRES	4.4	123	28
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Achat et ventes de devises	4.5	2 166	3 592
Instruments financiers à terme non dénoués	4.6	93 142	99 943

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	NOTES	Exercice 2009	Exercice 2008
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5.1	2 008	2 540
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5.1	- 1 708	- 2 273
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES			1
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES			- 1
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	5.2	193	44
COMMISSIONS PRODUITS	5.3	213	217
COMMISSIONS CHARGES	5.3	- 29	- 30
GAINS-PERTES/OPERATIONS PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5.4	- 6	169
GAINS-PERTES/OPERATIONS PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	5.5	11	- 86
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.6	104	195
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.6	- 90	- 116
PRODUIT NET BANCAIRE		696	660
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5.7	- 510	- 587
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		- 28	- 30
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		158	43
COUT DU RISQUE	5.8	- 45	- 94
RESULTAT D'EXPLOITATION		113	- 51
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	5.9	5	34
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		118	- 17
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5.10	31	62
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTES	5.11	25	34
RESULTAT NET		174	79

Note I - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice

I.1 - Cadre général

Le Crédit Foncier est une Banque soumise à la loi du 24 janvier 1984 et à ses décrets d'application relatifs à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Filiale de Caisse d'Epargne Participations (CEP), anciennement Caisse Nationale des Caisse d'Epargne (CNCE), le Crédit Foncier est consolidé au 31 décembre 2009 par intégration globale par BPCE.

Spécialisé dans le financement de l'immobilier et du secteur public, le Crédit Foncier intervient sur les marchés des particuliers (financements immobiliers, sous forme de crédits directs ou d'acquisition de créances hypothécaires titrisées, expertise et services), des opérateurs privés, et du secteur public, en France et à l'international.

I.2 - Système de garantie

Le Crédit Foncier est affilié à la BPCE. et participe à son système de garantie.

I.3 - Faits caractéristiques de l'exercice 2009

I.3.1 - Evolution du capital du Crédit Foncier

Conformément à l'annonce faite en décembre 2008, Nexity et Caisses d'Epargne Participations (CEP) ont signé le 29 janvier 2009, le contrat concrétisant l'acquisition par la CEP de la participation de 23.4% détenue par Nexity dans le Crédit Foncier de France.

Depuis le 19 février 2009, suite à l'acquisition de 23,4 % que détenait Nexity dans le capital du Crédit Foncier, la CEP détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception des actions de fonction des membres du Conseil d'administration.

A la suite de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions par la CEP, le capital a été porté à 806 M€.

I.3.2 - Renforcement dans les structures existantes du groupe

Acquisitions complémentaires de titres du CFCAL Banque, de Locindus et de Cicobail

Au cours de l'année 2009, le Crédit Foncier a acquis, pour 2 M€, 47 473 actions du CFCAL Banque portant son pourcentage de contrôle à 68,38 %. En date du 1er juillet, le Crédit Foncier a réinvesti en actions son dividende 2008. A ce titre, il lui a été attribué 117 191 actions pour un montant de 5 M€, portant ainsi son pourcentage de détention à 68,87 %.

Le Crédit Foncier a acquis en 2009, 214 618 actions de LOCINDUS, pour un montant de 4 M€, portant sa participation à 70,43 % du capital. Consécutivement à l'exercice de l'option de réinvestissement du dividende en action par le seul Crédit Foncier pour un montant de 14 M€ correspondant à 291 393 actions, la participation de ce dernier dans le capital de Cicobail est passée de 65,85 % à 68,33 %.

Augmentation de capital de Banco Primus

Afin d'accompagner le fort développement de Banco Primus et d'assurer la couverture des besoins en fonds propres réglementaires de la société en résultant, le Crédit Foncier a souscrit au cours de l'année 2009 à trois augmentations de capital pour un montant cumulé de 21 M€.

Il est rappelé que Banco Primus fédère le développement du Crédit Foncier en Europe (Portugal, Espagne, Hongrie) sur certains crédits aux particuliers (restructuration de dette avec garantie hypothécaire et de crédit automobile).

Par suite de ces opérations, le niveau de participation du Crédit Foncier dans Banco Primus est passé de 85 % à 91,18 %.

I.3.3 - Restructurations et opérations internes

Augmentation de capital de SIPARI

Afin de doter SIPARI de l'assise en fonds propres nécessaires à son programme d'investissement dans des tours de tables de sociétés foncières, le Crédit Foncier a renforcé le 15 décembre les fonds propres de 5 M€ par conversion d'avances en capital.

Augmentation de capital de SOCFIM

Le 30 juin 2009, le Crédit Foncier a exercé l'option de réinvestissement du dividende en actions SOCFIM pour un montant égal à 8 M€.

Augmentation de capital de VMG

Le 30 juin 2009, le Crédit Foncier a exercé l'option de réinvestissement du dividende en actions VMG (Vauban Mobilisations garanties) pour un montant égal à 23 M€.

Augmentation de capital de Quatrinvest

Le 22 décembre 2009, le Crédit Foncier a procédé à une augmentation de fonds propres de 2 M€ de Quatrinvest.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société Compagnie Foncière de Crédit en faveur du Crédit Foncier

Le Crédit Foncier, actionnaire unique de la Compagnie Foncière de Crédit, a procédé en avril 2009 à la dissolution par transmission universelle de patrimoine de cet établissement de crédit. A cette occasion, le Crédit Foncier a enregistré un boni de confusion de 12 M€.

I.3.4 - Opérations au sein du Groupe BPCE

Exercice de l'option de réinvestissement du dividende en actions Banque Palatine

Le Crédit Foncier a exercé, aux côtés de la CNCE, l'option de réinvestissement du dividende en actions Banque Palatine pour un montant de 1 M€, maintenant sa participation dans la Banque au niveau inchangé de 8,3 % qui résultait de l'apport en 2008 de sa branche d'activité bancaire aux professionnels et aux particuliers.

Complément d'investissement dans FIDEPPP

Le 2 mars 2009, le Crédit Foncier a libéré un montant de 3,7 M€ correspondant à sa quote-part de 14 % dans FIDEPPP et portant le cumul investi à 12 M€ sur un montant d'engagement autorisé de 28 M€.

Il est rappelé que le FIDEPPP est un fonds d'investissement contrôlé par le groupe Natixis et le réseau Caisse d'Épargne dont l'objet est de prendre des participations dans des sociétés de projet de partenariat public-privé.

1.3.5 - Prêts à taux révisable

En 2009, un accord a été trouvé entre le CFF et les associations UFC-Que choisir, l'AFUB, ainsi que le collectif Action composé de clients ayant souscrit des prêts à taux révisable, cette négociation ayant été facilitée par le médiateur désigné par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Paris.

Le dispositif négocié propose notamment une option de passage à taux fixe privilégié ainsi que le règlement de certaines situations individuelles à des conditions spécifiques. Dans ce contexte, deux nouvelles provisions ont été constituées (10 M€ en PNB, 11 M€ en coût du risque) au titre des engagements résultant de l'accord de médiation.

En application de la convention d'immunisation mise en place en 2008, le Crédit Foncier a poursuivi en 2009 l'indemnisation de la Compagnie de Financement Foncier, à hauteur de 14 M€, au titre des mesures de réaménagement des prêts à taux révisables cédés à la filiale, afin de sécuriser les mensualités des clients.

1.3.6 - Evolution du coût du risque

L'année 2009 a enregistré un coût du risque négatif de - 45 M€ contre -94 M€ en 2008.

En 2008, le Crédit Foncier avait enregistré des dotations sur encours sains de créances titrisés pour 79 M€. En 2009, les risques anticipés étant devenus affectables, 43 M€ de dépréciations sur encours sains ont été repris et des dépréciations individuelles ont été constatées sur les encours devenus douteux.

Au cours de l'exercice, les paramètres de calcul ainsi que les assiettes des dépréciations collectives, notamment sur les prêts à taux révisables et sur les crédits long terme, ont été actualisés entraînant une reprise de 44 M€.

Dans un contexte de marché immobilier ralenti, la Société a inclus pour la première fois en 2009, le portefeuille de crédits relais dans la base de calcul des provisions sur encours sains. Une provision de 8 M€ a été dotée à ce titre.

A contrario, les dépréciations individualisées sur les créances douteuses ont continué à subir les effets d'un environnement économique toujours tendu. En particulier, une provision de 64 M€ a été dotée pour couvrir une opération de titrisation. Par ailleurs, des dotations complémentaires nettes de l'ordre de 56 M€ ont été constatées et portent principalement sur le secteur des professionnels.

Les pertes non couvertes sur créances irrécupérables nettes des récupérations sur créances amorties s'élèvent en 2009 à 6 M€.

1.3.7 - Cessions de créances à la Compagnie de Financement Foncier

Au cours de l'exercice 2009, le Crédit Foncier a cédé à la Compagnie de Financement Foncier des créances pour un montant total de 4 105 M€, auquel se rajoutent 1 075 M€ d'engagements de financement.

1.3.8 - Conventions de garantie financière avec la Compagnie de Financement Foncier

En décembre 2009, dans le cadre d'une convention de garantie financière entrant dans le cadre de l'article L.211-38 du Code Monétaire et Financier, le Crédit Foncier s'est vu octroyer plusieurs lignes de prêts par la Compagnie de Financement Foncier, pour un montant de 6 340 M€, en renouvellement d'autres lignes de prêts ; portant ainsi le total du refinancement garanti à 7 540 M€ fin 2009, hors dettes rattachées.

1.3.9 - Intégration fiscale

Le Crédit Foncier a constitué à compter du 1er janvier 2008 un groupe d'intégration fiscale.

Dans le cadre de ce groupe, les sociétés intégrées calculent leur charge d'impôt sur leur résultat fiscal propre et la comptabilisent comme en l'absence d'intégration fiscale. Le Crédit Foncier, tête de groupe, enregistre d'une part un produit d'intégration fiscale correspondant à l'impôt sur les sociétés dû par chacune des filiales intégrées et d'autre part une charge globale d'impôt sur les sociétés au titre du Groupe fiscal ainsi constitué.

Au 31 décembre 2009, les produits d'impôts des filiales intégrées s'élèvent à 91 M€ ; la charge d'impôt groupe a été comptabilisée pour 82 M€.

1.3.10 - Contrôles fiscaux

Le Crédit Foncier fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2006 à 2008. Au 31 décembre 2009 il n'a pas été jugé nécessaire de constituer une provision.

1.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2009, n'est intervenu entre la date de clôture et le 18 février 2010, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

Note 2 - Informations sur les principes et méthodes comptables

2.1 - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels du Crédit Foncier ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 février 2010.

Les comptes individuels annuels du Crédit Foncier sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

2.2 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeurs.

2.3.1 - Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les opérations de bilan et de hors-bilan sont réévaluées en euros à la fin de chaque mois au cours en vigueur de la devise dans laquelle ces opérations sont libellées. Les produits ou les charges correspondants sont, quant à eux, convertis immédiatement en euros au cours du jour de leur inscription au compte de résultat.

Les gains et pertes latents ou définitifs de change, pour les opérations aux risques propres du Crédit Foncier, sont enregistrés en résultat de change dans la catégorie " gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ".

Par exception, dans le cas de devises considérées comme traitées sur des marchés non liquides, la perte latente est provisionnée à hauteur du risque net encouru, et figure au passif du bilan sous la rubrique "provisions" ; le gain latent n'est pas comptabilisé au compte de résultat.

2.3.2 - Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les crédits distribués figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée dès lors que les procédures de mise en force ont été engagées. Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans la rubrique " Engagements de financement donnés ".

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 4.4. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances échues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Il en est de même pour les intérêts douteux compromis.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Dépréciations

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Le risque est apprécié créance par créance de manière individualisée pour les créances significatives et de manière automatisée pour les autres en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors bilan, le risque est pris en compte sous forme de provision inscrite au passif.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sous forme de provision de passif, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créance(s).

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi, repose sur l'analyse des bases d'incidents, des notations internes fondées sur des données historiques, associée, le cas échéant, à l'appréciation des notations externes. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément au règlement n° 89-07 du CRBF complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

2.3.3 - Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies sur le plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement du CRB n° 90-01 du 23 février 1990, texte de base en la matière et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui aborde les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Le Crédit Foncier ne détient pas de titres de transaction, ni de titres de l'activité de portefeuille, ni d'autres titres détenus à long terme.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché.

Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués par référence au cours de bourse pour les actions cotées, à la valeur liquidative dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté pour les parts d'OPCVM ou à la quote-part des capitaux propres pour les actions non cotées.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique "Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés".

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie 'Titres de placement' avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent, sauf exceptions, pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les résultats des cessions éventuelles et les dotations et reprises figurent en résultat sur la ligne " Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés".

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Foncier n'a pas utilisé ces possibilités de reclassement.

2.3.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les biens amortissables sont amortis selon leurs durées probables d'utilisation. En particulier, les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 5 ans.

La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les coûts de développement de logiciels créés par l'entreprise et destinés à être effectivement utilisés sont immobilisés par l'entreprise.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les droits au bail font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles - Constructions et agencements

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Durée
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	20 à 50 ans
Toitures	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	10 ans
Éléments de signalétique et façade	5 à 10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	10 ans
Clôtures	10 ans
Matériel de sécurité	5 à 10 ans
Câblages	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans
- matériels informatiques : 3 à 5 ans

Un amortissement dégressif est pratiqué principalement au taux de 40 % sur une partie des postes suivants : matériel et outillage, matériel de transport, matériel de bureau et matériel informatique.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

2.3.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Le capital restant dû des emprunts émis par le Crédit Foncier est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants dans le poste "Autres charges d'exploitation bancaire".

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. L'amortissement des primes est rapporté au résultat dans le poste "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

2.3.6 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.7 - Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Ce poste comprend notamment des provisions pour engagements sociaux et une provision sur GIE fiscaux.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés selon les catégories suivantes :

- Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Provision pour GIE Fiscaux

Le Crédit Foncier participe à certains Groupements d'Intérêts Economiques (G.I.E.) ; les résultats de ces entités, qui bénéficient de la transparence fiscale, sont pris en compte à concurrence de la quote-part du Crédit Foncier dans la détermination de l'assiette servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés.

Afin de neutraliser l'impact de l'incidence d'impôt qui en résulte, il a été créé une provision pour GIE Fiscaux, classée au passif du bilan sous la rubrique "provisions". Dans son principe, la provision a pour objet d'intégrer la taxation future de la remontée dans le résultat fiscal du Crédit Foncier des résultats des GIE pendant leur phase bénéficiaire à hauteur des économies d'impôts déjà réalisées au titre des résultats antérieurs cumulés des GIE.

2.3.8 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Foncier, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.3.9 - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Le Crédit Foncier ne détient pas de contrat ferme sur des marchés organisés. Les instruments détenus sont principalement des contrats d'échange de taux ou de devises (Swaps), des contrats d'échange de taux futurs (Swaps forward) et des garanties de taux plafond ou plancher. Ces dernières opérations s'apparentent à une suite d'options et leurs modalités d'enregistrement comptable sont identiques.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les swaps de couverture affectée sur crédits sont systématiquement reclassés en position ouverte isolée lorsque le crédit devient douteux.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées comme suit :

- pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.3.10 - Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.11 - Revenus des portefeuilles titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.12 - Cessions de créances

Jusqu'en 2005, en application des règles fiscales en vigueur, le Crédit Foncier a constitué des provisions réglementées en vue d'étaler fiscalement les plus et moins values constatées sur les cessions de créances selon un mode actuariel sur la durée de vie résiduelle des créances cédées.

Comptablement, les plus values de cession de créances étaient étalées selon un mode actuariel. Les moins-values étaient intégralement comptabilisées en résultat à la cession.

A partir du 1er janvier 2006, les nouvelles dispositions fiscales applicables aux cessions réalisées prévoient désormais la taxation immédiate des plus et moins-values de cession et ne permettent donc plus la constitution de provisions réglementées.

Sur un plan comptable, l'entreprise a décidé de neutraliser à due concurrence les plus-values nettes de cession réalisées à partir du 1er janvier 2006 compte tenu d'un risque d'accumulation de moins-values latentes dans la macro couverture. En effet, le Crédit Foncier de France a une politique de couverture systématique du risque de taux lié aux créances produites.

Cette neutralisation, comptabilisée en comptes de régularisation, sera reprise actuariellement sur la durée de vie moyenne des crédits cédés postérieurement au 1er janvier 2006.

Note 3 - Notes relatives au bilan

3.1 - Créances sur les établissements de crédit

3.1.1 - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)

	31/12/09	31/12/08
Créances hors groupe	147	473
- à vue	90	416
Comptes ordinaires débiteurs	47	416
Comptes et prêts		
Valeurs non imputées	43	
Valeurs reçues en pension		
Créances rattachées		
- à terme	56	57
Comptes et prêts	1	2
Valeurs reçues en pension	15	15
Prêts subordonnés	39	39
Créances rattachées		
- douteuses	1	2
- dépréciations		- 1
Créances groupe	6 993	7 529
- à vue	153	661
- à terme (1)	6 840	6 868
TOTAL GENERAL	7 140	8 002

(1) Dont prêt subordonné participant accordé à la Compagnie de Financement Foncier : 1 350 M€ en 2009 et 2008

3.1.2 - Répartition des encours de créances sur établissements de crédit

(en millions d'euros)

	31/12/09			31/12/08
	BRUT	DEPREC.	NET	NET
Créances à vue	243		243	1 077
Créances à terme	6 897		6 897	6 925
- Refinancement habitat aidé	15		15	17
- Refinancement habitat concurrentiel	3		3	5
- Personnes publiques				
- Financements structurés				
- Autres prêts aux Etablissements de crédit	6 878		6 878	6 903
- Créances à termes douteuses	1		1	
TOTAL GENERAL	7 140		7 140	8 002

3.2 - Opérations avec la clientèle

3.2.1 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	31/12/09	31/12/08
Créances hors groupe	31 981	28 126
Concours à la clientèle	31 127	27 712
Créances commerciales		
Crédits à l'exportation	5	7
Crédits de trésorerie	327	496
Crédits à l'équipement	7 599	6 547
Crédits à l'habitat	21 909	19 298
Autres crédits à la clientèle	1 113	1 195
Prêts à la clientèle financière	4	8
Valeurs reçues en pension		
Valeurs non imputées	15	3
Prêts subordonnés		
Créances rattachées	155	158
Comptes ordinaires débiteurs		
Comptes ordinaires débiteurs		
Créances rattachées		
Créances douteuses	1 129	633
Dépréciations	- 276	- 219
Créances groupe	4 193	5 007
TOTAL	36 174	33 133

Il n'y a pas de crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle au 31/12/2009.

Parmi les créances saines, ne figure aucune créance restructurée à des conditions hors marché.

3.2.2 - Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de crédits

(en millions d'euros)

	31/12/08	Fusion Apport	Dotations	Reprises	Ecart de parité	31/12/09
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif	220	28	139	- 111		275
Etablissements de crédit	1			- 1		
Opérations avec la clientèle	219	28	139	- 110		275
Comptes ordinaires						
Provisions inscrites au passif	264	10	40	- 119		195
Crédits à la clientèle et établissements de crédit	228	8	33	- 113		156
Provisions pour pertes et charges sur engagements	15	2	7	- 6		18
Provisions pour risques pays	2					2
Provisions pour risques immobiliers divers	19					19
TOTAL	484	38	179	- 230		471

3.2.3 - Tableau de répartition des encours de crédits clientèle

(en millions d'euros)

31 DECEMBRE 2009	Créances saines	Total Créances douteuses			dont Créances douteuses compromises		
	BRUT	BRUT	PROV.	NET	BRUT	PROV.	NET
Prêts aux ménages	18 091	578	- 133	444	129	- 73	56
Particuliers	15 675	441	- 90	351	80	- 42	38
- Habitat	14 714	430	- 87	343	78	- 40	37
- Autres	961	11	- 3	8	2	- 2	1
Entrepreneurs individuels	2 416	137	- 43	94	49	- 30	18
- Habitat	2 359	123	- 33	90	37	- 21	16
- Autres	57	14	- 10	4	12	- 10	2
Prêts aux entreprises et aux collectivités locales	17 229	551	- 143	409	85	- 44	40
Secteur public territorial (collectivités locales)	4 363						
Opérateurs sociaux	3 243	5	- 1	4	1	- 1	1
- Habitat	2 935	4		4	1		1
- Autres	308						
Professionnels de l'immobilier	447	68	- 22	46	4	- 1	3
- Habitat	27	2	- 1	1	1	- 1	
- Autres	419	66	- 21	45	4	- 1	3
Investisseurs immobiliers	2 720	371	- 86	285	53	- 23	30
- Habitat	434	16	- 6	10	11	- 6	5
- Autres	2 286	356	- 81	275	42	- 17	25
Financements structurés	2 173	105	- 32	72	26	- 19	7
Autres	4 284	3	- 1	2	1	- 1	
TOTAL	35 321	1 130	- 276	853	214	- 117	97

La segmentation des encours retenue est celle adoptée par le Crédit Foncier pour les besoins de sa gestion des risques.

3.3 - Portefeuille-titres

3.3.1 - Obligations, participations et autres titres à revenus fixes et variables

(en millions d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008
	BRUT	DEPRECIATIONS	NET	NET
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 019	- 144	7 875	9 429
Titres de placement	5 161	- 80	5 081	5 245
Titres cotés	1 557	- 80	1 477	1 482
Titres non cotés	3 604		3 604	3 763
Titres d'investissement	2 702		2 702	4 081
Titres cotés	2 402		2 402	2 862
Titres non cotés	300		300	1 218
Créances douteuses	98	- 64	34	
Créances rattachées	58		58	103
Actions et autres titres à revenu variable	13		13	8
Titres de placement	13		13	8
Participations et autres titres détenus à LT	100	- 4	97	97
Participations				
Titres cotés				
Titres non cotés	99	- 4	95	95
Autres titres détenus à long terme				
Certificats d'association au FdG des dépôts	2		2	2
Parts dans les entreprises liées	2 346	- 86	2 260	2 119
Titres cotés	308	- 46	262	247
Titres non cotés	2 038	- 40	1 998	1 872
TOTAL	10 478	- 233	10 245	11 653

Le Crédit Foncier ne détient ni titres de transaction, ni titres de l'activité de portefeuille.

Les garanties accordées par le Crédit Foncier dans le cadre d'opérations de titrisation consistent en la souscription de parts spécifiques des Fonds Communs de Créances, supportant en priorité les pertes des fonds.

Au 31 décembre 2009, les parts spécifiques détenues sur les Fonds Communs de Créances s'élèvent à 1 037 M€.

Le poste "Obligations et autres titres à revenu fixe" recense des titres émis par des organismes publics pour une valeur nette comptable de 920 M€.

Comme en 2008, les plus-values latentes sur le portefeuille de placement au 31/12/2009 sont non significatives.

Il n'y a pas d'encours douteux compromis au 31/12/2009.

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC N° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "Titres de transaction" et hors de la catégorie "Titres de placement".

3.3.2 - Surcotes/décotes

(en millions d'euros)

Montants au 31/12/2009	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
Titres de placement	5 161	5 134	27
Obligations	3 225	3 225	
Autres titres à revenu fixe	1 936	1 909	27
Titres d'investissement	2 702	2 758	- 56
Obligations	2 402	2 404	- 2
Autres titres à revenu fixe	300	354	- 54

3.3.3 - Dépréciations sur portefeuille titres

(en millions d'euros)

	Solde 31/12/2008	Dotations	Reprises	Fusions Apports	31/12/2009
Titres de placement	92	86	34		144
Titres d'investissement					
Parts dans les entreprises liées	80	10	4		86
Titres de participation	26		23		3
TOTAL	198	96	61		233

3.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

3.4.1 - Variations ayant affecté les postes d'immobilisations

(en millions d'euros)

	Brut au 31/12/08	Acquisitions 2009	Cessions 2009	Brut au 31/12/09	Amortissements & dépréciations	Net au 31/12/09
Immobilisations incorporelles	111	8	- 4	115	- 72	43
Frais d'augmentation de capital						
Concessions et droits similaires	111	8	- 4	115	- 72	43
Immobilisations corporelles	245	37	- 32	250	- 116	134
Terrains	53		- 1	52		52
Exploitation	50		- 1	49		49
Hors exploitation	3			3		3
Constructions et agencements	135	18	- 11	143	- 85	57
Exploitation	132	16	- 10	139	- 83	55
Hors exploitation	3	2	- 1	4	- 2	2
Autres	57	19	- 20	55	- 31	24
Autres immobilisations corporelles	43	6	- 7	42	- 31	11
Immobilisations en cours	14	13	- 13	13		13
TOTAL	356	45	- 36	365	- 188	177

3.4.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	Montants au 31/12/08	Dotations 2009	Reprises de provisions	Cessions/ Mises au rebut	Montants au 31/12/09
Immobilisations incorporelles	63	10		- 1	72
Immobilisations corporelles	116	18		- 16	117
TOTAL	179	28		17	189

3.5 - Autres actifs

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Instruments conditionnels achetés	204	206
Dépôts de garantie versés à des FCC	895	915
Dépôts de garantie sur opération de collatéralisation	2 051	1 374
Appels de marge sur opérations de pension		4
Autres dépôts et cautionnements	3	13
Primes d'épargne-logement		
Avances d'associés ou d'actionnaires	54	33
Crédits d'impôt sur prêts à taux zéro	817	555
Autres débiteurs divers	69	87
TOTAL	4 093	3 186

3.6 - Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Charges à répartir		
Primes d'émission ou de remboursement des Titres à Revenus Fixes	19	25
Frais d'émission des fonds communs de créances et divers	1	1
Commissions sur prêts PAS, PTZ et PVH	36	32
Moins-values de cession de créances	501	337
Autres comptes de régularisation - actif		
Charges constatées d'avance	152	115
Produits courus sur contrats de swaps	492	1 114
Autres produits à recevoir	101	153
Divers ⁽¹⁾	382	1 117
TOTAL	1 684	2 894

(1) Figurent notamment dans ce poste les comptes d'ajustement devises et les comptes de retour compensation et divers comptes de liaison techniques de traitement interchaînes.

3.7 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes hors groupe	9 720	9 802
A vue	114	526
Comptes ordinaires créditeurs	114	524
Autres sommes dues		1
Dettes rattachées		1
A terme	9 606	9 276
Comptes et emprunts à terme	8 349	7 596
Valeurs données en pension	1 224	1 609
Dettes rattachées	33	71
Dettes groupe	14 157	12 098
A vue	252	837
A terme	13 905	11 261
TOTAL	23 877	21 900

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes hors groupe	309	381
Comptes d'épargne à régime spécial	12	16
A vue	8	9
A terme	4	7
Autres dettes hors groupe	297	365
A vue	263	283
Comptes ordinaires créditeurs	93	3
Autres sommes dues à la clientèle	170	278
Dettes rattachées		2
A terme	34	82
Comptes créditeurs à terme	34	82
Dettes rattachées		
Dettes groupe	301	299
<u>A vue</u>	43	62
<u>A terme</u>	258	237
TOTAL	610	680

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Bons de caisse		
Titres de créances négociables ^{(1) (2)}	24 213	27 291
Emprunts obligataires	3 689	1 203
Dettes rattachées	158	276
TOTAL	28 060	28 770
⁽¹⁾ Dont billets hypothécaires souscrits par la Compagnie de Financement Foncier	9 042	9 044
⁽²⁾ Dont TCN souscrits par Vauban Mobilisations Garanties	6 024	6 966
- BMTN	4 125	4 916
- Certificats de dépôts	1 899	2 050

3.10 - Autres passifs

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Instruments conditionnels vendus		
Dépôts reçus sur opérations de collatéralisation	110	497
Appels de marge sur opérations de pension	58	8
Autres créditeurs divers	424	422
Fonds Publics Affectés	4	21
TOTAL	596	948

3.11 - Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Subventions PAS et PTZ constatées d'avance	1 012	705
Plus-values de cession de créances constatées d'avance	198	140
Autres produits constatés d'avance	73	105
Charges courues sur contrats de swaps	840	1 131
Autres charges à payer	78	82
Comptes d'ajustement		
Comptes d'encaissement	7	18
Divers ⁽¹⁾	826	1 287
TOTAL	3 033	3 468
⁽¹⁾ Ce poste enregistre notamment les virements et chèques émis en attente d'encaissement ainsi que divers échanges interbancaires	351	366

3.12 - Provisions

(en millions d'euros)

	31/12/08	31/12/09				31/12/09
	Solde	Dotations	Reprises utilisées	non utilisées	Autres Mouve- ments	
Provisions pour risques et charges d'exploitation	168	84	- 41	- 32	1	181
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour perte sur swap de taux et caps	7	11		- 7		11
Provision pour litiges	14	15	- 1	- 7	1	22
Provision pour pertes et charges sur engagement	5	5		- 2		8
Provision épargne logement						
Provision autres opérations bancaires diverses	12	17	- 6	- 5		18
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour litiges d'exploitation	15	15	- 2	- 10		18
Provision pour éventualités diverses	1					1
Provision autres charges (dont ch.de restructuration)	2	2	- 4			
Prov. aménagt du temps de travail en fin de carrière (1)	24			- 1		23
Provision retraite	18		- 8			10
Provision pour médailles du travail	3					3
Provision charges de retraite personnel en activité	9	1				10
Provision pour déménagement	29	6	- 5			30
Provision pour restructuration informatique	17		- 3			14
Provision pour coûts engagés sur la révision des prêts à taux révisable	11	12	- 11			12
Provision pour risques et charges services extérieurs	1		- 1			
Provisions inscrites en coût du risque	261	35	- 86	- 31	10	189
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour risques pays	2					2
Provision pour pertes et charges sur engagements	10	2	- 1	- 2	2	11
Provision pour pertes latentes de change	1					1
Provision pour risques immobiliers divers	19					19
Provision pour risques divers filiales	1		- 1			
Provisions pour risques potentiels sur les encours sains	228	33	- 85	- 28	8	156
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour risques divers						-
Autres provisions	31	1	- 2	-		30
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour GIE fiscaux (2)	26					26
Provision pour litiges fiscaux et autres éventualités	5	1	- 2			4
TOTAL	460	120	- 128	- 63	11	400

(1) Cette provision est destinée à couvrir les engagements pris par le Crédit Foncier, dont la convention collective prévoit une réduction du temps de travail l'année précédant le départ à la retraite.

(2) Echéance prévisionnelle de 2010 à 2016.

3.12.1 - Engagements sociaux

I. Régimes de retraites

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi Fillon du 21 août 2003, la Caisse de Retraite du Crédit Foncier, créée en 1989 a été transformée en institution de gestion de retraite supplémentaire et a pris, conformément à la loi, la dénomination de CRCFF-IGRS ; cette opération a été agréée par décision de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) en date du 11 mars 2009 publiée au journal officiel du 3 avril 2009.

En accompagnement de cette transformation, l'ancienne Caisse de Retraite a transféré le 31 mars 2009 l'intégralité de ses réserves et provisions destinées à couvrir le risque à des assureurs.

De ce fait, le Crédit Foncier a externalisé l'intégralité de son risque relatif aux retraites en cours de paiement (3400 retraités). Le Crédit Foncier a également très largement couvert, compte-tenu des mécanismes mis en œuvre et des sommes transférées, le risque relatif aux actifs, futurs bénéficiaires du régime (environ 1600 salariés en activité entrés avant 2000).

L'impact de ce nouveau régime est nul dans les comptes sociaux du CFF.

II. Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

	2009			2008		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
Valeur actualisée des engagements financés	46	26	72	48	27	76
Juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des droits à remboursement	- 45		- 45	- 51		- 51
Valeur actualisée des engagements non financés						
Eléments non encore reconnus (écarts actuariels et coûts des services passés)	9		9	11		11
SOLDE NET AU BILAN	10	26	36	9	27	36
Engagements sociaux-passifs	10	26	36	9	27	36
Engagements sociaux-actifs						

III. Variations des montants comptabilisés au bilan

	2009			2008		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
Dette actuarielle en début de période	48	27	76	48	28	76
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	3
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Prestations versées	- 5	- 3	- 8	- 5	- 4	- 9
Ecarts actuariels et coûts des services passés de l'exercice	- 1		- 1	2	1	4
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)				- 1		- 1
Dette actuarielle en fin de période	46	26	72	48	27	76
Juste valeur des actifs en début de période						
Rendement attendu des actifs						
Cotisations reçues						
Prestations versées						
Ecarts actuariels de l'exercice						
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)						
Juste valeur des actifs en fin de période						
Juste valeur des droits à remboursement en début de période	- 51		- 51	- 47		- 47
Rendement attendu des droits à remboursement	- 2		- 2	- 2		- 2
Cotisations reçues			-			-
Prestations versées	5		5	5		5
Ecarts actuariels de l'exercice	3		3	- 6		- 6
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)						
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT EN FIN DE PÉRIODE	- 45		- 45	- 50		- 50
SOLDE NET DES ENGAGEMENTS	1	26	27	- 2	27	25
Ecarts actuariels et coûts des services passés non constatés en fin de période	9		9	11		11
SOLDE NET AU BILAN	10	26	36	9	27	36

IV. Décomposition de la charge des régimes à prestations définies

	2009			2008		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	3
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Rendement attendu des actifs de couverture	-					
Rendement attendu des droits à remboursement	- 2		- 2	- 2		- 2
Ecart actuariel et coûts des services passés (amortissement de l'exercice)	- 1		- 1		1	1
Evènements exceptionnels						
TOTAL CHARGES DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1	2	3	2	4	5

V. Principales hypothèses actuarielles

	2009		2008	
	I.F.C.	Autres engagements	I.F.C.	Autres engagements
Taux d'actualisation (en pourcentage)	4,10 %	4,10 %	4,00 %	4,00 %
Rendement attendu des actifs des régimes (en pourcentage)	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement (en pourcentage)	4,00 %	-	4,00 %	-

3.12.2 - Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée *in fine* à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 4 M€. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

3.13 - Dettes subordonnées

I. Données comptables

(en millions d'euros)

Libellés	Montant au	Montant au
	31/12/09	31/12/08
Emprunts subordonnés	557	586
Titres subordonnés	72	72
Titres super subordonnés à durée indéterminée	280	280
Dettes rattachées	15	18
Total des dettes subordonnées	923	955

II. Détail des emprunts subordonnés

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/09
Emprunt subordonné émis en Francs	29/04/1992	29/04/2012	TIOP (3 mois)-0,1%	annuel	107
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	04/02/2004	19/07/2014	5,20 %	in fine	170
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	20/12/2004	17/12/2016	4,20 %	in fine	130
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	19/12/2006	04/07/2015	Euribor (3 mois)+0,42 %	trimestriel	150
Total					557

b) Caractéristiques de l'emprunt émis en Francs

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Le Crédit Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie d'une avance sans pénalité. Le montant des avances remboursées pourra être réemprunté par le Crédit Foncier à l'occasion de nouvelles avances.

Conditions de la subordination

En cas de liquidation conventionnelle ou judiciaire de la Société et dans le cas d'une cession totale de l'entreprise, le remboursement du principal des avances et des intérêts courus sur ce principal sera subordonné au paiement ou au remboursement de tous les autres créanciers du Crédit Foncier, à l'exclusion des créanciers subordonnés et des porteurs de titres ou prêts participatifs du Crédit Foncier. Cette dette ne peut être convertie ni en capital, ni en une autre forme de passif.

c) Caractéristiques des emprunts émis auprès de la CNCE

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Tout remboursement anticipé est soumis à accord préalable de la Commission Bancaire

Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

III. Titres super subordonnés à durée indéterminée**a) Caractéristiques financières**

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/09
Obligations de 280 millions d'euros	04/02/2004	-	5,48 %	-	280

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Un remboursement anticipé total pourra avoir lieu le 30/7/2014 à l'initiative de l'émetteur. L'émetteur pourra également procéder à un remboursement anticipé dans le cas de certains changements de la réglementation fiscale ou de dispositions réglementaires. Dans ce dernier cas, le remboursement anticipé sera soumis à l'accord préalable de la Commission Bancaire.

c) Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires, subordonnés "ordinaires" et après le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs.

IV. Détail des principaux titres subordonnés**Caractéristiques financières**

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/09
Obligations subordonnées émises auprès d'IXIS CIB	28/12/2001	06/01/2010	6,60 %	in fine	42
Obligations subordonnées hors-groupe	27/06/2002	27/06/2012	Euribor 3 M	in fine	5
Obligations subordonnées hors-groupe	28/06/2002	28/06/2012	6,25 %	in fine	11
Obligations subordonnées hors-groupe	03/07/2002	28/06/2012	6,25 %	in fine	4
Obligations subordonnées hors-groupe	03/07/2002	28/06/2012	6,25 %	in fine	1
Obligations subordonnées hors-groupe	06/03/2003	06/03/2023	CMS 20	in fine	10
Total					72

3.14 - Capitaux propres

3.14.1 - Evolution des capitaux propres hors F.R.B.G.

(en millions d'euros)

	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission	Réserves	Provisions réglementées ⁽²⁾	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors F.R.B.G.
au 31 décembre 2007	638	294	64	198	10	232	1 436
Mouvements de l'exercice	44	106		- 34	32	- 153	- 5
au 31 décembre 2008	682	400	64	164	42	79	1 431
Augmentation de capital	124	96					220
Affectation réserves							-
Distribution		- 104	4		- 42	- 79	- 220
Changement de méthode							-
Autres variations				- 25			- 25
Résultat au 31 décembre 2009						174	174
Acompte sur dividende							-
au 31 décembre 2009	806	392	68	139		174	1 579

(1) Le capital est composé de 124 049 077 actions ordinaires d'une valeur nominale de 6,50 euros, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Au cours du premier semestre de l'exercice, 19 112 477 actions nouvelles d'une valeur nominale de 6,50 euros ont été émises. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée au Crédit Foncier à ce jour.

(2) Dont au 31/12/2009, 9 183 K€ d'amortissements dérogatoires, 6 284 K€ de provision pour investissement et 123 727 K€ de neutralisation des plus values de cession des prêts cédés à la Compagnie de Financement Foncier.

3.14.2 - Proposition d'affectation du résultat

(en millions d'euros)

31/12/2009

Origines

Report à Nouveau	
Résultat de l'exercice	174
Prélèvement sur les réserves	
Prélèvement sur la prime d'émission	58

Affectations

Affectation aux réserves	
- Réserve légale	12
- Réserve spéciale des plus values à long terme	
- Autres réserves	
- Réserve ordinaire	
Dividendes	220
Autres répartitions	
Report à nouveau	

TOTAUX	232	232
---------------	------------	------------

Les résolutions présentées au vote de l'Assemblée générale prévoient la possibilité pour l'actionnaire de réinvestir tout ou partie du dividende en actions Crédit Foncier

Note 4 - Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements de financement donnés

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements hors groupe	8 630	8 341
Etablissements de crédit		
Clientèle	8 630	8 341
Engagements groupe	823	1 310
Etablissements de crédit	725	1 310
Clientèle	98	
TOTAL	9 453	9 651

4.2 - Engagements de garantie donnés

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements hors groupe	896	749
Etablissements de crédit	141	141
Clientèle	722	604
Engagements douteux	33	4
Engagements groupe ⁽¹⁾	3 765	4 258
Etablissements de crédit	3 114	3 554
Clientèle	651	705
TOTAL	4 661	5 008

(1) Le Crédit Foncier garantit sa filiale la Compagnie de Financement Foncier à hauteur de 3 074 M€ au titre d'achats de protection sur risques de crédit contractés auprès d'un établissement public européen noté AAA.

4.2.1 - Actifs donnés en garantie

Dans un contexte où la liquidité constitue un enjeu majeur, les établissements de crédit français bénéficient désormais de plusieurs dispositifs de refinancement reposant sur la mise en garantie d'actifs financiers.

Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie par le Crédit Foncier dans le cadre de ces dispositifs incluent (en millions d'euros) :

- les créances mobilisées auprès de la Banque de France (processus TRICP)	6 128
- les crédits immobiliers cautionnés auprès de GCE Covered Bonds	91
- les créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la B.E.I.	994
- les créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Compagnie de Financement Foncier	7 692
TOTAL	14 904

4.3 - Engagements sur titres

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Titres à livrer	147	1 243
Engagements groupe ⁽¹⁾	135	8
Autres engagements ⁽²⁾	12	1 235
TOTAL (1)	147	1 243

⁽¹⁾ dont 95 M€ de titres Banque Palatine

⁽²⁾ dont 11 M€ de titres Banco Primus

4.4 - Engagements reçus

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement	3 852	2 198
Engagements hors groupe	3 852	2 198
Etablissements de crédit	3 852	2 198
Clientèle		
Engagements groupe		
Etablissements de crédit		
Clientèle		
Engagements de garantie	29 763	28 656
Engagements hors groupe	27 113	26 381
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	5 008	6 176
Clientèle ⁽²⁾	22 105	20 205
Engagements groupe	2 650	2 275
Etablissements de crédit ⁽³⁾	1 722	1 750
Clientèle	928	525
Engagements sur titres	123	28
Titres à recevoir	123	28
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	33 738	30 882

⁽¹⁾ Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent notamment des opérations de transfert de risque de crédit, avec un établissement public européen noté AAA pour 3 025 M€.

⁽²⁾ Le Crédit Foncier a procédé à la comptabilisation des garanties reçues de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS pour un montant de 2 943 M€ au 31 décembre 2009 contre 2 172 M€ au 31 décembre 2008.

Le Crédit Foncier enregistre les garanties hypothécaires attachées aux biens financés. Ces garanties s'élèvent à 15 810 M€ au 31/12/2009 contre 14 806 M€ au 31/12/2008.

⁽³⁾ Les engagements groupe incluent en particulier une garantie reçue de la CNCE au titre des prêts SPT repris d'IXIS CIB pour 739 M€ au 31 décembre 2009.

4.5 - Opérations en devises

Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

(en millions d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme	1 056	1 094	1 962	1 612
Marchés de gré à gré				
Opérations de couverture	1 056	1 094	1 962	1 612
Swaps financiers				
Opérations de micro couverture	905	939	1 807	1 459
Opérations de macro couverture				
Swaps cambistes				
Opérations de micro couverture	151	154	155	153
Opérations de macro couverture				
Opérations conditionnelles				
Opérations de macro couverture				
<u>Autres opérations à terme</u>				
Swaps financiers				
Opérations au comptant	8	8	9	9
Total des opérations en devises	1 064	1 102	1 971	1 621
TOTAL	2 166		3 592	
Juste valeur des opérations à terme		- 37		352

4.6 - Instruments financiers à terme

Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme sur instruments financiers sur les marchés organisés.
Il n'y a pas d'engagement douteux compromis.

(en millions d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
Marchés de gré à gré				
Opérations conditionnelles	7 539		7 015	
Opérations de micro couverture				
Achats	59		47	
Ventes	50		37	
Opérations de macro couverture				
Achats	6 706		6 627	
Ventes	18		37	
Autres opérations conditionnelles				
Achats	76		114	
Ventes	630		153	
Opérations fermes	85 585	19	92 923	4
Opérations de micro couverture	25 990	3	28 646	4
Instruments de taux d'intérêt	25 990	3	28 646	4
Instruments de cours de change				
Autres instruments				
Opérations de macro couverture	53 464		62 280	
Instruments de taux d'intérêt	53 464		62 280	
Instruments de cours de change				
Autres instruments				
Autres opérations	6 130	16	1 997	
Instruments de taux d'intérêt	3 031	16	52	
Instruments de cours de change				
Autres instruments (3)	3 099		1 945	
Opérations fermes et conditionnelles	93 123	19	99 938	4
TOTAL	93 142		99 943	
Juste valeur des instruments financiers à terme	- 1 301		- 913	
Opérations conditionnelles	157		163	
Opérations fermes	- 1 458		- 1 076	

(1) Contre-valeur Euro des devises IN

(2) Contre-valeur Euro des devises OUT

(3) Montant correspondant à une opération de transfert de risque de crédit, avec un établissement bancaire européen bénéficiant du 1er échelon de notation. Au 31/12/2009, le chiffre de 3 099 M€ représente le dérivé de crédit concernant la protection accordée sur un encours de créances titrisées portées par la filiale Compagnie de Financement Foncier.

Aucune opération de transfert de portefeuille n' a été réalisée au cours de l'exercice 2009.

4.7 - Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

Le risque de contrepartie se mesure par la perte probable que le Crédit Foncier subirait si sa contrepartie ne pouvait faire face à ses engagements. L'exposition du Crédit Foncier au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme (fermes et optionnels) de taux d'intérêt ou de change peut être déterminée en calculant un équivalent risque de crédit au sens de l'instruction n° 96-06 de la Commission bancaire, ce qui conduit à additionner :

- le coût de remplacement positif de ces instruments, calculé à la valeur de marché, net des accords de compensation répondant aux conditions de l'article 4 du règlement CRBF n° 91-05,
- le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (« add ons »), définis par l'instruction précitée, calculés sur le nominal des contrats en fonction de la nature et de la durée résiduelle de ces derniers.

Ce risque de contrepartie est atténué au niveau du Crédit Foncier par la signature de contrats de collatéraux qui se traduisent par la mise en place d'une garantie consentie sous forme d'espèces ou de titres.

	Gouvernement et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	Autres contreparties	(en millions d'euros) 31/12/2009
Equivalent risque de crédit non pondéré avant accord de compensation et de collatéralisation		355		355
Effets des accords de compensation par liquidation				
Effet de collatéralisation		110		110
Equivalent risque de crédit non pondéré après accord de compensation et de collatéralisation (1)		245		245
Equivalent risque de crédit pondéré après accord de compensation et de collatéralisation (1)		49		49
(1) dont coût de remplacement net positif		79		79

Ne sont reprises dans ce tableau que les opérations visées par l'instruction Commission bancaire n° 96-06 à savoir les opérations réalisées sur des marchés de gré à gré et sur les marchés assimilés à des marchés organisés.

Note 5 - Notes relatives au compte de résultat

5.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

(en millions d'euros)

	Produits		Charges	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	273	450	- 406	- 764
Sur opérations avec la clientèle	1 495	1 631	- 32	- 88
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	237	426	- 745	- 1 357
Relatives aux titres et dettes subordonnées			- 29	- 51
Autres	3	33	- 496	- 13
TOTAL	2 008	2 540	- 1 708	- 2 273

5.2 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de participation	7	8
Parts dans les entreprises liées	186	36
TOTAL	193	44

5.3 - Commissions nettes

(en millions d'euros)

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2	- 24	- 22	7	- 25	- 18
Sur opérations avec la clientèle	86	- 2	84	98	- 2	96
Relatives aux opérations sur titres	10	- 1	9	9		9
Sur ventes de produits d'assurance	100		100	86	- 1	85
Autres commissions	15	- 2	13	17	- 2	15
TOTAL	213	- 29	184	217	- 30	187

5.4 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Opérations de change et d'arbitrage		
Opérations sur instruments financiers à terme	- 6	169
TOTAL	- 6	169

5.5 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Plus et moins-values de cession		3
Variation nette des dépréciations	11	- 89
SOLDE NET	11	- 86

5.6 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Total des produits et charges sur immeubles de placement		- 1	- 1	57	- 1	56
Résultat de cession d'immeubles de placement				55		55
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement						
Revenus et charges sur immeubles de placement		- 1	- 1	2	- 1	1
Total Autres produits et charges d'exploitation bancaire	104	- 89	15	138	- 115	23
Quote part réalisée sur opérations faites en commun						-
Charges refacturées, produits rétrocédés	46		46	69		69
Produits des activités annexes et accessoires (1)	27		27	17		17
Subvention versée à la Financière Desvieux		- 20	- 20		- 29	- 29
Autres produits et charges divers d'exploitation	11	- 38	- 27	37	- 68	- 31
Variations nettes des provisions aux autres produits et charges d'exploitation	20	- 31	- 11	15	- 18	- 3
TOTAL	104	- 90	14	195	- 116	79
(1) dont refacturation de services aux sociétés de crédit bail	19		19	14		14

5.7 - Charges générales d'exploitation

	<i>(en millions d'euros)</i>	
	Exercice 2009	Exercice 2008
Charges de Personnel		
- Salaires et traitements	- 189	- 191
- Charges de retraite	- 39	- 36
- Autres charges sociales	- 63	- 67
- Impôts et taxes sur rémunérations	- 30	- 30
- Intéressement des salariés	- 8	- 5
- Participation des salariés	- 5	- 3
- Dotations/reprises provisions pour litiges d'explo		
- Dotations/reprises provisions pour risques et liées au personnel	11	8
- Charges refacturées à l'euro l'euro	25	28
Impôts et taxes		
- Impôts et taxes	- 15	- 14
- Reprise provision pour risques divers	- 1	
- Dégrèvements de taxes nets		
Services extérieurs et autres frais administratifs		
- Services extérieurs	- 255	- 270
- Dotations/Reprises nettes autres provisions	8	- 42
- Charges refacturées à l'euro l'euro	49	36
TOTAL	- 510	- 587

5.7.1 - Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier. Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2009, d'un montant de 1 M€, correspondent essentiellement à des avantages à court terme qui sont détaillés dans le rapport de gestion.

5.8 - Coût du risque

	<i>(en millions d'euros)</i>	
	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotations aux dépréciations et provisions	- 198	- 273
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	- 99	- 143
Autres actifs financiers	- 64	- 6
Engagement par signature	- 2	- 3
Encours sains	- 33	- 121
Reprises de dépréciations et provisions	191	156
Opérations interbancaires	1	-
Opérations avec la clientèle	72	128
Autres actifs financiers	1	2
Engagement par signature	3	16
Encours sains	113	10
Variations nettes des dépréciations et provisions	- 7	- 117
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	- 32	- 14
Pertes sur créances interbancaires irrécouvrables		
Pertes sur créances irrécouvrables avec la clientèle	- 31	- 14
Pertes sur autres actifs financiers	- 1	
Pertes sur engagements par signature		
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	- 10	- 10
Pertes sur créances interbancaires irrécouvrables		
Pertes sur créances irrécouvrables avec la clientèle	- 10	- 10
Pertes sur autres actifs financiers		
Pertes sur engagements par signature		
Récupérations sur créances amorties	4	47
Récupérations sur créances interbancaires amorties		
Récupérations sur créances amorties avec la clientèle	3	10
Récupérations sur autres actifs financiers	1	37
Récupérations sur engagements par signature		
TOTAL	- 45	- 94

5.9 - Gains ou pertes sur actif immobilisé

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Immobilisations incorporelles et corporelles		- 1
Plus-values de cession sur immobilisations d'exploitation	1	1
Moins-values de cession sur immobilisations d'exploitation	- 1	- 2
Immobilisations financières	5	35
Reprises de provisions sur parts dans les entreprises liées	4	3
Reprises de provisions sur titres de participation	27	2
Dotations aux provisions sur titres des entreprises liées	- 9	- 80
Dotations aux provisions sur titres de participation	- 6	- 1
Plus-values de cession sur immobilisations financières ⁽¹⁾	16	112
Moins-values de cession sur immobilisations financières ⁽²⁾	- 27	- 2
SOLDE NET	5	34

⁽¹⁾Pour 2009, le poste enregistre pour 12 M€ le boni de confusion suite à la TUP de la Compagnie Foncière de Crédit (Rappel 2008 : 2 M€ de boni de confusion suite à la TUP de Socrelog, 97 M€ de plus-value d'apport de l'activité bancaire à la Banque Palatine et 8 M€ de plus-value d'apport des titres Picardie Bail à Cicobail).

⁽²⁾Les moins-values de cession de titres enregistrées en 2009 (en particulier Compagnie du BTP 13 M€ et Novalliance 9 M€) ont été intégralement couvertes par les reprises de provisions.

5.10 - Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Charges et produits d'impôt à taux courant	- 114	- 27
Charges et produits d'impôt à taux réduit		
Intégration fiscale	92	42
Impôt constaté d'avance/crédit d'impôt prêt à taux 0%	52	32
Dotations/reprises provision pour litiges fiscaux	1	4
Dotations/reprises provision pour G.I.E. fiscaux		11
TOTAL	31	62

5.11 - Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées

(en millions d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Reprise aux provisions réglementées ⁽¹⁾	30	39
Dotations aux provisions réglementées	- 5	- 5
TOTAL	25	34

⁽¹⁾ dont étalement des plus-values de cession de créances réalisées antérieurement à 2006, à la Compagnie de Financement Foncier, sur la durée de vie des prêts

Note 6 - Information diverses

6.1 - Opérations avec les entreprises liées et autres participations au 31/12/2009

(en millions d'euros)

	Etablissement de crédit	Clientèle	Total
Créances			
- à vue	153		153
- à terme	6 840	4 193	11 033
Dettes			
- à vue	252	43	295
- à terme	13 905	258	14 162
Engagements donnés			
- de financement	725	98	823
- de garantie	3 114	651	3 765
- titres à livrer	135		135
Engagements reçus			
- de financement			
- de garantie	1 722	928	2 650
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 130	1 046	3 176
Titres d'investissement		2 387	2 387
Dettes représentées par un titre	9 241	6 950	16 191
Dettes subordonnées	785	107	892

⁽¹⁾ La notion de groupe fait référence au groupe Banque Populaire et Caisses d'Epargne (BPCE).

6.2 - Etat des positions de change au 31/12/2009

Recommandation C.O.B. 89.01

(en millions d'euros)

Rubriques	\$ US	Livres	Francs suisses	Autres Devises OUT	Total
Bilan					
Actifs financiers	178	30	216	4	429
Passifs financiers	157	53	29		240
Différentiel bilan	21	- 23	187	4	189
Hors-bilan					
Engagements reçus	362	103	47		511
Engagements donnés	380	80	234	4	697
Différentiel hors-bilan	- 18	23	- 187	- 4	- 186
Différentiel global	3				3

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des prêts subordonnés à terme.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle.

6.3 - Etat des positions : Risque de liquidité

Recommandation C.O.B. 89.01

(en millions d'euros)

	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	>5ans	
Bilan						
Actifs financiers ⁽¹⁾	4 093	672	1 157	9 960	35 141	51 022
Créances sur les établissements de crédit	1 816	89	126	583	4 135	6 748
Créances sur la clientèle	1 804	451	1 011	9 183	22 573	35 022
Obligations et autres titres à revenu fixe	463	125	20	172	7 083	7 863
Prêts subordonnés à terme	10	7		23	1 350	1 389
Passifs financiers	11 869	8 748	4 905	10 314	16 875	52 711
Dettes envers les établissements de crédit	4 241	6 343	3 836	3 789	5 728	23 937
Comptes créditeurs de la clientèle	9	2	1	275		286
Dettes représentées par un titre :	7 620	2 404	1 068	5 954	10 856	27 901
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire					9 042	9 042
Titres des créances négociables	7 620	2 404	1 068	3 333	746	15 171
Obligations				2 621	1 068	3 689
Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme	42			297	290	628
Différentiel Bilan (I)	- 7 776	- 8 076	- 3 748	- 354	18 266	- 1 689
Hors-Bilan						
Engagements reçus	736		3 116			3 852
Engagements donnés	709	78	5 050	351	3 265	9 453
Différentiel Hors-Bilan (II)	27	- 78	- 1 934	- 351	- 3 265	- 5 601
Différentiel Global (I) + (II)	- 7 749	- 8 155	- 5 682	- 705	15 001	- 7 290
Positions conditionnelles	17	8	137	1 570	5 807	7 538

(1) L'ensemble des actifs financiers portant soit sur les établissements de crédit, soit sur la clientèle, sont en totalité non éligibles au refinancement de la Banque de France ou des banques centrales étrangères.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

6.4 - Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (montants exprimés en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
I) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	441 493 175	527 344 032	638 458 925	682 087 900	806 319 001
b) Nombre d'actions émises	67 922 027	81 129 851	98 224 450	104 936 600	124 049 077
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 907 275 250	1 969 574 529	2 365 964 612	3 079 890 112	2 523 518 550
b) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	232 649 613	29 034 094	191 516 235	153 618 110	112 080 987
c) Impôt sur les bénéfices	19 101 773	8 341 942	- 39 637 237	- 61 641 201	- 30 796 797
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	15 609 425	15 900 000	16 891 394	8 239 882	12 181 751
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	186 884 011	274 941 312	231 490 643	78 900 173	173 748 628
f) Montant des bénéfices distribués	230 255 672	349 669 658	199 395 634	220 366 860	219 566 866
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	2,91	0,06	2,18	1,97	1,05
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	2,75	3,39	2,36	0,75	1,40
c) Dividende versé à chaque action	3,39	4,31	2,03	2,10	1,77
IV) PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP)	3 711	3 875	3 779	3 514	3 308
- catégorie Cadres	1 483	1 867	1 913	1 813	1 772
- catégorie Employés et Maîtrise	2 228	2 008	1 865	1 701	1 536
b) Montant de la masse salariale	188 794 540	198 210 672	197 397 476	187 287 438	183 369 584
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	106 739 067	111 122 494	110 480 070	103 603 056	101 481 130

6.5 - Renseignements concernant les filiales et participations (1/2)

Sociétés	Adresses	Capital		Capital détenu %	Valeur d'inventaire		Prêts & avances consentis par la Sté	Cautions & avals fournis par la Sté	CA du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté
		K€	K€		brute K€	nette K€					
A) Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital (soit 8 063 190 €)											
I - Filiales (50% au moins du capital détenu par CFF)											
Etablissements de crédit											
SOCFIM	5, rue Masseran 75008 PARIS	46 629	4 981	99,99%	57 604	57 604	237 104	10 900	19 947	501	7 992
CICOBAIL	19, rue des Capucines 75001 PARIS	80 134	112 410	68,33%	192 328	171 233	1 052 932		372 008	23 720	13 920
LOCINDUS	19, rue des Capucines 75001 PARIS	46 837	184 378	70,43%	207 904	161 987	92 707		124 337	19 286	2 639
GFCAL BANQUE	1, rue Dome 67000 STRASBOURG	5 535	69 249	68,87%	99 988	99 988			19 136	10 329	5 004
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	19, rue des Capucines 75001 PARIS	1 008 000	552 422	99,99%	1 305 050	1 305 050	2 757 435	3 098 541	4 496 252	175 469	115 500
BANCO PRIMUS	Quinta da Fonte, Edificio D. João I - la 2770-192, Paço d'Arcos Portugal	51 000	- 25 384	91,18%	65 853	65 853	409 673		31 061	- 10 148	
Autres sociétés détenues											
COFIMAB	19, rue des Capucines 75001 PARIS	182	66 789	99,99%	79 649	70 196			1 262	1 483	1 711
FINANCIERE DESVIEUX	19, rue des Capucines 75001 PARIS	18 140	1	99,99%	18 144	18 141	22 929	461 296	1 892		
FONCIER PARTICIPATIONS	19, rue des Capucines 75001 PARIS	10 000	3 346	99,99%	10 855	10 855			547	30	5 282
SIPARI	19, rue des Capucines 75001 PARIS	2 157	17 122	99,99%	12 890	12 890	28 032			- 3 723	
VMG	16, rue Volney 75002 PARIS	42 336	9 840	99,99%	42 334	42 334	4 170 209		349 455	4 461	23 026
VENDÔME INVESTISSEMENTS	19, rue des Capucines 75001 PARIS	19 462	46 320	99,99%	84 366	84 366	11 747			507	6 937
2 - Participations (10 à 50%)											
FONCIER ASSURANCE	16, rue Volney 75002 PARIS	20 400	48 125	40,00%	16 899	16 899			156 170	13 274	1 020
GCE FONCIER COINVEST	19, rue des Capucines 75001 PARIS	91 005	1 045	49,00%	44 592	44 592			7	- 613	
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
I - Filiales non reprise au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2 - Participations non reprises au paragraphe A											
a) Participations françaises											
CREDIT LOGEMENT	50, bid de Sébastopol 75002 PARIS			6,99%	87 649	87 649		39 602			5 652
Autres entités											
b) Participations étrangères (ensemble)											
					123 306	111 079	2 853				2 902
					170	47					

6.5 - Renseignements concernant les filiales et participations (2/2)

Sociétés	Adresses	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur d'inventaire		Prêts & avances consentis par la Sté	Cautions & avals fournis par la Sté	CA du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté
		K€	K€	%	brute K€	nette K€	K€	K€	K€	K€	K€
C) Renseignements concernant les sociétés dont l'établissement est l'associé indéfiniment responsable (non citées au paragraphe A) selon les dispositions retenues à l'annexe V du règlement 9 I-01 du Comité de la Réglementation Bancaire).											
Sociétés en nom collectif											
SNC Centre Divert Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Cheyenne Hôtel Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Hôtel Nexyork Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Hôtel Santa Fé Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Newport Bayclub Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Sequoia Lodge Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 77700 CHESSY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Sofpar Logement	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SNC Sofoneg	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés en commandite par action											
SCA ECUFONCIER	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés civiles											
CAD (Sci du)	6 place Abel Gance 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COLOMIA 31 (SCI)	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMELIA (SCI)	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FRANCILIA (SCI)	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GPT DES PROPRIETES DE LA CDC ET CNP	5 rue Bellini 92800 PUTEAUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESIDENCE DU VAL BOSQUET (SCI)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MANTELIA (SCI) (ex les collegiens)	19 rue des Capucines 75001 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOYELLES (SCI de) (440 154 953)	11 rue du fort de Noyelles 59113 SECLIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

6.6 - Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ACTIF					
Caisse, banques centrales, CCP		1	1	2	2
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances sur les établissements de crédit	7 140	8 002	8 243	5 810	5 205
Opérations avec la clientèle	36 174	33 133	30 789	25 341	23 556
Portefeuille-Titres	10 245	11 653	9 534	3 475	3 197
Crédit-bail et location avec option d'achat	2	3	9	11	16
Location simple					2
Immobilisations	177	177	220	227	230
Autres actifs	4 093	3 186	755	617	946
Comptes de régularisation	1 684	2 894	1 957	1 346	1 090
Total de l'actif	59 515	59 049	51 509	36 830	34 243
PASSIF					
Banques centrales, CCP					
Dettes envers les établissements de crédit	23 877	21 900	15 327	7 456	7 465
Opérations avec la clientèle	610	680	3 051	2 865	2 696
Dettes représentées par un titre	28 060	28 770	26 371	20 792	19 333
Autres passifs	596	948	308	353	398
Comptes de régularisation	3 033	3 468	3 237	2 181	1 477
Provisions	400	460	360	316	310
Dettes subordonnées	923	955	982	1 069	964
Fonds pour risques bancaires généraux	437	437	437	437	437
Provisions réglementées et subv. d'invest.	139	164	198	229	260
Capital, réserves et report à nouveau	1 267	1 188	1 006	857	718
Résultat de l'exercice	174	79	231	275	187
Total du passif	59 515	59 049	51 509	36 830	34 243
HORS-BILAN					
Engagements donnés					
de financement	9 453	9 651	9 170	6 693	7 176
de garantie	4 661	5 008	20 164	3 595	3 777
sur titres	147	1 243	1 606	1	
Total engagements donnés	14 261	15 902	30 940	10 289	10 953
Engagements reçus					
Engagements réciproques					
achats et ventes de devises	2 166	3 592	3 529	179	319
Opérations de prêts ou d'emprunts de devise					
Instruments financiers à terme non dénoués	93 142	99 943	119 611	75 154	65 221
Total engagements réciproques	95 308	103 535	123 140	75 333	65 540

6.7 - Informations relatives aux honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	PricewaterhouseCoopers				K.P.M.G.			
	2009		2008		2009		2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	826	97,87%	827	98,22%	826	98,80%	821	97,51%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	18	2,13%	15	1,78%	10	1,20%	21	2,49%
TOTAL	844	100%	842	100%	836	100%	842	100%

Les montants indiqués représentent les charges comptables tenant compte de la TVA non déductible.

6.8 - Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Au 31 décembre 2009, le Crédit Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit Foncier de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans la note 1.3.5 pour ce qui concerne les prêts à taux révisables dans la note 2.3.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques de contrepartie non affectés.

Valorisation des titres et instruments financiers

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.3.3 et 2.3.9 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.7 et 3.12.1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de votes) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste Deschryver

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions conclues avec la Compagnie de Financement Foncier

• Convention de rémunération des prestations

Personnes concernées : François Blancard et Thierry Dufour

Dans sa séance du 9 décembre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion, avec la Compagnie de Financement Foncier, d'une convention relative à la rémunération des prestations qu'elle réalise pour le compte de sa filiale au titre des conventions de gestion. Cette convention, signée le 15 décembre 2009, abroge la convention du 21 octobre 1999 portant sur le même objet, et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

En rémunération des prestations effectuées au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit total de 79,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- **Convention d'immunisation relative aux prêts à taux révisable**

Personnes concernées : François Blancard et Thierry Dufour

Dans sa séance du 9 décembre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention d'immunisation de la Compagnie de Financement Foncier relative aux prêts à taux révisable dans le cadre de la médiation signée le 12 novembre 2009 par votre société avec les associations UFC-Que Choisir et l'AFUB.

Cette convention n'a pas été signée à la date de ce rapport, et n'a généré aucun flux financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.2 Avenant à la convention conclue avec Cinergie

Personnes concernées : François Blancard et CE Participations

Dans sa séance du 9 décembre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion conclue le 1^{er} mars 2007 avec Cinergie. Cet avenant, qui modifie l'assiette de calcul de la rémunération au titre de la gestion courante, a été signé le 21 décembre 2009 et s'applique rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009.

La rémunération globale de votre société au titre de la convention de gestion ainsi modifiée s'élève à 318 551 euros hors taxe pour l'exercice 2009.

1.3 Convention conclue avec Comptoir Financier de Garantie (CFG)

Personne concernée : Crédit Foncier de France

Dans sa séance du 9 décembre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec sa filiale CFG. Cette convention, signée le 10 décembre 2009, délègue à votre société la gestion administrative des activités de CFG et l'entretien des relations avec les autorités de surveillance et de tutelle dont celle-ci dépend.

Ces prestations sont refacturées par votre société au coût réel, c'est-à-dire par addition des coûts directs et indirects affectés aux ETP qui déclarent le temps passé pour le compte de CFG. Le montant comptabilisé par votre société au titre de ces refacturations s'élève à 222 729 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

1.4 Prorogation des conventions-cadre conclues avec Vauban Mobilisations Garanties (VMG)

Personnes concernées : Thierry Dufour et Gérard Barbot

Dans sa séance du 29 juillet 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'avenants aux conventions-cadre suivantes:

- Convention-cadre de prêts participatifs qui permet à VMG de prêter à tout moment le produit de ses émissions à votre établissement. La prorogation a été signée en date du 3 août 2009 pour une durée de 364 jours. Les charges d'intérêts relatives se sont élevées à 140,7 millions d'euros pour l'exercice 2009.
- Convention-cadre d'avances en comptes courants d'associés subordonnées qui permet le financement par votre société de tous les frais de VMG non exposés au titre de la gestion courante. La prorogation a été signée en date du 3 août 2009 pour une durée de 364 jours. Cette convention n'a pas eu d'application au cours de l'exercice.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de refacturation avec BPCE

Cette convention régit les modalités de refacturation dans le cadre des prestations de contrôle et de tutelle fournies par BPCE à votre société dans le cadre de son affiliation.

Sur l'exercice 2009, votre société a comptabilisé une charge hors taxes de 2 499 996 euros au titre de cette convention.

2.2 Promesses de vente et d'achat conclues avec CE Participations (ex CNCE)

Votre société a signé le 19 décembre 2008 une promesse de vente et une promesse d'achat des titres de Banque Palatine avec CE Participations (ex CNCE) suite à l'acquisition de ces titres dans le cadre de la cession de son activité bancaire.

Ces promesses n'ont donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2009.

2.3 Convention de garantie financière conclue avec GCE Covered Bonds

Cette convention, signée le 17 avril 2008, définit les actifs éligibles à l'apport en garantie des émissions d'obligations par GCE Covered Bonds et précise les modalités de gestion de ces garanties entre GCE Covered Bonds et les apporteurs de garantie, CE Participations (ex CNCE), votre société et les caisses régionales.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs garantis apportés par votre établissement s'élève à 90,8 millions euros.

2.4 Acquisition de droit d'utilisation de logiciel et de prestations de services avec Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Votre société a conclu des conventions avec Ixis CIB par lesquelles Ixis CIB concède à votre société le droit d'utilisation incessible, non exclusif et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, Ixis CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC.

Cette convention n'a donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2009.

2.5 Conventions conclues avec la Compagnie de Financement Foncier

· Protection accordée sur une partie du portefeuille de RMBS

Votre société a signé une convention relative à la protection qu'elle accorde à la Compagnie de Financement Foncier sur une partie de son portefeuille de RMBS représentant un montant de 3 099 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Votre société a enregistré un produit de 196,4 milliers d'euros pour l'exercice 2009 au titre de la rémunération de la garantie octroyée.

· Convention d'intégration fiscale

Votre société a signé une convention d'intégration fiscale avec la Compagnie de Financement Foncier le 19 décembre 2008, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Votre société a comptabilisé une créance d'impôt de 88,1 millions d'euros à encaisser auprès de la Compagnie de Financement Foncier en application de cette convention.

· Convention de garantie sur prêts à taux révisables

Dans le contexte des mesures exceptionnelles proposées à la clientèle des prêts à taux révisable pour sécuriser leurs mensualités, votre société a décidé de garantir la Compagnie de Financement Foncier du coût engendré et de supporter les incidences de ces mesures sur les créances inscrites à son bilan par la mise en place d'une garantie en sa faveur.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 14 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

· Convention dite de banque de règlement

Cette convention dite de banque de règlement est relative au traitement par votre société des flux financiers inhérents à la gestion des prêts inscrits au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Cette convention n'a pas donné lieu à rémunération au cours de l'exercice 2009.

· Conventions de gestion

En application des articles L.515-13 et suivants du Code Monétaire et Financier, la Compagnie de Financement Foncier a confié à votre société la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations foncières et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement, l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

En application de la convention de gestion et de recouvrement des prêts, votre société avance à la Compagnie de Financement Foncier la quote-part du montant des échéances impayées pour les prêts du secteur concurrentiel et réglementé partiellement financés par celle-ci. En cas d'impayé sur un prêt du secteur aidé, votre société fait l'avance à la Compagnie de Financement Foncier du montant des échéances ou de la fraction des échéances afférentes à sa part dans le financement. A ce titre, votre société a consenti à sa fille des avances de trésorerie pour un montant total de 46 millions d'euros à fin 2009.

En rémunération de ces avances de trésorerie, votre société conserve les intérêts de retard facturés aux clients, soit un montant de 2,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Le risque de crédit est à la charge de l'établissement au bilan duquel figure la créance cédée. La fraction d'un prêt non cédé à la Compagnie de Financement Foncier et conservée par votre société est subordonnée en risque à la fraction cédée.

· Prêt participant

Votre société a consenti à la Compagnie de Financement Foncier un prêt participant subordonné de 1 350 millions d'euros, à échéance 21 octobre 2040. Ce prêt participant est indexé sur TAM + 2,50 % payable annuellement sous condition que le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier au titre de l'exercice au cours duquel l'intérêt est calculé atteigne au moins 10 millions d'euros, après paiement de cet intérêt.

Cette convention a donné lieu à la comptabilisation, par votre société, d'un produit d'intérêts de 43,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

· Titres subordonnés remboursables (TSR)

Votre société a souscrit successivement à des TSR émis par la Compagnie de Financement Foncier en dates du 30 décembre 2003 et du 28 décembre 2007. Ces émissions de TSR à échéance 30 décembre 2043, dont le nominal s'élève à 2 100 millions d'euros au 31 décembre 2009, sont rémunérées à Euribor 3 mois + 0,50%.

Ces contrats de souscription ont donné lieu à la comptabilisation, par votre société, de produits d'intérêts de 44,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

· Convention de garantie et d'indemnisation

Dans le cadre de la convention de transfert des éléments de son actif et de son passif à la Compagnie de Financement Foncier, votre société :

- s'engage à immuniser la Compagnie de Financement Foncier de l'impact sur son résultat des variations des taux de marché sur les impasses éventuelles de financement à taux fixe du secteur concurrentiel ;
- garantit une rentabilité minimale des encours transférés ;
- s'engage à l'indemniser en cas de modification des modalités de traitement de l'ensemble des coûts des emprunts affectés au financement du secteur aidé.

Cette convention n'a généré aucun flux financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

· Convention d'agent payeur

Votre société a conclu des conventions d'agent payeur avec la Compagnie de Financement Foncier, aux termes desquelles elle s'est engagée à assurer la centralisation financière des emprunts correspondant à la première et à la seconde émission d'obligations foncières.

La rémunération due à votre société au titre de ce service financier est incluse dans la rémunération des prestations financières.

· Convention relative à la gestion et au recouvrement des prêts aidés par l'Etat

Un avenant à la convention relative à la gestion et au recouvrement des prêts aidés par l'Etat a été conclu entre l'Etat, la Compagnie de Financement Foncier et votre société.

La rémunération due à votre société au titre de ce service financier est incluse dans la rémunération des prestations financières.

2.6 Conventions conclues avec VMG

· Convention de garantie sur prêts à taux révisables

Dans le contexte des mesures exceptionnelles proposées à la clientèle des prêts à taux révisable pour sécuriser leurs mensualités, votre société a décidé de garantir VMG du coût engendré et de supporter les charges induites par ces mesures sur les créances inscrites à l'actif des fonds communs de créances dont VMG est l'unique porteur des parts AAA, par la mise en place d'une garantie en sa faveur.

Cette convention n'a pas eu d'incidence financière pour votre société au titre de l'exercice 2009.

· Convention-cadre générale

Cette convention permet de déclarer connexes les différentes conventions entre VMG et votre société. En effet, elles-ci constituent les éléments d'un ensemble contractuel unique servant de cadre général à ces relations et en conséquence, les créances et les dettes nées de chacune de ces conventions sont liées entre elles par un lien de connexité.

Cette convention-cadre n'a généré aucun flux financier pour votre société au titre de l'exercice 2009.

· Convention-cadre de gage espèces

La mise en place de gage-espèces permet de garantir à la société VMG le remboursement par votre société de toute indemnité qui serait payée par la société VMG aux investisseurs ou aux banques et aux contreparties dans le cas d'un dénouement anticipé d'opérations.

Au 31 décembre 2009, le gage-espèces constitué par votre société s'élève à 217,9 millions d'euros. Votre société a constaté un produit d'intérêts d'un montant de 1,5 million d'euros au titre de l'exercice écoulé et aucun cas de dénouement anticipé n'a conduit à mettre en jeu cette convention en 2009.

· Contrat-cadre de souscription de titres de créances négociables

Le contrat-cadre de souscription de titres de créances négociables permet à la société VMG de souscrire aux émissions réalisées par votre société.

Au 31 décembre 2009, le montant des émissions auxquelles la société VMG a souscrit, y compris les intérêts courus non échus, s'élève à 6 023,6 millions d'euros et la charge d'intérêt correspondante s'établit pour l'exercice à 218,5 millions d'euros.

· Convention-cadre de prêts

Cette convention permet à la société VMG de prêter à votre société le produit des émissions qu'elle a réalisées.

Aucune opération d'émission n'a été réalisée par VMG au cours de l'exercice 2009.

· Convention de sous-traitance

La convention de sous-traitance confie à votre société le traitement de la comptabilité, du back office, du middle office et du secrétariat juridique de la société VMG.

Au 31 décembre 2009, la rémunération hors taxes perçue par votre société à ce titre s'élève à 254 931 euros.

· **Convention de gestion de trésorerie**

Une convention de gestion de trésorerie permet à la société VMG de placer les sommes momentanément disponibles et en instance d'affectation figurant au crédit de ses comptes.

En rémunération de sa mission, votre société perçoit une commission de gestion représentant un produit hors taxes de 185 917 euros au titre de l'exercice 2009.

2.7 Convention de gestion conclue avec Locindus

Cette convention regroupe les prestations de services fournies par votre société à Locindus dans les domaines suivants :

- assistance juridique et technique dans le cadre de la recherche et de la mise en place d'opérations de financement par crédit-bail, location longue durée ou prêt ;
- la recherche d'opérations d'investissements destinés à la location simple ;
- gestion financière, comptable, administrative et informatique ;
- contrôle interne ;
- marketing et communication.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, votre société a facturé pour l'ensemble des prestations un produit de 3 970 962 euros hors taxes.

2.8 Abandon de créances accordé à la Compagnie Foncière de Construction

Votre société a consenti, en 1998, un abandon de créances de 41,2 millions d'euros au profit de la Compagnie Foncière de Construction avec clause de retour à meilleure fortune.

L'application de cette clause a entraîné la comptabilisation d'un produit de 212 360 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.9 Garantie de passif accordée à la Société des Immeubles de France

Les garanties accordées dans le cadre de la fusion - absorption de la Société des Immeubles de France par la société Immobilière Foncier Madeleine (I.F.M.) sont arrivées à leur terme.

Cette convention n'a donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2009.

2.10 *Convention conclue avec Banque Palatine*

Cette convention prévoit un accompagnement dans le processus de transfert de l'activité bancaire de votre société à Banque Palatine et définit les modalités de coopération entre les deux établissements dans le développement de leurs activités futures. Dans ce cadre, votre société a obtenu auprès de Banque Palatine un emprunt subordonné dont le capital restant dû s'élève à 941,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Votre société a comptabilisé une charge d'intérêts sur emprunt subordonné pour un montant de 11 554 249 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

2.11 *Conventions conclues avec Messieurs François Blancard et Thierry Dufour*

Ces conventions définissent les règles d'indemnisation en faveur de Messieurs François Blancard et Thierry Dufour, en tant que mandataires sociaux, en cas de non renouvellement de leur mandat à l'échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2009.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Baptiste Deschryver

Associé



7 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Informations générales	374
Assemblée générale mixte du 26 avril 2010	377
Responsables du document et du contrôle des comptes	387
Tables de concordance	389

INFORMATIONS GENERALES

IDENTITE DE LA SOCIETE

Raison sociale : Crédit Foncier de France

Nom commercial : Crédit Foncier

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Etablissement de crédit agréé en qualité de banque, le Crédit Foncier de France est soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier applicables aux établissements de crédit. Il est doté d'un Commissaire du Gouvernement désigné par arrêté du Ministre en charge de l'Economie, et dont les missions sont définies par les articles D615-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Constitution : Le Crédit Foncier a été constitué en mars 1852 sous la dénomination Banque foncière de Paris. Il a adopté la dénomination Crédit Foncier de France le 3 mars 1853.

Immatriculation : n° d'identification 542 029 848 RCS PARIS – Code APE 6419Z

Siège social : 19, rue des Capucines 75001 Paris

Principal établissement : 4, quai de Bercy 94220 Charenton-le-Pont – Tél 01 57 44 80 00

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Durée : les statuts prévoient que la durée de la société est de 99 ans, à compter du 31 décembre 1965.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

Art. 2 – I - La Société a pour objet de réaliser, en France et en tous pays

- à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes prestations de services d'investissement telles que définies par le Code monétaire et financier, ainsi que toutes opérations connexes à ces activités avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la législation et la réglementation applicables,
- à titre accessoire, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, et notamment toutes activités de courtage d'assurance.

II - Plus particulièrement, et sans que cela soit limitatif, la société est habilitée à réaliser toutes opérations de crédit

- dans tous les domaines de l'immobilier, selon toutes modalités,
- pour le financement d'opérations de toute nature, dès lors que les crédits consentis sont garantis par une hypothèque ou tout autre droit réel immobilier conférant une garantie au moins équivalente, ou encore par un droit réel sur les parts sociales ou titres de capital de sociétés immobilières,
- pour le financement de tous investissements ou opérations d'aménagement ou d'équipement réalisés par des Etats, Collectivités Territoriales ou groupements de Collectivités Territoriales, Etablissements Publics, Institutions, Organisations ou autres personnes morales de droit public ou du Secteur Public, ou réalisés à leur initiative ou pour leur compte.

La Société peut, en particulier, réaliser tous prêts susceptibles d'être consentis ou acquis par une société de crédit foncier.

Elle est également habilitée à remplir toute mission d'intérêt public qui pourrait lui être confiée par l'Etat, ou, plus généralement, par une autorité locale, nationale ou internationale.

III - Pour le financement de ses opérations, la Société peut se procurer toutes ressources adaptées, dans les limites de la législation régissant son activité, et notamment :

- émettre toutes valeurs mobilières, tous titres de créances négociables ou autres instruments financiers ;
- céder les prêts consentis par elle à une société de crédit foncier ; à cette fin, elle détient le contrôle d'une société de crédit foncier agréée conformément aux dispositions des articles L. 515-13 et suivants du code monétaire et financier ;
- céder des créances à tout fonds commun de créances ou à tout organisme équivalent ;
- plus généralement, recourir à tout dispositif de mobilisation de créances, avec ou sans transfert de propriété.

IV - Elle peut acquérir et détenir des participations dans toute société ou tout groupement contribuant à la réalisation de ses activités, céder ces participations.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à son objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

Art. 40 - Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices nets, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins, affecté au fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, et dans l'ordre suivant :

- il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut décider, soit d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, soit de reporter à nouveau sur l'exercice suivant,
- le solde est réparti, par parts égales, entre les actionnaires.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice, ou le Conseil d'administration, selon qu'il s'agit du dividende ou d'un acompte sur dividende pourra, pour tout ou partie des sommes à distribuer, proposer à chaque actionnaire un paiement en numéraire ou en nature et notamment en actions du Crédit Foncier de France.

Le paiement des dividendes se fait annuellement, aux époques fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 26 A 36 DES STATUTS)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées selon les modalités déterminées par la législation française.

Préalablement à la convocation de l'Assemblée générale, la société procède à la publication au BALO d'un avis de réunion, 35 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires, dont les titres sont tous nominatifs, sont convoqués individuellement aux Assemblées générales par lettre.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales dans les conditions définies par la loi.

Il n'existe aucune disposition attribuant des droits de vote multiples.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les communiqués financiers, rapports annuels / documents de référence, pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents, sont accessibles sur le site internet de la société www.creditfoncier.fr.

Les documents juridiques peuvent être consultés au lieu de la direction de la Société, 4, quai de Bercy, 94220 Charenton.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 26 AVRIL 2010

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale mixte est appelée, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, à se prononcer sur les projets de résolution présentés par le Conseil.

Les première et deuxième résolutions ont pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

La troisième résolution est relative à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 173 748 627,84 €.

Après intégration du report à nouveau (31 140,00 €) et dotation à la réserve légale (à hauteur de 12 423 110,00 €), le bénéfice distribuable ressort à 161 356 657,84 €.

Après prélèvement d'une somme de 58 686 342,16 € sur le poste primes d'émission, il est proposé aux actionnaires la mise en distribution d'un montant total de 219 566 866,29 euros, soit un dividende de 1,77 euro par action.

La quatrième résolution offre aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2009, divisé par le nombre d'actions existantes. Il s'établit à 10,96 € par action.

La cinquième résolution est relative à l'approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009.

Les sixième, septième, huitième et neuvième résolutions sont relatives à la ratification de la cooptation d'Administrateurs.

Les dixième à quatorzième résolutions sont relatives à la nomination d'Administrateurs en remplacement d'Administrateurs démissionnaires.

La quinzième résolution concerne la nomination d'un Censeur.

Les seizième et dix-septième résolutions concernent le renouvellement et la nomination de Commissaires aux Comptes.

Tel est l'objet des diverses résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire.

Dans sa partie extraordinaire, votre Assemblée est appelée à statuer sur quatre sujets.

1. Nomination d'Administrateurs

Il est proposé de compléter le Conseil d'administration en nommant de nouveaux Administrateurs. Par souci de cohérence, il est souhaité que la date de cessation des fonctions soit la même pour tous les Administrateurs. Il est proposé en conséquence à l'Assemblée générale extraordinaire de limiter la durée du premier mandat des nouveaux administrateurs à deux ans.

2. Modification de l'objet social

L'activité d'agent immobilier par Foncier Home (Mégastore) suppose que le Crédit Foncier ait le statut d'agent immobilier.

La mise en exposition de biens immobiliers au sein de Foncier Home ne nécessite pas de disposer de la carte T. La simple indication d'affaires à un intermédiaire non plus. Toutefois, dès que le Crédit Foncier voudra négocier une rémunération, il devra soit signer un co-mandat avec un agent immobilier, soit faire signer un acte de réservation. Dès lors, il est tenu de respecter les termes de la « loi Hoguet ».

Cette activité étant réglementée, il convient de modifier l'objet social du Crédit Foncier figurant dans les statuts.

3. Renouvellement des autorisations d'augmentation du capital

Le Crédit Foncier n'envisage pas, à ce jour, de procéder à l'augmentation de son capital social. Il paraît toutefois utile qu'il se dote des moyens de réaliser une telle opération, si cela s'avérait nécessaire, sans avoir à convoquer une Assemblée générale extraordinaire spécifique.

Les instruments financiers offerts aux sociétés pour adapter leur capital social sont d'une grande variété, en particulier par l'usage de valeurs mobilières donnant accès, à terme, au capital social, telles les obligations convertibles ou échangeables contre des actions, ou encore les bons de souscription attachés ou non à d'autres valeurs mobilières.

La législation sur les sociétés – précisée notamment par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières - permet à l'Assemblée générale extraordinaire de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétences, couvrant une grande variété d'instruments financiers, cette délégation étant donnée pour une durée unique n'excédant pas vingt-six mois. Ce procédé permet d'éviter l'énumération, souvent redondante, des divers types de valeurs mobilières qui peuvent être créées pour réaliser des augmentations de capital ; il permet également de rationaliser le suivi et le renouvellement des délégations données au Conseil d'administration.

Nous vous proposons donc de renouveler les délégations données le 24 avril 2008.

Nous vous soumettons une résolution déléguant au Conseil d'administration la compétence nécessaire pour réaliser l'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription. Celle-ci a pour objet de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider et réaliser l'émission d'actions, ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social.

Une résolution spécifique donne délégation au Conseil d'administration pour la réalisation d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.

Conformément à la loi, la résolution suivante limite le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient être réalisées dans le cadre des délégations qui vous sont demandées. Ce plafond serait fixé à 250 millions d'euros - hors ajustements – et s'appliquerait aux augmentations de capital réalisées dans le cadre de chacune des résolutions précédentes.

Il semble utile d'attirer également votre attention sur les points suivants :

- En cas de réalisation d'une augmentation de capital dans le cadre des délégations consenties, les Commissaires aux comptes vérifieront la conformité de ces opérations aux autorisations données, et donneront leur avis, en particulier, sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur l'incidence de cette émission sur la situation des actionnaires.
- Le Conseil d'administration, pour sa part, rendra compte dans un rapport à l'Assemblée générale ordinaire des conditions d'utilisation des délégations qui lui sont consenties.
- Comme il a été indiqué, ces autorisations globales d'augmentation du capital sont données pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée générale. Leur adoption prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate ou à terme d'actions de la Société.
- Ces autorisations globales ne peuvent couvrir des émissions qui, par leur nature, devraient faire l'objet de décisions particulières de l'Assemblée générale. En particulier, si une augmentation de capital devait être réalisée au profit d'une ou de plusieurs personnes dénommées, elle ne pourrait s'inscrire dans ce dispositif.

4. Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne

L'article L.225-129-6 du code de commerce dispose que lors de toute augmentation de capital, l'Assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 (L. 3332-18 à 3332-24 nouv.) du code du travail, c'est à dire une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Ce texte précise en outre que « l'Assemblée générale extraordinaire se prononce sur un tel projet de résolution lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser l'augmentation de capital conformément à l'article L.225-129-2 ».

Le renouvellement des autorisations d'augmentation de capital données au Conseil d'administration nous conduit donc à vous soumettre une résolution tendant à autoriser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent au plan d'épargne salariale de l'entreprise.

Les conditions d'une telle augmentation de capital résultent des dispositions du Code de commerce, d'une part, du Code du travail, d'autre part, auxquelles le projet de résolution qui vous est soumis se réfère.

Le Conseil d'administration est tenu, de par la loi, de vous soumettre un tel projet. Cela ne préjuge pas, cependant de son appréciation et de ses décisions.

Tel est l'objet des diverses résolutions soumises à l'Assemblée générale aussi bien dans sa partie ordinaire que dans sa partie extraordinaire.

RESOLUTIONS

Partie ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes individuels

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, du rapport du Président du Conseil et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve les comptes individuels se soldant par un bénéfice net de 173 748 627,84 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve les comptes consolidés se soldant par un bénéfice net de 220 043 000 euros.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale, constate que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à 173 748 627,84 euros et constate l'existence d'un report à nouveau de 31 140,00 euros.

Après dotation à la réserve légale de 12 423 110,00 euros, le bénéfice distribuable ressort à 161 356 657,84 euros.

Après le prélèvement d'une somme de 58 686 342,16 euros sur le poste primes d'émission, l'Assemblée générale approuve l'affectation de ces sommes telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration :

Dividende de 219 566 866,29 euros aux 124 049 077 actions composant le capital social

Dotation au report à nouveau 476 133,71 euros.

Le montant du dividende versé aux actionnaires s'élève à un montant de 219 566 866,29 euros, soit 1,77 euro par action.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Rémunération unitaire globale	Dividende distribué *
2006	81 129 851	4,31 €	4,31 €
2007	98 224 450	2,03 €	2,03 €
2008	104 936 600	2,10 €	2,10 €

* Eligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du CGI

Quatrième résolution : Paiement du dividende en actions

Conformément à l'article 40 des statuts, et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et elles jouiront des mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende. Leur date de jouissance sera fixée au 1^{er} janvier 2010.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2009 approuvé par l'Assemblée générale dans sa première résolution ci-dessus, divisé par le nombre d'actions existantes. Il s'établit à 10,96 € par action.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées aux actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions sera fixé en fonction du prix ainsi déterminé.

Si les dividendes déterminés au titre de cette première fraction ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire qui aura opté pour le paiement en actions pourra souscrire le nombre entier immédiatement inférieur, la soulte due lui étant versée en espèces, ou le nombre entier immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.

La période d'option débutera le 27 avril 2010 et se terminera le 27 mai 2010.

Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 27 mai 2010 au plus tard recevra ses dividendes en numéraire dès la mise en paiement.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation de capital en résultant et pour modifier en conséquence le texte de l'article 4 des statuts.

Cinquième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, de Madame Nicole ETCHEGOINBERRY en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard FOUGERE, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, de Monsieur Jean-Paul FOUCAULT en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean DREVON, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, de Monsieur Dominique GARNIER en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Michel GONNET, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, de Monsieur Jean-Hervé LORENZI en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe MONETA, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur François PEROL en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Guy COTRET, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Olivier KLEIN en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alain LEMAIRE, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Jean-Claude CREQUIT en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean MERELLE, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Treizième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Jean-Michel LATY en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Antoine de MIRAMON, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatorzième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Madame Stéphanie PAIX en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Michel SORBIER, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Quinzième résolution : Nomination d'un Censeur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Michel SORBIER en qualité de Censeur, en remplacement de M. Robert ROMILLY, Censeur démissionnaire lors du Conseil du 15 octobre 2009, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Seizième résolution : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, conformément à l'article 24 des statuts, réélit pour une durée de six ans KPMG AUDIT, département de KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire. Le mandat de KPMG Audit prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Dix-septième résolution : Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, conformément à l'article 24 des statuts, nomme pour une durée de six ans M. Malcom McLARTY, Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Mme Ferron-Jolys. Le mandat de M. McLARTY prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Partie extraordinaire**Dix-huitième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, nomme Monsieur François-Xavier de FORNEL en qualité d'Administrateur pour une durée de deux ans. Le mandat de M. de FORNEL prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dix-neuvième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, nomme Monsieur Jean CLOCHET en qualité d'Administrateur pour une durée de deux ans. Le mandat de M. CLOCHET prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Vingtième résolution : Nomination d'un membre du Conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, nomme Monsieur Pierre DESVERGNES en qualité d'Administrateur pour une durée de deux ans. Le mandat de M. DESVERGNES prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Vingt-et-unième résolution : Modification de l'objet social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 – 1 des statuts :

« Art. 2 – 1 - La Société a pour objet de réaliser, en France et en tous pays

- à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes prestations de services d'investissement telles que définies par le Code monétaire et financier, ainsi que toutes opérations connexes à ces activités avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la législation et la réglementation applicables,
- à titre accessoire, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, toute opérations autres que celles visées ci-dessus, et notamment toutes activités de courtage d'assurance et *d'intermédiaire en transactions immobilières.* »

Le reste de l'article sans changement.

Vingt-deuxième résolution : Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, dans la limite des plafonds fixés par la vingt-quatrième résolution ci-après, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ;
- 2) Précise que, dans le cadre de la présente délégation, les actionnaires pourront exercer, lors de l'émission des actions ou valeurs mobilières visées au 1) ci-dessus, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que visées au 1) ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, dans les conditions définies par la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- sans pouvoir offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- 3) Constate que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, qui seraient émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

4) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment arrêter les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, fixer les prix et conditions des émissions, les montants à émettre, la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

En outre, le Conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

5) La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de vingt-six mois et prive d'effet toute délégation antérieure de même nature.

Vingt-troisième résolution : Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfiques, de primes d'émission ou d'apport autres dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration, dans la limite des plafonds fixés par la vingt-quatrième résolution ci-après, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'incorporation successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou prime d'émission ou autres dont la capitalisation est légalement admise ; cette augmentation de capital pouvant être réalisée par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Dans le cadre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de vingt-six mois et prive d'effet toute délégation antérieure de même nature.

Vingt-quatrième résolution : Limitation du montant des délégations

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions, décide de fixer à 250.000.000,00 € le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de chacune des délégations consenties par les vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions susvisées, étant précisé qu'à chacun de ces montants nominaux s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions qui auraient été créées.

Vingt-cinquième résolution : Augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et compte tenu de l'adoption des résolutions qui précèdent relatives à l'augmentation du capital du Crédit Foncier de France, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise du Crédit Foncier de France, ainsi qu'à ceux qui viendraient à adhérer à un plan d'épargne d'entreprise de groupe ou à un plan partenarial d'épargne volontaire, si de tels plans d'épargne venaient à être mis en place dans la période de validité de la présente délégation, aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du code du travail.

Les bénéficiaires pourront souscrire soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds communs de placement.

L'assemblée générale décide plus particulièrement, que

- la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée,
- le prix de souscription des actions nouvelles sera déterminé par le conseil d'administration, dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur,
- le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise et, le cas échéant, aux plans d'épargne qui viendraient à être créés, conformément au premier alinéa de la présente résolution, ne pourra excéder 2 pour cent du capital social à la date de l'émission ;
- le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans le respect des conditions définies par la législation en vigueur ; il pourra notamment arrêter les dates et modalités des émissions, en fixer les prix et conditions, les montants à émettre, déterminer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, le mode de libération des actions ou autres titres émis, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Cette délégation emporte, au profit des salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise ou qui viendraient à adhérer aux plans d'épargne qui seraient créés conformément au premier alinéa de la présente résolution, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Vingt-sixième résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité.

*

* *

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Thierry Dufour, Directeur général délégué du Crédit Foncier de France

Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 310 et 311, qui contient une observation. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, incorporés par référence dans ce document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 319 et 320 du document de référence n° D.09-0375 déposé le 30 avril 2009 à l'AMF, qui contient une observation.

Paris, le 29 avril 2010

Le Directeur général délégué,
Thierry Dufour

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

M. Philippe Druart, Stratégie, Communication et Relations Institutionnelles

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
I, Cours Valmy – La Défense 92923

Représenté par Rémy Tabuteau

Date de début du premier mandat : 26 mai 2004

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Jean-Baptiste Deschryver

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 16 mai 2006

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Marie-Christine FERRON-JOLYS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
I, Cours Valmy – La Défense 92923

Date de début du premier mandat : 26 mai 2004

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pierre COLL

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 16 mai 2006

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

TABLES DE CONCORDANCE

SCHEMA RELATIF AUX EMISSIONS DE TITRES D'EMPRUNTS ET INSTRUMENTS DERIVES D'UNE VALEUR NOMINALE UNITAIRE INFERIEURE A 50 000 EUROS

(Annexe IV du règlement CE n° 809/2004)

Pages

1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Personnes responsables des informations	387
1.2.	Déclaration des personnes responsables	387
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1.	Identification des contrôleurs légaux	388
2.2.	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	388
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1.	Informations financières historiques	7-8
3.2.	Informations financières historiques pour les périodes intermédiaires	n.a.
4.	FACTEURS DE RISQUE	137-246
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	374
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	374
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	374
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur	374
5.1.5.	Evènement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité.	n.a.
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Description des principaux investissements réalisés depuis la date des derniers états financiers	28-31
5.2.2.	Renseignements sur les principaux investissements à venir et pour lesquels les Organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	n.a.
5.2.3.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés en 5.2.2	n.a.
6.	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1.	Principales activités	37-71
6.1.1.	Principales catégories de services fournis	37
6.1.2.	Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	24-27
6.2.	Principaux marchés	39-41/45/47/50/52
6.3.	Position concurrentielle	42/48/67
7.	ORGANIGRAMME	
7.1	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	13
7.2.	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	20/71/308
8.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
8.1.	Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	31
8.2.	Evènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	31
9.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.

10. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE		
10.1.	Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la société	81-96
10.2.	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	96
11. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
11.1.	Informations sur le comité de l'audit. Nom des membres et résumé du mandat	79/83/108-109/116/119-124
11.2.	Gouvernement d'entreprise	78-126
12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
12.1.	Détention, contrôle	15-16
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	13
13. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS		
13.1.	Informations financières historiques	248-309
13.2.	États financiers annuels	
	• Bilan	250-251
	• Compte de Résultat	252
	• Tableau des Flux de Trésorerie	255
	• Méthodes comptables et notes explicatives	256-309
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
13.3.1.	Rapport des contrôleurs légaux	310-311
13.3.2.	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	125-126
13.3.3.	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.
13.4.	Date des dernières informations financières	
13.4.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2008 (*)
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres	
13.5.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	Rapport financier semestriel (visa AMF n° D09-0375-AO1)
13.5.2.	Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	Rapport financier semestriel (visa AMF n° D09-0375-AO1)
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	244-246
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	12-14
	• Déclaration	31
14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
14.1.	Capital social	15
14.1.1.	Montant du capital souscrit	15
14.2.	Acte constitutif et statuts	374-376
14.2.1.	Registre et objet social	374-375
15. CONTRATS IMPORTANTS		
	• Conventions réglementées	365-372
16. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS		
		n.a.
17. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	376

(*) En application des articles 28 du Règlement CE n° 809-2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence dans le présent document, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 246 à 318 et 319 à 320 du document de référence n° D.09-0375 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009.

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET LE DOCUMENT DE REFERENCE

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document comprend les informations du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

INFORMATION REQUISE PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	Pages dans le présent document
Attestation du responsable du document	387
Rapport de gestion	
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce) 	23-246
<ul style="list-style-type: none"> Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 	n.a.
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce) 	n.a.
Etats financiers	
<ul style="list-style-type: none"> Comptes annuels 	314-362
<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 	363-364
<ul style="list-style-type: none"> Comptes consolidés 	248-309
<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 	310-311

